



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

### **Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

### **About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>





DON FAIT À LA  
Bibliothèque Cantonale  
et Universitaire  
par feu M. le Professeur  
**RIVIER**  
Consul général à Bruxelles  
(1898)

W. J. SIBER









1692

MEMOIRES  
POUR SERVIR A  
L'HISTOIRE  
DE  
HOLLANDE  
ET DES AUTRES  
PROVINCES UNIES

Où l'on verra les véritables causes des Divisions qui  
sont depuis soixante ans dans cette Republi-  
que, & qui la menacent de ruine.

Par Messire LOUIS AUBERT: Chevalier,  
Seigneur du Maurier.



Suivant la Copie Imprimée.

A PARIS,  
Chez JEAN VILLETTE, Place de Sor-  
bonne, à l'image S. Jean.

M. DC. LXXXVII.  
Avec Privilège du Roy. gle

MEMOIRS

OF

THE

DE

HOLLAND

ET DES ALIENS

PROVINCES UNIES

DE LA PROVINCE DE FLANDRE  
DE LA PROVINCE DE BRABANT  
DE LA PROVINCE DE LIÉGNE  
DE LA PROVINCE DE NAMUR  
DE LA PROVINCE DE HAINAUT  
DE LA PROVINCE DE LUXEMBOURG  
DE LA PROVINCE DE GUÉLPHES  
DE LA PROVINCE DE FRISE  
DE LA PROVINCE DE GELDERLE  
DE LA PROVINCE DE OMBRE  
DE LA PROVINCE DE UTRECHT  
DE LA PROVINCE DE ZEELAND  
DE LA PROVINCE DE WEST-FRISE  
DE LA PROVINCE DE WEST-VRISE  
DE LA PROVINCE DE ZÉLANDE



PARIS

DE LA LIBRAIRIE DE LA RUE DE LA HARPE

N° 22

AN 1793

# PRIVILEGE DU ROY.

**L**OUIS par la Grace de Dieu, Roy de France & de Navarre. A nos Améz & Féaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Grand Conseil, Requestes de nostre Hostel, & nos Palais, Baillifs, Senéchalx, Prevosts, Lieutenans, & à tous nos autres Justiciers & Officiers qu'il appartiendra, S A L U T. Nostre cher & bien Amé **LOUIS AUBERY**, Chevalier, Seigneur du Maurier, Nous a tres-humblement remontré, qu'il a composé **DES MEMOIRES POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE HOLLANDE ET DES AUTRES PROVINCES UNES**: où il y a beaucoup de choses particulières & curieuses: lesquels il desireroit faire imprimer, s'il Nous plaisoit luy en donner la permission. Et Nous, desirant favorablement traiter l'Exposant; Nous luy avons permis & permettons de faire imprimer, vendre & debiter lesdits Memoires, par tel Imprimeur & Libraire qu'il voudra, dans tous les lieux de nostre obeïssance, pendant le temps de six années, à compter du jour qu'ils seront achevez d'imprimer. Pendant lequel temps, Nous faisons tres-expresses inhibitions & defences à tous Imprimeurs & Libraires, & autres personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'imprimer ou faire imprimer lesdits Memoires de Hollande, les vendre & debiter, sans la permission & consentement de l'Exposant, ou de ceux qui auront droit de luy, sous quelque pretexte que ce soit, à peine de trois millelivres d'amende, applicables un tiers à Nous, un tiers à l'Hôpital General, & l'autre tiers à l'Exposant: de confiscation des Exemplaires & de tous dépens dommages & interests; A condition qu'il sera mis deux Exemplaires desdits Memoires en nostre Bibliothèque publique, un en celle du Cabinet de nos Livres du Château du Louvre, & un en celle de nostre Amé & Féal le Sr. le Tellier Chevalier Chancelier de France, avant que de les exposer en vente, à peine de nullité des presentes: Du contenu desquelles Nous mandons faire jouir & user ledit Exposant; cuceux qui auront droit de luy, pleinement & paiziblement,

ment, cessant & faisant cesser tous troubles & empêchemens au contraire. Voulons qu'en mettant au commencement ou a la fin desdits Memoires l'Extrait des presentes, elles soient tenuës pour bien & deuëment signifiées à tous ceux qu'il appartiendra: Car tel est nostre plaisir. **DONNE** à S. Germain en Laye, le deuxieme Juillet, l'an de grace mil six cens soixante dix-neut: Et de nostre Regne le trense-septieme. Par le Roy en son Conseil, Signé, **BENOIST**. Et scellé du grand Sceau de cire jaune, sur simple queue.

*Registré sur le livre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris le 17. jour de Juillet 1680. suivant l'Arrest du Parlement du 8 Avril 1653. & celui du Conseil Privé du Roy du 27. Fevrier 1665. Signé, C. ANGOT. Syndic.*

Achévé d'imprimer pour la premiere fois le 20. Aoust 1680.



A MONSEISNEUR  
L'ILLUSTRISSIME ET REVERENDISSIME  
EVE'QUE DU MANS  
L O U I S  
DE LA VERGNE  
DE MONTENARD  
DE TRESSAN,

Conseiller du Roy en ses Conseils, &  
premier Aumônier de Monsieur  
Duc d'Orleans, Frere unique  
de Sa Majesté.



MONSEIGNEUR,

*Vous m'avez fait tant de faveurs depuis que vous êtes en ce Diocèse, dont la principale a donné le repos à ma vieillese : & elles font fait une si forte impression sur un bon Cœur comme le mien, que je souhaiterois fort que ma reconnaissance s'épandist par tout le monde : & que non seulement les François, mais aussi les Etrangers sceussent à quel point je vous suis redevable.*

*C'est ce qui me porte, MONSEIGNEUR, a vous dédier ces Mémoires, que j'espere qu'ils auront cours dans l'Europe, n'y traittant que*

de Personnes-Illustres, & de choses rares & curieuses, que la calomnie a déguisées plus de soixante ans. & le faisant avec la sincérité & la vérité dont aucune Grandeur n'a jamais eu le pouvoir de me détourner.

D'autre part, MONSEIGNEUR, vous m'avez porté le premier d'y travailler; Et si le Public tire quelque profit ou satisfaction de cet Ouvrage, il est bien juste qu'il vous en sçache gré. Mais comme je ne sçauois vous offrir ce que je desirerois bien, vous vous contenterez, s'il vous plait, de ce que je puis, & de ma véritable protestation d'être le reste de ma vie avec beaucoup d'ardeur, de respect & de reconnaissance,

MONSEIGNEUR,

Votre tres-humble & très-obéissant Serviteur,

DU MAURIER.

# P R E F A C E.



U'on ne s'attende pas, en lisant ces Mémoires, de voir un discours fleuri, ou plutôt fardé, qui soit plein de termes nouveaux, que quelques petits

Auteurs présomptueux, qui ne s'attachent qu'aux seuls mots, appellent le beau langage. Ces gens-là sçauront que je ne fus jamais au Collège : & que le peu que je sçay dans les Langues, je l'ay appris à la maison par des Maitres, ou par l'usage dans la conversation. Je n'ay jamais lû une seule ligne de Priscian, ny des autres Grammairiens; Les Syntaxes, les Clenards, & les Despauteres, que mon Pere appelloit les Croix de la jeunesse, me font des Pays inconnus. Je n'ay jamais pû comprendre ce que c'est qu'un Supin ny qu'un Gerondif: & je m'en sers à l'occasion par l'usage, sans les pouvoir définir ny décrire. J'ay lu & relu avec plaisir le Quinte-Curce de Mr. de Vaugelas, dont j'estimois la vertu solide, l'extrême douceur, & la fidelité inviolable pour ses Amis; mais je n'ay jamais pû achever ses remarques sur nôtre Langue; De plus, ayant corrompu ma langue naturelle par une longue demeure dans les Pays Etrangers, où j'ay été nourri, & par une plus longue station dans le Mayne, où l'on parle tres-mal: m'étant lassé de picquer inutilement les coffres à la Cour, & de me repaître de ses vaines fumées: on ne

## P R E F A C E.

doit pas s'étonner si on remarque en cét Ouvrage des termes & des façons de parler qui ne sont pas au goût de ces censeurs pointilleux qui ne s'arrêtent qu'à l'écorce, & qui condamnent un bon livre pour un mot qu'ils ont banni du commerce, & pour une manière de parler qui n'est pas de la délicatesse de la langue, pour me servir de leurs termes.

Je convie donc ces Messieurs de me laisser en repos ; puisque j'avoué ingénûment ma foiblesse: leur laissant tres-volontiers en partage les huit parties d'Oraison, toutes les Grammaires & tous les Dictionnaires, avec toutes les remarques & toutes les observations sur les Langues: à condition qu'ils abandonnent aux esprits solides & expérimentez, la matière, & les choses qui sont au dessus de leur capacité: car, à dire le vray, ils ne peuvent s'attribuer d'autre gloire que celle qu'ont les meilleurs Artisans qui sont les bons outils, dont les excellents Statuaires forment les merveilles Statuës, & les fameux Architectes les superbes Edifices.

J'estime fort ceux qui parlent régulièrement: mais je ne puis souffrir ces petits critiques enflés de vanité, qui dans les ruelles des Dames décrivent les meilleur ouvrages, pour une manière de s'expliquer qui ne leur plait point. Il ne s'ensuit pas pour cela que des Grands Hommes ne puissent écrire solidement & poliment tout ensemble: ayant autant de veneration pour ces Illustres-là, que

## P R E F A C E.

que d'averfion & de mépris pour de fimples Grammairiens qui n'ont que l'orgueil en partage.

Ce n'est pas à ces gens-là à juger d'une Hiftoire: & fi j'avois à fouhaitter des Juges dignes & competans de ces Memoires, il feroit à defirer que ce fameux Prefident de Thou, & ces Illuftres Freres Mrs. du Puy, & que Mr. le Prefident Ardier pûffent revenir au monde. Ce dernier fit long-temps la Charge de Secretaire d'Etat, fous Mr. d'Herbaut fon Oncle, Pere de Mr. de la Vrillere. Ses Dépêches étoient fi naturelles & fi fortes, ainfi que les Declarations publiques qui fôrtoient de fes mains: que Mr. Conrarthomme generalement eftimé, & qui connoiffoit la velleur des chofes, m'a dit plusieurs fois il y a plus de trente ans, *Jugement de* que les Roÿs de France ne parloient plus a- *Monsieur Con-* *rart, de Mr.* *le Prefident* *Ardier.* *Ar-* *dier.* avec la Majefté digne de leur Empire, depuis qu'ils ne s'expliquoient plus par la plume de Mr. Ardier. Je remets à parler plus amplement de cét Homme Illuftre, qui a été fort de mes Amis, en un autre endroit.

La plus-part des Hiftoires font des Panegyriques faits par des plumes gagées, qui élevent le vice & le crime dans le Ciel: comme celles de Paterculus & de Machiavel, qui propofent Tibere & Cefar Borgia, qui ont été des monftres, pour des exemples à imiter. Tout au contraire de ces compositeurs d'Eloges injuftes, il y a des faifeurs de Pasquins qui ofent fe nommer Hiftoriens, dont les ames venales ou intereffées déchi-

\* 5

rent

P R E F A C E

rent la vertu même, & font passer les meilleurs Princes pour des Tyrans & pour des Scelerats: témoin tant d'Histoires & imprimées Satyriques des Huguenots contre les Princes Catholiques, entr'autres contre François de Lorraine Duc de Guise, parce que cét excellent Capitaine leur avoit fait la guerre: & ces gros tas de Livres composez par des Moynes & par des Catholiques superstitieux contre la Reyne Elisabeth d'Angleterre, la plus grande Princesse qui ait jamais porté Couronne, car il suffit à ces esprits passionnez d'être d'un Party & d'une Religion contraire, pour être acablé de calomnies, dénigré & condamné.

Ces ridicules Ecrivains s'efforcent vainement de rendre la Reyne Elisabeth odieuse & exécration à la posterité, à cause de la mort de la Reyne Marie Stuart, bien qu'il soit tres-certain que cette pauvre Princesse avoit l'esprit si inquiet & si querelleux, qu'Elle ne pouvoit s'empêcher de harceler la Reyne Elizabeth, bien plus puissante qu'Elle, & qu'ainsi Elle brassa Elle même sa ruine; ce qui ne peut être revoqué en doute, étant confirmé par le témoignage de Mr. de Castelnau Intendant de ses Affaires en France, & Ambassadeur en Angleterre, qui dit dans ses Memoires, qu'Elle tenoit ce deffaut du Cardinal de Lorraine son Oncle. Depuis qu'Elle fut prisonniere en Angleterre: Elle ne pût s'empêcher de nourrir diverses intelligences avec

## P R E F A C E.

rec des Anglois factieux, qui vouloient troubler le repos du Royaume, & attenter même à la vie de la Reyne Elisabeth: ce qui la força de luy faire son procez, & de la faire condamner à la mort par plus de quarante Juges, la plus-part Marquis, Comtes, Barons, Pairs d'Angleterre, Officiers de la Couronne: & Membres du Parlement. encor cette Sentence fut long-temps surcuse, & jamais la Reyne Elisabeth n'eut osé l'exécuter, si elle n'y eut été portée par la France; car j'ay oüy dire à mon Pere qu'amis & ennemis concoururent par divers interêts pour faire perir cette malheureuse

Reyne. Il avoit appris de la bouche de Mr. de Bellievre, qu'on envoya extraordinairement en Angleterre, en apparence pour solliciter pour la vie de ceste pauvre Reyne, & qui avoit une tres-ample instruction à cette fin, qu'il en avoit une toute contraire de la main du Roy Henry III. pour exhorter la Reyne Elisabeth à faire décapiter cette ennemie commune de leurs personnes & de leurs Royaumes; Ce que le Roy fut forcé de faire, de crainte que Marie Stuart Héritiere d'Elisabeth, & plus jeune qu'Elle, venant à luy succeder, Messieurs de Guise ses parens, qui la gouvernoient absolument, & qui par le grand nombre de Créatures qu'ils avoient dans le Royaume faisoient branler sa Couronne, fortifiez de la Puissance d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande, n'en fissent enfin un second Chilperic: car ceux de la Ligue eurent l'insolen-

*Henry III.  
cause de la  
mort de Ma-  
rie Stuart, ou  
plûtost Mr. de  
Guise, qu'il  
redoutoit.*



## P R E F A C E.

ce de changer la Dévise du Roy *Manet ultima Cælo*, en *Manet ultima Claustro*. Le Roy disoit qu'après avoir joiï en terre des Couronnes de France & de Pologne, il esperoit la troisiéme dans le Ciel; Et les Ligueurs disoient hautement qu'ils luy donneroient cette troisiéme Couronne dans un Cloître; Et comme un Sçavant de ce temps-là eût étendu la Dévise du Roy en ce bel Hexamètre,

*Qui dedit ante duas, triplicem dabit ille  
Coronam.*

la rage de ceux de la Ligue le paraphrasa en ce Distique.

*Qui dedit ante duas, unam abstulit, al-  
tera mutat,*

*Tertia tensoris est facienda manu.*

D'avantage, dans un Conseil secret de ceux de ce Party, où l'on proposoit cét horrible dessein: comme l'un de la compagnie, plus moderé que les autres, eût demandé qui seroit celuy qui oseroit mettre le Roy dans un Cloître: le Cardinal de Guyse, d'un naturel impetueux, après luy avoir reproché sa mollesse, dit tout haut qu'on luy livrât le Roy: qu'il luy mettroit la tête entre ses genoux, & luy feroit la Couronne de Moyne avec la pointe d'un Poignard; Discours qui depuis luy coûta bien cher: car après que le Roy Henry III. eût fait tuer Mr. de Guyse son frere, & qu'il balançoit ce qu'il devoit faire de ce Cardinal, qu'il avoit fait arrêter: le Colonel Alphonse d'Ornano Pere du Mareschal de ce nom,

*Paroles du  
Cardinal.*

## P R E F A C E.

nom, l'ayant fait souvenir de ces cruelles paroles, & rémontré que le frere vivant étoit plus dangereux que n'avoit jamais été le mort: le Roy jura qu'il en mourroit, & envoya aussitôt Monsieur du Guast Capitaine aux Gardes: avec ordre précis de l'expedier.

Cette sollicitation secrette de Henry III. contre Marie Stüart sa Belle-sœur, Reyne d'Ecosse, & Douairière de France, fait voir que pour sa conservation on sacrifie ses Alliez & ses Proches: mais de plus, on immole souvent la Religion par intérêt & par raison d'Etat: témoin ce que la même Reyne Elisabeth a dit autres-fois à mon Pere, qu'Elle tenoit la vie du Roy Philippes II. *Philippe second sauve la vie à Elisabeth Reyne d'Angleterre, que sa Sœur Marie ne vouloit faire mourir, & aime mieux que l'Angleterre soit Heretique, que de voir jointe à la France.* son Beau-frere, quoy que le plus grand de ses Ennemis; Aussi Elle l'avoit peint dans la ruelle de son lit, & le faisoit considerer à tout le monde comme son Sauveur, Effectivement il empêcha sa Sœur Marie de la faire mourir: car cette Reyne Marie, seconde femme du Roy Philippes, étant grande Catholique, & fort infirme, craignoit avec raison que sa Sœur Elisabeth qui étoit Huguenotte, venant à luy succeder, ne bannît un jour d'Angleterre la Religion Catholique, comme il arriva depuis: & pressoit fort le Roy son mary de luy faire trancher la tête, la tenant Prisonnier dans la Tour de Londres: Mais le Roy Philippes s'y opposa fortement, de peur que l'Héritiere d'Elisabeth, Marie Stüart, qui lors avoit épousé le Roy Francois II.

## P P E F A C E.

se devint Reyne de toute la Grand' Brétagne par succession : & que la joignant à la France, comme il étoit indubitable si Elle avoit des Enfants : il ne se formât, par l'union de tant de Royaumes, une Puissance formidable qui réduisit en fumée son vaste dessein de Monarchie universelle.

*Les Espagnols font encor ceder en ce temps, la Religion à l'interet.*

En ce temps-icy les Espagnols font encor ceder la Religion à l'interet : car eux, qui nous ont reproché par tant d'Ecrits, nos Alliances avec les Héretiques, particulièrement avec la Hollande & la Suede : & qui par là se vouloient rendre recommandables à la Cour de Rome, regardent présentement les Hollandois comme le plus ferme soutien de leur Monarchie : leur permettant de prêcher publiquement dans leurs Villes, Et pour montrer la considération qu'ils ont pour ces gens-là : l'Admiral Reussor, un peu devant sa mort fit sortir des Galeres de Naples, un grand nombre de Ministres Hongrois que l'Empereur y avoit envoyez, d'un seul mot qu'il en dit au Marquis de Los-Velez qui en est Viceroy.

Ainsi il n'y a personne qui ne voye que le seul interet gouverne le Monde : & qui ne dise qu'un grand Capitaine a eu raison de dire que les Princes commandent aux Peuples, mais que l'interet commande aux Princes ; Ce qui est si véritable : que souvent, pour cet interet on devoue ce qu'il y a de plus sacré entre les hommes ; & que la plus-part des Souverains n'observent les

re-

## P R E F A C E

regles de la Justice & de la Religion, qu'en-  
tant quelles se trouvent conformes à ce  
mal-hûreux interêt.

Au reste: si quelques scrupuleux trou-  
vent à rédire que dans ces Memoires je  
compare le Prince d'Orange Guillaume,  
& l'Admiral de Colligny; aux plus Grands  
Hommes, tous deux Hérétiques, & tous  
deux Rébelles: on ne doit pas conclure par  
là que j'aye aucun penchant à l'Hérésie &  
à la Rébellion, que je déteste également;  
Mais c'est qu'il faut autant ou plus de vertu  
à se faire Souverain, de Particulier qu'on  
est: & à résister, étant foible, à de gran-  
des Puissances: qu'à gagner des Batailles,  
étant né Roy, comme Alexandre & Gusta-  
ve Adolphe. Les Roys doivent leurs Vi-  
ctoires à la valeur de leurs Capitaines & de  
leurs Troupes: & quelques-fois aux Vents  
& au Soleil, s'est à dire à la fortune. Aussi  
Ciceron parlant à César, luy dit qu'il avoit  
plus de gloire d'avoir pardonné à Marcellus,  
& d'avoir rétabli son Ennemi dans ses biens  
& dans ses dignitez, que d'avoir gagné  
tant de Combats: parce que ses Soldats &  
ses Officiers s'en attribuoient le principal  
honneur; Et marque indubitable que le  
gain des Batailles vient de l'expérience &  
du courage des Troupes: Mr. le Prince de  
Condé, qui a le cœur aussi haut que le Ciel,  
après avoir deffait à Rocroy les vieux Re-  
gimens des Pays-bas, & ceux de l'Empire à  
Nordlingue, n'osoit paroître en Guyenne  
devant Mr. le Comte de Harcourt, qui n'a-

## P R E F A C E.

voit qu'un petit Corps de vieilles Troupes, quoy que ce Prince eût le double de nouvelles levées.

L'opinion differente dans la Religion ne doit rien faire à l'estime : On a veu de fort petits génies bons Catholiques : comme le Cardinal de Pellevé, qui demeura court, haranguant les Etats Generaux, & de qui on a dit pour cela :

*Seigneurs Etats, excusez le bon-homme  
Il a laissé son Calepin à Rome.*

Au contraire : on a veu des Huguenots, comme Mr. de la Nouë bras de fer, que les plus célèbres Ecrivains ont comparé aux plus Grands Hommes de l'Antiquité. Pour moy j'adore le mérite extraordinaire par tout où je le rencontre ; dans l'Herétique, dans le Rébelle, & dans l'Ennemi même. Le Duc de Sesse Viceroy de Naples a laissé un monument éternel de cette genereuse maxime, ayant fait construire un Tombeau magnifique dans Ste. Marie de la Noce de Naples à Pierre de Navarre, avec cette Inscription,

*Le Duc de  
Sesse Viceroy  
de Naples,  
dresse un  
Mausolée à  
Pierre de  
Navarre  
Ennemi &  
Lebelles.*

*Petro Navarre Cantabro, solertissimo in  
expugnandis Urbibus Daci, Consalvus Fer-  
dinandus Sueffe Princeps, Ludovici filius:  
Magni Consalvi Nepos, quamvis Gallorum  
partes secutum, pio sepulchri munere hono-  
ravit, cum hoc habeat in se præclara virtus,  
ut etiam in hoste sit admirabilis.*

Ce Héros honoroit la vertu dans un Ennemi, dans un Rébelle ; & dans un Transfuge, & sans se contenter de le louer en son cœur

## P R E F A C E.

teur, il luy élevoit un Mausolée.

A Rome on ne fit pas moins d'état de César, parce qu'il étoit Epicurien, que s'il eût été de la Secte des autres Philosophes qui avoient des sentimens plus favorables de la Divinité & de sa Providence; Et on estime plus aujourd'huy les Vers & l'Histoire de George Bucanan grand Héretique, que les Poësies fades, & les Histoires de plusieurs Autheurs bons Catholiques. D'ordinaire on suit l'opinion qu'on a succée avec le lait: comme il arrive à tout le monde en matiere de Religion, de suivre les sentimens des Docteurs de sa connoissance, & de croire sur la foy des autres, sans approfondir les choses; Mais pour avoir eu de méchants Peres nourriciers dans la Religion, cela ne détruit pas les vertus morales & héroïques qui éclatent en quelques génies extraordinaires.

La Rébellion est aussi détestable que l'Hérésie: car c'est une révolte contre les Souverains, qui sont les Images de Dieu en terre; Toutes-fois on peut dire, à la décharge du Prince d'Orange Guillaume: que le Roy Phillippe I. fut la cause du soulèvement des Pays-bas, par le mépris & par la violation des Privileges de ces Provinces, que l'Empereur Charles V. son Pere avoit toujourns gouvernées avec douceur.

Et quant à l'Admiral de Colligny, que je compare au Prince d'Orange, quoy qu'en ayent dit ses Ennemis nombreux & puissants, qu'il se servoit du prétexte de la Religion

\* \*

de

## P R E F A C E.

de Calvin pour couvrir son ambition , & quoy qu'en aye écrit d'Avilla sur ce sujet ; il étoit fortement persuadé de la croyance, & n'a fait principalement la guerre que pour la soutenir ; Ses plus familiers Amis qui l'ont observé n'en ont jamais douté : & les prieres ardentes qu'il fit au moment de sa mort , ainsi que plusieurs Lettres à ses Confidens & à ses Proches qui sont de fidelles peintures de l'ame, le prouvent assez.

Je blâme en passant , en deux lignes, le massacre de la S. Barthelomy , où quantité de bons Catholiques furent sacrifiez à la vengeance de leurs ennemis ; Aussi il fut généralement condamné de tous les gens de bien François & Etrangers, hormis des auteurs de cette boucherie, & de leurs dépendants. Une Histoire Latine imprimée depuis peu avec Privilege du Roy , dit en parlant de cette sanglante execution, *atra illa dies quam sequana non abluat sua undis.* Et Mr. l'Evêque de Rhodéz Harcourt de Préfixe, dans son Histoire de Henry IV. parlant de ce Massacre, l'appelle une action abominable qu'il n'avoit jamais eu , & qui n'aura s'il plaît à Dieu jamais de semblable. Je ne prétens pas offenser la mémoire du Roy Charles IX. ny de la Royne sa Mere ; je dis seulement que cette action a été universellement détestée , sans nommer personne ; Mais quand il faudroit prendre party là-dessus : un bon François seroit mieux de s'intéresser pour Henry le Grand Ayeul du Roy , qui court si grande risque



P R E F A C E .

que de sa vie, & qui fut si maltraité en cette cruelle journée, que pour Charles IX. qui manquoit à la parole.

Sur ce triste sujet, Henry IV. a dit fort souvant, & mon Pere en étoit témoin: que le plus sensible déplaisir qu'il eût eue de sa vie, fut quand le jour de la S. Barthelemy il fut avec huit cens Gentils hommes tous gens de bien, & pour l'amour de luy: c'étoient ses propres terres. Et il le dit étant Roy de France, lors que des Catholiques euz le Roy demandoyent justice de certains Calandriers que les Huguenots avoient imprimé à Genève au devant de leurs Pseaumes, où il y avoit Dieu & sa sainte Obediance massacrez.

*Dire remarquable du Roy Henry IV. au sujet de la S. Barthelemy.*

Il ne faut pas alleguer, pour authentifier cette cruelle action, qu'elle fut approuvée à Rome, où j'ay veu dans la Chapelle Pauline la S. Barthelemy représentée, & l'Amiral qu'on jette par les fenêtres: & au bas, *Pœnifex Colonj necens probat.* J'ay lû ces étranges paroles il y a cinquante ans avec regret: & un saint Evêque m'a dit aussi les avoir lûs avec étonnement.

Enfin on ne doit point trop se étonner qu'écrivant la vie de Guillaume Prince d'Orange, je mette la substance de son Apologie, contre la proscription du Roy d'Espagne. S'il y a quelque chose de hardy contre la mémoire de ce Prince, je ne suis pas le premier à le divulguer. Cete pièce fut imprimée il y a près de cent ans en diverses Langues, & fut envoyée par le Prin-

## P R E F A C E.

de d'Orange à l'Empereur Rodolphe, & à plusieurs autres Souverains de l'Europe, entr'autres au Roy Henry III. accompagnée d'une grande Lettre qu'il agréa, quoy que cette Apologie qui est sanglante, fut contre son Beau-frere.

Voila ce que je diray sur le sujet de ces Memoires qui seront approuvez des amateurs de la verité, laquelle j'ay adorée toute ma vie ; la forte aversion que j'ay pour la flatterie & pour la calomnie, m'a un peu emporté contre plusieurs Ecrivains qui ne meritent pas le nom d'Historiens, mais seulement d'Autheurs satyriques & de Panegyristes flatteurs : & qui poussez de différentes passions, se sont efforcez d'ensevelir dans le mensonge la verité, que je prens plaisir de déterrer, comme on le peut voir par ces secrets d'Etat que je viens de découvrir en passant, & qui sans doute ne seront pas desagréables aux gens de bien.

Au reste, j'ay composé ces Memoires pour me def-cannuyer dans le triste loisir de la solitude où je me voy réduit ; n'ayant pas été nourri à la chasse, qui rend le séjour de la campagne moins desagréable.

r

G U I L L A U M E  
D E N A S S A U  
P R I N C E  
D' O R A N G E ,  
F O N D A T E U R  
D E L A R E P U B L I Q U E  
D E S P R O V I N C E S - U N I E S  
D E S P A Y S - B A S .



Ans tous les Siecles passez, il n'a point paru un plus grand Homme que ce Prince. Qu'on examine tous les illustres de Plutarque, & ceux qui ont été depuis cet admirable Ecrivain, on n'en trouvera point qui ait eu une plus haute vertu que luy.

Il ne faut pas tant s'étonner des conquêtes d'Alexandre & de Cesar. Le premier étoit maître de toute la Grèce, & d'une Armée aguerrie : & l'autre commandoit souverainement la moitié des Légions Romaines, qui dominoient tout le Monde. Avec ces forces, leurs premières victoires ayant été l'instrument

A

des

des suivantes , l'un détruisit l'Empire des Perses , & l'autre la Republique Romaine. Mais la vertu de ce Prince Guillaume n'est pas moindre que celle de ces grands Conquerans , en ce que sans aucunes forces , il a eu le courage d'attaquer la puissance redoutable du Roy d'Espagne Philippes second; Qu'il s'est maintenu plusieurs années contr'elle ; Que son courage a été plus grand que ses-adversitez ; Que lors qu'on le croyoit ruiné , étant chassé des Pays-Bas , il y rentroit aussi-tôt avec une nouvelle Armée ; Que par son esprit , & par sa grande conduite , il a jetté les fondemens d'une Republique qui couvre la Mer de Vaisseaux innombrables, en ayant plus elle seule que le reste de l'Europe ; Et qu'enfin on n'a pû venir à bout de luy que par une trahison, qu'il auroit évitée, s'il ne se fût confié en la bien-veillance des peuples, qui luy servoient de gardes, & qui le confideroient comme leur pere, & comme le Dieu tutelair de leur pays.

En verité , après avoir repassé par mon esprit tous les Illustres qui l'ont precedé , je ne trouve personne qui ait égallé sa profonde sagesse , son courage heroïque , & sa constance dans les malheurs , que ce grand Gaspard de Colligny Seigneur de Chastillon , Admiral de France , duquel d'Avila , qui étoit de parti contraire , est contraint de dire qu'en son temps on parloit plus dans l'Europe de l'Admiral de France , que du Roy de France ; Car  
 apres

après avoir perdu quatre Batailles, il parût *Christiernes* si peu abbatu, & si puissant, qu'on fut for- *cond, Roy de* cé de luy donner la Paix : & sans une in- *Danemarck,* fidelité dont le souvenir sera en éternelle *fit une S. Bar-* exécration à tous les gens de bien, il au- *theimy à* roit achevé sa course pacifiquement, & *Stockholm,* servi fort utilement l'État dans la Con- *ou il tua tous* quete des Pays-Bas, qu'il proposoit dans *les Grands,* une conjoncture, où il étoit tres-aise de *qu'il avoit* nous en rendre maîtres : mais les mau- *convicy à un* vaises maximes de ces Docteurs interessez, *festin. Les Hi-* qui veulent accommoder la Theologie aux *beriens appel-* passions des Princes, en leur insinuant *lent ce massa-* qu'il ne faut point garder de parole aux *cre Laniena* Heretiques, ny aux Rebelles, & qu'il est *Stockholmen-* permis de faire un petit mal pour un plus *fit.* grand bien, jointes au desir de vengeance, si puissant sur l'esprit des hommes, l'emporterent sur l'honneur, & sur la foy, qui doivent toujourns être inviolables.

Guillaume de Nassau Prince d'Orange nâquit l'an 1533. au Château de Dillembourg, dans le Comté de Nassau. Il fut neuf ans enfant d'honneur de l'Empereur Charlequint, qui admiroit sans cesse la grandeur de son entendement, accompagnée d'une extrême modestie.

Ce grand Monarque prenoit plaisir à l'instruire, & à luy communiquer les af- *Guillaume* faires les plus importantes, & a confessé à *Prince d'O-* ses plus familiers, que bien souvent ce *rangs, dans la* jeune Prince luy donnoit des lumieres, *confidance de* & luy fournissoit des expediens qui l'é- *Charlequint.* tennoient, dont il ne se seroit jamais *à vif.*

Quand il donnoit Audiance secrette aux Princes Etrangers , & aux Ambassadeurs. & que Guillaume par discretion se vouloit retirer avec ceux qui étoient dans sa chambre , l'Empereur d'ordinaire le retenoit , en luy disant, Prince, demeurez.

*Charles-  
quint le choisit pour porter la Couronne Imperiale à son Frere Ferdinand.*

On fut surpris de voir ce grand & sage Monarque l'estimer plus que tous ceux qui l'approchoient, & luy confier dans un âge si peu avancé tous les secrets de son Empire , & le maniement des affaires , & des negociations les plus importantes : car à peine avoit-il passé vingt ans , que Charles le choisit entre tous les grands Seigneurs de sa Cour , pour porter la Couronne Imperiale qu'il resignoit à son Frere Ferdinand : Employ dont Guillaume s'acquitta avec beaucoup de répugnance, ayant témoigné à son bon Maître, qu'il luy étoit bien rude de porter à un autre cette Couronne , que son Oncle Henry Comte de Nassau avoit mise sur sa tête.

*l'Empereur Charlesquint fait le Prince d'Orange, Generalissime de ses Armées à vingt-deux ans.*

Et pour montrer que l'Empereur ne faisoit pas moins d'état de sa valeur , que de sa prudence , quand le Duc de Savoye Philbert Emanuel, General de ses Armées, fut obligé pour ses affaires particulieres , de s'absenter quelque temps des Pays-Bas , de s'absenter quelque temps des Pays-Bas , quoy que le Prince d'Orange n'eût que vingt-deux ans , & qu'il fut allé faire un tour en sa Ville de Breda ; Charles en son absence , de son mouvement , & contre l'avis de tout son Conseil, luy fit remplir cette place de Generalissime au préjudice de

PRINCE d'ORANGE. 5

de tant de Capitaines experimentez, entr'autres du Comte d'Egmont qui avoit douze ans plus que luy, & dans une conjoncture scabreuse: car il falloit s'opposer aux efforts de Monsieur de Nevers, & de Monsieur l'Admiral de Châtillon, qui n'étoient pas peu redoutez; & cependant, bien loin de recevoir aucun échec cette Campagne-là, il fit bâtir Charlemont & Phillippeville, à la veüe des armées Françoises, & de ces deux grands Capitaines.

Je n'ay jamais pretendu d'écrire toutes les actions de ce Prince Guillaume d'Orange, qui demanderoient, un gros volume, & que tant d'Historiens ont représentées en diverses langues: ce seroit une étrange démangaison d'écrire, & un larcin manifeste de donner au Public ce qui se trouve dans les Ouvrages particuliers: mais j'avois seulement resolu de faire quelques reflexions au sujet de ce grand Prince, & de déduire quelques particularitez de sa vie, que j'ay apprises de mon Pere, & d'autres personnes célèbres qui étoient de ce temps-là. Toute-fois, afin que ce que j'ay à dire de ce grand Homme soit plus intelligible & plus agreable à ceux qui n'auront pas lû son Histoire, j'ay été convié contre mon premier dessein par une personne Illustre, à qui devant beaucoup je ne puis rien refuser, de faire un Abregé de la vie de ce Prince en peu de paroles, pour en donner une connoissance generale, comme font les Geographes, qui décou-



vrent à nos jeux le vieil & le nouveau Monde dans une petite Carte, n'y ayant pas de doute que ce portrait racourcy d'un homme si extraordinaire, ne fasse goûter avec plus de plaisir ce que je sçay de particulier de sa vie : & de plus, il fera voir en même temps à tout le monde, les fondemens sur lesquels ce Prince a bâty la puissante Republique des Pays-Bas unis.

*Tendresse  
que Charle-  
quint eut  
jusqu'à sa  
fin pour le  
Prince d'O-  
range.*

Outre l'estime que l'Empereur Charlequint fit de la vertu du Prince d'Orange Guillaume, il n'y avoit personne de sa Cour, qu'il aymât si tendrement que luy: ce qu'il fit paroître jusqu'au dernier moment de son administration: que se démettant de tous ses Etats en faveur du Roy Philippes son Fils dans cette célèbre Assemblée de Bruxelles l'an 1555. on remarqua que l'Empereur, dans une action si considerable, étoit appuyé sur Guillaume Prince d'Orange.

*Cette con-  
fiance ruina  
ce Prince  
dans l'esprit  
des Espa-  
gnols.*

Ces témoignages de confiance, & d'amitié de l'Empereur furent cause de son malheur; car bien que Charlequint se retirant en Espagne, l'eût recommandé particulièrement au Roy son fils, les Espagnols qui le gouvernoient, ayant été nourri en Espagne, & qui avoient conçu un dépit mortel de l'éminente & constante prospérité de ce jeune Prince, par envie & par jalousie, passions puissantes sur les esprits, le rendirent tellement suspect au Roy Philippes, que ses paroles & ses actions les plus innocentes étoient prises en mau-  
vaise

vaife part, & qu'on luy attribuoit la refiftance que les Provinces faisoient aux volontez du Roy sous pretexte de leurs priviléges.

Il commença de s'appercevoir que ses Ennemis le ruinoient dans l'esprit de Philippes, par les froides receptions qu'il luy faisoit: mais il en fut assez convaincu, lorsque le Roy Philippes étant à Flessingue prêt de monter sur le Vaisseau qui le devoit porter en Espagne, luy reprocha avec un visage plein d'indignation, d'avoir empêché l'execution de ses desseins par ses brigues secrettes: à quoy le Prince ayant répondu fort humblement, que tout s'étoit fait par le pur & naturel mouvement des Etats, le Roy le prenant par le poignet, & le luy secoüant, repliqua en Espagnol, *No los Estadós, mas vos, vos, vos*, repetant ce *vos* par trois fois, terme de mépris chez les Espagnols, qui veut dire toy, toy en François: Particularité que j'ay apprise de mon Pere, qu'il tenoit d'un confident du Prince d'Orange qui avoit été present. Après ce cruel reproche, & si public, Guillaume n'eut garde de conduire le Roy dans son Vaisseau, & se contenta de luy souhaitter un heureux voyage au Port, étant en seureté dans la Ville, où il étoit chèrement aimé, & où il y avoit un grand concours de peuple pour voir l'embarquement du Roy. Le Prince fut encore plus convaincu de sa disgrâce, lors qu'au lieu d'avoir le gouvernement des

*Le Roy Philippes second mal traite publiquement le Prince d'Orange.*

Pays-Bas, que ses Predecesseurs avoient possédé, qu'il souhaitoit passionnément, & à quoy il bornoit toute son ambition, il vid au contraire, que le Cardinal de Gravelle son ennemy avoit tout le secret de la Cour d'Espagne sous Marguerite d'Autriche Duchesse de Parme, qui fut établie Gouvernante, avec ordre de l'observer, & de ne luy communiquer aucune affaire importante: ce qui le fit resoudre, pour conserver son honneur, & sa vie même, qu'il voyoit assez ouvertement menacée, de s'appuyer de la bien-veillance des Peuples, & de rechercher des Alliances étrangères.

*Philippe  
second fut  
luy-même  
cause de la  
perte des  
Pays-Bas.*

Sur ce sujet, on peut dire avec raison que le Roy Philippe second, par le mauvais traitement qu'il fit à ce Prince qui avoit si bien servi l'Empereur son pere, excita luy-même tous les desordres des Pays-Bas: car s'il eut continué de traiter favorablement le Prince Guillaume, suivant le conseil & l'exemple de Charlequint, il l'auroit sans doute servi fidèlement: mais Guillaume se vid forcé de prendre des resolutions extrêmes, d'allumer un feu qui a duré plus de cent ans, qui a consommé plusieurs millions d'hommes, & qui a épuisé les tresors des Indes.

*Il ne faut  
jamais pouf-  
ser à bout les  
grands cœurs:  
ce qui est  
prouvé par  
l'exemple de  
Narsés.*

Cela fait voir qu'il ne faut jamais jetter dans le desespoir les grands courages: l'Histoire nous en fournit plusieurs exemples, entr'autres dans la personne de Narsés. Cét Eunuque renommé qui a égalé la

PRINCE D'ORANGE. ¶

la gloire des plus grands Capitaines, ayant veu ses services signalez, payés non seulement d'ingratitude, mais de mépris: l'Imperatrice Sophye Femme de Justin second, luy ayant mandé qu'elle le feroit filer avec ses femmes, il luy répondit qu'il luy ourdiroit une toile, qu'elle & tout l'Empire ne pourroit jamais couvrir; & afin que la menace ne fût pas vaine, il fit descendre les Lombards en Italie, qui en conquirent la meilleure & principale partie, à laquelle ils ont laissé leur nom; Après cela, sans retourner à Constantinople, il s'arêta à Naples, où ayant été quelque temps, il mourut doucement dans son lit, malgré les embûches de cette superbe Imperatrice, qui avoit envoyé Longin pour luy succéder, homme méchant & cruel, avec ordre de s'en deffaire.

Mais avant que de parler des actions du Prince d'Orange en general, il est à propos de dire quelque chose de son Extraction, laissant le long & import un détail aux Genealogistes.

La Maison de Nassau est sans contredit une des plus grandes, & des plus anciennes d'Allemagne; car outre ses hautes Alliances, la multiplicité de ses branches; & l'honneur d'avoir donné un Empereur il y a près de quatre cens ans, elle a encor ce grand avantage d'avoir subsisté dix Siècles entiers, & de se pouvoir vanter avec la Republique de Venise, comme

*Lippus. Quae  
mille anno-  
rum firmitate  
gaudet.*

nation est fondée sur la baze, & sur la durée de plus de mil années.

*Otho Comte de Nassau, y a six cens ans, eut deux Femmes; la première luy porta en Mariage le pays de Gueldre, & l'autre de Zutphen, qui ont été conservés plus de trois Siecles dans la Maison de Nassau.*

*Un autre Otho épousa la Comtesse de Vianden.*

Depuis, un autre Comte Otho de Nassau, épousa la Comtesse de Vianden, Dame de plusieurs autres terres considérables dans les Pays-Bas, il y a plus de trois cens ans.

*Engilbert I. épousa l'héritière de Breda.*

*Engilbert II. de Nassau, fut Gouverneur general des Pays-Bas pour l'Empereur Maximilien.*

Ensuite, son petit Fils Engilbert premier de ce nom, Comte de Nassau, épousa l'héritière de Loëke, & de Breda, l'an 1404. & fut Ayeul d'Engilbert de Nassau second de ce nom. Ce Prince fut grand en paix, & en guerre. Il gagna la bataille de Guinegasse: il punit la rebellion de ceux de Bruges, & fut Gouverneur general des Pays-Bas pour l'Empereur Maximilien premier. Ensuite il mourut sans Enfans, & laissa son Frere Jean de Nassau, héritier de tous ses biens.

*Henry Comte de Nassau par ses brigues, fait Charle- quint Empereur.*

Ce Comte Jeu eut deux Fils, Henry, & Guillaume: l'ayné Henry eut tous les biens des Pays-Bas en partage, & Guillaume ceux d'Allemagne. C'est cet Henry de Nassau, à qui Charlequint avoit obligation de l'Empire par ses fortes sollicitations contre le grand Roy François; & qui, le jour de son Couronnement, luy mit la Couronne Imperiale sur la tête.

Ce-

PRINCE d'ORANGE. II

Cependant, après que la Paix fut faite entre ces deux grands Princes, & que l'Empereur l'envoya en France pour faire hommage des Comtez de Flandres, & d'Artois, le Roy François, oubliant le passé par une generosité incroyable, luy fit épouser Claude de Châlon sœur unique de Philebert de Châlon Prince d'Orange, laquelle avoit été nourrie auprès de la Reyne Anne de Bretagne sa belle-mere; ainsi son fils unique René de Nassau & de Châlon fut Prince d'Orange après la mort de son oncle maternel Philebert de Châlon decédé sans enfans.

Guillaume Comte de Nassau Frere du Comte Henry embrassa la reformation, & bannit la Religion Catholique de ses Etats, & ce fut luy qui fut le Pere du grand Guillaume de Nassau dont nous avons à parler, qui devint Prince d'Orange & Seigneur de tous les biens de la maison de Châlon, par le testament de René de Nassau & de Châlon son Cousin germain, tué au Siegé de saint Disier l'an 1544. & qui mourut sans posterité.

*Guillaume de Nassau fut Prince d'Orange par le testament de René de Nassau son cousin germain.*

L'Empereur Charlequint qui avoit obligation à la Maison de Nassau, fâché que le jeune Prince Guillaume d'Orange fût élevé dans l'heresie, le retira à grand peine d'auprés de son Pere, l'approcha de sa personne, & l'éleva près de luy pour luy faire embrasser la Religion Catholique, qu'il professa en apparence pendant la vie de Charlequint, & au commencement

du regne de Philippes second : mais ses opinions nouvelles qu'il avoit sucées avec le lait , & goûtées depuis à la Cour de France , où elles étoient en vogue lors qu'il fut envoyé pour ôtage de la Paix de Château en Cambresis, firent une telle impression sur son esprit , qu'il ne s'en pût jamais défaire.

Le Comte Guillaume de Nassau eut de Julienne Comtesse de Stolbourg cinq Fils & sept Filles ; l'ainé fût Guillaume de Nassau Prince d'Orànge, dont nous avons à parler ; le puiné fut Jean Comte de Nassau , qui a laissé une tres-ample & célèbre posterité ; les trois autres Fils furent , les Comtes Ludovic , Adolphe & Henry de Nassau , qui se signalerent dans les Guerres Civiles de France, & des Pays-Bas ; & qui sans avoir été mariez , moururent tous trois les armes à la main , secondans courageusement les desseins de leur Frere aîné le Prince Guillaume d'Orange.

Les sept Filles de Guillaume Comte de Nassau furent mariées , l'une au Comte de Bergues , laquelle fut Mere du Comte Henry de Bergues, que nous avons veu de nos jours commander les Armées d'Espagne contre ses Cousins germaines les Princes Maurice & Henry Frederic d'Orange : & qui enfin , dégoûté des Espagnols , se retira de leur service. Les autres six filles furent mariées à des Comtes souverains d'Allemagne, l'une entr'autres, au Comte  
de

de Schoüarsbourg, qui eut le déplaisir de se trouver present à Anvers. lors que Jean Javregny Biscayen pensa tuer le Prince d'Orange son Frere d'un coup de pistolet : & à Delft, lors qu'il fut assassiné par Balthasar de Guerard Francomtois. Car elle n'abandonnoit guere ce cher Frere qui l'aimoit uniquement.

Le Prince d'Orange Guillaume étoit de belle taille, avoit le teint brun, & le poil châtain : il parloit peu, & pensoit beaucoup, mais tout ce qu'il disoit étoit essentiel, & passoit pour Oracle. Il n'y avoit point de maison de particulier où l'on vécut avec tant d'éclat, même du temps de Charlequint, que chés ce Prince, où les Ambassadeurs, & les Princes étrangers étoient régalez : Enfin c'étoit l'honneur de la Cour de l'Empereur, ainsi que de celle du Roy son Fils, qui dans la proscription qu'il foudroya contre le Prince d'Orange, luy ayant reproché plusieurs bienfaits, & son ingratitude, le Prince luy repliqua dans son Apologie, que tant s'en faut qu'il en eût jamais receu aucun, & qu'il se fût enrichi à son service, qu'il avoit porté la principale dépense de la Cour, grosse de diverses Nations, l'ayant long-temps défrayée de sa bourse, par le peu d'ordre qu'il y avoit de la part du Roy.

*Le Prince d'Orange Guillaume vivoit avec grande splendeur.*

Cette splendeur, jointe à une maniere toute particuliere de s'insinuer dans les cœurs, luy avoit acquis l'estime & l'amitié



*La Maison  
de Nassau est  
une Maison  
Imperiale,  
ayant porté  
l'Empereur  
Adolphe.*

tié de tout le monde : d'autre part, il avoit un grand avantage sur tous les Princes & Seigneurs de la Cour de Charle-  
quint, la Maison de Nassau ayant la gloire d'avoir donné l'Empereur Adolphe, qui fut tué l'an 1298 à la Bataille pres de Spi-  
re, dont on fit ces deux Vers.

*Anno milleno trecentis bis minus annis*

*In Julio mense Rex Adolphus cadit ense.*

*Grande  
différence en-  
tre Charle-  
quint & son  
Fils Philippe  
l'un fort  
aimé, & l'aut-  
re fort hay.*

Quand le Roy Philippes II. nourri en Espagne, vint au Pays-Bas du temps de l'Empereur son pere, on remarqua une si grande différence entre le pere & le fils, que les peuples, & sur tout la Noblesse, conçeut autant d'aversion & de mépris pour l'un, qu'ils avoient d'inclination & d'admiration pour l'autre : car l'Empereur, débonnaire & de facile accès, traittoit familièrement toute sorte de Nations, & parloit à tout le monde en leur Langue: ce qui le faisoit estimer & reverer universellement ; Mais son fils Philippes ne se communiquoit gueres, ne se faisoit voir que rarement, étoit toujourns vêtu à l'Espagnole, parloit fort peu, & ne parloit jamais qu'Espagnol : ce qui luy attira la haine generale des Grands & des Peuples des Pays-Bas, qui haïssant & redoutant l'orgueil des Espagnols, qui le gouvernoient, luy demanderent en pleine Asssemblée des Estats Generaux des Pays-Bas, tenus à Gand, qu'il plût à Sa Majesté faire retirer les Troupes estrangères des Provinces ; qu'il ne se servit que de ceux du Pays

*Demanderes  
des Estats des  
Pays-Bas au  
Roy Philip-  
pes, qui luy  
firent jurer la  
perte des  
Flamands.*

pour

**PRINCE d'ORANGE.** 15  
pour la garde des Places; & qu'il ne mit  
point d'Étrangers dans le Gouvernement  
des Bays Bas. Ces demandes surprirent &  
fâcherent fort le Roy, qui crût que le  
Prince d'Orange en étoit le principal in-  
stigateur: neantmoins dissimulant son dé-  
plaisir, il donna de bonnes esperances. En  
ces Estats de Gand il établit Marguerite  
d'Autriche sa soeur naturelle, femme d'O-  
ctavio Farnese, Duc de Parme, Gouver-  
nante absolüe des Pays-Bas, & fit plusieurs  
Chevaliers de la Toison d'Or, puis s'em-  
barqua pour s'en retourner en Espagne.

En partant, il laissa ordre à la Gouver-  
nante d'établir l'Inquisition d'Espagne  
aux Pays-Pas, & plusieurs nouveaux Evê-  
ques; ce qui fut cause des horribles desor-  
dres, que ces nouveutez causerent, tant  
les peuples avoient d'aversion & d'horreur  
pour le nom d'Inquisition, & pour ces  
nouveaux Evêques, qu'ils en croyoient é-  
tre les suppôts.

Le Cardinal de Granvelle Antoine Per-  
renot, premièrement Evêque d'Arras, &  
lors Archevêque de Malines, avoit tout le  
secret du Roy Philippes, & la force du  
Gouvernement sous Marguerite Duchesse  
de Parme. Il étoit fils de Nicolas Perre-  
not de Bessnçon, Secretaire d'Etat de  
l'Empereur Charlequint, qui de simple  
Bourgeois l'avoit avancé, & enrichi pour  
le merite de sa personne. Ce Cardinal,  
fier & hautain de son naturel, traittoit fort  
imperieusement la Noblesse; Il s'en fit  
haïr

*Ordre don-  
né à la Gou-  
vernante  
d'établir  
l'Inquisition  
& les nou-  
veaux Evê-  
ques.*

*Origine du  
Cardinal de  
Granvelle.*

*Le Prince  
d'Orange &  
les Comtes  
d'Egmont &  
de Horn  
écrivirent  
contre le  
Cardinal de  
Granvelle,  
qui est rap-  
pellé des  
Pays-Bas.*

haïr si terriblement, qu'enfin le Comte d'Egmont, le Prince d'Orange, & le Comte de Horn ne pouvans plus souffrir l'arrogance de ce Ministre superbe, écrivirent au Roy Philippes, que s'il ne le retireroit des Pays-Bas, il les luy feroit perdre par l'excez de son orgueil, & par ses conseils violens detestez des peuples, & de la Noblesse.

Cette hardiesse fut regardée comme un crime en Espagne, où deslors on resolut de perdre ces trois Seigneurs, & tous leurs adherens: mais on fut encor contraint de dissimuler, & de rappeler le Cardinal de Granvelle des Pays-Bas, où étant arrivé de grands troubles, on dépêcha en Espagne le Comte Jean de Bergues Gouverneur de Haynaut & de Cambresis, & Florent de Montmorency Seigneurs de Montigny, Gouverneur de Tournay; Chevaliers de la Toison d'Or, pour informer le Roy de tout ce qui s'étoit passé, & pour tâcher de porter son esprit à la douceur: mais ils y laisserent l'un & l'autre la vie; ce qui fut un avertissement pour les autres Seigneurs, de se tenir sur leurs gardes.

*Mss. de Ber-  
gues & de  
Montigny  
en voyez en  
Espagne y  
perissent.*

Le Prince d'Orange grand Politique, aussi-tôt qu'il sceut que le Roy Philippes, par le conseil de ses Ministres d'Espagne, & par les sollicitations du Cardinal de Granvelle, indigné d'avoir été chassé de Flandres, envoyoit le Duc d'Albe aux Pays-Bas, avec une Armée d'Espagnols & d'Italiens, jugea bien que c'étoit pour se

van-

vanger des demandes que luy avoient faites les Estats de Gand, & du rappel forcé du Cardinal, dont on le disoit le principal Auteur: sçachant de plus, qu'on avoit resolu de faire plusieurs changemens dans les Provinces, qui attireroient infailliblement de grands des ordres, il pria la Gouvernante de supplier le Roy d'agrèer, qu'il se démit de ses Gouvernemens de Hollande, de Zelande, d'Utrecht, & de Bourgogne: ce qui luy fut refusé; mais il fut exhorté seulement d'éloigner d'auprès de luy le Comte Ludovic son frere, soupçonné de luy donner des conseils préjudiciables au repos des Pays-Bas: ce qu'il ne trouva pas juste, non plus que ne faire un nouveau serment de fidelité au Roy, ainti que le firent plusieurs Grands, d'autant que par ce serment on s'obligeoit à exterminer les Heretiques, & qu'il eut juré la perte de sa femme qui étoit Lutherienne; de plus, il alleguoit qu'ayant une fois fait serment au Roy, il étoit inutile de le réitérer, à moins que de douter de sa fidelité: en quoy il fut suivi d'Antoine de Lalain Comte de Hochstrate Gouverneur de Malines, du Comte de Horn, Philippes de Montmorency Admiral des Pays-Bas, & de Henry de Brederode Baron de Viane, Vicomte d'Utrecht, descendu des Comtes souverains de Hollande, & de quelques autres Seigneurs.

l'An 1566. au mois d'Avril, la Gouvernante pressant au nom du Roy l'établissement

*Le Prince d'Orange refusa de faire un nouveau serment: sur raisons.*



blissement de l'Inquisition, & des nouveaux Evêques, prés de quatre cens Gentils-hommes s'étans assemblez à Bruxelles dans l'Hôtel de Culembourg, firent une Requête qu'ils osèrent présenter en Corps à la Gouvernante, l'étant allée trouver dans son Palais, ayant à leur tête le Comte Ludovic de Nassau, & le Seigneur de Brederoede: le lendemain, arriverent les Comtes de Bergues, & de Culembourg; Cette Requête tendoit à rejeter l'Inquisition, les nouveaux Evêques, & la publication du Concile de Trente, qu'ils soutenoient être préjudiciables au bien des Provinces. Cette hardiesse lâcha la bride aux Seditieux des Pays-Bas, & leur fit commettre tous les sacrilèges, & toutes les impietez, les brisemens d'Images, les démolitions d'Autels & d'Eglises, représentées dans l'Histoire, qui furent même detestées des Heretiques.

Cette fameuse Requête présentée par cette Noblesse marchans deux à deux, modestement vêtue, & armée de leurs seules épées, fut d'abord méprisée: & le Comte de Barlaymont grand Confident de Madame de Parme, parce qu'il y en avoit plusieurs dans la Troupe bien moins riches que luy, dit à la Gouvernante par mépris, qu'il ne falloit pass'en soucier, & que ce n'étoit qu'une troupe de gueux. Dés-là, ce nom de gueux demeura à ceux de ce Party, comme celuy de Huguenots aux Religionnaires de France. Mais cette Noblesse

*Quatre cens  
Gentils-hommes  
présentent  
une Requête  
contre l'In-  
quisition.*

*On donna  
à cette No-  
blesse le nom  
de gueux  
dont elle se  
glovisoit, au  
lieu de s'en  
offenser.*

blesse confederée, bien loin de s'offenser de ce sobriquet, & se l'appliquant, s'habilla toute de Drap gris, portant au Chapeau de petites écuelles de bois, & des bouteilles de Mandians, & beuvoit hautement & publiquement à la santé des gueux, quand ils se traittoient les uns les autres.

Ces Gentils-hommes liguez portoient au col une Médaille d'or, où d'un côté étoit l'effigie du Roy, & de l'autre deux mains jointes tenans une bésace, avec ces mots, *Fideles au Roy jusqu' à la bésace.* Même les plus grands Seigneurs, sur les Mandilles de leurs Laquais, firent broder des écuelles, des bouteilles, & des bésaces de gueux, se glorifians de ce furnom, & publiant qu'ils étoient resolu de dépenser tout leur bien pour soutenir une si juste confederation.

Vers la fin de l'an 1566. le Prince d'Orange *Le Prince d'Orange* assembla à Tenremonde les Comtes *assembla à Tenremonde* d'Egmont, de Horn, & de Hochstrate, *les Comtes d'Egmont, de Horn & d'Hochstrate.* & le Comte Ludovic son frere, pour aviser à leur seureté, & au bien des Provinces; la pluspart étoient d'avis d'armer, de s'opposer à l'entrée des Espagnols aux Pays-Bas; & au dessein trop visible qu'on avoit de les perdre: ce que le Prince d'Orange *le Comte Ludovic.* prouvoit par des lettres interceptées, qu'écrivoit l'Ambassadeur d'Espagne residant à Paris: mais le Comte d'Egmont qui étoit Gouverneur de Flandres & d'Arthois, & qui avoit grande autorité sur les gens de guerre, n'y voulut point enten-

tendre, & remontra à l'Assemblée qu'il falloit se confier en la clemence & douceur du Roy; ce qu'ayant repeté une autre fois à Villebrok dans une autre Assemblée qui s'y fit, le Prince d'Orange luy repartit que cette clemence du Roy le perdrait: qu'il seroit le Pont sur lequel les Espagnols entreroient aux Pays-Bas; & y étant entrez, qu'ils romproient ce Pont. Apres cela, le Prince luy dit que puisqu'il avoit si peu de soin de son salut, qu'il vouloit pourvoir au sien, & se retirer en Allemagne: à quoy le Comte repartit; Adieu donc, Prince sans terre: & le Prince luy repliqua; Adieu aussi Comte sans tête: en quoy il ne fut que trop bon Prophete.

*Prophetie du Prince d'Orange touchant le Comte d'Essex.*

L'An 1568. le 10. de Fevrier, l'Office de l'Inquisition d'Espagne declara Criminels de Léze-Majesté tous ceux, qui n'avoient pas resisté aux Heretiques des Pays-Bas: ce qui étoit condamner toute la Noblesse, dont le Conseil d'Espagne se vouloit defaire, particulièrement des Grands, des Gouverneurs des Provinces, & de ceux qui avoient presenté la Requête contre l'Inquisition: ce que le Roy confirma par un Arrêt du même jour.

*L'Inquisition d'Espagne declare tous les Nobles du Pays criminels de Léze-Majesté.*

*Le Duc d'Albe envoyé aux Pays-Bas avec une Armée pour succeder à Marguerite de Parme.*

Ensuite, il envoya le Duc d'Albe aux Pays-Bas, avec une Armée de vieux Soldats Espagnols & Italiens, pour succeder à Marguerite Duchesse de Parme, au Gouvernement des Provinces. Il passa d'Espagne en Italie: où ayant assemblé ses forces, il arriva en Luxembourg par la Sa-

Savoie, par le Comté de Bourgogne, & par la Lorraine, & traversa tous ces Pays-là sans la moindre plainte des peuples dans une si longue marche, tant ce Duc étoit exact, & sévère observateur de la Discipline militaire.

Le Prince d'Orange, devant que le Duc d'Albe arrivât, se retira en Allemagne dans le Comté de Nassau, publiant que sous le prétexte d'Inquisition & autres choses extraordinaires, contraires aux privilèges & aux libertez des Pays-Bas, les Espagnols les vouloient forcer à se revolter, pour avoir lieu de les assujettir, & droit spécieux de vivre en ces Provinces comme en des Pais de Conquête, & de les gouverner despotiquement, ainsi que des Nations rebelles & vaincuës, de la manière qu'ils gouvernoient les Indes, Napels, Sicile, Sardaigne, & Milan. De fait, le procédé cruel du Duc d'Albe persuada ce que disoit le Prince, non seulement aux peuples des Pays-Bas, mais à tous les Princes voisins, qui n'approuvoient pas un traitement si injuste & si rigoureux, & particulièrement l'Empereur Maximilian, Prince d'un naturel tres-débonnaire.

*Le Prince d'Orange se retira en Allemagne, & en dit les raisons.*

D'abord le Duc établit un Conseil souverain de douze Juges, dont il se fit le Chef, excepté les lieux de Barlaymont & de Noircarme, Gentils-hommes qualifiez, qui en étoient: le reste étoit composé de gens de Robe de petite naissance, & de peu de mérite. Le principal étoit un Espa-

agnol



*Jean Vargas  
Espagnol tres-  
cruel, est un  
des princi-  
paux de ce  
Conseil.*

agnol nommé Jean Vargas, si connu par sa cruauté, que les Espagnols disoient ordinairement, que pour couper le mal gangrené des Pays-Bas, on avoit besoin d'un couteau aussi tranchant que celui de Vargas. Il y avoit aussi un Flamand nommé Hessels de ce Conseil nouveau, qui dormoit toujours jugeant les Criminels: & quand on l'éveilloit pour dire son avis, il disoit tout endormi, en se frottant les yeux, *ad patibulum, ad patibulum*, c'est à dire, au gibet, au gibet: comme Guillaume Guerin Advocat General du Parlement de Provence, qui disoit, quand on luy amenoit quelqu'un de Merindol, soupçonné d'herésie, *Tolle, Tolle, Crucifige*, à l'imitation des Juifs, Lequel Hessels, dans la révolution des temps, fut pendu à un Arbre sans aucune forme de procez, par Imbise, & Rihove, lors Gouverneurs du Peuple de Gand, qu'il avoit souvent menacez par sa barbe grise, de faire pendre.

*Conseil  
souverain  
établi par le  
Duc, qu'il  
nomme le Con-  
seil des trou-  
bles: & les  
guerreux le Con-  
seil de sang.*

Les Sentences n'étoient souvent données que par deux ou trois Juges de ce Conseil, comme le Jugement contre le Bourguemaistre Strale d'Anvers ne fut signé que par Vargas, & par deux autres Espagnols.

Ce Conseil fut nommé par le Duc d'Albe le Conseil des Troubles: & par ses Ennemis le Conseil de Sang. Par ce Conseil Souverain en premier & dernier Ressort, le Duc d'Albe ôta tout le pouvoir aux autres

tres Conseils du Pays-Bas , dont les Sujets furent privez de toutes appellations , sans excepter personne , non pas même les Chevaliers de la Toison d'Or , qui par les Statuts de l'Ordre, ne pouvoient être jugez que par leurs Confreres , en présence du Roy : ce qui étoit contre tous les Privilèges : avec deffenses aux Juges du País , de prendre connoissance des derniers troubles ; même tous les Conseils des Provinces devoient répondre devant ce Tribunal. Un Bourgeois riche condamné , ayant les mains liées derriere le dos , étoit attaché à la queue d'un cheval , & trainé impitoyablement au lieu destiné pour son Supplice.

Le premier & le second jour de Juin de l'an 1568. il se fit une horrible Exécution à Bruxelles de dix-huict Seigneurs & Gentils - hommes , entr'autres des deux Barons de Battembourg freres , de Jean de Montigny Seigneur de Villiers , & du Seigneur d'Huy Bâtard des Comtes de Namur , qui furent executez pendant une horrible chamade de Tambours , afin qu'on ne les entendit point parler en mourant , & que le peuple ne fut point émû à compassion les entendans se plaindre des injustices qu'on exerçoit contr'eux.

Le 5. de Juin suivant , furent aussi publiquement executez à Bruxelles, les Comtes d'Egmont & de Horn , la grande Place ayant été remplie pour le soutien de cette Exécution, de plusieurs Regimens d'Espagnols.

*Le Duc d'Albe fait décapiter dixhuict Seigneurs & Gentilshommes.*

*En Juin 1568. furent décapitez publiquement à Bruxelles, les Comtes d'Egmont & de Horn.*

gnols naturels. On peut dire que leur mort a causé la perte des Pays-Bas à l'Espagne, tant ces Seigneurs étoient aimez & estimez. Car le premier avoit gagné les Batailles de S. Quentin, & de Grevelines. Aussi le Ministre de France residant à Bruxelles, qui en vid l'Exécution, manda à la Cour, qu'il avoit veu tomber cette tête, qui avoit fait deux fois trembler le Royaume.

*Le Cardinal de Granvelle nommoit le Prince d'Orange le Taciturne, & ne craignoit que luy.*

De tous les grands Seigneurs de Flandres, le Cardinal de Granvelle n'avoit jamais craint que le Prince d'Orange : tous les autres n'étans point capables de former & de soutenir un Party ; Aussi ce Cardinal étant à Rome, où la nouvelle vint en gros, que le Duc d'Albe avoit arrêté les principaux des Pays-Bas, demanda si le Taciturne étoit pris. (nom qu'il avoit donné au Prince d'Orange) mais quand on luy eut dit que non, il dit que le Duc n'avoit rien pris.

*Le Prince d'Orange sommé de comparoitre devant ce Conseil le refusa : & ses raisons*

Le Prince Guillaume qui s'étoit mis en seureté, fut sommé de comparoitre devant ce Conseil Souverain, qui le condamna pour n'avoir pas obey : ce qu'il refusa de faire, & en appella aux États de Brabant ses Juges naturels, & au Roy même, veu qu'étant Chevalier de la Toison d'Or, il ne pouvoit être jugé par des Juges subdéléguez, suspects, & ses ennemis déclarez : mais par Sa Majesté même, assisté de ses confreres les Chevaliers.

*Le Comte de Barce,*

Ce qu'il representa amplement par des écrits

écrits publics, à l'Empereur Maximilian, & à tous les Princes d'Allemagne, qui approuvèrent ses raisons, & desapprouverent la violence du Conseil d'Espagne, qui s'étendit jusqu'à faire prendre son Fils aîné Phillippes Guillaume Comte de Buren, qui fut arrêté dans le Collège de Louvain, à l'âge de treze ans, contre les privilèges de l'Université, & du pays de Brabant; & ensuite mené prisonnier en Espagne.

*Fils du Prince arrêté au Collège de Louvain & mené prisonnier en Espagne à 13. ans.*

Ces traitemens rigoureux, firent résoudre le Prince à passer le Rubicon, c'est à dire à tout risquer, comme fit Cesar; & de tâcher de tirer raison de ces injustices par la voye des armes. Ainsi ayant levé une Armée en Allemagne, il la fit entrer en Frise, sous le commandement de son Frere le Comte Ludovic de Nassau, qui d'abord eut un commencement fort hû-

*Le Prince d'Orange arme.*

reux, ayant deffait entierement Jean de Ligny, Comte d'Aremberg Gouverneur de la Province, Capitaine renommé, qui l'année precedente avoit mené en France au Roy Charles neuvième, un secours considerable contre les Huguenots, qui avoient eu la hardiesse de l'assiéger dans Paris, après avoir failly de le surprendre à Meaux.

Ce Comte d'Aremberg mourut sur la place: mais on assure qu'il vengea sa mort par celle du Comte Adolphe de Nassau, frere de Guillaume Prince d'Orange, & du Comte Ludovic, qui se vid maître du Champ de bataille, du bagage & de l'artillerie de l'Armée d'Espagne.

*Le Comte Ludovic deffait & tué le Comte d'Aremberg Gouverneur de Frise.*

B

Mais

*Un peu de  
prés ce Comte  
Ludovic est  
aussi baptes.  
par le Duc  
d'Alba*

Mais ce Comte Ludovic ne jouit pas long-temps du plaisir de sa Victoire: car le Duc d'Albe luy étant aussi tôt tombé sur les bras, dans le même pays de Frise, avec des Troupes aguerries, pendant que les Allemans le pressent, tumultuellement de leur payer ce qui leur étoit deu de montres, au lieu de songer à se deffendre d'un si redoutable enemy, ils sont totalement defaits, & la plus-part noyez dans la riviere d'Emm qu'ils avoient à dos. Le Comte Ludovic ayant eu grand peine à sauver sa vie, qu'il eût assurement perdue, s'il n'eût rencontré un petit Bateau, à l'aide duquel il traversa cette Riviere fort large à son emboucheure dans l'Océan, laissant tout son bagage & toute son artillerie au pouvoir des Espagnols.

*Amst.*

*Le Prince  
d'Orange re-  
met une Ar-  
mée sur pied,  
entre dans le  
Brabant, &  
publie son  
Manifeste.*

Le Prince d'Orange, d'un courage ferme & constant dans l'adversité, sans s'étonner de cette disgrâce, lève une autre Armée de vingt-quatre mille Allemans, tant Cavalerie, qu'Infanterie, à laquelle se joignit un corps de quatre mill François, commandez par François de Hangest Seigneur de Genlis. Mais l'an 1569 devant que d'entrer au Pays-Bas il publie un manifeste par lequel il expose les raisons qu'il a de prendre les armes, refute les crimes qu'on luy impose, & refuse le Conseil sanguinaire, particulièrement le Duc d'Alba, qui prétendoit être son Juge. Il avoue avoir quitté l'Eglise Romaine pour suivre une Religion, qu'il disoit plus conforme à  
l'Ecri-

PRINCE D'ORANGE. 27

L'Écriture sainte. Il déclare ne se porter  
 à la Guerre que par nécessité pour le salut  
 de son pays, & pour le delivrer de l'escla-  
 vage qu'on luy prepare, y étant obligé  
 comme un des Grands des Pays Bas. Qu'il  
 espère que le Roy Philippes, dont les bon-  
 nes inclinations sont obscurcies par le mau-  
 vais conseil des Espagnols, considerera  
 mieux un jour la fidelité des Provinces, &  
 le serment qu'il a fait publiquement d'en  
 conserver les Priviléges, soutenant que les  
 Loix du Duché de Brabant dispensent les  
 Sujets, de rendre à l'erreur du Prince l'obe-  
 issance qu'ils ne doivent qu'à ses ordres  
 légitimes, qui doivent être conformes aux  
 Costumes du pays. Il ajoutoit, que les  
 Brabançons n'ont jamais admis aucun  
 Prince dans la possession du Gouverne-  
 ment sans avoir arrêté avec luy, que lors  
 qu'il violera les Loix du Duché, les Sujets  
 demeureront libres du lien d'obéissance  
 qu'ils luy avoient jurée, jusques à ce que  
 les injures ayent été réparées.

Après cela, le Prince ayant passé le Rhin, passa aussi heureusement la Meuse entre Mastric & Ruremonde, bien que le Duc d'Albe fut de l'autre côté de la riviere pour l'y en empêcher le passage, car il fit passer son Infanterie à gué, la Cavalerie qui étoit au dessus soutenant la force de Peur, comme l'avoit pratiqué César pour passer la riviere de Segre proche de Lerida en Catalogne. Ce passage ne pût d'abord être crû par le Duc d'Albe, qui demanda

*Le Prince d'Orange passe la Meuse à gué à la ville de Dinant.*

*Sicoris Ula-da.*

28 G U I L L A U M E  
au Comte de Barlaymont qui luy en por-  
toit la premiere nouvelle, s'il croyoit que  
l'Armée du Prince d'Orange fût compo-  
sée d'oyseaux.

Voila donc le Prince d'Orange en Bra-  
bant : mais le Duc qui ne vouloit pas ris-  
quer les Pays-Bas au hazard d'une Bataille,  
contre un Ennemy trais, & plus fort que  
luy, ayant bien munny toutes les Places,  
& se tenant couvert de Rivieres, & dans  
des postes avantageux, se mocqua du  
Prince qui luy presentoit tous les jours  
la Bataille. Car après que le Prince d'O-  
range eut fait vingt-neuf divers campe-  
mens, sans pouvoir l'attirer au Combat,  
n'étant receu en aucune Ville, contre son  
esperance, pressé par la faim dans un si  
petit pays, incapable de nourrir plus long-  
temps une si grosse Armée que la sienne,  
& par la mutinerie de ses Troupes, qui  
à toute heure demandoient le payement  
de leurs montres; En l'une desquelles il  
y eut des Officiers tués en sa presence, &  
l'eût été luy-même, si une balle de pisto-  
let n'eût heureusement rencontré le pom-  
meau de son épée.

*Le Prince  
d'Orange se  
retire du  
Pays-Bas.  
manquant de  
Subsistance.*

Il se vid forcé de licentier son Armée,  
qui ne voulut pas le suivre en France,  
pour secourir les Huguenots, la plus part  
des Chefs luy ayant dit qu'ils n'avoient  
promis que de servir contre les Espagnols,  
& non contre les François. Il la paya  
en partie du peu d'argent comptant qu'il  
avoit, de sa vaisselle d'argent, & de

ce qu'il pût tirer de la vente de son Artillerie, & de son Bagage : engageant aux principaux Chefs la Principauté d'Orange, & ses autres Seigneuries pour l'assurance de ce qu'il leur devoit.

Icy on ne peut assez admirer la prudence extraordinaire, & la fermeté admirable du Duc d'Albe, qui trouva un rare moyen de vaincre son Ennemy en ne le combattant point, au lieu que les autres Victoires ne s'acquierent ordinairement que par des Combats sanglans & hasardeux.

*Fermeté  
admirable du  
Duc d'Albe.*

Car il dit en jurant, à ceux qui le pressoient d'aller à l'Ennemy de la part de son fils aîné Frederic de Tolde, & de Chiappin Vitelli, Marquis de Cetone Maréchal de Camp de son Armée, que c'étoit une chose étrange qu'on ne vouloit pas luy laisser conduire cette Guerre à sa phantasie : & que quiconque luy parleroit encor de combattre ne s'en retourneroit pas vivant d'auprès de luy.

Ce Marquis Vitelli étoit un brave Capitaine, qui avoit si bien servi Cosme grand Duc de Toscane dans ses guerres, que le Roy Phillippes le demanda pour conduire son Armée, sous le Duc d'Albe. Il rendit de grands services en Flandre, & mourut du temps du Commandeur de Requesens, successeur du Duc d'Albe au Gouvernement des Pays-Bas. C'étoit un homme si prodigieusement gros & gras, qu'il falloit qu'il se fit bander le

*Description  
du Marquis  
Vitelli,*



vente, pour pouvoir marcher ; & comme il étoit grand mangeur , & tenu pour Atheïste , les Gueux après sa mort , lui firent cét Epitaphe.

*O Deus omnipotens ut affi miserens Ho-*  
*celli ,*

*Quom mors precuoniam non fuit effe ha-*  
*nam ,*

*Corpus in Italia est, teret inofiam Duce-*  
*bantur.*

*Est animantiam, surd quia non ha-*  
*bit.*

Le licentement de l'Armée du Prince d'Orange se fit au voisinage de Strasbourg, où il étoit venu des Pays-Bas par les montaignes de Picardie, & de Champagne, & par la Lorraine.

*Defaite de quelques troupes Espagnoles par le Prince d'Orange se retirant des Pays-Bas.*

Entre le Quefroy & Cambray, le Prince d'Orange eut entièrement dix-huit Compagnies de gens de pied, & trois cens chevaux, & fit presque tous les Offis prisonniers, Don Rufille Henriquez, fils du Duc d'Albe, étant demeuré mort sur la place, ainsi que plusieurs autres ; ce qui causa un peu le Prince de l'échec qu'il avoit reçu en Hesbaye, où le Comte de Hochstrate reçut une blessure dont il mourut peu après, fort regretté du Prince d'Orange, pour sa valeur & pour sa constance inviolable à suivre son party. Dans ce même Combat, fut pris prisonnier Philippe de Marbais Seigneur de Louwerval, qui fut ensuite décapité à Bruxelles.

*Le Prince d'Orange se.*

Le Prince de toute cette grande Armée se re-

se reserva seulement douze cens chevaux & avec ses deux Freres les Comtes Ludovic & Henry, se joignit au Prince Wolfgang Duc des deux Ponts, qui trouva prêts d'entrer en France avec une Armée au secours des Huguenots. Ainsi le Prince d'Orange se trouva à la prise de la Charité, qui fut tres-hâreuse pour ce party-là: car les Allemans ne se fussent laissés d'un passage sur la riviere de Loire, ils n'eussent jamais pu joindre l'Admiral. Ensuite, le même Prince se rencontra au Combat de la Rochelabelle: & d'Avila remarque qu'en cette occasion le Prince d'Orange commandoit le corps de bataille de l'Armée Huguenote avec le Comte de la Roche-Foucault, & que le Comte Ludovic de Nassau son Frere se signala fort à l'avant-garde, contre Philippes Strozzi Colonel de l'Infanterie Françoise, qui demettra prisonnier des Huguenots pour s'être trop avancé. Le même Auteur assure aussi que ce fut en ce lieu de la Rochelabelle, où le Roy de Navarre, depuis Henry le Grand, commença de donner des marques de ce courage, qu'il fit paroître depuis en tant d'occasions perilleuses. A près, le Prince d'Orange fut au Siege de Poitiers, qui fut malheureux & funeste aux Huguenots: car après y avoir ruiné leur Armée, il fallut le lever pour Châtelleraut. Enfin, du campement de Roye la Vineuse près de Richelieu, il partit déguisé en Paisant, luy. quatrieme; &

*joint au Comte Palatin qui alloit au secours des Huguenots de France,*

*Se trouve à la prise de la Charité & au Combat de la Rochelabelle avec le Comte de la Roche-Foucault son Frere.*

*Le Prince d'Orange est au Siege de Poitiers, puis se retire déguisé en Paysan.*

après avoir traversé la Touraine & le Berry, il gagna à grande peine la Charité, & puis Mont-belliard avec tres-grand peril, d'où il se retira dans le Comté de Nassau, pour y preparer un nouvel Armement. Son Frere le Comte Ludovic se trouva peu après à la deffaitte de Montcontour, d'où il se sauva en compagnie de l'Admiral de Châtillon, avec une partie de la Cavalerie Huguenotte.

*Le Comte  
Ludovic se  
trouve à la  
bataille de  
Montcontour.*

*L'Admiral  
conseilla au  
Prince d'O-  
range d'armer  
sur la Mer.*

*L'imposition  
de 10. denier  
ruine les af-  
faires du Duc  
d'Aibe.*

Co fut cette année-là que l'Admiral conseilla au Prince d'Orange de donner des Commissions par Mer à quantité de Personnes de Qualité, fugitifs des Pays-Bas, pour la persecution du Duc d'Aibe, qui après avoir fait mourir une infinité de personnes par les mains du bourreau, voulut faire payer à tout le monde le dixième denier de la vente des biens meubles, le vingtième des immeubles, & le centième denier de ce que chacun possédoit; cét Admiral assurant le Prince que s'il pouvoit mettre le pied en Hollande, ou en Zelande, Pays forts de situation, il seroit difficile de l'en tirer, étant aimé des Peuples qui ne luy manqueroient pas au besoin.

Le principal d'entre ces fugitifs étoit Guillaume, de la Maison des Comtes de la Marc Seigneur de Lumay; Luy & ses Associates furent appelez les gueux Marins, pour les distinguer des autres gueux de Terre. Ce conseil de l'Admiral fut tres-salutaire au Prince d'Orange, & fut une espece de Prophetie de son établissement dans  
ces

ces Provinces-là ; car par ce moyen ils s'empara de toute la Hollande , & de la Zelande, & fut aussi hùreux & victorieux sur la Mer , qu'ils avoit été mal-hùreux sur la terre : car on a remarqué qu'en dix ans de guerre continuelle, les Espagnols furent toujours battus par les Hollandois sur la Mer.

L'An 1570. la Paix étant faite avec les Huguenots, la Cour de France, pour les endormir, & mieux attrapper, fit semblant de les vouloir employer contre les Pays-Bas, sous la conduite du Duc d'Anjou, de l'Admiral de Colligny, & du Comte Ludovic de Nassau. Elle feignit être mécontente du Roy Philippes second, qu'on assuroit avoir empoisonné Madame Isabelle de France sa femme, dont on publioit qu'on vouloit vanger la mort, ainsi que celle de plusieurs Francois massacrez par les Espagnols en la Floride. On promit au Prince d'Orange par le moyen de son frere le Comte Ludovic, un secours considerable d'hommes & d'argent ; Qu'on luy laisseroit la Hollande, la Zelande, Utrecht, & la Frise en souveraineté ; & qu'on joindroit au Royaume les autres Provinces des Pays-Bas.

Le Prince d'Orange, sur ces belles apparences & esperances qui se trouverent fausses, refusa un Traité fort avantageux & fort seur, que l'Empereur luy offroit de la part du Roy d'Espagne, & fit at-

14 **G U I L L A U M E**  
taquer des Pais de Gueldres & d'Overissel par son Beaufrere Guillaume Comte de Bengues, qui s'empara de Zutphen, & de plusieurs autres Places. Le Comte Ludovic devoit faire un effort considerable du côté du Haynant, où il surprit la Ville de Mons Capitale de la Province: ce qui empêcha le Duc d'Albe de reprendre des Villes de Hollande, & de Zelande, nouvellement declarées contre luy, comme il le pouvoit facilement, étant lors dénué de forces & de moyens pour se defendre; Car rien ne fâchant le Duc d'Albe, que cette prise de Mons, qu'il resolut de reprendre à quelque prix que ce fût, abandonnant le reste: ce qui donna lieu à ces Villes sollicitées de respirer, & de se fortifier à loisir d'hommes & de munitions.

Ce Siege de Mons fut fort difficile, & fort long, par la grande resistance que fit le Comte Ludovic assisté de Mr. de la Nouë Bras de fer, & de beaucoup de Noblesse Francoise: & il y fut tiré par les Espagnols plus de vingt mil coups de Canon.

Cependant le Prince d'Orange qui s'étoit retiré en Allemagne, y levait une plus puissante Armée que la première, pour entrer dans le Brabant, où les cruautés & les exactions du Duc d'Albe luy faisoient esperer plus de succès qu'à son premier voyage. Le payement de cette Armée étoit principalement fondé sur les promesses de la Cour de France; Ainsi le Prince s'imaginait avec raison que les forces  
d'Espa-

d'Espagne ne seroient pas capables de defendre les Pays-Bas attaquez par tant d'endroits du côté de la Terre, cependant que du côté de la Mer ils étoient tourmentez par le Comte de la Mark, Sonoy, Treflon, les freres Boisfots, & par Bertel Entens ses Lieutenans en Hollande & en Zelande, où ils avoient eu de grands succez, comme nous le dirons aussi-tôt.

Les Pays-Bas ne furent jamais en si grand peril d'être perdus pour l'Espagne, que dans cette conjoncture; les esperances du Prince n'étoient pas vaines: & il y avoit toute apparence que les Espagnols en seroient chassés pour toujours, si la France ne luy eût pas manqué.

Ainsi ce grand Homme, qui avoit tant de cordes en son Arc, partit d'Allemagne avec une grande Puissance, pour rentrer dans les Pays-Bas, où il trouva les Peuples desesperés par la tyrannie du Duc d'Albe, disposés à le recevoir. D'abord il fut reçu dans Ruremonde, où il fit passer son Armée sur le Pont: & entra dans le Brabant. Louvain luy donna une somme d'argent, & Malines luy ouvrit ses portes: ce qui coûta ensuite bien cher à cette pauvre Ville. Le Duc d'Albe étoit absent, occupé au Siège de Mons qu'il vouloit reprendre; & le Prince avoit dessein de luy en faire lever le Siège, tant pour sauver une Place si importante, que pour delivrer son frere Ludovic du peril où il étoit. Mais Mr, de Genlis qui marchoit du côté

*Le Prince d'Orange rentre en Brabant avec une grande Armée.*

de France au secours de la Place avec six ou sept mil hommes, tant Cavalerie qu'Infanterie, ayant été pris & deffait par Frederic de Toledé qui étoit allé au devant de luy, ayant été averti en secret de sa marche, & de l'état de ses Troupes

*Ne peut faire lever le Siege de Mons au Duc d'Albe; apprend le Massacrè de la S. Barthelemy, ce qui le fait retourner vers le Rhin.*

par la Cour de France. Et le Prince ayant tenté inutilement la levée du Siege de Mons, parce que le Duc d'Albe s'étoit trop puissamment retranché, pour pouvoir être forcé dans ses Lignes. d'Autre côté, le Prince ayant appris en même temps par de frequentes décharges d'Artillerie, & d'autres signes de réjouissance dans le Camp du Duc d'Albe, le Massacre de la S. Barthelemy, où l'Admiral de Châtillon & ses principaux Amis avoient été tuez; voyant d'ailleurs qu'il n'y avoit plus rien à esperer du côté de France qui l'avoit abusé: & qu'au contraire, il devoit tout craindre d'un si puissant Royaume, qui s'étoit déclaré ennemy de sa Religion, & de son Parti. Il conseilla à son frere le Comte Ludovic de faire une composition honorable qui luy fut accordée, & luy se retira vers le Rhin à petites journées. Dans cette retraite il se vid prêt à perir, tant par les siens que par les ennemis: car les Chefs Allemans parlerent de l'arrêter pour assurer le paiement de leurs montres, ayant promis de les payer si tôt qu'ils seroient dans le Haynaut, où il esperoit toucher de l'argent de France. Mais ce Prince éloquent

&amp;

& persuasif leur ayant fait voir qu'il n'y avoit point de sa faute, ils s'appaissent, & se contenterent de promesses, & du peu d'argent comptant qu'il avoit.

d'Autre côté, il courut risque de la vie près de Malines. Huiët cens Chevaux Espagnols, qui avoient des gens d'élite en croupe, étans entrez la nuit dans son Camp, & penetré jusqu'à sa Tente, l'auroient tué endormi sans une petite chienne qui couchoit dans son lit : laquelle au bruit de l'allarme, le reveilla, luy grattant le visage de ses pattes tant il dormoit profondement. Les Attaquans ayant enfin été la plus-part deffaits, il marcha droit vers le Rhin, où il congedia son Armée à Orsoy, & se retira par l'Overissel à Utrecht, & de là en Hollande & en Zélande, qui s'étoient declarés pour luy, à l'exception d'Amsterdam & de Middelbourg, de la maniere qui s'ensuit.

Comme le Prince d'Orange étoit errant de Province en Province, & fugitif en France & en Allemagne, Guillaume de la Mark Seigneur de Lumay, Sonoy, Trelon, les Boissots, Entens, & autres qui agissoient sous les ordres du Prince, après avoir long-temps & hûreusement piratté : en fin, à la sollicitation du Duc d'Albe, n'ayant plus de retraite dans les Ports d'Angleterre, que la Reyne Elisabeth leur retua, de peur de s'attirer les Espagnols sur les bras : & le Comte de la Mark, & les autres cy-dessus nom-



meux cherchans à se saisir de quelque Port en Nord Hollande, ou en Frise, le vent contraire les obligea avec trente Vaisseaux tant grands que petits qu'ils avoient, de se mettre à l'abry de l'Isle de Vorn en Hollande, où est la Ville de la Brille, qu'ils surprirent, l'ayant trouvée heureusement sans Garnison, qu'on avoit envoyée pour punir Utrecht qui refusoit de payer le dixième denier.

Ce Comte de la Mark, étoit un homme cruel & téméraire. Il avoit juré de ne se faire jamais les cheveux ny barbe, qu'il n'eût vengé la mort du Comte d'Esmond & de Horn. Quand il eut surpris la Brille, qui veut dire lunettes en Flamand, il se fit peindre dans un grand Tableau, & le Duc d'Albe aussi, auquel il mettoit des lunettes sur le nez pas derrière pour se moquer de luy, estant un terme de mépris en Hollande, pour dire qu'on manque de lumiere.

Il fit aussi mettre dans ses Drapeaux dix piéces de monnoye, en haine de l'impôt du dixième denier, que le Duc d'Albe vouloit établir afin de le rendre odieux.

Le Comte de Bossat, lors Gouverneur de Hollande pour les Espagnols, voulut chasser ces gueux Marins de la Brille, mais inutilement. A l'exemple de la Brille, plusieurs Villes de Hollande: sçavoir, Horn, Alkmar, Edam, Goude, Oudewater, Leyden, Goroum, Harlem, & toutes celles de Zelande, excepté Middelbourg, abandon-

donnerent le Duc d'Albe, & se declarerent pour le Prince d'Orange. Fleffingue, Ville & Port considerable de Zélande, suivit une des premières l'exemple de la Brille, par le moyen du Curé, qui le jour de Pâques, en celebrant la Messe, exhorta le peuple à se mettre en liberté. Ce vent de sedition ayant emû tout le monde, on prit aussitôt les armes, & l'on fit sortir la garnison Espagnolle hors de la Place : neantmoins on arrêta Alvarez Pacheco Espagnol, parent du Duc d'Albe, qui veilloit aux travaux d'une Citadelle qu'on faisoit bâtir : & il fut aussitôt pendu par l'ordre de Treloa, qui vouloit vanger par cette mort celle de son Frere, que le Duc d'Albe avoit fait décapiter à Bruxelles quatre ans auparavant. Ce Pacheco eut beau représenter qu'il étoit Gentil-homme, & prier qu'on luy tranchât la tête, tout cela fut inutile, & fut étranglé publiquement à un gibet.

Mais au sujet de Pacheco, je ne puis assez admirer la diversité d'opinions que j'ay remarquées dans les Historiens les plus renommés qui ont écrit des affaires des Pays-Bas. Car Grotius dit qu'il étoit Savoyard, bien que Bentivoglio, Strada, Meursius, & Emanuel de Mezeren conviennent qu'il étoit Espagnol. Le Cardinal Bentivoglio dit qu'il eût la tête tranchée, & les autres écrivent qu'il fut pendu ; d'Un autre côté Meursius nomme ce supplicié, parent du Duc d'Albe, Paciotty, bien que tous les autres l'appellent Pa-

Pacheco, confondant ce Pacheco avec François Paciotty d'Urbin, Comte de Montefabro, si excellent dans les fortifications & dans les machines de Guerre; qu'ayant fait bâtir la Citadelle d'Anvers, son nom fut donné à l'un des cinq Bastions de la Forteresse par ordre du Duc d'Albe, afin que le nom de ce Grand Homme se conservât perpetuellement; Les quatre autres Bastions furent nommez le Duc, Ferdinand, Toledé, & Albe, des divers noms de ce Duc, sans en nommer aucun du nom du Roy Phillippes son Maître. En fin pour revenir à ce Pacheco, Emanuel de Meteren, quoy qu'Historien fort exact, le nomme Pierre Pacheco, bien que Farniano Strada, mieux instruit, l'appelle Alvarés. Ce qui fait voir que les plus Grands Hommes sont sujets à se tromper.

Ces gueux Marins pour repousser par la cruauté, celle que le Duc d'Albe exerçoit contr'eux, pendoient sans exception tous ceux qu'ils prenoient. Quant aux Espagnols qu'ils faisoient prisonniers, ils les lioient deux à deux, dos contre dos, & les jettoient dans la Mer.

*Le Prince  
mort de ses  
Creatures  
dans les prin-  
cipales Char-  
ges.* Dabord que le Prince d'Orange fut ar-  
rivé en Hollande, & en Zélande, il éta-  
blit pour son Lieutenant dans la Northol-  
lande ( nommé autrement Westfrise ) le  
seigneur Dideric, ou Theodoric de Sonoy,  
Gentil homme Frison, fit Charles Boi-  
sot Gouverneur de Flessingue, & son frere  
Louis Boissot Admiral; c'étoit deux  
Gentils.

Gentils-hommes de Bruxelles, comdannez par le Duc d'Albe, qui suivoient la fortune du Prince d'Orange.

En ce temps-là, les Etats de Hollande & de Zelande, s'assemblerent à Dordrecht, où ils reconnurent le Prince d'Orange pour leur Gouverneur, quoy qu'il fut absent, s'obligeant par serment de ne l'abandonner jamais; & le Prince s'obligeant pareillement par Phillippes de Marnix Sr. de sainte Aldegonde son Procureur, de le tenir inviolablement attaché à leurs interets. On remaqua qu'en cette Assemblée ledit sainte Aldegonde donna la main à tous les Députez des Etats, & eux à luy, en signe de confiance & de fidelité mutuelle.

*Les Etats de Hollande & de Zelande font le Prince Gouverneur du pays, & le Comte de la Mark son Lieutenant.*

Guillaume Comte de la Mark qui se trouva present, fut déclaré Lieutenant du Prince d'Orange: mais s'étant soulevé quelque temps après avec Bertel Entens son confident, aussi temeraire que luy, contre le Prince, ils furent arrestez: & on auroit fait le Procez au Comte, sans la consideration de ses Alliances & de ses services, ayant exercé sur de bons Ecclesiastiques des cruautés qui meritoient punition. Etant sorti de prison il se retira à Liège, où il mourut de la morsure d'un de ses chiens, devenu enragé.

Ce Prince faisoit toutes choses au nom des Etats, bien qu'il eût seul la force du Gouvernement, tant les peuples avoient de confiance en luy; & comme il n'y avoit  
ancienne-

*Le Prince donne le droit de suffrage dans les Etats à deux voles.*

*bien qu'il n'y en eût que six auparavant : c'est à dire, Dordrecht, Harlem, Leyden, Delft, Amsterdame, & Goude, il en ajouta douze autres, à savoir, Rotterdam, Gorcum, Schiedam, Schouwe, la Brillé, Alkmar, Horn, Enkufen, Edam, Munickdam, Medemblic, & Purmerend, afin que luy estans redevables de cet honneur, elles luy fussent plus affectionnées dans l'Assemblée des Etats, & qu'elles soulageassent mieux les miseres publiques, après l'avoir connue. Il dispofoit seul des Charges & des Dignitez à fa volonté, refusoit le nom de Souverain, & se contentoit d'en avoir l'effet.*

*Il bannit lors les Ceremonies Romaines* En ce temps-là, il fit bannir des Eglises les Ceremonies Romaines, afin que la diversité de Religion rendit ces peuples irreconciliables avec les Espagnols, ennemis jurés des opinions nouvelles.

*Dom-Federic de Toledo saccage Malines, Zantphen & Naerden.* L'an 1572. le Duc d'Albe, après avoir repris Mons, se trouvant fort incommodé, envoya son fils Dom Frederic de Toledo, pour reprendre les Villes de Gueldres & de Hollande, qui s'estoient soulevées contre luy. Ce Dom Federic, d'abord, voulut faire un exemple de Malines, qui avoit ouvert ses portes au Prince d'Orange: car il ne se contenta pas de saccager plusieurs jours cette grande Ville, mais il permit à ses Soldats d'y exercer des cruautés, & d'y commettre toutes sortes de violences, jusqu'à violer les Femmes.

fans

sans excepter les Religieuses. Ensuite il marcha contre le Marquis de Bergues: & l'ayant mis en fuite, il s'empara de tout ce qu'il avoit occupé, entr'autres de la Ville de Zutphen, qu'il fit piller inhumainement par son Armée. Enfin il reprit Narden, qu'il détruit totalement, faisant perir ensemble les innocens & les coupables, sans distinction d'âge ny de sexe; & contre la parole que Juliana Romero Colonel Espagnol avoit donné aux Bourgeois, qu'ils auroient la vie sauve, brûlant les maisons, rasant les murailles, laissant les corps morts dans les rues trois semaines entières sans les enterrer; Exces qui passa dans l'esprit des plus cruels, plutôt pour un crime effroyable, que pour une juste punition de leur révolte: & qui fit résoudre ceux de Harlem à se défendre jusqu'à la dernière extrémité, ayant affaire à un vainqueur impitoyable.

Les Historiens Hollandois remarquent que c'est dans cette Ville de Harlem, que l'Art d'Imprimerie a eu son commencement l'an 1440. par Laurens le Costre, & Thomas Pieterlen son gendre: mais leur Facteur Jean Faustu les trahissant, emporta les Caractères à Amsterdam, puis à Cologne, & de là à Mayence, où il s'arresta: & où Jean Guttemberg Gentil-homme Allemand, qu'on fait communément l'Auteur de l'Imprimerie, l'augmenta, & l'enrichit de beaucoup.

Wibald

*Siege de Har-  
lem, long &  
sanglant.*

Wibald Ripperda Gentil-homme Fri-  
son commandoit dans la Ville de Har-  
lem : & Dom Federic disoit qu'il ne vou-  
loit point d'autres clefs pour y entrer, que  
son Canon. Cependant ce Siege fut fort  
difficile, fort sanglant, & tort long, ayant  
duré depuis le mois de Decembre 1572.  
jusques en Juillet 1573. Les Espa-  
gnols y perdirent plus de quatre mil  
hommes, entr'autres le Sieur Cresson-  
nier, grand Maître de l'Artillerie, &  
Barthelemy Campi de Pesaro excellent  
Ingenieur.

Ceux de Harlem souffrirent une faim  
extrême, jusques-là qu'une petite Fille de  
trois ans, enterrée il y avoit quelques  
jours, fut déterrée par son Pere & par sa  
Mere, pour soutenir leur mal-hûreuse vie.  
Pendant ce Siege, Dom Federic, enuuyé  
de sa longueur, & desespérant du succez,  
parloit de s'en retourner en Brabant :  
mais le Duc d'Albe son Pere, blâmant son  
impatience, luy manda que s'il avoit reso-  
lu de lever le Siege, qu'il iroit, tout malade  
qu'il estoit, pour le continuer : & que si  
l'excès de sa maladie l'en empêchoit, il fe-  
roit venir d'Espagne sa Mere, pour tenir la  
place de son Fils; reproche qui fit resou-  
dre Dom Federic à demeurer.

Dans la chaleur de ce Siege, les Espa-  
gnols ayant jetté dans la Ville la teste  
d'un homme, avec cette Inscription, *La  
teste de Philippes Konings, c'est à dire, le Roy  
venant pour delivrer Harlem avec un secours  
de*

de deux mil hommes. Et puis une autre teste avec cette autre Inscription, *La teste d'Antoine le Peintre, qui livra aux François la Ville de Mons.* Ceux de Harlem firent tuer onze prisonniers Espagnols, enfermerent leurs testes dans un tonneau, qu'ils roulerent de nuit aux Ennemis, avec cette inscription. *Les habitans de Harlem payent au Duc d'Albe dix testes, afin qu'il ne leur fasse plus la guerre pour le payement du dixième denier, qu'ils n'ont pas encor payé; & pour l'interest, ils luy en donnent une onzième.*

*Les habitans de Harlem payent le dixième denier au Duc d'Albe avec dix testes d'Espagnols.*

Comme ils esperoient en ce temps-là que le Siege se leveroit, ils se laisserent aller à de mocqueries qui tenoient de l'impieté; habillant des fantômes en Prêtres, en Moines, en Cardinaux, & en Papes: & puis les précipitoient du haut de leurs murailles, après les avoir percez de cent coups.

Enfin, la Ville estant réduite à la dernière extremité par une famine sans exemple, qui avoit emporté plus de treze mille personnes, toute esperance de secours estant perduë, ceux qu'on y avoit voulu introduire sous le Comte de la Mark & le Baron de Battembourg, ayant esté deffaits, la Place fut forcée de se rendre à discretion par la clameur des femmes & des enfans: car les hommes avoient resolu de sortir en corps, & de se faire un passage honorable par leurs épées au travers des Ennemis.

Les



*Enfin Har-  
lem fut pris,  
& les Espa-  
gnols y noyè-  
rent & pendè-  
rent plus de  
deux mille  
personnes.*

Les Espagnols taxèrent la Ville, pour en empêcher la destruction, à une grande somme d'argent, & se firent pendre & noyer pendant quelques jours plus de deux mille personnes, entr'autres tous les Ministres, les Principaux de la Ville, & les Chefs des Troupes. Quant à Wilbalde Ripperda Gouverneur, & Lanscolot, Bâtard de Broderode, ils eurent la teste tranchée.

*Alkmar est  
assiégé inuti-  
lement.*

Ces cruautés pratiquées à Harlem, nuisirent aux Espagnols; au lieu de leur servir, les Peuples s'estant résolus de souffrir plutôt les dernières misères, que de se soumettre à une domination si cruelle & si tyrannique. Aussi, la petite Ville d'Alkmar soutint généreusement leurs efforts; & le Prince d'Orange surprit Gentrudenberg, qui lui appartenoit en propre, & qui couvroit la Ville de Dordrecht.

*Le Comte de  
Bosfat pris sur  
la Mer, par  
les Lieutenans  
du Prince  
d'Orange.*

En ce temps, Maximilian de Henin, Comte de Bosfat, Capitaine fort renommé, & fort estimé du Duc d'Albe, à qui le Gouvernement de Hollande avoit été donné, fut pris sur la Mer de Zudersee, qui est celle d'Amsterdam: & sa Flotte défit par celle du Prince d'Orange; On prit aussi son grand Vaisseau, qu'il avoit nommé l'Inquisition, pour reprocher aux Conféderez la principale cause de leur révolte. Ce Comte fut mené à Horn, où il fut quatre ans prisonnier, jusqu'à la pacification de Gand; Et comme les Espagnols eurent pris à la Haye Philippe de Mermix

PRINCE D'ORANGE. 67.

Marnix Seigneur de sainte Aldegonde, *Sainte Aldegonde pris*  
 principal Ministre du Prince d'Orange, *ce Prince jura & assura les Espagnols, qu'il traiteroit le Comte de Bossut, de la*  
*mesme maniere qu'ils traiteroient sainte Aldegonde.*

Ce Comte fut traité sans humanité  
 en la prison: sur quoy on ne peut assez  
 louer le naturel benin & clement du Prin-  
 ce d'Orange; car le Comte de Bossut, un  
 peu auparavant, avoit corrompu un  
 Bourguemestre de Delft, intime du Prin-  
 ce, pour le trahir & le faire tomber entre  
 ses mains, étant à la promenade hors de la  
 Ville: mais cette conjuration fut décou-  
 verte par une lettre interceptée du Comte  
 au Bourguemestre.

En ce temps-là le Duc d'Albe & ses Fils  
 furent rappelés en Espagne; le Roy Phi-  
 lippe ayant résolu de traiter, que leurs  
 cruautés avoient excitées les Peuples dans  
 la rébellion. Louis de Requesens, grand  
 Commandeur de l'Ordre de St. Jacques  
 en Castille, Gouverneur de Milan,  
 qui avoit fort contribué à remporter  
 sur les Turcs la fameuse Victoire de  
 Lepanto, fut Successeur du Duc d'Albe  
 au Gouvernement des Pays-bas. Ce  
 Duc, en partant, se vanta qu'en six  
 ans de Gouvernement, il avoit fait  
 mourir plus de dix-huit mil personnes  
 par la main du bourreau; & cependant,  
 le cruel Viceroy, qui s'en retourna en  
 Espagne avec le Duc, écrivoit en partant,  
 que

*Le Duc d'Albe, rappelé en Espagne.*

*Louis de Requesens succède au Duc.*

que les Pays-bas estoient perdus pour le Roy par un excès de douceur & miséricorde.

*Middelburg, se rend aux Etats après un long Siege.*

L'an 1574. la Ville de Middelbourg Capitale de Zelande, fort long-temps deffendüe par ce célèbre Capitaine Christophle de Mondragon, après avoir enduré une grande famine, & après la deffaitte des Flottes Espagnoles, qui tenterent vainement de la secourir, fut rejointe au reste de la Province. Ce Siege dura deux ans, & les Espagnols dépensèrent en divers armemens plus de sept millions pour tâcher à sauver la Place.

*Deffaitte & mort des Comtes Ludovic & Henry de Nassau par d'Avila, pres de Nimegue.*

Le Prince d'Orange, si hûreux sur la Mer, estoit touÿours malhûreux sur la Terre; car la quatrième Armée que le Comte Ludovic de Nassau son frere luy amenoit d'Allemagne, pour luy aider à chasser les Espagnols du reste de la Hollande, fut deffaitte près de Nimegue par Sancio d'Avila, Chef de guerre expérimenté, qui de simple Soldat estoit parvenu, par tous les degrez de la guerre, à un grand Commadement, les Allemans du Comte Ludovic s'estant amusez à leur ordinaire à se mutiner, & à luy demander de l'argent, au lieu de songer à deffendre leur vie, & celle de leur General. Dans ce Combat moururent le Comte Ludovic de Nassau, son frere le Comte Henry, & Christophle Comte Palatin: & d'Avila se vid maître du Champ de bataille, de seize pieces de Canon, & de tout le bagage de

de l'Armée ennemie : ce qui arriva au commencement du Gouvernement du Commandeur de Requesens. Cette perte affligea sensiblement le Prince d'Orange, tant il aimoit tendrement ses Freres : mais ne rabbatit rien de sa constance.

L'an 1574, les Espagnols, enflés de *Leyden assi-* la défaite & de la mort des freres du Prin- *ge par les Es-* ce d'Orange, assiegerent la Ville de *pagnois.* Leyden, qui après une famine longue, & sans exemple, fut sauvée miraculeusement par les Dignes qu'on rompit, qui noyerent beaucoup d'Espagnols : & par le secours qui fut introduit dans la Ville, par un nombre infini de Bateaux qui flottoient sur les terres submergées.

Quand le Prince représenta aux Etats le dommage qu'apporteroit la rupture des Dignes, ils luy répondirent, que pays gâté valloit mieux que pays perdu.

Mais parce que ce Siege a été fort *Particulati-* memorable, il faut dire sommairement *rez de la le-* qu'on avoit fait faire deux cens batteaux *vie du Siege* à fonds plat, à dix, douze, quatorze, *de Leyden.* seize, & dix-huit rames, dont les plus grands avoient deux pieces de canon au devant, & deux aux côtés ; On fit venir huit cens Matelots de Zelande, qui avoient des écriteaux sur leurs cha-<sup>m</sup>peaux, où il y avoit, *Plûtost servir la* Turc que le Pape & l'Espagnol ; leur reprochant l'Inquisition & la violence dont ils usoient sur les corps, & sur les

les consciences. Cette Flotte estoit conduite par l'Admiral Louïs Boisot. Un de ces Matelots, ayant arraché le cœur d'un Espagnol, le dévora publiquement tout sanglant & tout crud, tant l'aver- sion & la passion des gens de ce pays-là est violente. Il y avoit sept semaines qu'il n'y avoit plus de pain dans la Ville, & que chaque personne n'avoit par jour que demie livre de chair de vache ou de cheval; Mais ce qui fut hûreux pour les Assiégés, le jour de la retraite des Espagnols, il tomba vingt-six toises des murailles de la Ville, & il survint un vent de Nort qui descicha la plus grande partie de l'eau: ce qui les auroit mis au pouvoir de leurs Ennemis, s'ils avoient seulement retardé d'un jour à se retirer. Cela a quelque rapport à ce qui arriva à la Rochelle, où un peu après sa reddition, la tempête emporta une grande partie de la Digue.

Pendant ce Siege, on fit de la Monnoye de papier, avec cette Inscription, *Hæc Libertatis Imago*. On en avoit fait d'étain à Alkmar, & on en rendit pour cinq mille cinq cens six dalers.

Avant la delivrance de la Ville de Leyden, Ferdinand de la Noy, nouveau Gouverneur de Hollande, & le Sieur de Liques Gouverneur de Harlem, ayans sollicité ceux de Leyden de se rendre, les flattans d'un bon & favorable traitement, ils leur répondirent par ce seul Vers Latin.

*Fistu-*

*Un Matelot  
Zelandois  
mange le  
cœur d'un  
Espagnol tout  
stud.*

*Fistula dulcè canit volucrum cum decipit  
auceps.*

C'est à dire , que l'Oyseleur chante doucement avec son sifflet , quand il veut attraper l'oiseau. Et ne cessant de solliciter par lettres de se rendre , ils leur répondirent enfin , qu'ils se deffendroient jusqu'à la derniere extremité : & que quand ils auroient tout consommé , & qu'ils auroient mangé leur bras gauche , il leur resteroit encor le droit, pour tâcher à se garantir de la tyrannie des Espagnols . & qu'ils se souvenoient des cruantez faites à Malines, à Zutphen, à Narden, & à Harlem.

Le Prince d'Orange après cette délivrance, fut reçu comme un Dieu dans la Ville de Leyden ; il fit garder & embaumer les pigeons en la Maison de Ville, en signe de reconnoissance perpetuelle , parce qu'ils avoient esté les messagers volans qui avoient porté des lettres des Assiegez au Prince, & ses réponses. Ce fut lors qu'il établit l'Université de Leyden, à laquelle il assigna des revenus annuels, & de grands Privileges.

L'année d'uparavant, le Prince d'Orange estant veuf de sa seconde Femme Anne de Saxe , épousa Charlotte de Bourbon fille de Louis Duc de Montpensier , qui s'estoit retiré à la Cour de Frederic troisième Electeur Palatin. Le Mariage se fit à la Brille ; où elle fut

amenée d'Heidelberg par le Seigneur de Sainte Aldegonde ; Elle avoit esté Religieuse & Abbessé de Jouarre ; Le Pere, grand Catholique, avoit redemandé sa Fille à cet Electeur, vers lequel fut envoyé Monsieur le President de Thou, & puis Monsieur d'Aumont.

L'Electeur offrit de la renvoyer au Roy, pourveu qu'on ne la forçât point dans sa Religion: mais Monsieur de Montpensier aimant mieux la laisser vivre éloignée de luy, que de la voir à ses yeux professer une Religion qui luy estoit si à contre-cœur, consentit enfin au Mariage, & la donna.

On traite  
inutilement  
de Paix à  
Breda.

Après le Siege de Leyden, on traita inutilement de Paix à Breda, les Etats de Hollande & de Zelande ayant demandé la sortie des Espagnols hors des Paysbas, la tenue des Etats generaux, & la liberté & l'exercice de leur Religion; Le Commandeur au contraire offrant seulement de faire retirer les Espagnols, l'Amnistie de toutes choses passées, & le rétablissement de tous les Privileges: mais ajoutant que le Roy ne pouvoit souffrir dans ses Etats que la seule Religion Catholique.

Ce Traité de Paix estant rompu, les Etats firent faire de la Monnoye, où d'un côté il y avoit le Lion de Hollande, tenant un épée nue avec ce mot, *Securus bellum pace dubia*: la guerre vaut mieux qu'une Paix douteuse,

En

En ce temps-là, le Commandeur de Requesens s'empara de Zirczee en Zelande, par la valeur incomparable de *Christophe de Mondragon*, qui pass plusieurs lieues de Mer à gué, avec l'étonnement de tout le monde, & un tres-grand peril de ses Troupes. Mais ce Commandeur estant mort un peu apres, les Soldats Espagnols & Allemans s'estant mutinez faute de payement, se mirent à tout ravager. Ils saccagerent Mastric, & Anvers même, où la perte fut estimée vingt quatre millions, tant en argent, qu'en meubles, & en destruction d'édifices. Le pillage de cette puissante Ville qui dura plusieurs jours fut appelé la furie des Espagnols, dont plusieurs se firent des gardes d'épées, & des corcelets d'or pur: mais les Orfevres d'Anvers y mêlerent du cuivre.

*Christophe de Mondragon prend Zirczee.*

*Les Soldats Espagnols se mutinent & saccagent Anvers.*

Les Espagnols firent prisonniers dans Anvers le Comte d'Egmont, le Seigneur de Goignie, & le Baron de Capres. Ce dernier voulant saluer bien bas Hyeronimo Rhoda Chef des Mutinez, qui estoit assis dans une chaire à bras à l'entrée de la Citadelle, reçut dans le ventre un coup de pied de cet insolent Espagnol, en luy disant par mocquerie; qu'il n'avoit que fait de sa réverence.

Ces Troupes Espagnoles & Allemandes, après le sac d'Anvers, vivans avec une licence & une barbarie insupportable, les Provinces qui estoient demeurées



54 G U I L L A U M E  
rées sous l'obeissance du Roy Philippes ,  
appellerent le Prince d'Orange à leur se-  
cours , estans exposées au brigandage  
de ces mutins , & declarerent les Es-  
pagnols ennemis du Roy & du Pays.

*Paix de Gand  
l'an 1576.*

Ce fut lors , que toutes les Provin-  
ces des Païs bas , à l'exception de Luxem-  
bourg qui en est détaché , s'allierent  
pour leur commune deffense , & firent  
ce fameux Traitté de Paix à Gand l'an  
mille quinze cent septant six contenant  
vingt-cinq Articles. Les principaux es-  
toient ;

Qu'il y auroit Amnistie du passé.

Que les choses demeureroient par  
tout en l'état qu'elles estoient pour  
lors.

Qu'on juroit & promettoit de s'en-  
traider à delivrer le Pays de la servitude  
des Espagnols, & des autres Etrangers.

Que tous les Placards & Condamna-  
tions au sujet des Troubles passés , & de  
la Religion , seroient suspendus jusqu'à  
la tenue des Etats Generaux.

Que tous Prisonniers, notamment le  
Comte de Bossat , seroient relâchés.

Que les Colonnes , Trophées , &  
Statues , avec leurs Inscriptions , élevées  
superbement par le Duc d'Albe , seroient  
abbatuës : notamment celles qu'il s'estoit  
fait ériger dans le Château d'Anvers ,  
& la Pyramide qu'il avoit fait mettre  
dans la Place , où avoit été l'Hostel  
de Culembourg , qu'il avoit fait razer ;  
parce

PRINCE D'ORANGE. 55

parce que la Noblesse s'y estoit assemblée pour dresser la Requête contre l'Inquisition.

Ce fut lors, qu'on crût les Pays-bas entièrement perdus pour l'Espagne, qui pour obeir au temps, fut forcé d'approuver cette Paix.

En conséquence de ce Traité, les <sup>Tous les</sup> Châteaux de Gand, de Valenciennes, <sup>Châteaux</sup> de Cambray, d'Utrecht, & de Groeningue furent démolis; toute la Frise <sup>des Pays-bas</sup> se déclara pour les États, & Gaspard de Roble, qui avoit épousé l'heritiere <sup>démolis.</sup> de Billy & de Malepert Gouverneur <sup>Gaspard de</sup> de la Province, fut mis prisonnier dans <sup>Roble Sieur</sup> la Maison de Ville de Groeningue avec <sup>de Billy,</sup> les fers aux pieds. Ce Gaspard, homme <sup>Gouverneur</sup> de main & de conseil, estoit fils de la <sup>de Frise, fait</sup> Nourrice du Roy Philippes second, na <sup>prisonnier</sup> tif de Roble en Portugal. Il fut avancé <sup>par les États</sup> & employé par Marguerite Duchesse de <sup>à Groningue</sup> Parme: & de son temps il estoit Gouverneur de Philippeville. Il ne sortit de prison qu'en vertu de l'Edit perpetuel, qui se fit sous le Gouvernement de Dom Jean d'Autriche.

Christophle Vasquez, qui s'estoit caché dans le Cloître des Cordeliers, tondu & déguisé en Moyne, fut aussi pris & mené en cet habit, en la grande Place de Groeningue, le peuple criant par moquerie qu'ils avoient un nouvel Eveque Fauteur de l'Inquisition.

*Les Flamands enclins à la moquerie.*

Sur quoy il faut remarquer icy, que les peuples des Pays-Bas sont fort enclins à se railler de leurs Ennemis, quand il leur arrive la moindre prospérité, comme ils le firent après la prise de Levardeu dans le mesme Pays de Frise : car les Etats l'ayant surprise, on fit venir tous les Prestres & tous les Moynes dans la grande Place, où les Troupes estant en Bataille, on les mit par rangs entre les rangs des Soldats : puis après, le peuple, avec des moqueries introyables, les conduisit en cet ordre au son des Fiffres & des Tambours, bien loin hors de la Ville, où ils les laisserent sans leur faire autre mal que de s'estre long-temps moqué d'eux.

Ils avoient desja fait paroître cette inclination à la moquerie, après la surprise de la Brille, par le Tableau dont j'ay parlé cy-dessus, où le Comte de la Mark mettoit des lunettes sur le nez au Duc d'Albe : & à Harlem, où les Habitans croyans que Dom Frederic de Toledé en levoit le Siege, firent des Processions de Phantômes vêtus en Prestres, en Moynes, & en Cardinaux, tenant des figures du S. Screment, qu'ils précipitoient du haut en bas de leurs murailles.

J'ay moy-mesme remarqué à l'âge de douze ans, le penchant de cette Nation à la moquerie. Mon Pere, qui estoit Ambassa-

bassadeur en Hollande , nous avoit mis l'an 1622, en pension à Leyden , chez le Docteur Joannes Gerardus Voffius Alleman , natif d'Heidelberg , qui à composé un grand nombre de beaux Ouvrages , mon frere aîné & moy , avec un troisième frere nommé Daniel , qui fut tué à la Bataille de Nortlingue l'an 1645. qui avoit un si grand genie pour les Mathematiques , qu'il estoit pour égaler un jour la reputation des Galilei , & des Archimedes , si la mort ne l'eût point emporté à la fleur de son âge. Cette année 1622. le Prince d'Orange Maurice , ayant contraint le Marquis Ambroise Spinola de lever le Siege de Bergopsom , aydé du Comte Ernest de Mansfeld , & du Duc Christian de Brunsvic. Les Villes des Pays-bas se laisserent transporter à des excez de joye qui ne se peuvent bien représenter. Entr'autres , celle de Leyden méla là mocquerie aux réjouissances publiques. Ce Docteur avoit sa maison devant la Place de l'Eglise nommée Hoguelanskerk , où il se fit un feu des plus magnifiques. Sur le haut du Bucher , il y avoit un grand rouet à filer , qu'on appelle Spinwiel en Hollandois : & autour des écriteaux , où estoit écrit le nom de Spinola General des Armées d'Espagne. Sur la corde du rouet , il y avoit d'autres écriteaux , sur lesquels estoit le nom de Gonsalve de Cordouia , l'un des principaux Chefs de l'Armée

Espagnole. Sur ce rouet, il y avoit une grosse quenouille droite chargée de filasse, nommée Vlasque en Flamand, avec un écriteau, où estoit le nom de Dom Louis de Velasco General de la Cavalerie. Après, on mit le feu à tout-cela : & le peuple transporté de joye s'imaginoit avoir mis ces Generaux en cendres, pour avoir bien leurs noms. Cela tenoit des Rebus de Picardie : & de lors me fit connoître le naturel railleur de ces gens là.

*Defense de  
Sieur van  
Beuningus.*

En conséquence de l'inclination à la moquerie de cette Nation, on a publié avec quelque vray-semblance ces années dernières, que le Sr. van Beuningus, qui signifie le Sieur du Boudin en François, s'estoit fait graver dans une Médaille, arretant le Soleil comme un second Josué, pour dire qu'il avoit borné, & avoit été le Jupiter Stator des Conquêtes du Roy, qui a pris le Soleil pour le corps de sa déesse ; Mais des personnes tres-bien informées m'ont assuré qu'on n'y a presté cette charité, pour le rendre odieux & ceint de la Nation, à la Cour, & que cette Médaille n'a jamais esté veüe, & n'a jamais subsisté que dans l'Imagination de ceux qui l'ont inventée.

Il est bien vray, que les Etats des Provinces-unies, après la Paix d'Aix-la-Chapelle, dont ils s'attribuoient tout l'honneur, enflés de gloire d'un Traitté qu'ils estimoient leur estre avantageux, firent faire

PRINCE D'ORANGE. 19

faire des Médailles, avec une Inscription magnifique, que leurs envieux & leurs ennemis nommerent Superbe, où l'on m'a assuré qu'estoient ces paroles.

*Affertis Legibus, & Sacris,  
Defensus exteris Regibus,  
Pudicata per orbem Christianum  
Mariam libertate.*

*Egregia Pace virtute Armorum partit  
Batavia. P.*

En voicy le sens en faveur des Dames.

Ayant assuré les Loix & la Religion,  
Et deffendu les Roys Alliez;

Ayant establi la seureté de la navigation  
dans les Mers du Monde Chrestien,  
& fait une Paix glorieuse par la vertu des Armes.

Les Etats Generaux des Pays-bas, en  
memoire perpetuelle.

Surquoy un des plus grands & celebres Hommes de France en science & en vertu, m'a dit, que les Romains, après avoir razé Numance, & détruit Cartage, rivale de leur Empire, n'assent pû parler en des termes plus altiers de leurs Victoires.

*M. le premier  
President de La-  
moignon.*

A la fin de l'an 1671. les Etats Generaux voyant que ces Médailles leur attiroient l'envie & la hayne des plus puissans Souverains, les ont fait supprimer tant qu'ils ont pû, en ayant fais rompre les coins & les moules: de sorte qu'il n'en est resté que fort peu entre les mains des Curieux.

Ces Médailles superbes, avec les raileries continuelles & insolentes du Gazetteur d'Amsterdam, qui se licentioit de se moquer ouvertement de tout, sans épargner les Têtes Couronnées, qu'on doit toujours respecter, n'ont pas esté un des moindres motifs de la dernière Guerre: & elles ont donné plus facilement croyance à cette Médaille imaginaire, attribuée au Sieur Van Beuningue, dont les discours pleins de vent, & qui passoient la hardiesse, faisoient croire toutes choses.

Sur ce sujet, on peut dire avec raison, que ceux-là sont bien sages, qui ne s'enflent point dans leur bonne fortune; car elle se change souvent en mauvaise, par la vicissitude ordinaire des choses du Monde, qui ne souffre rien de permanent; aussi la moderation fait plaindre les mal-heureux, au lieu qu'on se réjouit de l'infortune des insolens. Philipptes de Commines, sur ce que le Duc Charles de Bourgnogne ayant esté defait par les Suisses, envoya à Lyon rechercher d'amitié le Roy Louïs onzième, qu'il méprisoit auparavant; luy ayant dépêché pour cet effet le Seigneur de Contay son favory, avec humbles & gracieuses paroles contre sa coutume; ce sont ces termes; dit que si un Prince prenoit son conseil, il se comporteroit avec tant de moderation en prosperité, qu'il ne seroit pas forcé

forcé de changer de langage en adverbité ; il ajoute que le Seigneur de Contay allant par la Ville de Lyon, eût ce déplaisir d'entendre chanter des chansons à la gloire des Suisses victorieux, & à la honte de son Maître, qu'ils avoient vaincu. Mais la plus-part des Princes & des Ministres déploient ordinairement toutes leurs voiles au vent de la fortune favorable, sans songer aux vents contraires, qui souvent leur font faire naufrage.

Mais à propos du sieur Van Beuninque, ou du Boudin en François ; on peut faire une remarque : qu'au commencement de cette Guerre, les principaux Officiers & Ministres de Hollande avoient de plaisans noms. Leur grand Negociateur étoit le sieur du Boudin ; *Plaisans*. Leur Maréchal de Camp le sieur Wurst, *noms de plus*, mort depuis peu à Hambourg, (Il étoit *sieurs Offi-* de Holstein, de mediocre naissance, & *ciers Hollan-* s'étoit mis en reputation, pour aydir *dois* deffendu long-temps Cracovie pour les Suedois, contre les Imperiaux) & Wurst en Flamand signifie Andouille. Leur autre General qui deffendit Groningue, & reprit Gravé, étoient le Sieur de Rabenhaupt, qui signifie tête de Corbeau : & un de leurs Colonels étoit le Colonel Pain & Vin, qui eût la tête tranchée.

On a aussi remarqué qu'il y a eu des Ministres en Suede, & des Com-



*Etranges  
noms des  
Officiers  
Suédois.*

mandans qui avoient d'étranges noms. O, enfiern signifie front de Bœuf. Entre leurs plus renommés Colonels, il y en avoit un qui s'appelloit Deuffel, c'est à dire le Diable, & qui fut tué à la première Bataille de Leipzig; & un autre Schlang, qui veut dire, Serpent? & le Colonel Wolf, qui a si bien défendu Stettin, signifie le Loup.

Je ne croy pas estre désagréable au Lecteur par ces digressions, qui divertissent & délassent l'esprit fatigué, du récit d'une même nature: ce qu'Herodote & d'autres ont heureusement pratiqué.

*Jean d'Autriche, successeur de Requesens, arrive aux Pays-Bas.*

Mais retournons à notre principal sujet: c'est à dire, aux affaires des Pays-bas. Dom Jean d'Autriche, fils naturel de l'Empereur Charlequint, renommé par la Victoire de Lepante, succéda au Commandeur de Requesens, au Gouvernement des Pays-bas, & arriva en Luxembourg le jour du sac de la Ville d'Anvers, ayant passé incognito par la France, Il fut à Paris comme Suivant d'Octavio de Gonzague, à voir manger le Roy Henry troisième: & là il apprit l'estat des Pays-bas, de Dom Diego de Zuniga Ambassadeur d'Espagne.

*Peinture de Jean d'Autriche.*

Jean d'Autriche méprisoit les Flamands, qu'il croyoit faciles à tromper: ayant même opinon d'eux que le Duc d'Albe, qui disoit ordinairement qu'il estoit suffoqué les Hollandois dans leur beurre:

re: mais ces gens, qu'il tenoit pour prof-  
fiers, ayans plus de solide que de brillant,  
réconnurent aussi-tôt qu'il les vouloit  
tromper par ses paroles & par ses honnê-  
tez affectées.

Il estoit alors âgé d'environ trente  
ans: ses pensées estoient hautes & am-  
bitieuses. Il se mit d'abord dans l'esprit  
d'estre Roy de Tunis par le moyen du  
Pape: à quoy le Roy Philippe ne vou-  
lut point entendre. Depuis, ayant esté  
fait Gouverneur des Pays-bas, il se mit  
en tête de dépouiller Elizabeth Reine  
d'Angleterre: & de délivrer Marie Stuart  
Reyne d'Ecosse, qu'il prétendoit épou-  
ser, par la faveur de Messieurs de Guy-  
se ses Parens, qui le portoit à cela  
pour leur intérêt particulier. Ces des-  
seins vastes donnerent bien de la jalousie  
au Roy Philippe: car il apprehen-  
doit avec raison, qu'un Prince belli-  
queux, qui s'étoit acquis beaucoup de  
réputation dans l'Europe, par le gain de  
la Bataille de Lepante contre les Turcs,  
accrû de puissance, se laissant aller au  
torrent de l'ambition qui le possédoit,  
& au naturel des hommes, avide de  
regner, n'entreprît un jour de se rendre  
Maître de ses Etats au préjudice de ses Bas-  
sans. Ces pensées l'épouventoient beau-  
coup, se remettant dans l'esprit l'ancien  
exemple de Jugurta: qui, bien que bâ-  
tard, s'empara du Royaume de Messé-  
sisse, par la destruction des heritiers lé-  
gitimes:

*Grande ja-  
lousie du  
Roy Philippe  
second contre  
Jean d'Aut-  
riche & sa  
raison.*

gitimes : & cét autre exemple plus récent arrivé dans sa Maison, où Henry le bâtard son Prédecesseur, avoit déposé, & même tué, Dom Pedro le cruel, vray Roy de Castille. Le Roy, qui pour se delivrer de semblables craintes, n'avoit pas épargné son propre fils Dom Carlos, n'avoit garde de souffrir plus longtemps les justes ombrages que luy donnoit son Frere bâtard. Il resolut donc de mettre son esprit en repos de ce côté-là ; Et comme Jean Escovedo, Secrétaire de Dom Jean, étoit accusé d'inspirer à son Maître ces pensées ambitieuses, ayant été dépêché des Pays-bas en Espagne pour des affaires de conséquence, le Roy Philippe le fit tuer secrettement par Antonio Perez Secrétaire d'Etat, lors son Favory : & cette mort fit croire à tout le monde, que celle de Dom Jean, qui arriva incontinent après, avoit été avancée.

*Jean Escovedo, Secrétaire de Dom Jean assassiné en Espagne.*

*Les Etats arment contre Dom Jean, par l'avis du Prince d'Orange.*

Aussi-tôt que Jean d'Autriche fut arrivé aux Pays-bas, favorisant trop les Espagnols, déclarez ennemis publics, il se brouilla avec les Etats, qui armerent contre luy par l'avis du Prince d'Orange. Il les exhortoit sans cesse de ne se point laisser atrapper par de fausses esperances que donnoit Dom Jean de la part du Roy ; leur remontrant que les Princes irrités dissimuloient bien quelque temps, mais qu'ils n'oubloient jamais les injures reçues, que quand le moyen de s'en vanger leur

leur manquoit : & qu'ils n'épargioient aucunes paroles ny promesses pour déguiser leur ressentiment, leur alleguant cette maxime des Empereurs Romains, que ceux qui déplaisent au Prince doivent être contez entre les morts.

Enfin, l'Edit perpetuel se fit le 17. Fevri-  
 vrier 1577. entre les Etats, d'un côté; & *On l'accor-*  
 Dom Jean au nom du Roy, de l'autre, par *de avec Dom-*  
 la mediation de l'Empereur Rodolphe, & *Jean par l'E-*  
 du Duc de Cleves & de Juliers. Par cet *dit perpetuel,*  
 Edit, il y avoit Amnistie de toutes choses : *fait l'an*  
 on ratifioit le Traitté de Gand; on consen- *1577.*  
 toit à la tenüe des Etats Generaux; la sor-  
 tie des Espagnols & Allemands hors des  
 Provinces fut arrêtée, qu'ils laisseroient  
 dans les Places, qu'ils tenoient les vivres,  
 les munitions, & l'artillerie. On promit  
 de châtier les Soldats, coupable de tant  
 de crimes, & de delivrer le Comte de  
 Buren, prisonnier en Espagne. Mais le  
 Prince d'Orange & les Etats de Hollande  
 & de Zelande, firent une protestation  
 contre cet Edit : soutenant que beaucoup  
 de choses, particulièrement celles qui re-  
 gardoient la Religion, n'avoient pas été  
 assez bien expliquées.

En consequence de cet Edit perpetuel, *Le Duc*  
 les Espagnols sortirent du Château d'An- *d'Arscot, fait*  
 vers, où fut mis Gouverneur, Philip *Gouverneur*  
 pes de Croüy Duc d'Arscot, qui jura *du Château*  
 publiquement tête nue, entre les mains *d'Anvers: &*  
 de Jean Escovedo, qu'il garderoit le *son Serment.*  
 Château d'Anvers pour le Roy Philippes  
 Ion

son Seigneur : & qu'il ne le livreroit qu'à sa personne, ou à les successeurs, & non à d'autres, sinon par exprés commandement : sur quoy Escovedo dit; si vous faites ce que vous promettez, Dieu vous aidera; sinon: que le Diàble vous emporte en corps & en ame: & tous les Affistans crierent, *Amen.*

En vertu de ce même Edit, tous les Prisonniers furent rendus de part & d'autre: le Comte d'Egmont, le sieur de Goignie, le sieur de Cârpres, & autres détenus par les Espagnols; Et Gaspard de Robles sieur de Billy, & autres par les Etats.

*Dom Jean*  
*reçu dans*  
*Bruxelles*  
*comme Gouverneur*  
*general des Pays-*  
*Bas.*

Aussi-tôt, Dom Jean d'Autriche fut reçu dans Bruxelles comme Gouverneur General des Pays-Bas, avec une grande Pompe; mais voulant incontinent opprimer les Provinces, suivant les ordres secrets de la Cour d'Espagne, qui furent manifestez par plusieurs lettres interceptées, que Dom Jean & son Secretaire Escovedo écrivoient en chiffre au Roy Philippes & à ses Ministres, qui furent déchiffrées par Philippes Je Marnix Seigneur de sainte Aldegonde: on resolut de s'opposer par armes à ses desseins pernicieux.

*Dom Jean*  
*se retira de*  
*Bruxelles, &*  
*surprend Namur & Char-*  
*lemont.*

Pour lors, Dom Jean, sous pretexte qu'on avoit voulu attenter à sa personne, se retira de Bruxelles: & après avoir reçu dans la Ville de Namur la Reyne de Navarre qui alloit aux eaux de Spa, il se saisit subtilement du Château de Namur,

puis

PRINCE D'ORANGE. 67

puis de Charlemont : & se prepara à la Guerre, r'appellant les Troupes Espagnoles & Allemandes : & appellant le jour de la prise de Namur, le premier jour de son Gouvernement : comme le Roy Henry troisième appella depuis le jour de la mort de Mr. de Guyse, le premier jour de son Regne.

Les États armerent de leur côté, firent *Les États*  
démolir le Château d'Anvers, & se joi- *Generaux*  
gnirent au Prince d'Orange; Mais com- *armés contre*  
me les États Generaux des Provinces as- *Dum Jean.*  
semblez à Bruxelles, luy demanderent *Les États*  
l'exercice de la Religion Catholique en *Generaux de-*  
Hollande & en Zelande, il leur répondit, *mandent au*  
qu'il ne se pouvoit faire aucune nouveauté *Prince d'O-*  
sur ce fait, sans l'avis des États de Hollan- *range l'exer-*  
de & de Zelande, dont cela dépendoit, *cice de la Re-*  
seulement & absolument : maxime fon- *ligion Catho-*  
damentale de cet Etat-là, qui fut chan- *lique en Hol-*  
gée par brigues, & par la violence des Ar- *lande: & sa*  
mes, du temps de son fils le Prince Mauri- *responsa.*  
ce, ainsi que nous le dirons cy-aprés, quand nous parlerons de luy.

Le Prince d'Orange Guillaume étant venu à Preda, avec sa troisième Femme Charlotte de Bourbon, fut convié par les États Generaux de les venir consoler par sa presence. Pour cet effet, la Bourgeoise d'Anvers fut fort loin au devant de luy, & l'introduisit dans leur Ville, où *Le Prince d'*  
les États Generaux luy députerent les Ab- *Orangs est*  
bés de Villiers & de Maroles, & les Ba- *convié par les*  
rons de Fresin & de Capres, pour le sup- *États Gene-*  
plier *raux.*

*de venir à  
Bruxelles où  
il est reçu  
magnifique-  
ment.*

*Le Prince  
fait Gouver-  
neur de Bra-  
bant.*

plier de venir au plutôt à Bruxelles, où il alla en bâtiment par le nouveau Canal: conduit par la Bourgeoisie d'Anvers, marchant en bon ordre, d'un côté de ce Canal: & de l'autre côté, par les Bourgeois de Bruxelles tous armés, & la plus-part d'armes dorées, qui étoient allez au devant de luy; Ainsi il fut reçu magnifiquement & en grand triomphe dans la Ville de Bruxelles, avec des acclamations incroyables de joye de tout le monde. Aussi-tôt il fut déclaré Gouverneur de Brabant, & fait Sur-Intendant des Finances des Provinces.

*Grand con-  
sentement  
interieur du  
Prince.*

Sur quoy il faut remarquer icy, que si la vie de ce Prince a été traversée d'étranges révers, capables de faire succomber une ame moins forte que la sienne, il avoit aussi de temps en temps de grandes douceurs, & des matieres de joye qui chatouilleroient les plus stoïques & les plus insensibles, par les applaudissemens & les benedictions des peuples, dont il possedoit les cœurs & les volontez: au lieu qu'il y a des Princes qui ne commandent qu'aux seuls corps de leurs Sujets, sans avoir l'empire agréable de leurs esprits, qui doit faire la plus noble partie de leur domination.

Mais comme l'envie est la compagne ordinaire de la vertu: & que bien souvent une trop grande reputation cause plus de mal qu'une mauvaise; cette reception magnifique du Prince d'Orange, jointe à l'Authorité

thorité que sa Naissance, son experience, & son mérite luy donnoient dans les Etats & dans l'esprit des peuples, luy attirerent bien-tôt la jalousie de plusieurs grands Seigneurs & Gentil-hommes qualifiez, dont les principaux étoient le Duc d'Ar-  
 frot, fait depuis peu Gouverneur de Flan-  
 dres, le Marquis de Havrec son frere, le  
 Comte de Lalain, & son frere le Seigneur  
 de Montigny, le Vicomte de Gand, le  
 Comte d'Egmont, les sieurs de Champi-  
 gay, de Raffinguem, & de Sueveguem, &  
 plusieurs autres. Tous ces jaloux en-  
 voyerent secrettement offrir le Gouver-  
 nement des Bays-Bas à l'Archiduc Ma-  
 thias frere de l'Empereur Rodolphe, par  
 le sieur de Malstede, qu'ils luy dépê-  
 cherent : & il fit une telle dilligence, &  
 pressa tellement l'Archiduc de partir, qu'il  
 fut plutôt arrivé de Vienne à Cologne,  
 qu'on n'eût appris qu'on l'eût envoyé  
 querir.

*Le Duc  
 d'Arfrot, &  
 autres jaloux,  
 mandent  
 l'Archiduc  
 Mathias pour  
 ruiner le  
 Prince d'Or-  
 ange.*

Ces Messieurs s'étoient imaginez qu'ils auroient la force du Gouvernement sous cét Archiduc, qui les regarderoit comme les Autheurs de son établissement : & qu'en même temps ils ruineroient l'Au-  
 thorité du Prince d'Orange, luy donnant  
 un Superieur de cette qualité.

Mais le Prince d'Orange, dont l'esprit souple sçavoit fort bien obéir au temps, & tourner en remèdes les poisons qu'on luy preparoit, se plaignit modestement dans l'Assemblée des Etats Generaux de



90 **G U I L L A U M E**  
 de ce qu'on avoit mandé l'Archiduc sans  
 luy avoir communiqué une resolution  
 si importante: rien ne se devant faire  
 que par commun consentement, sur  
 tout en des affaires de cette consequence;  
 mais il ne s'opposa aucunement à la re-  
 ception ny à l'établissement de l'Archiduc:  
 puis ayant regagné le Comte de La-  
 lain, qui avoit le principal commande-  
 ment de l'Armée des Etats, il fit si bien  
 par son adresse & par ses soumissions, qu'il  
 tira de son côté, l'Archiduc Mathias, qui  
 fut fait Gouverneur General des Pays-Bas  
 à certaines conditions: & le Prince d'O-  
 range, son Lieutenant General, par la  
 plus grande voix des Etats: à qui l'Archiduc,  
 pour sa haute capacité, laissa la con-  
 duite de toutes choses. Ainsi, le Prince  
 d'Orange, par sa prudence & par sa bonne  
 conduite, fit tomber sur ses Ennemis la  
 tempête qu'ils avoient excitée pour le per-  
 dre; car le Duc d'Arscot Chef de cette  
 Ligue contre le Prince, eut aussi-tôt le  
 déplaisir de se voir arrêté Prisonnier dans  
 Gand Capitale de son Gouvernement, par  
 une Créature du Prince d'Orange le sieur  
 de Riltove, qui avoit alors la principale  
 Authorité dans cette grande Ville; Et afin  
 que la douleur du Duc d'Arscot fut plus  
 sensible & plus grande, ses meilleurs amis,  
 les Evêques de Bruges & d'Ypres, & les  
 sieurs de Rassinghem & de Souveguem,  
 & quantité d'autres de sa dépendance; fu-  
 rent aussi arrêtez avec luy.

*l'Archiduc  
 est fait Gen-  
 verneur des  
 Pays-Bas: &  
 le Prince  
 d'Orange son  
 Lieutenant.*

*Le Duc d'  
 Arscot Chef  
 contre le Prin-  
 ce, fait Pri-  
 sonnier dans  
 Gand.*

Jean

Jean d'Autriche ayant été déclaré En-<sup>leand' Au-</sup>  
 nemy du Pays par les Etats Generaux, <sup>triche. decla-</sup>  
 7. Septembre 1577. fit revenir la Solda-<sup>ré Ennemi</sup>  
 tesque Espagnole & Italienne, qui étoit <sup>des Pays-Bas.</sup>  
 fortie des Pays-Bas en consequence de  
 l'Edit perpetuel, avec un grand nombre  
 d'Allemands, sous Alexandre Farneze  
 Duc de Parme, fils de Marguerite d'Au-  
 triche, cy-devant Gouvernante des Pro-  
 vinces: & avec ce renfort, deffit à Gem-<sup>Jean d' Au-</sup>  
 blours le dernier Janvier 1578. l'Armée <sup>triche deffit</sup>  
 des Etats, commandée par le sieur de <sup>l' Armée des</sup>  
 Goignie en l'absence du Comte de Lalain <sup>Etats à Gem-</sup>  
 & des principaux Chefs, qui étoient à <sup>blours.</sup>  
 Bruxelles à des Noces, dont ils furent  
 fort blâmez. Tout le Canon fut pris,  
 avec trente Drappeaux, & quatre Cornet-  
 tes. mais on fut bien-tôt consolé de cette  
 perte, par la réduction de la célèbre Ville <sup>Amsterdam</sup>  
 d'Amsterdam, qui se rendit aux Etats, & <sup>se rend aux</sup>  
 qui se rejoignit au Corps de la Hollande le <sup>Etats</sup>  
 huitième de Fevrier suivant, c'est à dire  
 huit jours après cette deffaitte.

Jean d'Autriche, enflé du succès de <sup>Dom Jean</sup>  
 Gemblours, esperant que cette Victoire <sup>attaque inu-</sup>  
 luy en attireroit une autre, fut avec de <sup>tilement le</sup>  
 grandes forces attaquer à Rimenant près de <sup>Comte de Bos-</sup>  
 Malines, l'Armée des Etats, lors comman- <sup>fut General</sup>  
 dée par le Comte de Bossut, mais inutile- <sup>des Etats.</sup>  
 ment: car le Comte se trouva si bien re-  
 tranché, que Dom Jean fut contraint de se  
 retirer en confusion, & avec perte; & l'on  
 tint lors pour constant, que si le Comte  
 de Bossut fut sorty de ses retrachemens  
 il eût

*Dévisé de  
Jean d'An-  
tricht.*

il eût entièrement défait Dom Jean, qui avoit un Crucifix dans les Drappeaux, avec ces paroles: *En ce signe j'ay vaincu les Turcs: & en ce signe je vaincray les Heretiques.*

*La Paix de  
la Religion  
dans les Pro-  
vinces.*

En Juillet 1571. les Etats Generaux arrêterent la tolerancé des deux Religions dans les Provinces: ce qui fut appelé la Paix de la Religion; mais cette Paix ne fut pas approuvée de tout le monde, & causa un tiers party, qui fut nommé des Malcontens, dont les principaux étoient Emanuel de Lalain Baron de Montigny, le Vicomte de Gand Gouverneur d'Arthois, Valentin de Pardieu sieur de la Motte Gouverneur de Gravelines, le Baron de Capres, & autres. Ainsi, les Provinces d'Arthois & de Haynault se rejoignirent au Roy, nonobstant toutes les remonstrances que leur firent les Etats Generaux, tant par Lettres, que par Députez.

*cause le Parti  
des Malcon-  
tens.*

En ce temps-là, les Etats firent battre de la Monnoye, où il y avoit d'un côté le corps des Comtes d'Egmont & de Horn, & leurs têtes sur des pieux: & de l'autre, deux Cavaliers & deux Fantassins s'entrebattans, avec ces paroles, *Præstat pugnare pro patriâ quam simulatâ pace decipi.* Il vaut mieux combattre pour la Patrie, que d'être trompé par une Paix feinte.

*Les malcon-  
tens sont reve-*

Ces Mal-contens, pour se faire un rempart contre les Etats, prièrent qu'on fit revenir

revenir les Troupes estrangeres dans les Pays-Bas, contre la pacification de Gand, & l'Edict perpetuel; d'autre costé, les Estats, pour se deffendre des mal-contens, au mois d'Aoust 1578. traittent avec le Duc d'Alençon, qui fut appellé le Deffenseur de la liberté Belgique, à condition de les servir avec dix mil hommes de pied, & deux mil chevaux payez à ses dépens. Ce Traité se fit par le moyen de la Reine de Navarre sa sœur, qui passant pour aller aux eaux de Spa, avoit gagné bien des gens pour ce frere, qui luy estoit si cher: entr'autros les Comte de Lalain, & le Sieur d'Enchy Gouverneur de Cambray.

*voir les troupes estrangeres.*

*Et les Estats appellent le Duc d'Alençon.*

Au mois de Septembre de l'année 1578. mourut Dom Jean d'Autriche au Camp de Namur, de chagrin d'estre suspect en Espagne, où avoit péri son Secretaire Escovedo: ou de poison, comme plusieurs le crurent.

*Mort de Dom Jean.*

Peu après, mourut aussi le Comte de Bossut General des Estats, qui prient ensuite Monsieur de la Nouë Bras de fer, à cause de sa grande réputation, de valeur, de conduite, & d'experience dans la Guerre, d'accepter la Charge de Mareschal de Camp de leur Armée.

*Mort du Comte de Bossut, auquel succede Monsieur de la Nouë bras de fer.*

Alexandre Farnese Duc de Parme, succeda à Dom Jean au Gouvernement des Pays-Bas, qui par ses manieres d'agittres-obligeantes, jointe à de grandes promesses

*Le Duc de Parme succeda à Dom Jean au Gouvernement des Pays-Bas.*

74 G U I L L A U M E  
messes qu'il fit, accrût le nombre des mal-  
contens : & ainsi, diminua la force des  
Etats.

*Union d'U-  
trecht l'an  
1579.* Ce fut en ce temps-là, le 22. Janvier  
1579. que le Prince d'Orange Guil-  
laume posa la première pierre fonda-  
mentale de la République des Pays-Bas,  
par l'union étroite qu'il fit faire à U-  
trecht des Provinces de Gueldres, de Zut-  
phen, de Hollande, de Zelande, de  
Frise, & des Ommelandes, consistant  
en vingt-six Articles, dont voicy les prin-  
cipaux.

Que les Provinces s'allioient contre  
leur ennemi commun, se promettant  
assistance mutuelle, sans pouvoir trait-  
ter ny de Paix ny de Guerre, que par  
commun consentement ; cela sans pré-  
judice des Privilèges, Statuts, & Cou-  
tumes de chaque Province : ce qui a été  
violé sous le Gouvernement de Maurice  
Prince d'Orange : les Etats Generaux s'é-  
tans attribué Jurisdiction sur les Sujets  
des Provinces, qui auparavant n'avoient  
pour Seigneurs que les Etats particuliers  
de chaque Province. Ce Traité fut  
nommé l'union d'Utrecht, parce qu'il se  
fit en cette Ville-là. Il fut ratifié par tous  
les Gouverneurs des Provinces ; & les  
Etats, pour montrer qu'une parfaite  
union étoit nécessaire pour leur salut.  
prirent pour Déesse ces belles paroles  
de Micipsa, dans Saluste, *Concordia  
res parvas crescent* : c'est à dire, que les  
pe-

*Belle Déesse  
des Etats.*

petites choses deviennent grandes par la concorde.

Cette année-la , la Ville de Mastricht fut prise & emportée de force par le Duc de Parme , après un Siege de quatre mois : & l'on traitta inutilement de Paix à Cologne par la médiation de l'Empereur Rodolphe , parce qu'on ne vouloit pas accorder la liberté de la Religion dans les Pays-Pas , bien qu'elle eût été permise en Allemagne & en France.

*Prise & sac de Mastricht.*

*On traite inutilement de Paix à Cologne.*

Sous le Gouvernement du Duc de Parme , il y eût divers Combats en Flandres , entre les mal-contens , & les Troupes des Etats ; commandées par Mr. de la Nouë , qui surprit Ninove en Flandres , où il prit dans leur lit le Comte d'Egmont , sa Femme , sa Mere , avec le Comte Charles son Frere , qui furent menez prisonniers à Gand : où le peuple , en passant , leur jetta de la bouë , leur dit mille injures , & leur reprocha d'avoir abandonné leur patrie , pour se joindre aux bourreaux de leur Pere.

Mais Mr. de la Nouë , après plusieurs heureux succez , fut surpris luy-même , avec peu de gens qu'il avoit , par le Vicomte de Gand Marquis de Risbourg : parce que le sieur de Marquette ne suivant pas l'ordre de Mr de la Nouë , n'avoit pas rompu un Pont , par lequel on pouvoit venir à luy. Par ordre du Duc de Parme ,

*Mr. de la Nouë , fait prisonnier , & mené à Limbourg.*

il fut mis prisonnier dans le Chateau de Limbourg , où il fut cruellement Traité par les Espagnols , qui luy offrirent de le mettre en liberté , à condition qu'on luy crévât les yeux ; ce qui fait voir combien ce grand Capitaine estoit redouté des Ennemis. En fin, après une longue prison , il fut eschangé pour le Comte d'Egmont , en jurant de ne plus porter les Armes contre l'Espagne, dont le Duc de Lorraine, & plusieurs autres Princes & Seigneurs le cautionnerent.

*Monsieur de la Nouë sort de prison.*

Outre son intelligence dans le métier de la guerre , louée de tous les Historiens , il n'y eût jamais une vertu si pure, ny si desinteressée que la sienne , dont il donna des preuves continuelles dans le cours de sa vie : mais une entr'autres, tres-remarquable. Monsieur de la Nouë bras de fer estoit un Gentil-homme de Bretagne , & avoit une sœur mariée à Monsieur de Vezins personne de qualité d'Anjou tres-riche , qui eût d'elle un fils & deux filles. Cette sœur avoit eu vingt mil écus en Mariage : mais estant morte jeune , Monsieur de Vezins épousa une Demoyelle Suivante de sa femme , dont il eut plusieurs enfans. Cette Megère, après la mort de son Mary, desirant assûser à ses enfans les grands biens de la Maison de Vezins , ne trouva point de meilleur expedient , que de livrer pour une somme d'argent , les enfans de la pre-  
miere

*Generosité  
incroyable de  
Monsieur de  
la Nouë.*

miere femme sa Maîtresse , à un Marchand Anglois , à condition qu'on ne les révit jamais. Cét homme les transporta dabord aux Isles de Jarsei & de Garnesei ; On ne sçait ce que les filles devinrent ; mais ce Marchand étranger , moins inhumain que cette Marâtre , ayant compassion du fils , l'emmena avec luy à Londres , où il l'éleva , & luy fit apprendre le métier de Cordonnier. Ce garçon étant devenu grand , & courant le Pays , se rencontra en Flandres lors que Monsieur de la Nouë y commandoit l'Armée des Etats . & luy apportant des Souliers , Mr. de la Nouë , après l'avoir bien considéré , dit à ceux qui se trouverent auprès de luy , que ce garçon avoit l'air , la taille , & l'alleure de son Beaufrere de Vezins ; Luy , qui avoit été exposé à l'âge de quatre à cinq ans , à qui il étoit toujours resté quelque memoire de son nom , de son pays , & de ce qu'il étoit , luy dit qu'il s'appelloit Vezins , & qu'il étoit François d'origine ; mais il n'en fut que cela , à cause des grandes affaires que Mr. de la Nouë avoit lors sur les bras. Quelques années après , étant sorti de sa prison de Lirnbourg , & s'étant retiré à Geneve : ce même garçon qui alloit par le monde , comme font les apprentifs , s'étant encor présenté à luy en ce lieu où il étoit sans affaires ; après l'avoir bien questionné , & avoir reconnu , outre la



reſſemblance générale, des marques particulières qu'avoient ceux de la Maifon de Vezins, il reſolut de le faire reconnoître pour héritier de cette Maifon : & fit, contre ſon intérêt, toutes les pourſuites néceſſaires en Anjou, au Conſeil, & au Parlement, pour ſon rétabliſſement ; mais la mort l'ayant ſurpris au Siege de Lamballe en Bretagne, où il fut tué d'une mouſquetade, devant que l'affaire fut conſommée, ſon fils Odet de la Nouë, que j'ay veu en ma jeunefſe Ambaſſadeur extraordinaire en Hollande, auſſi généreux que ſon pere, ſuivant ſes vertueuſes traces, termina l'affaire ; & par un Arrêt célèbre, le fit déclarer héritier de la maifon de Vezins, dont les Enfants de cette cruelle marâtre étoient en poſſeſſion : & c'eſt de luy qu'eſt venu Mr. le Marquis de Vezins d'aujourd'huy. Voila des actions héroïques du Pere & du Fils, qu'on ne ſçauroit aſſez louer, & que les Lecteurs curieux feront bien aiſés d'apprendre : outre que l'exemple d'une vertu ſi rare porte quelque fois les ames bien nées à en faire de ſemblables.

*Le fils de Mr.  
de la Nouë,  
auſſi généreux  
que ſon Pere.*

*Le Prince  
d'Orange  
Gouverneur  
de Flandres.*

En ce même temps, le Prince d'Orange, qui avoit été fait Gouverneur de Flandres, fut à Gand, où il reforma le nouveau Magiſtrat, éſtably contre les Privileges de la Ville, par la violence de Jean Imbiſe homme audacieux & violent, qui avoit alors toute l'au-

tho-

thorité dans la Ville. Imbise se retira en Allemagne chez le Prince Casimir Palatin, qui avoit mené auparavant un si grand nombre de Cavalerie aux Etats, qu'ils en avoient été plus incommodez, que soulagez & deffendus; Depuis, Imbise estant retourné à Gand, y domina encor quelque temps tyranniquement, marchant entouré de trente Halbardiers; Mais enfin, s'étant élevé une faction contraire, comme il n'y a rien de plus inconstant que la volonté d'un Peuple, il fut arrêté, on luy fit son Procez, & eut la teste tranchée.

L'an 1580. le Prince d'Orange remontra aux Etats Generaux que, veu la desertion de quelques Provinces, & de plusieurs de leur Corps, qui s'étoient accommodé avec le Roy d'Espagne, par le moyen du Duc de Parme, ils ne se pouvoient pas soutenir d'eux-mêmes contre un si puissant Enemy; qu'ainsi, ils estoient obligez par cette impuissance, ou de s'accommoder avec l'Espagne, ce qu'il ne leur conseillerolt jamais; n'y ayant point de seureté, ny pour leur vie, ny pour leur Religion: ou de choisir quelque Prince voisin pour leur Seigneur, & qu'il ny en avoit point qui luy semblât plus propre, que le Duc d'Anjou & d'Alençon, Frere unique de Henry troisième Roy de France; Ce qu'ayant

approuvé, ils envoyerent en France des Députez, dont le plus considerable étoit Philippes de Marnix, Seigneur de sainte Aldegonde, qui firent un Traité avec luy en Septembre 1680. au Château du Plessis-les-Tours : par lequel il étoit porté, que les Etats de Brabant, de Flandres, de Holande, de Zelande, d'Utrecht, & de Frise, le reconnoïtroient pour leur Seigneur Souverain, & ses Descendans après luy : à condition de laisser les choses de la Religion en l'état qu'elles étoient, & de conserver les Privileges des Provinces.

Qu'il assembleroit tous les ans les Etats Generaux, qui neantmoins auroient le pouvoir de s'assembler quand il leur plairoit. Qu'il ne mettroit personne dans les Charges, dans les Places, & dans le Gouvernement du Pays, que du consentement des Etats : & que s'il contrevenoit aux Privileges des Provinces, & au present Traité, il seroit déchu de la Souveraineté : & qu'ils seroient déliez du serment de fidelité qu'ils luy auroient prêté, & pourroient choisir un autre Prince.

*L'Archiduc  
Mathias se  
retire des  
Pays-bas.*

Alors l'Archiduc se voyant inutile au Pays-bas : & qu'on cherchoit une plus puissante protection que la sienne, se retira après avoir été remercié par les Etats, & regalé de plusieurs presens, selon le temps & leur pouvoir : laissant la reputation d'un tres-bon Prince & tres moderé :

mais

mais ses Ennemis le rendirent suspect sur la fin, de quelque intelligence avec les Espagnols.

Le Prince d'Orange sollicita, de tout son pouvoir, la venuë du Duc d'Alençon, pour être soutenu, & le Pays aussi, d'un Prince si considerable: mais principalement, parce qu'au mois de Juin de la même année 1580. le Roy Phi-

*Proscription  
du Roy Phi-  
lipes second  
contre le  
Prince d'O-  
range.*

lipes avoit publié une cruelle Proscription contre luy, par laquelle il luy reproche d'abord les bien-faits dont il étoit redevable à l'Empereur Charles: entr'autres, de luy avoir assuré la succession de René de Nassau, & de Châlon Prince d'Orange. Qu'il l'avoit fait Gouverneur de Hollande, de Zelande, d'Utrecht, & de Bourgogne: Chevalier de la Toyson d'or, & Conseiller d'Etat. Que nonobstant qu'il fut Etranger, il l'avoit comblé de biens & d'honneurs, dont il étoit tort ingrat. Qu'il avoit excité la Noblesse à presenter la Requête contre l'Inquisition. Qu'il avoit introduit l'Herésie dans les Pays-bas, & troublé la Religion Catholique, par le brisement des Images, & la démolition des Autels. Qu'il avoit fait la guerre à son Seigneur. Qu'il s'étoit opposé à toutes les pacifications, même à celle de Gand: & qu'il avoit rompu l'Edit perpetuel. Qu'enfin, il le déclaroit ingrat, rebelle, perturbateur du repos public, hérétique, & hypocrite; & le tenoit pour

un Carn , pour un Judas , pour un homme qui avoit une conscience endurcie , pour un Impie , ayant tiré une Religieuse de son Cloître pour l'épouser , & dont il avoit des Enfans : pour un méchant , pour un parjure ; pour le Chef des Troubles des Pays-bas , pour une peste de la Chrétienté , & pour l'ennemy du Genre humain. Qu'il le mettoit au Ban , donnant ses biens , son corps & sa vie , à ceux qui l'en pourroient priver. Que pour délivrer le Monde de sa tyrannie , en parole de Roy , & comme serviteur de Dieu , il promettoit vingt cinq mil écus à celuy qui le luy pourroit amener mort ou vif : luy promettant de plus impunité de tous les crimes qu'il pourroit avoir commis , & l'ennoblir , en cas qu'il ne fût pas Gentil-homme. De plus , il declaroit tous ses adherens , déchûs de Noblesse , d'honneur & de biens , si dans un mois après la publication de ce Ban , ils ne se separoient de luy , & ne rentroient dans leur devoir.

Le Prince d'Orange publia au mois de Decembre suivant , son Apologie , qui est une piece longue , forte & eloquente , qu'il fit lire publiquement en l'Assemblée des Etats generaux. Le Prince y découvrit plusieurs choses , qu'il eût mieux valu pour le Roy n'avoir jamais été revelées : les Roys n'ayant pas tant d'avan-

d'avantage à se deffendre contre leurs Sujets avec la plume, qu'avec l'épée: aussi il n'y fut jamais répondu de la part du Roy; & pour ce que cette Apologie est fort considerable, il est à propos d'en mettre icy la substance.

Après avoir soumis sa conduite & sa *Apologie des* vie aux Etats generaux, il dit qu'il étoit *Prince d'O-* forcé, contre son naturel & sa coutume, *range.* de découvrir des ordures qu'il eut bien voulu cacher: & que si on ne l'eut accablé d'injure & de calomnies, il eut simplement répondu à la proscription, qu'il eut fait paroître injuste & sans fondement. Que son Ennemi qui l'a faite, & le Prince de Parme qui l'a publiée, n'ayans pû le tuer par le poison & par l'épée, essayent de le blesser par le venin de leur langue.

Quant aux bien-faits qu'on luy reproche, il avoie avoir reçu beaucoup d'honneur de l'Empereur Charlequint, qui l'avoit nourri neuf ans entiers dans sa chambre; que sa Memoire luy sera toujours honorable; ce sont ses propres termes; Mais qu'il étoit forcé de dire, pour maintenir son innocence, qu'il n'avoit jamais reçu aucuns bien-faits de l'Empereur: & qu'au contraire, il avoit souffert de grandes pertes en le servant.

Qu'il ne pouvoit pas le priver de la succession de René de Nassau & de Châlon Prince d'Orange, son cousin germain.

germain, dont il étoit seul heritier, sans une injustice manifeste : à moins qu'on appellât libéralité, de ne pas prendre le bien d'autrui.

Que tant s'en faut qu'il en eût reçu aucuns bien-faits : qu'au contraire, l'Empereur, pour le bien de ses affaires, étant pressé d'un côté par les Princes Protestans : & de l'autre, par le Roy de France, il avoit disposé à ses dépens, par le Traité de Passau, de la Comté de Catzenellebogen, en faveur du Landgrave de Hesse : bien qu'il luy eût esté adjudgé par la Chambre Imperiale de Spire, avec plus de deux millions d'arrerages, Et que le même Empereur n'avoit tenu compte de remettre le Prince René de Nassau son Cousin germain, en la possession du tiers du Duché de Julliers qui luy apparténoit par leur Ayeule Marguerite Comtesse de la Mark, quoy qu'il se vit victorieux par la valeur de ce Prince.

Que le Roy Philippes l'avoit privé de la jouissance de la Seigneurie de Châtelbelin, dont il luy étoit deü plus de trois cens cinquante mil livres d'arrerages, ayant évoqué injustement à son Conseil la Cause, prête à juger au Parlement de Malines, qui depuis est demeurée indécise : ce qu'il allegue pour faire voir lequel des deux, du Roy, ou de luy, doit être taxé d'ingratitude,

Qu'il

Qu'il avoit dépensé plus de cinq cens mil écus, tant en l'Ambassade qu'il fit contre son gré vers l'Empereur Ferdinand, que lors qu'il fut en otage en France pour la Paix de Château en Cambresis : & l'année que commandant toute l'armée Imperiale, il fit bâtir Charlemont & Philippeville, à la barbe des Generaux de France, en laquelle il ne toucha que trois cens Florins par mois : ce qui ne suffisoit pas pour ceux qui tendoient les Tentes.

Que tout au contraire, ceux de son nom avoient dépensé de grands biens, & exposé librement leur vie, en servant les Princes de la Maison d'Autriche. Que le Comte de Nassau Engilbert second de ce nom son Bis-ayeul, étant Gouverneur des Pays-bas pour l'Empereur Maximilian premier, luy avoit assuré ces Provinces par le gain d'une Bataille:

Que le Comte Henry de Nassau son Oncle paternel, persuada aux Electeurs de l'Empire, de preferer Charles d'Autriche, petit-fils de Maximilian, à François premier Roy de France : & luy mit la Couronne Imperiale sur la tête.

Que Philebert de Chalon Prince d'Orange, avoit conquis la Lombardie & le Royaume de Naples à l'Empereur : & que par la prise de Rome & du Pape Clement VII. son Ennemi, il l'avoit comblé de gloire & de grandeur.



Que le Nèveu de ce Philebert René de Nassau & de Châlon, son cousin germain, étoit mort à saint Disier aux pieds de l'Empereur, après avoir réparé le dommage d'une Bataille perdue, & conquis le Duché de Gueldres; Qu'enfin, si ceux de Nassau n'avoient jamais été au monde: & que les Princes d'Orange n'eussent pas tant fait d'Exploits considérables avant que le Roy fût né: qu'il n'auroit pas mis tant de Titres, de Pays, & de Seigneuries au front de cette infame proscription qui le déclare traître & méchant: crimes qui ne tomberent jamais sur aucun de sa race.

Que pour tant de dépenses & de services signalez, on ne pouvoit pas montrer la moindre marque de reconnoissance des Princes d'Autriche vers ceux de sa Maison.

Que les Roys de Hongrie avoient donné à ses Predecesseurs, pour marque perpetuelle de leur valeur, en les defendans de l'invasion des Infidelles, plusieurs pieces d'Artillerie qui luy ont été ravies & emportées hors de son Château de Breda, quand le Duc d'Albe tyrannisoit les Pays-bas.

Quand le Roy luy reproche de l'avoit fait Gouverneur de Hollande, de Zelande, d'Utrecht, & de Bourgogne, Chevalier de son Ordre, & Conseiller d'Etat: il répond, que s'il en doit sçavoir

voir quelque gré à quelqu'un , c'est à l'Empereur , qui l'avoit ainsi ordonné en partant pour Espagne, en consideration de ses services. Que le Roy étoit luy-même déchu de l'Ordre , par la contravention aux Articles qu'il avoit juré d'observer : par lesquels les Chevalliers ne peuvent être jugez que par leurs Confreres, ayant fait condamner Messieurs les Comtes d'Egmont ; de Horn , de Bergues, & de Montigny, par des Faquins & gens de rien. Que le Gouvernement de Bourgogne luy appartenoient hereditairement : ceux de Châlon en ayant toujours joiuy sans contredit ; & que, quant à la Charge de Conseiller d'Etat, il obtint par la brigue & par le conseil du Cardinal de Granvelle, qui par là se vouloit mettre à couvert, à cause de l'autorité que le Prince avoit envers le Peuple, qui avoit toute croyance & confiance en luy.

Quand le Roy objecte, pour le rendre odieux, d'avoir épousé une Religieuse ; il dit que celuy qui médit, doit être exempt de tout blâme : & que c'est une horrible impudence à Philippes, de luy reprocher un Mariage legitime & selon Dieu, luy qui est tout couvert de crimes : soutenant, lors qu'il épousa l'Infante de Portugal, Mere de Don Carlos, qu'il étoit effectivement marié à Donna Isabella Osorio, dont

dont il avoit eu trois Enfans. Qu'il a esté le Parricide de son propre Fils, pour avoir parlé en faveur des Pays-bas, & l'Empoisonneur de Madame Isabelle de France sa troisiéme Femme, Fille du Roy de France Henry second: pendant la vie de laquelle, il avoit entretenu publiquement Donna Eufrafia, qu'il fit épouser par force au Prince d'Ascoli, étant enceinte de son fait, afin que son Batard heritât des grands biens de ce Seigneur, dont il mourut de déplaisir, si ce ne fut (dit le Prince) d'un morceau plus aisé à avaler qu'à digérer.

Que depuis, il n'avoit point eu de honte de commettre un inceste public, épousant sa Nièce, Fille de l'Empereur Maximilian second, & de sa propre Sœur; Mais il avoit dispense, dit le Roy; Oüy du Dieu en Terre, dit le Prince: car le Dieu du Ciel ne la luy avoit jamais accordée; ce sont les propres termes du Prince.

Que cela estoit aussi étrange qu'insupportable, qu'un homme noirci d'Adulteres, d'Empoisonnemens, d'Incestes, & de Parricides, luy fit un crime d'un Mariage approuvé de Monsr. de Montpensier son Beau-pere, plus grand Catholique en effet, que les Espagnols ne le sont de grimace. Que quand sa Compagne auroit fait des Vœux en son bas âge: ce qui estoit contre les Canons & les Arrests, suivant

vant l'opinion des plus grands hommes : & qu'il n'y auroit point eu plusieurs protestations ; qu'il n'étoit pas si peu versé en la bonne Doctrine, qu'il ne sçût que tous ces liens nouëz par les hommes, pour des raisons de pur intérêt, ne pouvoient avoir aucune force devant Dieu.

Sur ce que le Roy le traite d'Etranger : il dit, que ses Ancêtres ont possédé depuis plusieurs Siècles, des Comtez & des Baronniez en Luxembourg, en Brabant, en Hollande, & en Flandres : & que ceux qui y ont des Terres, ont toujours été tenus pour naturels du Pays.

Que le Roy est donc Etranger aussi bien que luy, étant né en Espagne, Pays naturellement ennemi des Pays-Bas : & luy en Allemagne, Pays voisin & amy de ces Provinces. Mais, (dit le Prince) on dira qu'il est Roy ? à quoy il répond ; Qu'il soit Roy en Castille, en Arragon, à Naples, aux Indes, & en Jerusalem, s'il veut, & Dominateur en Asie & en Afrique ; Pour luy, qu'il ne reconnoit qu'un Duc & qu'un Comte, dont la puissance est limitée par les Privileges du Pays que le Roy a jurez. Qu'il faut qu'il apprenne & les Espagnols avec luy, s'il ne le sçavent pas : que les Barons de Brabant, quand les Princes sortent des termes de la raison, leur ont bien fait voir quelle étoit leur puissance. Il finit ce discours, en disant, que c'est une chose étrange, qu'on

qu'on luy ose objecter d'être Etranger au Pays-bas : veu que ses Prédécesseurs étoient Ducs de Gueldres , & possédoient de grands biens dans ce Pays , lors que les Ancêtres du Roy étoient seulement Comtes de Hasbourg, demeurant en Suisse: & lors même que leur race étoit inconnuë dans le monde.

Le Prince soutient que le dessein des Espagnols a toujours été, d'assujettir les Provinces des Pays-Bas, & de le gouverner tyranniquement, comme ils font les Indes, Naples, Sicile, & Milan; ce qu'ayant été connu de l'Empereur Charlequin, il remontra à son fils Philippes en sa presence, & du vieux Comte de Bossut, ainsi que de plusieurs autres : que s'il ne réprimoit cet orgueil des Espagnols, qu'il seroit cause de la ruine entiere de ces Provinces : mais que, ny l'autorité paternelle, ny le bien de ses affaires, ny la Justice, ny son Serment, qui retient les plus barbares, n'ont pu retener cette passion violente de les tyranniser.

Que le Pays accorda un secours considerable d'argent au Roy : par le moyen duquel, & par le courage de la Noblesse de ces Provinces, ayant gagné deux fameuses Batailles, & fait quantité de prisonniers de la plus haute qualité du Royaume de France, il fit la Paix à Château en Cambresis, qui luy étoit aussi profitable, que desavantageuse à ses ennemis : & que s'il restoit au Roy un peu de reconnaissance,

fance, il ne pourroit nier que le Prince n'ait été un des principaux instrumens de cette Paix, l'ayant traitée en particulier par son ordre, avec le Connétable de Montmorency, & le Maréchal de S. André: le Roy l'ayant assuré qu'il ne pourroit jamais luy rendre un service plus grand ny plus agréable, qu'en faisant cette Paix: voulant passer en Espagne à quelque prix que ce fût,

Mais ces secours d'argent, & ces heureux succès obtenus par le Sang de Noblesse des Provinces, furent tenus pour des crimes de Leze Majesté: parce qu'on ne voulut rien accorder, qu'à condition que les Etats Generaux s'assemblassent: & que les sommes promises passassent par les mains des Commissaires du Païs, pour rogner les ongles à ces harpies de Barlaymont, & autres leurs semblables: affirmant que ce sont là les deux grands crimes qui ont fait naître dans l'esprit du Roy, & dans ceux de son Conseil, cette haine implacable contre les Flamands.

Le premier de ces crimes fut la demande de l'Assemblée des Etats Generaux, autant haïs des méchans Princes, parce qu'elle bride leur tyrannie, qu'ils sont aimez & réverez par les bons Roys, vrais peres du peuple, comme le fondement le plus assuré d'un Etat, & le vray repos des Souverains.

L'Autre crime est d'avoir demandé les Commissaires du Païs pour l'administration

tion des sommes accordées: le Prince disant que les mangeurs de peuples réputent leur larcin & leur peculat un meilleur revenu que celuy de leurs Terres. Que se voyant hors d'état de voler impunement, ils cherchent des pretextes en flâtant les Princes, pour les enflammer contre les Sujets: & conclut cet Article, assurant les Etats Generaux, (ausquels il s'adresse incessamment) qu'il a veu leurs actions, qu'il a ouï leurs discours, & qu'il a été témoin de leurs conseils, par lesquels ils les devoïoient tous à la mort, les destinant au massacre: comme aux Indes, où les Espagnols ont exterminé trente-fois plus de peuple qu'il n'y en a dans les Pays-Bas.

Sur ce que le Roy l'accuse d'avoir fait de brigues, d'avoir gagné les cœurs de ceux qui desiroient des nouveutez, sur tout des suspects de la nouvelle Religion: & d'avoir été Autheur de la Requête contre l'Inquisition: il avoüe avoir toujours été de la Religion réformée dans son cœur: le Comte Guillaume de Nassau son Pere l'ayant introduit dans ses Etats. Qu'il avoit appris de la bouche du Roy Henry second, servant d'otage en France pour la paix que le Duc d'Albe traittoit pour exterminer tous ceux de la Religion, en France, aux Pays-Bas, & par toute la Chrétienté: qu'on avoit resolu d'établir l'impitoyable Inquisition: par la severité de laquelle on n'avoit qu'à regarder une Image de travers, pour être con-

condammé au feu. Qu'il n'avoit pû souffrir que tant de gens de bien, & de Seigneurs de sa connoissance, fussent dévouiez à la mort ; qu'ainsi, il avoit pris une ferme resolution, d'exterminer cette vermine d'Espagnols : & que s'il eût été bien secondé dans ce juste & genereux dessein, il n'y auroit plus de memoire d'eux au Pays-Bas, que par leurs ossimens, & par leurs tombeaux.

Quant à la Requête dont on luy faisoit un Crime ; qu'il tient à tres-grand avantage, tant pour son honneur & sa reputation, que pour le service du Roy, & le bien du Pays : d'avoir conseillé qu'elle fut présentée, comme un moyen assuré pour détourner le déluge des maux infinis qui survinrent après ; & quant aux Prêches : qu'il conseilla aussi à Madame de Parme de les permettre, les choses étant dans un état qu'on ne pouvoit plus les empêcher, sans la juste crainte d'une manifeste subversion.

Quand le Roy dit que la prévoyance de la Duchesse de Parme fut si grande, qu'il fut contraint de sortir des Rays : il dit qu'on diroit vray, si on disoit que sa tromperie & sa deloyauté en furent la cause ; Qu'un an auparavant, il avoit voulu se retirer, & se demettre de ses Charges ; mais que Messieurs de Bergues & de Montigny ayant péri en Espagne, les gibets étant plantez, & les feux allumez de toutes parts ; qu'il avoit resolu de  
se



se mettre en seureté, sans se fier sur les lettres du Roy, conçues en des termes honnête pour le mieux attraper.

Qu'on s'étoit attaqué à sa personne, & à ses biens; Que la consideration des Privileges de l'Université de Louvain, ny du Pays de Brabant, n'avoit pas eu le pouvoir d'empêcher qu'on ne menât son Fils prisonnier en Espagne; Que par un traitement si injuste & si rigoureux, il étoit délié de tout serment, & bien fondé, de faire la Guerre à son Ennemi: ce qu'on luy reprochoit comme un grand crime.

Qu'on ne luy reprochoit rien, que Henry predecesseur du Roy n'eût fait: car, tout Bâtard qu'il étoit, il se rebella contre son Prince naturel Don Pedro Roy de Castille & de Leon, qu'il tua de sa propre main. Si le Roy répond que Don Pedro étoit cruel & tyran: & qu'il possède la Castille à ce seul titre; pourquoy ne le traittera-t'on pas de la même maniere (dit ce Prince) n'y ayant jamais eu de Tyran qui ait violé les Pays avec plus d'arrogance, ny qui ait rompu la Loy jurée avec moins de pudeur que Philippes: & qu'au moins, Don Pedro n'étoit ny parricide, ny incestueux, ny homicide de sa femme; mais quand il prendroit les armes contre le Roy, & qu'il seroit né son Sujet, il ne seroit rien que ce qu'Albert premier Duc d'Autriche, auparavant Comte de Hasbourg, Predecesseur du Roy, avoit

voit fait contre l'Empereur Adolphe de Nassau son Seigneur, l'un de ses dévanciers.

Le Prince soutient qu'il y a obligation mutuelle entre les Ducs de Brabant, & leurs Vassaux; Qu'ils doivent obeissance au Prince: qui de son côté doit conserver leurs Privileges, dont les principaux sont; Que les Ducs ne peuvent changer l'état du Pais par aucune Ordonnance. Ils doivent se contenter de leur revenu ordinaire. Ils ne peuvent lever de nouvelles Impositions sans le consentement du Pais. Ils ne peuvent faire entrer des gens de guerre dans la Province, sans l'agrément des Etats. Ils ne peuvent changer le prix des monnoyes; Et enfin, ils ne peuvent prendre aucun Prisonnier, sans Information du Magistrat du lieu, ny l'envoyer hors du Pais. Aussi, les Grands de Brabant, qui par prérogative ont la Charge des armées du Pays, sont obligez de conserver & maintenir les Privileges: & ne le faisant pas, ils doivent être tenus pour parjures, & pour Ennemis de leur Patrie. Que le Roy n'a pas violé un des Privileges, mais tous, & une infinité de fois. luy ayant ôté ses biens, ses dignitez, & son Fils, contre les immunités; qu'ainsi il étoit absous du serment de fidelité qu'il luy devoit: & par conséquent, en droit de se deffendre de cette violence par la Guerre; principalement, n'ayant jamais voulu reparer ses fautes,

ayant méprisé & rejetté les intercessions de l'Empereur Maximilian , & les supplications de ses Sujets, par la deputation des Principaux Seigneurs qu'il a fait mourir contre le droit des gens , par la main du Bourreau , & tous les autres qu'il a pû saisir par artifice, s'étans fiez en ses paroles trompeuses : ce qui le justifie suffisamment d'avoir pris les armes pour la conservation , ainsi que pour celle de sa Patrie. Et bien que la premiere fois il n'ait pu prendre pied au Pays-Bas, comme on luy reproche : il n'y a rien en cela qui ne soit arrivé aux plus grands Capitaines , & au Roy même, qui souvent est entré en Hollande & en Zelande avec de puissantes Armées, dont il a été chassé honteusement , sans qu'il y possède un seul poulce de terre. Et comme par son serment il vent, qu'en cas de contravention aux Loix, on ne luy obeisse plus : pourquoy est-il si téméraire de dire que le Prince a pris injustement les armes.

Sur ce que le Roy dit qu'il a pratiqué & monopolé de revenir en Hollande & en Zelande : il répond n'y être venu qu'à l'instance priere des principaux de ces Provinces : ce qu'il peut justifier par leurs Lettres.

Quand le Roy l'accuse d'avoir persécuté les Ecclesiastiques , chassé les Catholiques , & banni la Religion : le Prince répond que cela c'est fait par commun consentement , pour conserver leurs privi-

privileges & leur vie contre des gens qui ont fait Serment au Pape, & qui machinent incessamment contre la liberté du Pays, & la Religion nouvellement establie: ce qui fut représenté au Traitté de Paix projeté à Breda, où ce Point, touchant la Religion, fut justifié par l'Arrest & le Sceau de toutes les Villes: & qu'il estoit injuste qu'on luy imputât ce qui estoit fait par Ordonnance unanime de tout le País.

Quand on luy reproche d'avoir permis la liberté de conscience: il répart que la lueur des feux, qui ont réduit en cendres tant de gens, n'a jamais esté agreable à ses yeux, comme elle a réjoui ceux du Duc d'Albe & des Espagnols: & qu'il a esté d'avis que ces persecutions cessassent.

Il avoüe ingenuément que le Roy ayant la tenuë des Etats de Gand, & son départ pour l'Espagne, luy ordonna de faire mourir plusieurs gens de bien, suspects de la Religion; Commandement cruel qu'il ne voulut pas executer: au contraire, il les avertit, ne le pouvant faire en bonne conscience, & voulant plutôt obéir à Dieu qu'aux hommes.

Il dit qu'on a tort de l'accuser du massacre de quelques Ecclesiastiques, veu que luy-mesme a fait mourir par la justice plusieurs coupables de ces crimes: & que ceux qui estoient de Maison Illustre, comme le Comte Guillaume de la Mark,

E

convain-

convaincus de semblables violences, ont été punis seulement par la prison, & par la privation de leurs Charges, en considération de leurs Alliances.

Sur ce que le Roy dit n'avoir point commandé au Duc d'Albe l'imposition du dixième & du vingtième denier : le Prince d'Orange répond, que son impunité prouve assez qu'il en avoit ordre : Qu'il ne peut évirer le nom de tyran, ayant commandé ce Tribut, ou n'ayant pas puni une si grande audace commise contre son gré. Il ajoute, que le Duc n'étoit pas si impertinent, d'oser établir une si cruelle imposition sans un commandement exprez, & souvent réitérée : qu'autrement il n'auroit pas condamné le Bourguemestre d'Amsterdam à vingt-cinq mil florins d'amende, pour s'être opposé à la levée de ce dixième denier.

Que le Roy eût bien mieux fait de conserver la Goulette & le Royaume de Tunis, que l'Empereur avoit conquis sur le Turc, & qu'il préféreroit à ses autres Victoires : que de faire une guerre injuste à ses Sujets ; mais que cette rage & cette fureur, qui le transportent, luy aveugloient les yeux pour ne pas voir ce mal, & l'entendement pour ne le pas comprendre : ayant mieux aimé faire voir son impuissance contre ses propres Sujets, que d'employer ses forces contre l'ennemy du nom Chrétien. Il ajoute, que comme Annibal avoit juré la ruine des  
Romains

Romains sur l'Autel de ses Dieux : que le Duc d'Albe avoit aussi juré la destruction des Pays-bas : ce qui se prouve assez par les cruautés qu'il y a exercées. Que si on connoît le Maître par ses Serviteurs, on doit bien connoître le naturel du Roy, & son inclination pour le Pays, par la tyrannie de ce Ministre impitoyable.

Quand le Roy dit qu'il a dispensé du Pape pour ne pas garder son Serment : le Prince répond que le Roy ne considère pas qu'en même temps ses Sujets, en ne le gardant pas, étoient déliés du Serment d'obéissance qu'ils luy avoient juré. Il ajoûte que le Duc d'Albe étoit prêt de faire pendre les principaux de Bruxelles, qui s'opposoient à la levée du dixième denier : qu'il avoit ordonné au bourreau d'apprêter dix-sept cordes : que le *dictum* de la Sentence étoit écrit, & les Soldats Espagnols prêts à prendre les armes pour soutenir cette exécution, lors que les heureuses nouvelles de la prise de la Brille arriverent, qui les sauverent du gibet.

Parlant de l'Edit perpetuel : il dit qu'il se fit avec Dom Jean, contre son avis, & celuy des Etats de Hollande & de Zelande, par l'artifice des Espagnols. Qu'il n'y avoit de difference entre le Duc d'Albe, le Commandeur de Requesens, & Dom Jean : sinon, qu'il étoit moins dissimulé qu'eux : & qu'il ne pouvoit pas cacher si long-

temps son venin, que les autres : ayans les mesmes ordres que les précédens Gouverneurs, d'opprimer le Pays : ce qui a esté rendu public par les Lettres interceptées qui n'ont pas esté contestées.

Quand on luy dit qu'il a rompu la pacification de Gand & l'Edit perpetuel : il répond que ce sont les Espagnols, qui ne remettoient personne en possession de leurs biens & de leurs Charges, & qui retenoient les prisonniers. Que le Roy avoit commandé à Dom Jean, de n'observer point cette Paix, comme on le voit par les Lettres interceptées ; Et que quand Dom Jean la jura ; ce fut à condition qu'il l'observeroit jusqu'à ce qu'ils s'en repentit, dont il s'expliqua à quelques-uns des Etats ; Ainsi, la Paix de Gand, & l'Edit perpetuel étant violez : qu'il estoit au pouvoir des Etats de se precautionner, en expliquant, augmentant, & changeant le Traitté pour leur seureté, & pour leur bien.

Que s'il y a eu quelques insolences de la Sodatesque dans ses Gouvernemens : qu'elles luy ont fort dépleu : & que ce ne sont que des roses, au prix des excez intolerables commis par les Espagnols.

Le Prince se plaint de la trahison de plusieurs Seigneurs & Gentils-hommes du Pays, qui ont preferé leurs interests particuliers, à la tyrannie Espagnole au bien de leur Patrie qu'ils ont déchirée par leur division, & qu'ils pouvoient rendre

rendre fleurissante par la concorde. Et s'emportant contre l'infidelité de ses faux Freres, qui se nommerent Mal-coatens: il dit qu'on ne scauroit assez s'étonner de l'inconstance & de la vanité de leurs diverses resolutions: Ils servent, dit-il, le Duc d'Albe & le Commandeur, comme Valets, & me font la Guerre à outrage. Peu après ils traittent avec moy, ils se réconcilient, & se déclarent Ennemis des Espagnols. Dom Jean vient, ils le suivent, ils machinent ma ruine. Quand Dom Jean manque son entreprise sur Anvers, ils le quittent, ils me rappellent. Je ne suis pas plutôt venu: que contre leur serment, sans me rien communiquer, ils appellent l'Archiduc Matthias. Est-il venu, ils le laissent; & sans l'avertir, vont querir le Duc d'Anjou, auquel ils promettent merveilles: & aussitot ils l'abandonnent, & se joignent au Duc de Parme; Sur quoy il s'écrie. Y a-t'il flots de la Mer plus inconstans, n'y d'Euripe plus incertain, que la legereté de ces gens-là, qui ont consenti à cette Proscription: moy qui suis cause, par ma fermeté & par mon courage, qu'ils ont esté remis dans leurs biens & dās leurs Charges.

Quand on luy dit qu'il a brigué les Gouvernemens de Brabant & de Flandres: il répond en un mot qu'il n'a eu ces Employs qu'à la prière des Etats, & par une approbation generale.

Quand on veut le rendre odieux, en



disant qu'il charge le peuple d'impositions: il répond qu'elles sont mises par les États, du consentement des peuples; & que, si le Roy en met bien de si excessives sur ses Sujets, pour opprimer la Hollande & la Zelande, & autres Provinces-Unies: pourquoy ne leur seroit-il pas permis d'en mettre sur eux, pour se garantir de la tyrannie Espagnole?

Quand on blâme le Prince d'avoir été dans les Villes des Officiers bien affectionnez au Roy: il dit qu'ils étoient un peu trop bons Ennemis du Pais: & qu'ainsi, il a bien fait de les chasser.

Quand le Roy luy objecte, comme un grand crime, le credit qu'il a parmy le peuple: il dit que cela luy est honorable, qu'il l'ait pris pour son défenseur contre sa cruelle tyrannie, qui a allumé une haine tres-juste dans tous les cœurs.

Quand on luy reproche qu'il haït la Noblesse. Ouy, répond-il, celle qui ayant dégénéré de ses Ancêtres, & ne suivant pas leurs traces genereuses, trahit sa Patrie, & se joint à ceux qui la persécutent.

Quand le Roy dit, que la Paix traitée à Cologne par l'entremise de l'Empereur Rodolphe, a esté jugée raisonnable de toutes personnes de bon sens: le Prince dit qu'il s'ensuit par là, que tous ceux qui l'ont jugée déraisonnable & captieuse, sont dépourvus de raison & de jugement; Car, quelle apparence, dit-il, qu'un peuple travaillé & appauvri d'une si  
longue

longue Guerre, refusât une Paix équitable avec son Prince : sinon qu'elle luy parût un appas pour le surprendre. Que cette Paix, projectée à Cologne, leur estoit pire que la guerre : & que le miel d'une langue traïtresse est toujours plus dangereux que la pointe des épées. Que si l'Empereur a cru cette Paix raisonnable : qu'il en a esté persuadé par les traitres de la Patrie.

Quand on luy objecte l'union d'Utrecht comme le plus grand des crimes, & qu'on la trouve mauvaise : il dit que tout ce qui est bon aux Etats, paroît tres-mauvais aux Espagnols : & que ce qui est salutaire aux oppressez, est mortel aux fauteurs de la tyrannie. Que leurs Ennemis avoient fondé toute leur esperance sur la division : contre laquelle il n'y a point de remede si spécifique, qu'une bonne union : ny d'antidote plus certain contre la discorde, que la concorde, qui a fait évanouïr toutes leurs intrigues & toutes leurs intelligences. Il avouë avoir esté l'Autheur de cette union : & le dit si haut, qu'il souhaite que, non seulement l'Espagne, mais toute l'Europe l'entende ; Surquoy il exhorte les Etats de la bien conserver, & d'executer ce que signifie le troussseau des flèches liées d'un seul lien qu'ils portent dans leurs Armes ; Qu'il ne rougira jamais d'une action si utile à la conservation de leur liberté : & que tout au contraire, il s'en glorifie.

Quand on luy reproche d'avoir chassé les Ecclesiastiques : il dit qu'il n'en a chassé aucun , qu'après que le Comte de Renneberg George de Lalain , Gouverneur de Frise , se fut emparé de Groningue par trahison , & par le massacre des principaux Bourgeois : entr'autres du Bourguemaitre Hillebrand , qui avoit tout credit dans la Ville , le caressant pour l'attraper , & ayant même soupé avec luy la veille de cette infame surprise ; Ne pouvant luy estre reproché que dans les troubles suscitez par les Espagnols , on ait jamais trempé les mains dans le sang des Confederez , qui se reposoient sur la foy promise.

Quand on accuse le Prince d'avoir chassé du País quelques Nobles , il denie d'en avoir chassé un seul : mais qu'ils se sont retirez volontairement par la terreur de leurs consciences , ayant ouyertement machiné la ruine de leur Patrie ; & plût à Dieu , ajoute-t'il , que leurs semblables les suivissent , pour délivrer la Republique de toute crainte.

Le Prince d'Orange dit , que c'est une chose ridicule de l'appeller Hypocrite : luy qui n'a jamais usé de dissimulation avec les Espagnols ; Que leur estant encor ami , il leur a toujours parlé franchement : & qu'il leur a prédit , tant de bouche , que par écrit , qu'ils filoient la corde de leur ruine par ces cruelles persecutions. Qu'ayant esté forcé de devenir leur

leur Ennemy , pour soutenir la liberté du Pays . quelle Hypocrisie peuvent-ils avoir remarquée en luy ? si ce n'est , qu'ils appellent Hypocrisie , de leur faire la Guerre ouverte , leur prendre des Villes , les chasser hors du Pays, & leur faire sans teinte tout ce que permet le droit d'une juste Guerre. Que si on veut lire la deffense qu'il publia il y a trezeans , pour justifier sa prise d'armes : on y trouvera des lettres d'un Roy trompeur & hypocrite , qui pensoit le surprendre par ses paroles captieuses , comme il pense à present l'étonner par ses menaces.

Quand le Roy Philippes appelle le Prince d'Orange desesperé comme un Cain & comme un Judas : il dit que c'est autre chose , de se deffier de la grace de Dieu , qui ne peut mentir : & de ne pas croire aux paroles d'un homme trompeur & infidelle ; témoins les pauvres Morisques de Grenade , ainsi que les Comtes d'Egmont & de Horn , & plusieurs autres ; Que la cheute de Cain & de Judas , fut le desespoir causé par des crimes énormes , où il n'est pas réduit : sa conscience ne luy reprochant rien ; Mais qu'on remarque le stile des desesperez dans cette proscription Turquesque & barbare.

Quand il l'accuse d'être deffiant , & qu'il dit que la deffiance est une chose ordinaire aux méchans : il fait une Apostrophe au Cardinal de Granvelle ( qu'il

tenoit l'Autheur de cette proscription ( & luy parle de cette sorte. Et toy Cardinal , qui as tant perdu de temps au College : si tu n'appelles devenir sçavant , que d'être dès sa jeunesse instruit à mentir & à tromper ? que répondras-tu à cét Orateur sententieux , & amateur de son Pays , quand il dit que la meilleure & la plus grande forteresse , que peut avoir un peuple libre contre un tyran , c'est la desffiance : ce qui estoit allegué contre un autre Philippes petit Ecolier en tyrannie , au prix de ton Dom Philippes , qui surpasse les plus grands tyrans : sa tyrannie ne pouvant être représentée par aucune Philippique , non pas même par celle qu'on appelle divine ? Tu y aviseras : & cependant, dit le Prince , je diray , j'écriray , & je feray graver par tout cette belle & utile Sentence ; & pleût à Dieu , dit-il , que je sois mieux creu , que Demosthene ne le fût de son Peuple : lequel se laissant amuser à des broüillons & à des trompeurs semblables à toy , fut enfin ruiné de fonds en comble.

Quand de Roy luy reproche d'avoir refusé de grands avantages , pour se retirer en Allemagne , & pour abandonner les Etats : il répond qu'on ne peut affés admirer la sottise & l'impertinence Espagnole , qui l'exalte , en voulant le rabaisser & le noircir , disant qu'il a preferé le salut des Etats , & leur liberté , à son repos , & au Pays de sa naissance. Qu'il souhaiteroit bien

bien être delivré de tant de peines & de traverses, jouir paisiblement de ses biens, & de la presence de son fils: mais que cela ne se pouvant sans se parjurer, sans trahir les Etats, sans violer la foy donnée, & sans les abandonner à la cruauté de leurs ennemis mortels; Qu'il ne pouvoit, ny pour les biens, ny pour la vie, ny pour femme, ny pour enfans, consentir à les laisser en proye, & à les voir déchirer, par les dents sanglantes des Espagnols. Et conclud que c'étoit-là un grand crime, de luy reprocher qu'il est homme de bien, loyal, constant, & inébranlable contre les vents des promesses, aussi bien que contre les flots des menaces. Le Prince dit que sur ces fausses accusations, le Roy & les Espagnols ont fondé cette cruelle proscription pleine de calomnies, d'injures, & d'imprécations inconcevables, qui ne l'étonne non plus, que les fulminations que le Pape Clement VII. lança contre Philebert Prince d'Orange: qui pour tout cela ne laissa pas de le faire son prisonnier.

Enfin, il dit aux Etats, & à toute l'Europe, que tout Espagnol, ou espagnolisé, qui dit ou dira comme fait cette proscription, qu'il est méchant & traître, en a menti, a parlé faussement, & contre la verité. Cependant que les Espagnols luy interdisent l'eau & le feu, il ne laissera pas, en dépit de leur rage, avec l'aide de ses Amis, de vivre tant qu'il plaira à

Dieu, qui a seul en sa puissance sa vie & sa mort : & qui a compté tous les cheveux de sa tête. Quant aux biens qu'il possède : qu'il espere, Dieu aidant, qu'ils leur coûteront si cher à les avoir, qu'ils en chercheront ailleurs à meilleur marché ; & que, quant à ceux qu'ils luy détiennent injustement : qu'il espere les en déposséder ; & que jamais ils n'ont ravi de bien à un pauvre Prince, qui leur pèse davantage.

Sur ce que le Roy promet vingt-cinq mil écus, à celui qui amenera le Prince mort ou vif : de l'ennoblir pour une action si genereuse, s'il n'est pas Gentil-homme : avec remission des crimes, les plus énormes qu'il pourroit avoir commis ; Il répond, que si un Gentil-homme avoit fait une si méchante action, aucun honnête-homme ne voudroit jamais boire ny manger avec ce Scelerat, ny même le souffrir en sa présence. Que si les Espagnols tiennent ces gens-là pour Noble : & que ce soit-là le chemin de l'honneur en Castille, il ne s'étonne plus, si tout le monde croit la plus part des Nobles d'Espagne, être issus du sang des Maranes, & des Juifs : & qu'ils auroient hérité cette vertu de leurs Ancêtres, qui vendirent la vie de nôtre Sauveur à beaux deniers comptans. Sur cela, le Prince écrit que Dieu, qui est juste, a ôté l'entendement au Roy : qui, par l'ennoblissement des méchans, & par la remission des plus grands crimes, veut opprimer le def-

fen-

enseur de la liberté d'un Peuple tyrannisé : & qu'il n'a point de honte de mêler, parmy tant de promesses abominables, le nom de Dieu, dont il se dit le Ministre : s'attribuant non seulement le pouvoir de permettre ce que Dieu deffend : mais même, de le récompenser à prix d'argent, de Noblesse, & de la remission de tous crimes.

Le Prince conclud, en exhortant les Etats de se tenir bien unis, & de ne se pas laisser ébloüir aux fausses loüanges, que le Roy donne à ceux qui les ont abandonnez contre leur serment, pour semer la division entr'eux : son ennemi publiant, n'en vouloir qu'à luy seul, comme à l'Authéur des troubles & de la guerre, qui sera éternelle tant qu'il vivra : faisant comme les Loups dans la Fable, qui témoignent n'en vouloir qu'aux chiens, gardiens des troupeaux, pour dévorer après les brebis à leur aise ; mais que pour marquer la dissimulation du Roy, & sa cruauté : que lors qu'il fut absent en Allemagne, le País ne fut pas moins persecuté : qu'on ne voyoit pas moins : qu'on ne pendoit pas moins : qu'on ne brûloit pas moins : & que la liberté du País estoit bien maintenüe par ce doux personnage le Duc d'Albe. Que le but principal du Roy estoit d'exterminer la Religion, qui seule maintient cét Etat, sans laquelle il ne dureroit pas trois jours : ceux de leur croyance ne pouvant



avoir aucune confiance aux Espagnols, ny aux Papistes.

Il repete encor que l'union & la Religion le peuvent garantir & deffendre de tous leurs Ennemis, & finit en disant, qu'il voudroit leur pouvoir acquerir le repos par son exil, & par sa mort même; Que cét exil luy seroit fort doux, & sa mort fort agreable: mais s'ils croyoient que sa vie pût servir à deffendre leur liberté, qu'il leur offroit ses moyens, son industrie & son sang même, qu'il répandroit volontiers jusqu'à la dernière goutte pour leur conservation.

*Les Etats  
Generaux  
declarent le  
Prince d'Orange accusé  
à tort.*

Le Prince d'Orange eût bien souhaité que les Etats Generaux eussent fait imprimer son Apologie en leur nom: mais quelques Provinces ne le jugerent pas à propos, la trouvant un peu trop picquante, & n'ayant pas connoissance des crimes imputez au Roy. Ainsi ils se contentèrent de déclarer par une Ordonnance: que le Prince estoit accusé à tort: qu'il avoit accepté le Gouvernement à leur instante priere: & luy offroient une Compagnie de Cavalerie entretenüe, pour plus grande seureté de sa personne: le priant de continuer à maintenir leur liberté, & luy promettant toute obéissance & déférence à ses ordres & à ses conseils, qu'ils reconnoissoient n'avoir eu autre fin que leur salut.

*Premiere  
surprise de  
Breda sur les  
Etats.*

Un peu après l'an 1581 la Ville & le Château de Breda furent surpris sur les Etats

Etats par Claude de Barlaymont Comte de Haute-Penne, par le moyen du Baron de Frefin, qui estoit prisonnier dans la Place par ordre des Etats, soupçonné d'avoir intelligence avec les Espagnols; & cela se trouva si veritable, que tout prisonnier qu'il estoit, il fit surprendre la Place par un seul Soldat de la Garnison qu'il avoit gagné: ce qui fut une grande perte au party des Etats, & un grand déplaisir au Prince d'Orange: cette grosse Ville & son Territoire estant de son Patrimoine.

Cela fait voir, qu'on ne doit jamais mettre aucun prisonnier dans les Places frontieres, mais au cœur du Pays: car comme ils ne songent à autre chose, qu'à se mettre en liberté: & que toutes leurs pensées n'ont pour but que cette fin, il n'y a invention qu'ils ne cherchent pour y parvenir: c'est nourrir le Serpent dans son sein. & il ne faut que corrompre une Sentinelle pour faire prendre une Forteresse imprenable, l'Ennemi estant dans le voisinage, qu'on peut faire venir à point nommé pour la petarder, ou pour l'escalader.

En nôtre temps, on auroit veu un bel exemple d'une surprise de cette nature, au grand avantage des Armes de France, si la haine & la vengeance n'eussent eu plus de pouvoir sur l'esprit d'un Ministre, que la gloire de son Maître, & le bien de son Royaume: mais ce Mystere est demeuré caché jusques icy par la terreur qu'on

*Il ne faut  
jamais mettre  
de prisonniers  
dans les Villes  
frontieres.*

*Grand eus  
été surpris  
par Mr. de  
Rantzan pri-  
sonnier dans  
le Château, &  
Mr. de Noyers  
ne l'eût com-  
pêché.*

qu'on avoit de son ressentiment , gouvernant toutes choses avec une autorité absoluë dans les dernieres années de la vie de Monsieur le Cardinal de Richelieu.

Voicy ce que c'est. Après la deffaitte de Honnecourt, arrivée au mois de May 1642. Dom Francisque de Mello , Gouverneur des Pais-bas , mit plusieurs prisonniers de qualité dans le Château de Gand , au nombre de soixante-dix : dont les principaux estoient Monsieur le Comte de Rantzau , depuis Mareschal de France, Monsieur le Marquis de Rocquelaure , presentement Duc & Gouverneur de Guyenne, Monsieur le Marquis de S. Maigrin , mort à la journée de S Antoine , & le Sieur de Laleu Capitaine dans le Regiment de Piedmont , qui mourut depuis à Cremone , commandant l'Infanterie Françoise de l'Armée d'Italie. Ce Monsieur de Laleu estoit originaire de Lyon , d'une naissance Mediocre , mais d'une fidelité & d'une valeur extraordinaire , qui luy pouvoient faire esperer les emplois les plus relevez de la guerre. Monsieur de Rantzau , impatient dans sa prison , avoit eu permission des Espagnols , d'envoyer en France Monsieur de Laleu , pour proposer quelque échange des prisonniers faits de part & d'autre ; Mais pendant son sejour à la Cour , où la multiplicité des affaires empêchent d'estre promptement expediez : & où Monsieur de Noyers , qui le haïssoit ,

ne

ne se tourmentoit gueres de sa délivrance: Monsieur de Rantzau s'ennuyant mortellement de ce que Monsieur de Laleu tardoit tant à revenir; Et comme en ce temps-là il avoit un continuel commerce de lettres avec moy, qui luy rendois à la Cour tous les bons offices dont j'estois capable, pour l'amitié que je luy portois, & pour l'estime que je faisois alors de luy: il se plaignoit extraordinairement en toutes les lettres, de ce qu'on retenoit Monsieur de Laleu un si long-temps, sa presence luy estant tres-necessaire pour un grand dessein qu'il disoit avoir en teste. A la fin, vaincu par son impatience, il m'écrivit une longue lettre en chiffre, partie en Latin, partie en François: par laquelle il me mandoit qu'il n'y avoit rien de si aisé à surprendre que la Citadelle de Gand, par le moyen des Hollandois qui en étoient voisins: & que le Prince d'Orange pouvoit s'en approcher avec un Corps d'Infanterie, sans donner le moindre ombrage; & enfin, me prioit d'aller faire cette proposition à la Cour.

Mais afin qu'on puisse voir, comme l'entreprise estoit aisée à executer, il est à propos de mettre icy les propres termes de ce qui estoit en chiffre dans la Lettre, dont je garday une copie devant que donner l'Original à Monsieur de Noyers.

*Maximopere doleo conatus nostros tam irritos habere successus, & Dominum de Laleu, tam levissimis de causis detineri;* S'il eût pu passer

*Lettre en chiffre que m'écrivoit Monsieur de Rantzau.*

sur la prétenduë surprise du Château de Gand.

La Catalogne & le Portugal s'étoient révoltés depuis peu.

Lors le Comte de Salazar.

Je porte cette Lettre à Mr. de Noyers.

passer promptement, la surprise de cette Place eût été facile. Il n'y a presentement que trois cens hommes de garnison, dont il y en a beaucoup de vieux, qui *vix incedere possunt*, & autant d'estropiez sans aucune deffense, outre vingt-huit ou trente Portugais & Catalans: *Qui nobis operis ad omnia promiserunt, numerus captivorum excedit septuaginta* tous Officiers; Philippine, *ubi est Praesidium Batavorum quatuor horarum solummodo itinere hinc abest.* Tout le pays entre-cy & là, est pays de contribution. Leurs Partis viennent jusqu'aux Portes de cette Ville: & plusieurs d'entr'eux y entrent sous divers pretextes, *abduxerunt enim hisce diebus solertissimo stratagemate equum ex foro omnibus astantibus & videntibus; avaritia Castellani omnibus liberam dat introitum in Castellum, ut vinum suum, qui certo privilegio nullum Regi suo tributum pendit, maximo lucro vendere possit.* Et comme la mesure qui coûte quinze sols à la Ville, ne vaut que six sols dans le Château, il y a toujours cinq ou six cens personnes, Bourgeois & Etrangers, hommes & femmes, qui boivent, & qui ne font, ny questionnez, ny visitez. Si vous considerez toutes ces circonstances: & ce qui arriva à la surprise de Breda & d'Amiens, vous trouverez icy l'occasion plus belle, & la possibilité bien plus vraysemblable, & plus aisée.

Pour hâter une affaire si importante, je fus trouver Mr. de Noyers, qui étoit lors à Chaume

Chaume en Brie avec le Roy , pour veiller à la conservation de Mr. le Cardinal de Richelieu , qui étoit demeuré derrière aux Rois de Bourbon, en grande défiance de son Maître, & de plusieurs qui l'approchoient. Mais ce Ministre m'ayant dit, qu'il donneroit ordre à cela, & commandé de n'en parler à personne, je me retiray : ayant assez remarqué à sa mine, & à son discours, que cette proposition, quoy qu'avantageuse, ne luy étoit pas agréable, venant d'une personne odieuse.

Aussi il n'en parla jamais au Roy, de crainte que M. de Rantzau, qu'il haïssoit, ne fut récompensé & considéré pour un service si important : & la Campagne s'étant passée, les Espagnols, selon leur coutume, ayant renforcé les Garnisons, entre autres celle du Château de Gand, des Troupes qui avoient été à l'Armée, les choses ayans changé de face, l'exécution de cette entreprise se rendit impossible.

La même année que Breda fut surpris par les Espagnols, le Duc d'Anjou, selon son engagement avec les Etats du Pays-Bas, vint de Château-Thierry avec dix mil hommes de pied & quatre mil chevaux, pour sauver Cambray, assiégé par le Duc de Parme, qui leva le Siege. Un peu auparavant, le Vicomte de Turenne, qui fut depuis ce celebre Duc de Bouillon Henry de la Tour, les Comtes de Ventadour & de la Feuillade, & quatre autres Seigneurs, s'étant ha-

*Mais il n'en parla jamais au Roy, par l'avis qu'il avoit pour Mr. de Rantzau.*

*Le Duc d'Anjou vint de Château-Thierry, au secours de Cambray.*

zardez de passer par l'Armée du Duc, pour se jeter dans la Place, furent pris, & contraints de payer une grosse rançon.

*Les Etats  
Generaux de-  
clarent le Roy  
d'Espagne  
détouré de la  
Souveraineté  
des Provin-  
ces.*

Lors, les Etats Generaux, assemblez à la Haye, déclarerent le Roy d'Espagne décheu de la Souveraineté des Pays-Bas, rompirent son Sceau & ses Armes, & ordonnerent qu'on n'eût plus à le reconnoître pour Prince: & qu'on leur fit serment de fidelité.

Cette Ordonnance portoit au commencement; Qu'un Prince est établi de Dieu; Chef de ses Sujets, pour les deffendre de l'oppression: comme un Pasteur est mis pour garder son Troupeau; Et que quand un Prince les opprime, ils peuvent prendre un autre Seigneur pour les gouverner en justice selon leurs Privileges. Le reste n'est qu'une longue narration des cruautéz & infractions de leurs Privileges, par le Roy & par ses Ministres, qui les a forcez de recourir à un autre Prince.

*Prise de  
Tournay par  
le Duc de  
Parme, où la  
Princesse d'  
Epinoy reçoit  
une Mous-  
quetade.*

En ce même temps, le Duc de Parme prit Tournay sur les Etats, non-obstant la vigoureuse deffense de Marie de Lalain Princesse d'Epinoy, sœur d'Emanuel de Lalain Seigneur de Montigny, l'un des principaux mal-çontens. Elle se montra fort courageuse pendant ce Siege: exhortant les Soldats & les Bourgeois, à une vigoureuse deffense: & s'exposant si fort aux lieux les plus perilleux, qu'elle reçût une grande arquebusade au bras. Cette Dame, qui merite d'avoir place parmy

parmy les Heroïnes, mourut l'année d'après à Anvers, fort regrettée des Etats Generaux, pour son courage & pour sa constance à soutenir leur party.

Un peu après, le Duc d'Anjou passa en Angleterre, pour avoir le Conseil de la Reyne Elizabeth : & même, pour tâcher d'effectuer son Mariage avec cette Princesse : y ayant eu un Contract pour cela, & s'étans donnés des bagues l'un à l'autre. Mais cette Reyne ayant trouvé diverses excuses pour ne le pas accomplir, elle se contenta de l'assister d'argent pour son voyage des Pays-Bas : & del'y faire accompagner par le Comte de Leycestre ; & par l'Admiral Havart, tous deux Chevaliers de la Jarretiere, & par cent autres Seigneurs & Gentils-hommes qualifiez, qui avoient une suite de cinq cens personnes.

Il passa au cœur de l'hyver de l'an 1582. d'Angleterre en Zelande, sur les Vaisseaux de cette Princesse : arriva à Flessingue ; & à cause du grand froid qu'il faisoit, fut à pied à Middelbourg Capitale de Zelande, qui n'en est qu'à une lieuë, où il fut reçu & traité magnifiquement. Le Prince d'Orange, & le Prince d'Espinoy étoient allez au devant de luy. Aussi-tôt, se servant de cinquante Navires qu'on luy avoit preparez, il se transporta à Anvers, où cette puissante Ville le reçût avec un éclat & une pompe surprenante. Tous les Quays étoient

*Le Duc d'Anjou passa se en Angleterre & de là en Zelande.*

*Le Duc d'Anjou va à Anvers où il est déclaré Duc de Brabant,*

parez



*Et reçu magnifiquement.*

parez de la Bourgeoisie en armes. La plus-part étoient superbement vêtus, & avoient des armes dorées. Il y avoit des Arcs de Triomphe de tous côtez, tres richement ornés, avec de belles Inscriptions. Ce Prince marcha sous un Daiz de Drap d'or, depuis le Port jusques à la Place. On y avoit élevé un Théâtre, où il y avoit un Thrône dessus. Là, le Prince d'Orange l'ayant revêtu du Bonnet & du Manteau Ducal de Velours rouge cramoyssi doublé d'Hermine, il jura publiquement en présence des Etats & des Officiers de la Ville, & d'un peuple infini accouru de toutes parts pour voir un spectacle si extraordinaire : qu'il observeroit regulierement le Traitté fait avec luy, & les Privileges du pays : & qu'il ne les gouverneroit pas selon sa volonté, mais en équité & en justice. Après, les Etats & les Magistrats d'Anvers luy jurèrent fidelité & obéissance : comme à leur Prince Souverain. Mais cette réjoüissance publique fut bien-tôt troublée par une entreprife, qui éclata sur la personne du Prince d'Orange. Un certain Javregny Espagnol de la Province de Biscaye, Facteur d'un Marchand nommé Anaestre, poussé par la récompense que promettoit la proscription, luy tira un coup de pistolet chargé d'une seule balle qui luy donnoit sous l'oreille droite, & sortoit par la joue gauche, luy cassant quelques dents dans la bouche. Dabord on crût que

*Le Prince d'Orange est blessé d'un coup de pistolet par un Espagnol.*

que c'étoit les François qui estoient Auteurs de cét Aterntat : mais le meurtier ayant esté tué par les Hallebardiers du Prince : & s'étant trouvé des papiers dans ses poches, qui faisoient voir qu'il estoit Espagnol, le monde fût détrompé de son erreur : & le peuple, qui avoit couru aux armes pour se vanger des François, au Cloître S. Michel, où logeoit le Duc d'Anjou, se retira chez soy. Le Prince d'Orange, pour appaiser cette émeute, écrivit au Magistrat d'Anvers un billet de sa main avec toutes les peines du monde, pour montrer que cét assassinat venoit des Espagnols.

On ne peut bien exprimer la douleur, que cette grande Ville ressentit de la blessure du Prince. Aussi-tôt on ordonna des Prières publiques. Tant qu'il fut en peril, tout le monde ne partit point les Eglises, pour demander ardemment sa guerison, par des vœux qu'on faisoit continuellement à Dieu. Et lors qu'il fut hors de danger, on celebra un jûne general : & toute la journée fut employée à remercier Dieu de leur avoir redonné le Pere de la Patrie.

Quand le Prince d'Orange fut en estat de marcher, le Duc d'Anjou le mena à Gand & à Bruges, où il se découvrit une autre grande conjuration contre ces Princes. Le Chef estoit Nicolas Salcede Espagnol, qui confessa avoir reçu quatre mil écus du Duc de Parme, pour faire mourir le Prince d'Orange. Il est venu à Paris, par

*Douleur que témoigne Anvers de la blessure du Prince d'Orange.*

*Conjuration de Salcede Espagnol contre le Duc d'Anjou & le Prince d'Orange. Il est venu à Paris, par*

*Arrest il fut  
tiré à quatre  
chevaux.*

par poison on autrement le Duc d'Anjou & le Prince d'Orange: & qu'il les suivoit pour tâcher d'executer son mauvais dessein. François Baza Italien, natif de Bresse, l'un de ses complices, qui fut aussi arresté, confessa la même chose: mais devant d'être executé, il se tua d'un couteau, pour éviter la rigueur d'un supplice qu'on luy preparoit. Salcede fut mené à Paris: où par Arrest de la Cour de Parlement, il fut tiré à quatre chevaux en la Place de Grève.

*Salcede accuse Mr. de  
Villeroy in-  
justement.*

Ce mal-hûreux Salcede se voyant prisonnier dans la Conciergerie, chargea Mr. de Villeroy: esperant que l'accusation de ce grand Homme, qu'il vouloit rendre complice de son crime, le sauveroit: ou éloigneroit du moins le supplice qu'il meritoit; mais on n'ajôta aucune foy à une accusation si diabolique, contre le Ministre le plus intelligent & le plus zelé au bien de l'Etat, qui ait jamais conduit cette Monarchie. Aussi on doit dire à son honneur, qu'il l'a empeschée pendant les fureurs de la Ligue, de tomber entre les mains des Etrangers; & que l'ayant gouvernée cinquante ans durant, il est mort moins riche à la fin, qu'il étoit au commencement de son Ministère. Son Pere avoit esté aussi Secretaire d'Etat: & son Ayeul de même nom de Neuvile, le fut aussi sous François premier, & Sur-Intendant des Finances.

*Entreprise  
d'Anvers*

Le duc d'Anjon imitant Roboam, qui se

se perdit en suivant l'avis des jeunes gens: <sup>par le Duc</sup> conseillé par Messieurs de Fervacques, <sup>d'Anjou.</sup> de saint Agnan, de la Rochepot, & au- <sup>Il la manqua</sup> tres jeunes têtes qui le gouvernoient: sans <sup>avec force</sup> en rien communiquer au Prince d'O <sup>des siens.</sup> range, au Duc de Montpensier, au Comte de Laval, ny à d'autres Seigneurs, capables de luy donner de bons avis: resolut, contre son serment, & contre toute justice, de se saisir en mesme jour des principales Places des Pays-bas: comme de Dunkerque, de Dendermonde, de Bruges, & d'Anvers mesme, ne pouvant souffrir la grande autorité du Prince d'Orange, ny d'avoir un Gouvernement si limité: se plaignant de n'estre Souverain que de nom. Il alleguoit même, pour marque de son juste mécontentement, & pour sa justification: que le peuple d'Anvers estoit couru en armes, pour l'opprimer en son Hôtel; & que s'étant revolté contre luy, par une action si téméraire, il estoit déchargé de son serment. Il se saisit donc de Dunkerque, de Dendermonde, & autres Places; mais il manqua Bruges, & Anvers mesme, lors qu'il croyoit l'avoir en sa puissance; car bien qu'il eut fait entrer dans la Ville dix-sept Compagnies de gens de pied, suivies de toute son Armée, qu'il avoit fait approcher des murailles, sous pre-  
 texte d'en faire la réveüe: les Bourgeois qui coururent promptement aux armes, firent une si genereuse résistance: que

les François s'estans retirez en desordre : vers la Porte par laquelle ils avoient entré : il s'en fit là un si grand carnage, qu'il fut impossible à ceux de dehors de secourir ceux de dedans : y ayant une Montagne de corps entassez les uns sur les autres, qui bouchoient l'entrée & la sortie aux François, dont il y en eut plus d'étouffez que de tuez. En cette sanglante occasion, nommée l'entreprise d'Anvers, il n'y eut que quatre-vingt-trois Bourgeois de tuez, & quinze-cens François : entre lesquels il y avoit plus de trois-cens Gentils-hommes, qui tous furent enterrez pélemêle dans une grande fosse; Et comme ceux de ce Pays-là, qui sont du naturel des Allemans, font toujours des supputations sur les nombres, dans les événemens extraordinaires : ils remarquerent que cette delivrance arriva l'an 1583. dans lequel nombre se trouvoit au juste, celui de quatre-vingt-trois Bourgeois, & de quinze-cens François qui furent tuez ce jour-là.

*Le Duc  
d'Anjou rend  
aux Etats  
les Places  
qu'il leur  
avoit prises,  
& se retire en  
France, où il  
mourut l'an  
1584.*

*Le Prince  
d'Orange  
soupçonné*

Le Duc d'Anjou ayant manqué son entreprise, rendit par Traitté, fait avec les Etats, les Places dont il s'estoit emparé : & s'en estant aussi-tôt retourné en France, mourut de chagrin en son Appanage de Château-Thierry, au commencement de l'année suivante, en reputation d'un Prince de naturel inquiet & variable.

Les Flamans crurent, que le Prince d'Orange s'estoit entendu avec les François,

çois, pour surprendre Anvers: Et ses Ennemis & ses Envieux (dont les Grands hommes ne manquent jamais) se servirent de ce faux pretexté pour diminuer son grand credit: de meisme que de son quatrième Mariage avec Louïse de Colligny, fille de l'Admiral de Châtillon, qu'il épousa après qu'il eut perdu sa troisième Femme Charlotte de Bourbon, qui mourut à Anvers un peu après qu'il fut guéri de sa blessure: ce qui faisoit voir, à leur dire, son penchant pour la nation Françoisé, qui estoit pour lors en exécution au Pays-bas. Se voyant ainsi soupçonné: & que le party des Etats diminueoit aux Provinces Vallonnes, il se retira en Hollande: où il croyoit sa vie plus en seureté, & moins exposée à tant d'attentats: que la superstition, d'un côté: & de l'autre, la récompense promise dans sa Proscription, faisoient entreprendre à toute heure contre sa personne. Il choisit la Ville de Delft pour sa residence ordinaire: où, au commencement de l'an 1584. luy nâquit un Fils qui fut nommé Henry Frederic, Ayeul de Monsieur le Prince d'Orange d'aujourd'huy, qui a fait déjà beaucoup parler de luy: & qui ne dégenere pas de la vertu de ses Peres.

*de s'être entendu avec les François.*

*Et d'autant plus qu'il épousa en quatrième Noces Louïse de Colligny fille de l'Admiral de Châtillon.*

*Se retire à Delft, où il luy nâist un Fils, au commencement de l'an 1584*

Ce Prince Guillaume se servit dans ses plus difficiles affaires, du ministère de Philippes de Marnix Seigneur de sainte Aldegonde: qu'il fit Bourguemaître d'Anvers, quand il en partit: Homme de

*Le Prince d'Orange avoit pour principal Ministre le Seigneur de*

*degrade, & sur la fin Jean de Barneveld.* qualité, de probité & de sçavoir; Et sur la fin de sa vie, de Jean de Barneveld, qu'il estimoit fort pour sa probité & pour la grandeur de son entendement.

*Belle Devise du Prince d'Orange.*

S'estant veu presque abimé des tempestes qu'on avoit excitées contre luy, & ayant le cœur plus haut que les orages: il prit pour sa Devise un Plongeon de Mer, que les Latins appellent *Mergus*, qui paroît toujours sur le haut des vages: avec ce mot *Servis tranquillus in undis*, tranquille au milieu des flots irrités.

*Grande civilité du Prince d'Orange.*

Au reste, il vivoit avec tant de douceur & de civilité avec le commun peuple, qu'il ne mettoit jamais de chapeau par les ruës: où tout le monde, de tout age, & de tout sexe, accouroit pour le voir. Ses plus familiers ont dit à mon Pere, qu'allant par les Villes: s'il entendoit du bruit en une maison: & qu'il vit qu'un Mary & une Femme se disputassent, il y entroit: écoutoit patiemment le différend: & les exhortoit à la concorde, avec une douceur incroyable. L'accord fait, le Maître du logis luy demandoit s'il ne vouloit point râter à leur bière; le Prince disoit qu'ouï. La bière venue: le Bourgeois, selon la mode du País, buvoit le premier à sa santé, dans un vaisseau qu'ils appellent une kanne, & qui d'ordinaire est de terre bleuë: puis essuiant l'écume de la bière avec la paume de la main, presentoit la kanne au Prince, qui luy faisoit raison; Et comme  
ses

ses Confidens luy disoient qu'il se familiarisoit trop avec des gens de peu, & qu'il les traittoit trop civilement : il leur répondoit, qu'un homme s'acqueroit à bon marché qui ne coütoit qu'un coup de chapeau, ou qu'une petite complaisance.

Après cela, il ne faut pas s'étonner, si ayant été mal-hûreusement assassiné à cinquante-un an, les Peuples le regretterent universellement. Ce fut un Baltazar de Guerard Gentil-homme Franco-mtois, natif de Villefans, au Comté de Bourgogne : qui par esperance de récompense : ou pretendait gagner le Ciel, ôtant du monde un Ennemi de son Roy & de la Religion Catholique, le tua à Delft au sortir de table, d'un coup de pistolet chargé de trois balles, dont il mourut sans pouvoir dire autre chose, si non : Seigneur ayez pitié de mon Ame, & de ce pauvre Peuple. Ceb accident funeste arriva en présence de Louïse de Coligny sa quatrième Femme, & de la Comtesse de Schoüarzebourg sa Soeur qu'il aimoit uniquement. & qui ne l'abandonnant guerres, s'estoit aussi trouvé à Anvers, lors que Javrigny le blessa.

*Le Prince  
d'Orange  
assassiné à  
Delft.*

Ce Meurtrier s'estoit insinué dans la connoissance du Prince, sous le nom de François Guyon, fils de Pierre Guyon de Bezançon, executé pour la Religion. Il avoit toujours des Pseaumes Huguenots dans les mains, & estoit assidu aux



Prêches, pour mieux tromper & cacher son dessein ; de forte que le Prince se fioit en luy, & luy faisoit faire divers voyages : & dans le moment qu'il l'assassina, il luy demandoit un Passeport pour aller en quelque lieu où il l'envoyoit. Il n'estoit âgé que de vingt-deux ans, & fit voir autant de constance à souffrir la punition de son crime, qu'il avoit eu de hardiesse à l'entreprendre : car il repeta cent fois, que s'il n'avoit fait le coup, il le feroit encor ; & lors qu'on luy arrachoit la chair de dessus ses membres avec des tenailles ardentes, il ne fit jamais aucun cry, & ne poussa pas mesme le moindre soupir : ce qui fit croire aux Hollandois, qu'il estoit possédé du Diable : & aux Espagnols, qu'il estoit assisté de Dieu, tant les opinions & les passions des hommes sont différentes.

*Constance  
de ce meur-  
trier au Sup-  
plice.*

On montre encor aux Etrangers dans la Ville de Delft en Hollande, les marques de ces balles qui entrerent dans la pierre de taille d'une porte, après avoir percé le corps du Prince : & on me les a fait voir en ma jeunesse.

Voilà comme finit Guillaume de Nassau Prince d'Orange : & voilà ses principales actions, qui sont autant de Colonnes solides sur lesquelles il a élevé ce grand Edifice de la Republique des Pays-bas unis. Il a fallû un entendement aussi grand que le sien, pour entreprendre un si grand ouvrage, & si difficile : un courage

rage sans égal pour le conduire jusques à la fin : & une constance inouïe pour y arriver, malgré la puissance formidable d'Espagne, & les trahisons intestines qui s'opposoient en foule à son genereux dessein. Après cela, je ne pense pas qu'on me puisse accuser d'Hyperbole, ayant mis d'abord ce grand homme au rang des plus grands personnages de l'antiquité : & d'avoir dit ensuite, que la vertu & la vie de l'Admiral Colligny avoit beaucoup de rapport à celle du Prince d'Orange.

Ils avoient tous deux beaucoup de conduite, de sagesse, & de moderation. Ils démétoient tous deux les affaires les plus difficiles & les plus embrouillées. Ils écouïoient, l'un & l'autre, plus qu'ils ne parloient. Ils estoient persuasifs, & remplis de bons conseils. Ils avoient tous deux le cœur, l'estime, & la veneration mesme de ceux de leur Parti. Leur courage estoit plus haut que leurs adversitez. Leur constance estoit admirable à les supporter. Ils ont esté souvent battus : & touïours ont trouvé des ressources glorieuses dans leurs malheurs. Ils ont tous deux eu en teste les deux plus puissants Roys de la Chrestienté. Ils se sont servis tous deux, pour se maintenir, des secours d'Allemagne & d'Angleterre. Ils ont esté de mesme temps, & ont passé tous deux cinquante ans. Ils ont soutenu tous deux la mesme Religion : & l'ont

*Comparai-  
son de l'Ad-  
miral de Col-  
ligny & du  
Prince d'O-  
range.*

estable, l'un en France, & l'autre aux Pais-bas. Ils ont esté tous deux proscrits : & leurs têtes mises à prix. Le Prince fut appuyé dans ses guerres, de la valeur des Comtes Ludovic, Adolphe, & Henry de Nassau ses freres : & l'Admiral fut soutenu dans les siennes, du conseil d'Odet de Colligny Cardinal de Châtillon, & du courage de François de Colligny Seigneur d'Andelot, Colonel general de l'Infanterie, ses freres. Enfin, ils sont morts tous deux de mort violente, & par trahison : & tous deux également redoutez. Les Princes qu'ils avoient hûrtéz, quoy que tres-puissans, ne se pouvans croire en seureté, qu'en abbattant ces deux têtes : & n'ayant pû en venir à bout par la force & par la guerre, ils employèrent la fraude & les embûches pour les faire tomber.

Le Prince n'eust jamais péri comme l'Admiral : car il ne se fût jamais mis au pouvoir de ses Ennemis, estant du sentiment de celuy qui a dit : que quand une fois on a tiré l'épée contre son Maître, il en faut jetter le fourreau. Le Prince d'Orange finit pour avoir donné trop libre accez à sa personne à toutes sortes de gens, dans une saison où la superstition faisoit entreprendre de terribles attentats : & pour estre de l'avis de Cesar, qui répondit à ses amis qui l'exhortoient à se bien garder, & à se faire craindre : qu'il aimoit mieux mourir, que d'avoir peur continuellement de la mort.

Aussi-

Aussi-tôt que la nouvelle de l'assassinat du Prince d'Orange fut répandue, on ne vid que des pleurs de toutes parts dans les Villes: & l'on n'entendit que des lamentations dans les Bourgs de la campagne, comme si chacun eut perdu ce qu'il avoit de plus cher. Les peuples confederéz témoignèrent, dans la célébration de ses funeraillles, le plus grand deüil dont on ait jamais entendu parler: & leur affliction alla même jusqu'au desespoir. La Pompe funébre fut tres-magnifique. Toute la Noblesse s'y trouva, & les principaux des Provinces, en grand deüil, suivis d'une troupe incomprehensible & incroyable de personnes de toutes conditions. Le Prince Maurice son fils suivoit le Corps: ayant à sa droite Guérard Trucfés Archevêque & Electeur de Cologne: & à sa gauche le Comte de Hohenlo, ou de Holiac; C'est cet Electeur, qui estant devenu passionnement amoureux d'Agnés de Mansfeld Religieuse, aima mieux perdre sa Souveraineté & son Electorat, que sa Maîtresse. Il estoit de l'avis de ce Poëte Grec, qui a écrit qu'une Nymphé bien-aimée tient lieu de toutes choses, & qu'on ne manque de rien avec elle: mais que ne la possédant pas, on est pauvre, dans l'abondance de tous les autres biens.

Ce fut ce Trucfés qui mit entre les mains des Etats Contederéz la Ville de Rhinbergue, du Diocéze de Cologne.

E s

Elle

*Grand regret de la mort du Prince d'Orange.*

*Convoy magnifique du Prince d'Orange.*

*Guérard Trucfés Archevêque de Cologne professe Agnès de Mansfeld Religieuse, à son Electorat.*

*Ce Trucfés donne Rhinbergue aux*

*Etats : ce qui  
a esté le pre-  
texte de la  
derniere  
guerre.*

Elle a été si souvent prise par les Espagnols & par les Hollandois : que le Marquis Ambroise Spinola l'appelloit pour cela la putain de la guerre, & estoit encor il y a sept ans en la possession des Etats; Ce qui donna sujet à l'Electeur de Cologne d'aujourd'huy, de s'allier avec le Roy, pour r'avoir cette Place de son Electorat, que ce Turcsés avoit aliennée : & cette Alliance nous donna moyen de prendre la Hollande par derriere, qui s'est veüe ces dernieres années à la veille de sa ruine.

*Convoy du  
Prince d'Or-  
ange.*

Les Graveurs de Hollande ont représenté ce superbe Convoy du Prince d'Orange Guillaume, sur plusieurs feuilles qu'on colle ensemble, & qui tiennent tout le côté d'une grande Salle, afin que la memoire d'un deuil si mémorable se perpetuât.

*Le Comte  
Maurice luy  
élève un  
Mausolée.*

Le Comte Maurice son fils luy a fait construire un superbe Mausolée de marbre, où l'on le void au naturel. Le bas de ce beau Monument est orné de diverses belles Statuës qui representent toutes les vertus : & le haut est entouré d'amours plûrans. Il est dans une des principales Eglises de la Ville de Delft : & il ne cède pas aux plus magnifiques & somptueux Tombeaux d'Italie.

Pensant à cette mort tragique du Prince d'Orange, je me suis souvent étonné qu'un homme si sage, qui avoit de si puissans Ennemis, ne se fût mieux gardé : car  
quand

quand il alloit par les Villes, il n'estoit ordinairement suivi que de trois ou quatre Domestiques; & je m'en suis encor plus étonné: qu'un peu auparavant, dans la Ville d'Anvers, Javrigny pensa le tuer d'un autre coup de-pistolet, dont il ne réchappa que par miracle: & qu'il y avoit plusieurs Salcedes en campagne qui ne cherchoient qu'à trouver les moyens de luy ôter la vie: car après sa mort, les Espagnols ont publié que lors qu'il fut assassiné par ce Francomtois, il y avoit en même temps à Delft un Lorrain, un Anglois, & deux autres de diverses Nations, qui avoient le même dessein que luy, & qui ne l'eussent pas manqué.

Il me semble donc que ses propres périls le devoient faire precautionner davantage; Mais c'est qu'il ne craignoit que deux Nations de l'Europe: les Italiens, & les Espagnols: se servant de toutes les autres, excepté de ces deux là; & que dans la Ville de Delft, qu'il avoit choisie pour sa demeure, il n'y avoit aucun Espagnol ny Italien. D'autre part, il avoit veu que bien qu'en France on eût mis à prix la tête de l'Admiral de Colligny: neantmoins, personne ne s'estoit hazardé de l'assassiner, par l'esperance d'une récompense qui ne peut être qu'inutile quand on perd la vie: n'y ayant point d'apparence de la sauver, tuant un Prince

dans son Pays, & au milieu des siens ; Mais s'il eût vécu jusqu'en 1589. & qu'il eut veu qu'un petit Moine, poussé par un faux zèle de Religion, avoit bien osé assassiner Henry I I I. à S. Cloud au milieu de son Armée, il se seroit assurement mieux gardé.

Ces funestes accidens, & la déplorable mort de Henry I V. massacré dans le milieu de la Ville de Paris, ont servi de leçon à Mr. le Cardinal de Richelieu, qui avoit incessamment dans l'esprit le Proverbe qui dit, que la deffiance est la mere de seureté : car ayant veu que toute l'Europe avoit conjuré sa ruine, il s'est tellement tenu sur ses gardes, qu'il est mort doucement dans son lit, nonobstant les dégouts de son Maître, & les diverses machinations de ses Ennemis.

*Les Espagnols font un Martyr de l'assassin du Prince d'Orange.*

*Famiano Strada, 51. ans.*

Les Espagnols, & les Catholiques superstitieux, loüerent fort ce Balthazar de Guerard, & l'ont mis au nombre de leurs Martyrs. Sur quoy on peut s'étonner avec raison que Famiano Strada dans son excellente histoire des Pays-bas, ait glissé que ce Javrigny, qui pensa tuer le Prince d'Orange à Anvers, avoit un bon dessein : puisqu'il s'estoit fortifié pour l'exécuter, des Sacremens de Penitence & de Communion : comme si Dieu, qui a deffendu l'homicide dans le Décalogue : & si nôtre Seigneur Jesus-Christ, qui a dit & enseigné que qui frapperoit de l'épée, périroit de l'épée, pouvoient guider & fortifier

fiert un meurtrier dans un assassinat : & ne peuvent servir pour sa justification, quelques exemples du vieil Testament : où Dieu, pour la conservation & l'établissement du peuple d'Israël, & pour d'autres raisons qui nous sont inconnues, permit de semblables actions : autrement il n'y auroit aucune vie de Prince en sûreté. Les Huguenots d'un autre côté furent aussi un Martyr de cet execrable Poltrot assassin de ce grand François de Lorraine Duc de Guise, qui luy avoit donné retraite en sa maison, & qui le faisoit manger a sa table : jusques-là qu'Adrianus Turnebus, l'un des plus doctes hommes de ce temps-là, fit un Poëme Latin à l'honneur de ce Poltrot, qui s'appelloit Jean de Meré : où il dit.

*Les Huguenots sont blâmés d'avoir fait un Martyr de Poltrot assassin de Monsieur de Guise.*

*Conspicuis fulvo stabit Merens in auro.*

Et vers la fin,

• *Plurimus ut maneat Merens in ore nepotum.*

Un autre Heretique sçavant, mit dans ses Vers : *Premia multa meret*, faisant allusion à son nom de Meré ; disant que Meré meritoit plusieurs recompensés. Un autre Huguenot va jusques à cet excez, de dire entr'autres choses en Vers François.

*Ce Valetoureux Poltrot qui tant s'évertua,*

*Que le Tyran, tueur des Chrétiens, il tua.*

J'ay connu en ma jeunesse la Femme du Sieur Alard, Capitaine dans les Troupes Françoises de Hollande, tellement



aveuglée du faux zèle de la Religion de Calvin, qu'elle monstroït à tout le monde le portrait de Poltrot, peint comme une Judit, ayant tué Holoferne, qu'elle avoit dans la ruëlle de son lit, comme un grand Martyr, & qu'elle regardoit comme le Libérateur du petit troupeau.

*Les Docteurs de Paris louerent aussi fort Jacques Clement assassin de Henry troisième.*

Les Docteurs de la ligue honorerent aussi de plusieurs éloges, Jacques Clement Jacobin, meurtrier de Henry troisième: le comparant à Ehud, qui délivra le Peuple de Dieu de la servitude d'Eglon Roy des Moabittes, par la mort de ce Prince qu'il tua dans sa chambre. Car les passions des hommes sont si grandes, & les animositez les aveuglent de telle sorte, qu'ils donnent des louanges à des actions, qui ne meritent pas seulement le blâme de tous les gens de bien: mais encor une punition exemplaire.

Ce Prince d'Orange Guillaume a fait pendant sa vie plus de bruit dans l'Europe, que tous les Roys de son temps ensemble: mais il a eu aussi le bon-hür de laisser une hürreuse posterité, qui marchant sur ses pas glorieux, a étonné tout le monde Chrétien, par des actions que l'Histoire à immortalisées. Il se peut vanter d'avoir esté le Pere de deux tres-grands Capitaines: d'avoir donné des Roys, des Electeurs, des Landgraves & des Comtes Souverains à l'Allemagne: & d'avoir peuplé la France de Princes, de Princesses, de Ducs, de Cardinaux, de Maré-

chaux.

chaux, & de plusieurs grands Seigneurs. Mais afin d'en donner une plus particuliere intelligence, il faut dire que Guillaume Prince d'Orange, fut marié quatre fois.

Sa premiere femme fut Anne d'E-  
 mgmont fille de Maximilian d'Egmont  
 Comte de Buren & de Leerdam, puis-  
 sante heritiere, qu'il épousa par la faveur  
 de Charlequint: de laquelle il eut un fils  
 & une fille. Le fils fut Philippes Guillau-  
 me Prince d'Orange, dont nous parle-  
 rons ensuite; & la fille nommée Marie  
 de Nassau, fut mariée à Philippes Com-  
 te de Hohenlo, vulgairement de Holac  
 grand Capitaine: qui après la mort inopi-  
 née du Prince d'Orange Guillaume, qui  
 mit les Provinces confederées dans une  
 étrange consternation, soutint genereu-  
 sement l'effort des Espagnols, & qui don-  
 na les premiers préceptes de la guerre au  
 Prince Maurice son Beau-frere, qui étoit  
 encor au College quand ce malheur ar-  
 riva.

La seconde femme de Guillaume Prin-  
 ce d'Orange, fut Anne de Saxe fille de ce  
 grand Maurice Electeur de Saxe, qui avoit  
 fait teste à l'Empereur Charlequint, dont  
 il eût le fameux Comte Maurice, duquel  
 nous parlerons bien amplement: & une  
 fille nommée Emilie de Nassau, qui épou-  
 sa Emanuel de Portugal, fils du Roy  
 Antoine de Portugal, depossédé par le Roy  
 Phillippes second. Ce Prince Emanuel  
 qui gré luy le

*Premier Ma-  
 riage de Guil-  
 laume Prince  
 d'Orange a-  
 vec Anne  
 d'Egmont.*

*Le second  
 Mariage du  
 Prince d'O-  
 range avec  
 Anne de Sa-  
 xe.*

*Emilie de  
 Nassau sœur  
 du Prince  
 Maurice,  
 épouse mal-  
 qui gré luy le*

*Prince de  
Portugal.*

qui estoit Catholique, gagna l'esprit de cette Princesse par sa cajolerie & par sa gentillesse : à quoy elle se laissa éblouir, & le voulut avoir pour mary, tout pauvre qu'il estoit, & de Religion contraire ; Et quoy que le Prince Maurice s'opposât fortement à ce Mariage, qu'il ne croyoit pas avantageux ny à l'un ny à l'autre : ils eurent deux fils, que j'ay connus en ma jeunesse : dont l'un, entr'autres enfans, a laissé un fils qui est allé depuis peu en Hollande demander à Monsieur le Prince d'Orange, un reste de partage de sa grand'mere : & plusieurs filles, dont il'y en a eu qui se sont mariées à des personnes de condition inégale. C'estoit une tres-bonne Princesse : mais à la fin de sa vie, s'estant rebrouillée avec Monsieur le Prince d'Orange Maurice son frere, elle se retira à Geneve l'an 1623. avec six filles qu'elle avoit, où je les vis l'an 1624. & elle mourut de mélancolie bien-tôt après. A son sujet, je ne puis oublier qu'elle presenta au Bâtesme une de mes sœurs, & luy donna son nom d'Emilie. Elle vit.eneor, & a espousé le Seigneur de Montreüil, prez de Sainte Menehou en Champagne. Son Parrain fut Monsieur le Comte de Culembourg fils de Florent de Pallant Comte de Culembourg, dont l'Hôtel qui estoit à Bruxelles, fut razé par ordre du Duc d'Albe ; & qui, sans avoir jamais rien fait depuis la Requête de la Noblesse, s'estoit retiré en Hollande : où il mena une vie si cachée,

cachée, qu'il mourut inconnû, meſme à ceux de ſon Parti.

La troiſième femme de Guillaume Prince d'Orange, s'appelloit Charlotte de Bourbon, de la maifon de Montpenſier, que nous avons dit cy-deſſus avoir eſté Religieuſe & Abbeſſe de Jouiarre: mais le deſir de la liberté, qui eſt un bien inſtimable, l'emporta ſur les Vœux qu'elle avoit faits en ſa jeuneſſe, où elle diſoit avoir eſté forcée, & en avoir fait diverſes proteſtations. Elle mourut d'une plureſie, à Anvers l'an 1582. laiſſant ſix filles de ce Prince.

*Le Prince d'Orange épouſa en troiſième Noces Charlotte de Bourbon, dont il a ſix filles.*

L'ainée Louiſe Julienne de Naſſau, épouſa Frederic IV. Electeur Palatin, pere de Frederic V. élu Roy de Bohême: qui, de la Princeſſe Elizabeth d'Angleterre, ſœur de Charles I. Roy de la Grand' Bretagne, à laiſſé pluſieurs Princes & Princeſſes.

*L'ainée mariée à Frederic IV. Electeur Palatin, & qui eſt venue la Maifon Palatine & cel-*

L'ainé Henry Frederic, deſigné Roy de Bohême avec ſon Pere l'An 1620. eſtoit un Prince tres-bien fait, & de tres-grande eſperance: Il étudioit à Leyden: & réglemément; nôtre Précepteur nommé Benjamin Prioleau, Autheur de l'Hiftoire Latine de la Regence derniere, nous menoit tous les Dimanche après dîner, jouer avec ce jeune Prince, qui nous aimoit extrêmement: ce qui nous fit regretter davantage ſa fin, quand nous l'appri- mes depuis. Il perit mal-hûreuſement dans la Mer de Harlem; allant voir, en

*le de Brandebourg.*

*Mort funeſte du fils ainé*

com-

*du Roy de  
Bohême dans  
la Mer de  
Harlem.*

compagnie du Roy son Pere, les Gallions d'Espagne, chargez d'un butin inestimable, qui avoient été pris par Pierre Hein Admiral Hollandois, pres de l'Isle de Cube. Un Vaisseau qui la nuit alloit à toutes voiles, ayant rencontré le sien, le fendit en deux; Ainsi, le Prince, & tout ce qui étoit dedans périt, à l'exception du Roy son Pere: qui ayant attrappé heureusement une corde qui luy fut jettée par ceux de ce Navire, l'attirerent miraculeusement à leur Bord.

Le second est Mr. l'Electeur Palatin d'aujourd'huy, qui a plusieurs enfans de la Princesse de Hesse: entr'autres, Madame la Duchesse d'Orleans, Princesse d'un tres-bon esprit, & d'un jugement exquis, qui a déjà des enfans, qui sont les premiers Princes du Sang de France.

Le troisieme est ce fameux Prince Robert, qui s'est rendu celebre sur la Mer & sur la Terre: n'ayant point trompé les esperances qu'il avoit fait concevoir de luy dès son enfance, qu'on luy avoit remarqué une mine assurée & martiale.

Le quatrieme s'appelloit Edoüard, qui a vécu long-temps en France: où s'étant fait Catholique, il épousa la Princesse Anne de Gonzague fille du feu Duc de Mantouë, de Monferrat, & de Nevers, sœur de la Reyne de Pologne Marie Louïse, femme des deux freres, Uladissas & Catimir Roys de Pologne: si  
con-

annuë par sa beauté, sous le nom de la  
 incesse Marie : au sujet de laquelle je  
 ray en passant : qu'ayant été designée  
 eyne de Pologne : & ayant appris que  
 çavois fort bien l'état de ce Royaume-  
 , où j'avois été deux fois, elle me fit  
 ier par Mr. le Duc de Noüailles, de l'en  
 struire : ce que je fis en plusieurs apré-  
 nées ; & pour m'en témoigner sa ré-  
 onnoissance, elle voulut tenir au Baptê-  
 e ma fille aînée, avec Monsieur le  
 oadjuteur de Paris, lors Archevêque  
 e Corinthe ; qui est ce fameux Cardi-  
 al de Retz, le plus sçavant Prelat du  
 oyaume.

*Madame la  
 Princesse  
 Marie me fit  
 prier par Mr.  
 le Duc de  
 Noüailles de  
 l'instruire de  
 la Pologne.*

Mais pour revenir au Prince Palatin E-  
 ouïard : il a laissé trois filles de la Prin-  
 esse Anne de Mantouë, dont l'aînée est  
 Madame la Duchesse d'Enguyn, déjà  
 mere de quelques Princes & Princesses du  
 ang ; l'Autre a épousé Monsieur le Duc  
 e Brunswic Hanover, qui n'en a que des  
 lles ; & la troisième, Monsieur le Prin-  
 e de Salm, qui fut fait prisonnier au Com-  
 at de Senef.

Il y avoit encor, si je m'en souviens  
 ien (car j'écris tout cecy de memoire que  
 ay assez bonne, sans l'aide d'aucun livre)  
 n autre fils du Roy & de la Reyne de Bo-  
 éme, nommé Maurice, tres-bien fait de  
 a personne, fillicul de Monsieur le Prince  
 l'Orange Maurice.

J'en ay veu aussi un qui se nommoit  
 Philippes, qui se retira à Venise pour  
 une

une action qu'il vaut mieux taire que dire.

*Fils du  
Roy de Bohême tenu  
au Baptême  
par mon Pere,  
au nom du  
Roy.*

Enfin il y en eut un appellé Louïs, mort jeune, que mon Pere nomma ainsi pour le feu Roy, qui en fut le Parrain : par ordre de Sa Majesté, qui s'ensuit.

*Monsieur du Maurier ; Ayant sçû le desir qu'a mon Cousin le Comte Palatin du Rhin, de m'inviter à tenir sur les fonds du Baptême le dernier Fils que Dieu luy a donné : j'auray bien agreable de luy rendre ce temoignage de mon amitié & bien-veillance ; & que, partant, vous accomplissiez en mon nom cét office, lors qu'il en sera temps : luy faisant entendre la Charge que je vous ay donnée ; & de luy renouveler les assurances de ma bonne volonté ; Dequoy me remettant sur vous : je prie Dieu, Monsieur du Maurier, qu'il vous ait en sa sainte & digne garde. Ecrit à Paris le 15. jour de Novembre 1623. Signé LOUIS. Et plus bas, BRULART.*

En consequence de cét ordre, le Baptême se fit. Monsieur le Prince Maurice representoit en cette Action la personne du Roy de Suede, qui étoit aussi Parrain : & Madame la Comtesse de Nassau, celle de la Reyne de Suede. l'On vid marcher mon Pere, comme Ambassadeur de France, ayant le Roy de Bohême à sa droite, & le Prince d'Orange à sa gauche. Cette Ceremonie se fit avec grande Pompe dans l'Eglise de la Haye, nommée le Cloître : à laquelle je fus present avec mes trois freres ; duquel honneur, le Roy

oy & la Reyne de Bohême envoye-  
remercier le Roy, par Mr. d'Auffon  
Villarnoul de la maison de Jaucourt,  
frere de mon Pere, qui s'étoit atta-  
ché à leur service, & qui depuis périt mal-  
heureusement avec le Prince Henry Fre-  
re leur fils aîné, au débris de ce Vaissau  
dont j'ay parlé cy - dessus. Le Nonce  
du Pape residant à Paris, ayant été informé  
de ce Baptême, en fit de grandes plain-  
tes à la Cour : & dit que cela étoit hon-  
teux que le Roy tres-Chrétien, Fils aîné  
de l'Eglise, fit représenter sa Personne par  
un Huguenot, & dans une Ceremonie  
idolatrique.

Le Roy & la Reyne de Bohême ont  
laissé plusieurs Princesses, considera-  
bles par leur beauté & par leur mérite :  
dont l'une, qui s'est faite Catholique, est  
présentement Abbessse de Maubuisson.

*Madame  
l'Abbesse de  
Maubuisson  
Palatine.*

La Princessse Louize Julienne de Na-  
ssau, fille aînée de Charlotte de Bourbon,  
de Guillaume Prince d'Orange, eut  
pour sa fille de Frederic IV. Electeur  
du Palatin, qui fut mariée à feu Monsieur  
Electeur de Brandebourg Pere de Mon-  
sieur l'Electeur d'aujourd'huy. J'ay veu  
en 1638. cette vieille Electrice Palatine  
de Koningsberg Capitale de la Prusse Du-  
ché, où elle s'étoit retirée chez Madame  
Electrice de Brandebourg sa fille, de-  
puis les desordres du Palatinat : & ces  
deux Princesses me firent beaucoup de ci-  
vilités.

*La Prin-  
cessse d'Oran-  
ge Charlotte  
de Bourbon,  
eut une petite  
fille de laquelle  
vient la mai-  
son de Bran-  
debourg.*

La



La seconde fille de Charlotte de Bourbon, & de Guillaume Prince d'Orange, fut Elizabeth de Nassau, femme de Henry de la Tour Duc de Bouillon, ce renommé Capitaine dans les guerres de Henry IV. Elle vivoit encor l'an 1641. & je la vis dans le Château de Sedan, après la Bataille où Mr. le Comte de Soissons fut tué. Elle a laissé deux fils & quatre filles qui ont eu des enfans.

L'Aîné fut, Frederic Maurice de la Tour Duc de Bouillon, tres-grand Capitaine comme son Pere: qui de la Comtesse de Bergue a eu Monsieur le Duc de Bouillon d'aujourd'huy, grand Chambellan de France: Mr. le Cardinal de Bouillon, Prince d'un grand sçavoir, & d'un tres-rare mérite: Mr. le Comte d'Auvergne, qui s'est fort signalé dans nos Armées: & d'autres enfans, entr'autres Madame la Duchesse d'Elbeuf.

*D'une fille  
de Charlotte  
de Bourbon  
vient la  
maison de  
Bouillon.*

Le second fils d'Elizabeth de Nassau, & de Henry de la Tour Duc de Bouillon, étoit le célèbre Henry de la Tour Vicomte de Turenne, aussi sage que vaillant Capitaine: qui a été tenu pendant sa vie, pour l'une des plus fermes Colonnes de cet Etat: & qui, à cause de sa valeur extraordinaire, & de ses services tres-importans, à été enterré à S. Denys avec nos Roys, par un ordre tres-juste de Sa Majesté. Il avoit épousé l'heritiere de la Maison de la Force, dont la vertu égalloit l'extraction. Elle étoit fille  
du

deffunt Duc de la Force , & petite fille  
 Maréchal du même nom, deux fameux  
 capitaines, & est morte fans enfans : mais  
 elle en eût laiffé, ils ne pouvoient pas  
 anquer d'être de tres-grands hommes:  
 rce qu'ils feroient venus, du côté pater-  
 l & maternel, d'une foule illustre de  
 res genereux.

Outre ces deux fils si renomméz,  
 Elizabeth de Nassau a laiffé plusieurs  
 les de Henry de la Tour Duc de Bouil-  
 n.

l'Ainée Marie de la Tour époufa Henry  
 uc de la Trimouille, & de Thouars, son  
 ufin germain.

Julienne de la Tour fut mariée à Fran- *La Maison*  
 is de Roye de la Roche - Foucault *de Rouffy.*  
 omte de Rouffy, Pere de Mr. le Com-  
 de Roye, fort renommé dans nos  
 armées.

Elizabeth femme de Guy Alphonse de *Celle de*  
 urfort Marquis de Duras, Pere de *Duras pareil-*  
 onfieur de Duras Capitaine des gardes *lement.*  
 Corps du Roy, Maréchal de Fran-  
 e, Gouverneur de la Franche-Comté:  
 de Monsieur le Comte de Lorge,  
 aussi Maréchal de France.

Je croy que la derniere fille s'appelloit *Et celle de*  
 enriette de la Tour, femme de feu *la Mouffaye.*  
 onfieur le Marquis de la Mouffaye, de  
 Maison de Matignon. Elle est Mere  
 e Madame la Marquise du Bordage, &  
 e Monsieur le Comte de Quintin, qui à  
 poufé une Dame du Nom Illustre de  
 Mont-

Montgomery , auffi confiderable par fa beauté & par fon mérite , que par la grandeur de fa Naiffance.

*La Maifon de Hanau vient de Charlotte de Bourbon Princeffe d'Orange, & celle des Landgraves de Hefle-Caffel.*

La troifième fille de Charlotte de Bourbon & de Guillaume Prince d'Orange , s'appelloit Catherine Belgique , qui époufa Philippes Louis Comte de Hanau Souverain au voifinage de Francfort fur le Main : dont , outre les Comtes de Hanau , eft venuë Amelie Elizabeth femme de ce genereux Guillaume Landgrave de Hefle , mort l'an 1637. apres la mort duquel cette Princeffe , d'un courage viril , continua la guerre contre les Imperiaux , & marcha fur les traces de fon Mary : qui après la Paix de Prague (où la plus-part des Princes Proteftans abandonnerent leurs Alliez , & fe réunirent à la Maifon d'Autriche :) Il eut la refolution & le cœur de refifter presque feul , à une Puiffance fi redoutable. Entr'autres enfans , elle a laiffé Monsieur le Landgrave d'aujourd'huy , nommé Guillaume comme fon Pere : Madame Eleétrice Palatine , Mere de Madame la Duchefle d'Orleans : & Madame la Princeffe de Tarente , Mere de Monsieur le Duc de la Trimouille d'aujourd'huy , marié à l'Héritiere de la Maifon de Crequy.

*La Maifon de la Trimouille vient de Charlotte Princeffe d'Orange.*

La quatrième fille de Charlotte de Bourbon & de Guillaume de Naffau , fut Charlotte Brabantine femme de Claude, Duc de la Trimouille & de Thouars, Comte de Laval , qui en eut Henry Duc de

de la Trimouille, mort depuis peu, & Frederic de la Trimouille Comte de Laual, tué en Italie en duél, par feu Mr. du Coudray Montpensier. Je l'ay veu & connu en ma jeunesse; & parce qu'il avoit la lèvre supérieure fendue, on l'appelloit bec de lièvre. Henry Duc de la Trimouille, a laissé de Marie de la Tour Cousine Germaine, nommée cy dessus, Mr. le Prince de Tarente & de Talmont deffunt: qui de la Princesse de Hesse, a eû le Duc de la Trimouille, dont j'ay parlé.

La cinquième Fille de Charlotte de Bourbon & de Guillaume Prince d'Orange, fut Charlotte Flandrine de Nassau: qui étant retournée à la Religion de ses meres, est morte Abbessse de sainte Croix de Poitiers. C'étoit une tres-bonne Princesse que j'ay connue; Elle étoit petite, & si sourde, qu'elle n'entendoit point d'avec un cornet d'argent.

La sixième Fille de Charlotte de Bourbon Princesse d'Orange, fut Emilie de Nassau, femme de Frederic Casimir Comte Palatin, de la Branche de Deux ponts, appelé le Duc de Lansberg.

Et voila l'illustre & grande Posterité de cette féconde Abbessse.

La quatrième & dernière Femme de Guillaume de Nassau Prince d'Orange, fut Louïse de Colligny, vefve de Mr. de Colligny, & Fille de ce grand Admiral de Châtillon, dont elle eut un Fils unique:

ce tant renommé Henry Frederic Prince d'Orange, dont nous parlerons cy-aprés.

*Justin de Nassau Fils naturel du Prince d'Orange Guillaume.*

Outre cette celebre posterité d'Enfans legitimes, le Prince d'Orange Guillaume laissa un Fils naturel nommé Justin de Nassau, qui mena un corp considerable de Troupes au Roy Henry quartrieme, devant la Paix de Vervins. Il étoit brave & vertueux; Il est mort Gouverneur de Breda: à propos duquel, j'ay ouy dire à mon Pere que l'an 1616: ayant depêché à la Cour pour une affaire importante un Capitaine Gascon nommé Mr. le Lanchere, renommé au Pays-bas, où il servoit; Et ce Courrier en revenant, ayant passé par Breda, où Mr. Justin de Nassau luy demanda ce qu'il y avoit de nouveau en France: à quoy il répondit qu'il n'y avoit rien de considerable, que l'emprisonnement de Mr. le Comte d'Auvergne, depuis Duc d'Angoulême; & Justin luy ayant demandé la cause: Lanchere, qui ne sçavoit point sa veritable origine, luy repartit brusquement, en luy frappant sur l'épaule; & ne sçavez-vous pas bien, Monsieur, que jamais Fils de Putain ne valût rien: faute que le pauvre Lanchere avoua ingenuëment à mon Pere, ayant sçeu depuis qu'il étoit Bâtard, Ce qui prouve qu'il fait bon sçavoir les Genealogies & les Alliances; autrement on se peut souvent méprendre, & offenser innocemment des personnes de Qualité.

L O U I S E  
 D E C O L L I G N Y  
 D E R N I E R E  
 E T Q U A T R I E M E F E M M E  
 D E G U I L L A U M E  
 D E N A S S A U  
 P R I N C E  
 D ' O R A N G E .



ETTE DAME avoit *Portrait de*  
 de tres-rares vertus: sans *Loüise de*  
 qu'on ait remarqué dans *Colligny*  
 tout le cours de sa vie, *Princesse*  
 qui fut longue, au *d'Orange*  
 cun mélange de la foi-

blesse de son Sexe. Elle avoit épouïé  
 Mr. de Teligny devant la S. Bathelmy,  
 qui fut l'an 1672. & mourut en 1620.  
 Mr. l'Admiral son Pere l'estimoit fort à  
 cause de sa prudence & de sa modestie.  
 Elle gaignoit d'abord l'amour & le cœur  
 d'un chacun, par une parole douce &  
 charmante: & l'estime generale, par un  
 raisonnement fort, & par une bonté An-  
 gelique. Ellé étoit bien faite de sa person-

ne, quoy que sa taille fût petite. Ses yeux étoient beaux, & son tein extraordinairement vif.

*Monsieur  
l'Admiral  
luy fit épou-  
ser Mr. de  
Teligny.*

Monsieur l'Admiral, qui l'aimoit tendrement, & qui souhaittoit passionnement de la bien placer: après avoir jetté les yeux sur tous les Seigneurs de son Party & de sa Religion, il n'en trouva aucun si digne d'être son Gendre, & d'épouser cette excellente Fille, que Monsieur de Teligny, fils de Monsieur de Teligny, tres-renommé Capitaine dans nos guerres d'Italie, parce qu'il avoit remarqué en luy plus de prudence & de valeur que dans aucun autre Cavalier de son temps: aussi, ses vertus étoient si grandes & si rares, que tous ceux qui ont écrit en faveur de la Reyne Catherine de Medicis, qui haïssoit furieusement Monsieur l'Admiral, ont avoué qu'elle, & le Roy son fils, eurent grande peine à consentir à la mort de Mr. de Teligny, tant il s'étoit rendu agréable à l'un & à l'autre par sa presence charmante, & par une maniere d'agir tres-noble & tres-sincère; Ce qui fait voir que la vertu est toujours belle, de quelque part qu'elle vienne: & qu'elle a de si grands appas, qu'elle se fait admirer, & même cherir dans la personne des Ennemis.

Monsieur l'Admiral conseilla donc à cette aimable fille, de prendre Mr. de Teligny, & de préférer un homme doué de tant de belles qualitez, avec des  
biens

biens médiocres , à d'autres plus qualifiés & plus riches , moins dignes de la posséder. Mais elle perdit bien-tôt cet Illustre Epoux , & ce fameux Admiral son Pere , au cruel jour de la S. Barthelemy. Ayant appris ce désastre en Bourgogne , sa belle-mere & elle , avec le jeune Seigneur de Châtillon son frere , eurent fort grande peine à gagner la Suisse , pour trouver quelque seureté à leur vie : le massacre des Huguenots étant general par toute la France.

Ce grand Admiral étoit fils d'un autre Gaspard de Colligny Seigneur de Châtillon sur Loïn , Maréchal de France sous le Roy Louïs XII. grand & fameux Capitaine , qui mourut à d'Acqs , commandant l'Armée de France contre l'Espagne : & de Louïse de Montmorency , sœur d'Anne de Montmorency Connétable de France. Il laissa ses trois freres Illustres , Odet Cardinal de Châtillon , qui étoit l'aîné & le Mécenas de tous les Doctes , & des beaux esprits de son temps : Gaspard Admiral de France , auparavant Gouverneur de Paris & de Picardie : & François de Colligny Seigneur d'Andelot , Colonel general de l'Infanterie Francoïse.

Les Fils de Mr. l'Admiral , nommé François , fut aussi Colonel de l'Infanterie de France : il se signala tant sur le Pont de Tours , sauvant le Roy Henry III. & le Roy de Navarre , des Armes-



150 *Louise de Colligny*  
mes de la Ligue : & ensuite à la Bataille  
d'Arques : qu'il s'acquitt par sa valeur  
le surnom de Passe-Admiral. Il laissa  
deux fils d'une fille de la Maison de Chau-  
ne de Pequigny.

L'ainé, qui promettoit extrêmement,  
fut emporté au Siege d'Ostende d'une  
volée de canon : l'autre fut, le Maré-  
chal de Ghatillon, dernier Pere du Com-  
te de Colligny, mort jeune, & Duc de  
Châtillon, tué à Charanton. Le Maré-  
chal de Châtillon eut aussi deux filles :  
l'une mariée à un Prince de Montbeliard :  
& l'autre nommée Henriette de Colligny  
Comtesse d'Adinton & de la Suze, a au-  
gmenté en ce temps le nombre des Mu-  
ses : ayant eu un si puissant génie à la  
Poësie, qu'elle a effacé la reputation de  
Sappho, par des Ouvrages admirez des  
esprits les plus polis, & qui sont les  
délices de ceux qui aiment la galan-  
terie.

*Louise de  
Colligny épou-  
sa le Prince  
d'Orange.*

Madame de Teligny ayant vécu en son  
vefpage avec une conduite admirée de  
tout le monde : Mr. le Prince d'Orange  
Guillaume, après la mort de Charlotte  
de Bourbon sa troisième femme, la re-  
chercha, & l'épousa l'an 1583. sur la  
réputation de sa vertu : mais peu après,  
par sa fatalité ordinaire de perdre de mort  
violente ce qui luy étoit le plus cher, il  
fut assassiné à ses yeux, comme nous l'a-  
vons dit cy-dessus : n'ayant eu qu'un  
Fils, né un peu avant la mort de son Pe-  
re,

re , qui est ce celebre Henry Frederic Prince d'Orange.

Elle a eu cét avantage , d'être venue du plus Grand Homme de l'Europe , & d'avoir eu deux marys d'une vertu éminente : dont le dernier a laissé une reputation immortelle ; mais aussi , elle a eu le déplaisir d'avoir perdu ce glorieux Pere , & ses illustres Epoux , par des morts avancées & violentes : sa vie n'ayant été qu'un tissu d'afflictions continuelles , capables de faire succomber toute autre ame moins résignée aux volontez du Ciel que la sienne.

*Elle perdit son Pere & ses marys de mort violente.*

Elle a conté naïvement à mon Pere , qu'elle fut fort surprise , arrivant en Hollande , de la difference & rude maniere de vivre de ce Pays-là , à celle de France ; & qu'au lieu qu'elle avoit de coûtume d'aller dans un Carrosse suspendu à la Françoisé , on la mit dans un de ces Chariots découverts de Hollande , conduit par un Vourman , où on la fit asseoir sur une belle Planche : & qu'allant de Rotterdam à Delft , qui n'en est qu'à deux lieuës , elle se trouva toute froissée , & toute rompuë.

Il n'y eût jamais une amie plus belle , ny qui aimât tant la justice , que l'ame de cette Princesse : car pendant les grands démélez de Mr. le Prince d'Orange Maurice son beau-fils , avec Mr. de Barneveld : Elle prit toujours le party de ce dernier , parce qu'elle le trouvoit le plus

juste :

juste: & fit tous ses efforts pour sauver la vie à ce venerable vieillard, l'un des principaux confidens du Prince son mary, qu'elle voyoit opprimé par la faction puissante du Prince Maurice, composée de tous les esprits inquiets, & de tous les ambitieux de l'Etat, qui vouloit se revêtir de la dépouille de ce grand homme, & de ceux de sa dépendance.

*Grand secret que Madame la Princesse d'Orange Louïse de Colligny confia à mon Pere.*

Cette Princesse a dit en grand secret à mon Pere, dans la naissance de ces divisions: que Mr. le Prince Maurice la pria de porter Mr. de Barneveld à consentir qu'il fut Souverain du Pays; qu'elle prit la peine de le sonder là dessus: qu'il luy diroit ses sentimens plus librement qu'à personne, pour le respect qu'il luy portoit: & que pourveu qu'il eut son consentement & son assistance, il étoit assuré de parvenir à sa fin. Le Prince, pour l'engager davantage à favoriser son dessein, luy remontra qu'elle avoit le principal interêt en cette affaire: qu'il n'avoit point d'enfans, & qu'il n'en auroit jamais, ne voulant point se marier; Qu'ainsi, son fils Henry Frederic son jeune frere, qu'il avoit toujours élevé comme son propre fils, profiteroit seul de tous ses travaux, & heriteroit seul aussi de ses biens & de ses dignitez. Cette bonne Princesse qui avoit une passion démesurée pour l'avancement de son fils unique, se laissa éblouir au faux éclat de cette grandeur apparente,

*Le Prince Maurice pria sa bellemere de porter Mr. de Barneveld à consentir qu'il fut Souverain du Pays. & l'interessa.*

te, & resolut d'employer tout ce qu'elle avoit de credit sur l'esprit de Mr. de Barneveld, afin qu'il luy accordât son suffrage & son secours, pour l'exécution d'un dessein qu'elle croyoit si avantageux à ce fils, qui luy étoit si cher. Pour cet effet, quoy qu'elle ne le visitât jamais, elle voulut l'entretenir à loisir dans son cabinet, sur une matiere si importante; & après luy avoir confié un si grand secret, elle le conjura de leur être favorable: l'assurant de leur éternelle reconnaissance.

*La Princesse va trouver Mr. de Barneveld pour cela.*

Mais Mr. de Barneveld, homme d'une prudence consommée (& que Mr. le President Jeannin, ce grand Ministre de Henry IV. a plus estimé que tous les politiques de son temps) luy découvrant le fonds de son cœur, luy protesta qu'il ne souhaittoit rien au monde avec tant de passion & d'ardeur, que la gloire & l'agrandissement de la Maison d'Orange: & qu'il donneroit de son sang pour luy pouvoir procurer, non seulement la Souveraineté de ces Provinces, mais l'Empire de tout le monde: y étant obligé par la memoire des vertus & des bien-faits, tant publics que particuliers, de feu Monseigneur le Prince son mary. Après, il luy representa que la plus-part des hommes se ruinoient par des desirs contraires à leur propre bien, & par l'ignorance de leurs

*Mr. de Barneveld luy prouva que Mr. le Prince cherchoit sa ruine.*

vrais intérêts, & luy prouva par des raisons sans réplique, que Mr. le Prince Maurice souhaittant cette Souveraineté, il souhaittoit sa ruine manifeste.

*Raisons de Mr. de Barneveld, qui promuoient son dire, & qui convinquirent la Princesse.*

Les principales étoient : que les Hollandois & les autres peuples confederez sont d'une telle humeur, qu'ils veulent être menez, & non pas trainez, persuadez, & non pas forcez, à ce qu'on desire d'eux. Que s'étans soustraits de l'obéissance d'un si puissant Roy : & jouissant d'une glorieuse liberté, acquise par la vertu des Armes, ils se resoudroient difficilement à souffrir le joug d'un Prince particulier. Que la crainte des griffes des Espagnols leur avoit fait autres-fois rechercher des Maîtres au loin, pour les garantir de leurs cruautés, Que le Roy de France Henry III. & la Reyne Elizabeth d'Angleterre les avoient refusez. Qu'il est vray que le Duc d'Anjou & d'Alençon avoit enfin accepté la Souveraineté du Pays qu'on luy avoit offerte ; mais qu'il en avoit si mal usé, voulant gouverner tyranniquement, & violant son Serment fait en public : que cet exemple affreux leur étoit un avertissement pour ne jamais retomber en pareil inconvenient. Que les peuples n'oublieroient jamais la mort des Comtes d'Égmont & de Horn, ny l'entreprise d'Anvers. Que la barbarie du Duc d'Albe & de ses successeurs au gouvernement des Provinces, ramenoit incessamment à leurs yeux le

triste

triste souvenir des persecutions passées. Que pendant ce temps rigoureux, la nécessité, qui n'a point de Loý, les avoit fait recourir à de nouveaux Seigneurs; mais qu'ils avoient éprouvé que les remèdes avoient été pires, & plus dangereux que les maux qui les pressoient. Que presentement qu'ils vivoient en paix: & qu'ils étoient heureusement delivrez de la servitude des Espagnols, & de l'infidelité Françoisé, il n'y avoit pas le moindre pretexte ny la moindre couleur, pour appuyer une proposition si dangereuse, qui ne manqueroit pas d'effaroucher tous les esprits: & que ceux qui la mettroient en avant, seroient en hazard d'être massacrés & mis en pièces. Que Mr. le Prince Maurice étoit cent fois plus heureux, en l'état qu'il étoit presentement, que s'il parvenoit à ses desirs, contraires à son propre bien. Que cette splendeur de Souveraineté qui l'éblouissoit, étoit une fausse lueur qui le conduiroit dans des précipices. Qu'il avoit la force du Gouvernement, sans en avoir l'envie: & qu'ayant l'effet & la puissance des Souverains, il devoit, à l'exemple de son Pere, mépriser un vain nom, qui ne luy serviroit qu'à le faire haïr. Qu'il étoit Capitaine général des Provinces, & Admiral général, commandant à sa volonté sur la Mer & sur la Terre. Qu'il dispoit de tous les Gouvernemens, & de toutes les Charges militaires. Que quand on faisoit des

Magistrats dans les Villes, on luy en presentoit trois, dont il en choissoit un. Et qu'enfin il avoit les mêmes avantages & la même autorité qu'avoient les anciens Comtes de Hollande, les Ducs de Bourgogne, & l'Empereur Charle- quint même: donnant des remissions & des graces pour les crimes: n'ayant point ainsi la hayne de la mort des Particuliers: & ceux qu'il savoit luy ayant obligation de la vie.

Que tout le monde disoit à toute heure, qu'il falloit augmenter les pensions & les appointemens du Prince, qui exposoit continuellement sa personne pour le salut public. Mais que si une fois il avoit cet odieux nom de Maître: qu'on luy enviëroit jusqu'aux rubans des soul- liers de ses Pages & de ses valets de pied: & qu'on luy reprocheroit continuelle- ment les impositions qu'il mettroit sur eux, dont il n'avoit point à se plaindre, étant mises par leur propre consente- ment. Pour conclusion, il luy déploya les Annales de Hollande: & luy fit voir à l'œil, qu'il n'y avoit presque point eu de Comte, contre lequel ses Sujets ne se fussent révoltez: & que souvent ils étoient allez en armes jusques dans le Château de la Haye, pour s'en deffaire.

*La Princesse  
vent desour-  
ner le Prince  
Maurice*

Ces puissantes raisons convinquirent tellement la Princesse, qu'elle changea d'avis absolument: & qu'étant allée rendre réponse au Prince Maurice, elle

le

le conjura, par l'amour qu'il devoit *de son dessein,*  
 avoir pour luy-même, pour son propre *mais inutile*  
 bien, & pour son repos, de ne point *ment.*  
 penser à une chose qui luy seroit préjudi-  
 ciable, quand le succez en seroit hûreux.  
 En même temps elle dit à mon Pere,  
 qu'elle s'apperçût bien, par la froide ré-  
 ponse du Prince, qu'elle ne l'avoit au-  
 cunement persuadé: & que l'ambition,  
 qui aveugloit son esprit, l'avoit empê-  
 ché de goûter la solidité des raisons qu'el-  
 le luy avoit alleguées.

Ainsi, Monsieur le Prince Maurice  
 prit d'autres mesures pour lever les ob-  
 stacles qui l'empêchoient de parvenir à  
 sa fin; mais Madame la Princesse d'O-  
 range soutint toujours de tout son crédit  
 & de toute sa puissance, la cause de ce  
 Grand Homme, qu'on opprimoit si in-  
 justement.

Ce qui fait voir la beauté de l'ame, & *Beauté de*  
 la vertu de cette excellente Princesse, qui *l'ame de Ma-*  
 aimo mieux choquer son beau-fils, dont *dame la*  
 la bien-veillance étoit si nécessaire à son *Princesse.*  
 fils unique principal heritier de Maurice,  
 qui l'avoit élevé comme son enfant pro-  
 pre, que de consentir à la perte d'un  
 innocent: bien éloignée en verité de  
 la pratique ordinaire de la plus-part  
 du monde, qui sacrifie les justes pour  
 le moindre intérêt de fortune & d'am-  
 bition, & qui protègent les plus mé-  
 chantes causes, à la ruine des gens  
 de bien, dont le bon droit n'est ap-  
 puyé



puyé que sur les seuls nerfs de la Justice.

*Veritable  
cause de la  
ruine de Mr.  
de Barneveld.*

Ce secret considerable, qui est demeuré ensevely dans le silence plus de soixantè ans, est la veritable cause de la ruine de Mr. de Barneveld, & de ceux de son party, qui souvenoient la liberté du Pays.

Cette bonne Princesse se plaignoit souvent à mon Pere, de ce qu'elle n'avoit qu'un seul fils : luy disant que qui n'en avoit qu'un, n'en avoit point : étant en continuelle crainte de le perdre; Sur quoy il la consola, par le récit d'une Fable; où un Renard qui avoit beaucoup de Renardeaux, se vantoit de sa fécondité, & reprochoit la sterilité à une Lyonne, parce qu'elle n'avoit qu'un Faon; A quoy la Lyonne répartit, Il est vray: mais c'est un Lyon qui te mangera, toy & tes petits.

*La Princesse  
d'Orange sou-  
tient mon Pe-  
re en Hollande  
contre ses ca-  
lomniaieurs.*

Cette Princesse a été la principale consolation de mon Peré dans cette longue Ambassade, & son principal support auprès de la maison d'Orange: de l'agrèement de laquelle il avoit besoin, la Cour voulant qu'il y eût une personne en ce Pays-là qui luy fut agreable. Sa protection luy fut d'autant plus nécessaire & avantageuse, qu'il y avoit des Grands en France, Beau-freres & Alliez du Prince Maurice, qui faisoient tous leurs efforts pour le rendre suspect; & pour le faire r'appeller du plus bel Employ qu'aucun François pût esperer en ce temps-là.

L'Eu-

l'Europe jouissoit lors d'une profonde Paix ; Ainsi toutes les Ambassades étoient mortes dans les autres Cours , d'où il n'y avoit rien à mander de considerable. Mais la seule Ambassade de Hollande étoit importante , par la guerre qui s'y faisoit du côté des Hollandois , sous ce fameux Capitaine le Comte Maurice : & du côté de Flandres , par cet autre General si renommé , Ambroise Spinola Genois. Les Anglois , les Ecoffois , les Danois , les Suedois , les Allemans Protestans , & les François , alloient faire leur apprentissage des Armes sous le Comte ; & les Allemans Catholiques , les Italiens , les Siciens , les Comtois , les Polonois , & les Espagnols , sous le Marquis. Ainsi il sembloit que tout le monde Chrétien se fût donné rendezvous en ce petit coin de Terre , pour s'entrebattre , & pour se faire la guerre.

Et comme la France entretenoit divers Corps d'Infanterie , & quelques Compagnies de Cavalerie en ce Pays-la , s'interessant fort en tout ce qui touchoit le bien des Provinces-unies , qui occupoient les Armes des Espagnols ses anciens Ennemis : & qu'Elle avoit fort souvent besoin de l'assistance des Vaisseaux de Guerre des Etats Generaux , l'Ambassadeur avoit à toute heure quelque matiere importante d'écrire à la Cour , & occasion d'y dépêcher des Courriers.

Davantage , le Roy donnoit tous les

*L'Ambassadeur de France, outre les gages de sa Charge avoit 24 mil livres par an, comme Intendant des Finances en Hollande.*

ans de grandes sommes aux Hollandois, pour le payement des Troupes Françoises ; Et l'Ambassadeur : outre les gages de sa Charge, & les pensions qu'il avoit de la Cour, avoit de plus, vingt-quatre mil livres d'appointement par an, comme Intendant des Finances en Hollande: le tout payé par ses mains.

Outre le grand profit qu'on avoit en cét Employ, il y avoit lors beaucoup d'honneur & de plaisir de servir en ce Pays-là : car toute la Noblesse de France, au sortir de l'Academie, alloit apprendre la guerre sous le Prince Maurice, comme autres-fois elle alloit en Piémont sous ce grand Maréchal de Brissac. Les Hyvers, la Haye étoit toute pleine de Seigneurs & de Gentils-hommes François, qui ne manquoient pas, pour honorer le Roy, en la personne de son Ministre, de l'accompagner à l'Audiance de Messieurs les Etats generaux, quand il y alloit ; Et comme on n'eut pû fournir assez de Carrosses pour deux ou trois cens Gentils-hommes & Officiers qui s'y trouvoient quelques-fois, l'Ambassadeur alloit à pied à la tête de cette belle Troupe : & son Carrosse suivoit tout vuide. Si cette Ambassade étoit honorable : aussi obligeoit-elle à de grandes dépenses : car il falloit souvent régaler cette nombreuse Noblesse : mais on étoit bien payé pour cela.

Par l'importance & par l'utilité de ce bel

bel Employ, on peut juger si mon Pere étoit tenu à Madame la Princesse Douairiere d'Orange, de l'y avoir affermi, en détruisant dans l'esprit de Monsieur le Prince Maurice, & des principaux du Pays, mille calomnies que les Ennemis & envieux de mon Pere inventoient pour le rendre odieux. Aussi, pour faire voir sa reconnoissance, je veux inserer icy l'Extrait d'un Ecrit que mon Pere a laissé à ses Enfans, pour leur instruction particuliere.

---

## EXTRAIT

### Des Préceptes de Monsieur de Maurier Benjamin Aubery, à ses Enfans.

**Q**uelque temps après la proposition de Montieur de Villeroy: & dès qu'on sceût que Monsieur de Refuge, qui étoit Ambassadeur en Hollande, s'en revenoit en France, plusieurs personnes tres-qualifiées se jetterent à là poursuite de cet Employ avec tant d'ardeur, que pour les en écarter, & m'y introduire, Monsieur de Villeroy disposa les affaires de sorte sur la fin de May de l'an 1613. que la Reyne me commanda de

de partir soudainement de Fontainebleau pour m'aller rendre pres ledit Sieur de Refuge, auquel on disoit qu'on n'accorderoit congé que pour quatre mois, pour venir donner ordre à ses affaires en France: que cependant je demeurerois en sa place audit Pays: à quoy j'obéis, selon mon devoir: & m'étant acheminé en poste par Bruxelles, j'arrivay à la Haye en Hollande le second jour de Juin de ladite année: m'ayant, avant mon départ, été donné assurance que cét expedient rendoit à m'affermir plus solidement dans cette Charge: de laquelle, devant que de partir dudit Pays, ledit sieur de Refuge me mit en possession.

*Grande reconnaissance de mon Pere des faveurs reçues de Madame la Princesse d'Orange.*

En cet endroit, je suis obligé d'exalter l'extrême & grande obligation que moy & les miens aurons pour jamais à Madame la Princesse Douairière d'Orange, digne fille de ce grand Admiral de Châtillon, si pieux, si homme de bien, & si fameux Capitaine.

On ne pourroit céler, sans trahir la verité: qu'entre les excellentes & rares vertus dont elle est ornée, & qui la rendront célèbre & immortelles à la posterité, elle en a une singuliere, d'être la plus officieuse & bien-faisante qui soit sous le Soleil: prévenant même, par une magnanimité qui luy est naturelle, les supplications de ceux à qui son assistance est utile: ce qu'après infinis autres, je puis témoigner par ma propre

expe-

xperience en cette occasion ; Car luy  
yant dit l'ouverture que Mr. de Villeroy  
n'avoit faite : non seulement elle m'en  
émoigna de la joye, mais me fit cette  
grace de me promettre sa faveur, qui  
eule me pouvoit combler de contente-  
ment : car, inconnû que j'étois en ce  
pays-là, & dépourveu de plusieurs cho-  
ses qui m'eussent été nécessaires pour m'y  
faire agréer, j'avois besoin comme de la  
vie, qu'elle me prit en sa protection, &  
qu'elle me daignât recommander : ce  
qu'elle fit avec un tel excès de bons té-  
moignages où il a été besoin, qu'elle a  
voulu par cette liberalité, suppléer à la  
multitude de mes deffauts, & de plus,  
anéantir & détruire une infinité de calo-  
nnies, que la hayne en quelques-uns,  
& l'envie & la douleur en quelques au-  
tres, exciterent contre moy de toutes  
parts, quand on vid qu'on me destinoit  
cet Employ.

Et pour ce que de tous les vices, l'in-  
gratitude est le plus détestable, particu-  
lièrement à moy, qui l'ay toujourns eue  
en grande horreur, je me sens obligé de  
vouër à cette bonne & sage Princesse,  
mon tres-humble service pour le reste de  
mes jours: mais aussi, de transmettre  
cette obligation à ma posterité ; C'est  
pourquoy j'adjure mes enfans, par le soin  
qu'ils doivent avoir de me complaire, &  
par la benediction qu'ils esperent de moy,  
de faire tous étroite profession d'être ses  
servi-

serviteurs affectionnez , & de Monseigneur le Prince son fils , & de ceux que Dieu donnera par luy , Successeurs à l'illustre Maison de Nassau : afin que l'obligation que cette Dame a voulu si généreusement & si libéralement colloquer en moy , ait pareille , & même plus longue durée que ma propre vie.

Mon Pere , pour marquer sa reconnoissance , autrement que par des paroles : aussi-tôt que mon frere aîné fut en âge de porter les armes , il l'envoya à Mr. le Prince d'Orange Henry en Hollande : où ayant été plusieurs années , de sa Cour & de sa Maison : & après l'avoir suivi dans tous ses Sieges , entr'autres au dernier Siege de Breda , où il fut blessé : après la mort de mon Pere , il s'en revint en France , où il épousa une sœur de Messieurs de Beauveau d'Espance : qui tous se sont signalez dans nos Armées , où ils ont eu des Commandemens considerables. •

Mon Pere continuant sa reconnoissance vers la Maison d'Orange : quand le plus jeune de ses fils fut en état d'aller à la Guerre , il l'envoya encor à Mr. le Prince Henry Frederic : & il a servi sous luy plusieurs années , jusques à sa mort : ainsi que sous le Prince Guillaume son fils , tant qu'il vécut & depuis , il s'étoit si particulièrement attaché au service de Mr. le Prince d'Orange d'aujourd'huy , qu'il ne l'abandonnoit point : & fut tué à la Bataille de Senef , comme nous le dirons plus amplement

en

en parlant du Prince Maurice son Parrain.

Voilà tout ce que je puis dire de Madame la Princesse Doüariere d'Orange, épouse de Colligny, & de ses faveurs envers nous: si ce n'est que j'ajoute, qu'étant né à feu mon Pere une Fille l'an 1614. Elle en voulut être la Marrayne: & que le jour du Baptême, pour marquer sa magnificence, elle envoya à sa lieule un collier de Diamans, deux grands Bassins, & deux Vases de vermeil doré, dont la façon étoit encor plus riche que la matiere. Messieurs les États Generaux en furent les Parrains: & fut présentée au Baptême en leur nom, par Mr. de Barneveld; Et pour montrer l'estime qu'ils faisoient de mon Pere ils donnerent cinq cens livres de pension à l'enfant, sa vie durant, dont elle a joui près de soixante ans, étant morte depuis peu.

Je ne dois pas oublier de dire icy, à *Grande pon-*  
 l'honneur de Messieurs les Etats: qu'ils *tualité de*  
 ont si ponctuels observateurs de leur pa- *Mrs. les Etats*  
 role, & si religieux à s'acquitter de *à s'acquiter*  
 leurs promesses, qu'ils ont payé regulierement *de leur pro-*  
 cette pension jusques en l'an 1672. *messe.*  
 que leur Etat étoit à la veille de périr.

Cette fille épousa en premieres Nôces le Seigneur d'Ardenay au Mayne, dont elle a eu une fille mariée à Mr. de Madailon, de la Maison de Montatere. En secondes Nôces, elle a épousé Benjamin le Pierre-Buffiere Marquis de Chambray, dont elle a eu quatre fils, morts la



la plus-part à la guerre en Hongrie & en Flandres pour le service du Roy, & deux filles. Il est d'une des plus Illustres Maisons du Limousin: & de par sa Mere, la Maréchalle de Themides, qui étoit de la Maison de la Nouë: il est petit-fils de ce grand François de la Nouë, surnommé Bras de fer. Pour sa femme, je dois dire à son avantage, quoy que ma sœur: qu'elle a été un prodige de memoire & de jugement, qualitez qui se rencontrent rarement ensemble. Elle eût rétabli le vieil & le nouveau Testament, s'il eussent été perdus: les sçachans par cœur. Elle avoit lû toutes les Histoires & tous les Romains, tant François qu'Italiens & Espagnols, & en sçavoit les moindres aventures, ainsi que les noms des Confidens & des Suivantes; A reste, d'une conversation aussi agreable qu'inépuiable. Enfin, si elle n'eût point passé sa vie dans un Château à la Campagne: & qu'elle eût vécu dans la lumiere de la Cour, elle y auroit été admirée, & auroit sans doute égallé la reputation de ce petit nombre de femmes extraordinaires qui ont été l'ornement de ce dernier Siècle.

J'ay dit cecy au sujet de Madame la Princesse d'Orange, dont elle étoit filleule: mais il faut revenir à nôtre principale matiere, & dire ce que je sçay de Philippes Prince d'Orange, fils aîné de Guillaume de Nassau: & de sa premiere femme Anne d'Egmont.

PHILIPPES GUILLAUME  
DE NASSAU  
PRINCE  
D'ORANGE,  
ET ELEONOR  
DE BOURBON  
SA FEMME.



LE PRINCE étoit filleul du *Le Prince*  
 Roy Philippes Second, Et *Philippes pris*  
 quand le Prince Guillaume son *au College de*  
 Pere fut forcé de prendre les ar- *Louvain, &*  
 mes pour sa deffense, il étudioit au Col- *mené prison-*  
 lege de Louvain : où entr'autres Privi- *nier en Espa-*  
 leges, il n'est pas permis d'arrêter per- *gne.*  
 sonne pour quelque cause que ce soit.  
 Nonobstant, Jean Vargas Espagnol,  
 accompagné de plusieurs Soldats de la  
 même Nation, l'en tira de force par or-  
 dre du Duc d'Albe, malgré les clameurs  
 du Recteur de l'Université, qui se plai-  
 gnant en beau & bon Latin, qu'on vio-  
 loit manifestement les Privileges. Ce  
 Vargas, nullement congrû, luy répon-  
 dit en Latin barbare, *non curamus Pri-*  
*viligios vestros.*

Le

Le Prince d'Orange son Pere s'en plaignit par des Ecrits publics, qui manifestoient la cruauté des Espagnols, & qui prouvoient qu'il n'y avoit ny Loix, ny Privileges, ny Innocence d'âge qui pussent exempter personne de leur tyrannie.

*Le Prince apprend le jeu des Echets en prison.*

Ce pauvre enfant fut mené prisonnier en Espagne à l'âge de treze ans, & enfermé dans un Château à la campagne, où il ne put recevoir aucune éducation, & où il passa la plus grande partie de sa vie à jouer aux Echets, que le Châtelain luy apprit. Sur la fin de sa prison, qui fut de près de trente ans, on luy donna un peu plus de liberté.

C'étoit un Prince d'un naturel débonnaire, réplet de sa personne, & qui nourrissoit une assez grosse barbe. Ayant été mené jeune en Espagne, il étoit demeuré Catholique; aussi les Espagnols, pour se justifier de cette détention injuste, disoient ne l'y avoir fait aller que pour le préserver du venin de l'hérésie, & pour le tenir en otage.

Pendant son séjour en Espagne, le Capitaine qui le gardoit ayant parlé fort desavantageusement du Prince Guillaume son Pere: ce fils genereux, poussé de l'affection paternelle, qui l'animoit au ressentiment, le prit par le milieu du corps, le jetta par la fenêtre, & luy rompit le cou. Il pensa être en peine d'une action si hardie: & sur cela, il y eut diver-

verfiré d'avis dans le Conseil du Roy Philip-  
 ppes; mais enfin, on réfolut d'ufer de  
 douceur & d'indulgence en cette occa-  
 sion; Gabriel Olorio jeune Gentil-hom-  
 me, qui fe trouva prefent à l'action, l'a-  
 yant rapportée en faveur du Prince, &  
 dit que le Gouverneur luy avoit manqué  
 de refpect. Ainfi, cette mort fut don-  
 née à fon juſte reſſentiment. Le Prince  
 ſe ſentoit ſi obligé à cet Olorio, du té-  
 moignage favorable qu'il avoit rendu,  
 que depuis il l'eût toujours près de ſa per-  
 ſonne, & luy fit beaucoup de bien.

Enfin, le Roy Philippes II. ou touché *Le Prince*  
 d'une ſi longue captivité, ou las de pu- *Philippes ſort*  
 nir l'iniquité prétendue du Pere ſur ſon *enſin de pri-*  
 fils innocent: ou bien, eſperant que ſa *ſon*  
 ſortie ſeroit naître de la jaloſie & de la  
 diviſion entre les freres d'Orange (com-  
 me l'évaſion de Mr. de Guyſe du Château  
 de Tours en cauſa parmy les Chefs de la  
 Ligue) ſe réſolut de le relâcher apres une  
 ſi longue détention.

Mr. le Comte Maurice fit paroître en  
 cette occaſion, que ſon ame étoit deſin-  
 tereſſée, & luy laiffa la jouiſſance de ſes  
 biens, dont il étoit en poſſeſſion: com-  
 me de Breda, & autres Places; Et Ma-  
 dame la Comteſſe de Holac ſa ſœur de  
 Pere & de Mere, en uſa fort genereuſe-  
 ment, luy ayant fait mille offres, & de  
 fort beaux preſens à ſon arrivée aux Paſſ-  
 bas, où ils ſ'entrevirent à Cleves; mais  
 le Comte Maurice, de peur de ſe rendre  
 H ſuſpect

suspect au Pays, se contenta de le visiter par des Envoyez.

*Le Prince  
Philippe me-  
ne l'Infante  
Isabelle aux  
Pays-bas dont  
tout le monde  
s'étonne.*

Ce Prince Philippes vint en Flandres avec l'Archiduc Albert, qui peu après le renvoya en Espagne pour conduire aux Pays-bas l'Infante Isabelle sa future Epouse, à qui le Roy Philippes donnoit en Mariage la Souveraineté des dix-sept Provinces. Toute l'Europe s'étonna beaucoup, que le fils d'un homme si odieux à l'Espagne, eut été choisi pour une si belle Commission, qu'on ne luy pouvoit donner sans un grand témoignage d'estime & de confiance. Il vécut depuis à la Cour de Bruxelles auprès des Archiducs de Flandres: car les Etats des Provinces-unies conçurent une telle défiance de luy à cause de cet Employ, & pource que le Roy Philippes l'avoit rétabli en ses biens scituez au Pais-bas Espagnol, & dans la Franche-Comté, qui avoient été confisquez: qu'ils ne luy voulurent jamais permettre de venir faire un tour, & encor moins de séjourner en leurs Provinces, comme il avoit témoigné le souhaitter beaucoup.

Il n'y parut la première fois que l'an 1608. que la Trêve étoit presque arrêtée avec les Espagnols: & dans ce voyage, il ne fit autre chose que de réconcilier la Princesse Emilie sa sœur avec Mr. le Comte Maurice son frere, qui ne l'avoit point voulu voir depuis son Mariage avec le Prince Emanuel de Portugal, parce qu'il

qu'il s'éroit fait malgré luy.

Il époufa la fœur de Mr. le Prince de Condé deffunt Eleonor de Bourbon, Princesse tres-vertueufe, dont il n'eût point d'enfans. Ce Mariage avec la premiere Princesse du Sang de France, le remit en poffeffion de fa Principauté & de fon Château d'Orange, où le fleur de Blâcons, qui en étoit Gouverneur, porté comme parent de Mr. le Maréchal de Lesdiguières, qui dominoit absolument en Dauphiné, ne le vouloit pas laiffer entrer; Mais le Sr. de Blacons eut tant d'ordres exprés du Roy de fortir de la Place: & Mr. de Lesdiguières eût un ordre fi précis de le faire obéir, qu'enfin le Prince fe vid en poffeffion des fa Place & de fa Souveraineté; car auparavant il étoit regardé comme Ennemi, ayant fuivi l'Archiduc Albert quand il fut à Calais, & quand il voulut faire lever le fiege d'Amiens au Roy Henry I V.

Au refte, ce Prince Philippes a confeffé à fes plus intimes amis, que de fa vie il ne fut en fi grande peine & en fi étrange inquietude, qu'au temps que fe donna la Bataille de Nieuport: car l'Archiduc qui préfumoit beaucoup de fes Troupes, les croyant fuperieures en valeur, comme elles l'étoient en nombre à celles des Hollandois, s'éroit vanté, s'il

*Le Prince Philippes époufa la fœur de Mr. le Prince de Condé.*

*Grande peine où fût le Prince Philippes lors de la Bataille de Nieuport.*

gaignoit la Bataille, d'envoyer ces deux freres, Maurice & Henry Frederic, prisonniers en Espagne, pieds & poings liez. Ainsi il mit des gens aux écoutes de toutes parts, fit tenir tous les chevaux de son Ecurie scellez & bridez, & tout son monde en état de se retirer en lieu de seureté: croyant que ses freres étants perdus, les Espagnols le feroient aussi perir: & tant que dura le Combat, il fut toujours en priere, & fit des vœux tres-ardens & continuels, afin que ses freres obtinssent la Victoire.

Pendant la Trêve qui fut faite pour douze ans, il fit un voyage en Hollande l'an 1615. avec Madame la Princesse sa femme: & ils séjournerent ordinairement à Breda. Mon Pere eut l'honneur de les voir, & traiter souvent: & il acquit tellement les bonnes graces de l'un & de l'autre, qu'ils aiderent à détruire quantité de calomnies qu'on avoit inventées pour luy attirer l'indignation de Mr. le Prince de Condé, & de plusieurs autres Seigneurs & Grands du Royaume, qui durant la minorité du feu Roy, s'étoient armez plusieurs fois sous divers pretextes, leur ayant été rapporté par les Ennemis de mon Pere, que pendant ces mouvemens il s'étoit porté avec trop d'ardeur & de violence contr'eux, ayant fait saisir des Vaisseaux pleins d'armes, & fait arrêter plusieurs Officiers des Troupes de Hollande qui devoient passer

à leur service. On ajoutoit à toutes ces actions offensantes, plusieurs discours au mépris de ces Grands, que ces mêmes Ennemis luy imputoient.

Ces Princes avoient d'abord si bien crû ces impostures : que ne pouvans s'en prendre à la personne de mon Pere, ils manifesterent assez leur mécontentement, par le sac de son Château de la Fontayne Dangé près de Châtelaeraut, qu'ils firent piller par leurs Troupes; Mais la Reyne Mere Marie de Medicis, qui sceut ce desordre, s'étant lors trouvée à Poitiers, le dédommagea libéralement, & il n'y eût que la perte de plusieurs papiers Originaux, & Titres anciens, que Sa Majesté ne pût reparer.

*Calomnies contre mon Pere, cause du sac de sa Maison de la Fontayne.*

*Le Roy & la Reyne le dédommagent.*

*Le Roy luy écrit sur cela.*

Le Roy écrivit même à mon Pere sur ce sujet de qui ensuit.

## MONSIEUR DU MAURIER,

Après sont deux pages d'écriture en chiffre.

*Au demeurant, je suis bien marry que vòtre maison ait souffert, en considération du service que vous me rendez. Je veux avoir soin de mes Serviteurs, & les encourager à bien faire, par la protection que je prens de leurs personnes & biens. Le sieur de Puyssieux vòus doit faire sçavoir ce que j'ay ordonné sur cela. Continuez seulement à me servir fidèlement & soigneusement.*



sement comme vous faites ; & vous y aurez honneur & profit. Je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur du Maurier, en sa sainte & digne garde. Ecrit à Poitiers, le 20. Janvier 1616 Signé LOUIS. Et plus bas, BRULARD.

La Reyne luy écrivit aussi la Lettre suivante.

### MONSIEUR DU MAURIER,

Le Roy Monsieur mon fils fait réponse à votre Dépêche par ce Porteur ; Les intentions duquel je m'assure que vous sçavez bien faire valoir & conduire, pour en avoir l'effet que nous désirons, suivant votre bon avis. Nous confians donc en votre affection & soin pour ce regard, je n'y ajoûteray autre Commandement. Vous sçavez aussi comme il a fait consideration sur la perte que vous avez faite en votre maison pour son service : auquel continuant avec la même fidelité & vigilance, vous en recevrez tout contentement & avantage. Je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur du Maurier, en sa sainte & digne garde. Ecrit à Poitiers le 20. Janvier 1616. Signé M ARIE. Et plus bas, BRULARD.

Monsieur de Puyfieux luy écrivit aussi a la fin d'une longue Dépêche.

Monsieur de Puyfieux en écrit aussi.

Pour ce qui est de votre interêt, & de ce que vous avez souffert de dommage & de perte en votre maison de la Fontayne, je n'ay pas manqué de le représenter-

fontes à Leurs Majestez, & avec les Particularitez requises: dequoy elles sont tres-déplaisantes, & n'entendent pas que leurs Serviteurs patissent à l'occasion du bon service qu'ils leur rendent. Elles vous ont ordonné deux mil écus pour la récompense de ladite perte: & veulent que l'on sçache qu'Elles le font pour cette consideration: & ont trouvé bon de vous augmenter vos Appointemens, de mil écus par an. Je voudrois vous pouvoir témoigner encor plus à votre contentement, le desir extrême que j'ay de vous servir, vous connoîtriez que je suis vraiment votre tres-humble & tres-affectionné serviteur. PUTSIEUX.  
De Poitiers le 20. Janvier 1616.

Monfieur le Prince d'Orange Philip Guerre des pes, & Madame la Prin cesse sa femme eu- Henrys.

rent la bonté de desabuser ces Princes & ces Grands; qui avoient fait une guerre, qu'on appella la guerre des Henrys, parce que la plus-part des Chefs de ce Party s'appelloient ainsi, Monfieur le Prince s'appelloit Henry de Bourbon: Mr. du Mayne, Henry de Lorraine: Monfieur de Longueville, Henry d'Orleans: & Mr. le Duc de Bouillon, Henry de la Tour. Ils leur dirent à tous, que ces paroles injurieuses étoient de pures suppositions inventées, pour les animer contre mon Pere: qu'ils cautionnoient, qu'en s'acquittant de son devoir, il avoit toujours gardé le respect qui leur étoit dû. Qu'au reste:

Mr. le Prince  
Philippe &  
Madame la  
Prin cesse  
prennent la  
deffense de  
men Pere.

e'étoit luy objecter un beau crime, de luy reprocher qu'il avoit servi fidellement son Maître, & qu'il n'avoit pû, sans prévariquer dans la Charge, & sans pénil de se perdre, n'exécuter pas les ordres de la Cour.

Il me souvient de les avoir vus au Logis en mon enfance : sur tout la Princeesse, qui avoit la bonté de nous faire mille caresses : & qui fit la grace à mon Pere, de trouver bon qu'une de mes soeurs, qui nâquit en ce temps-là, eût l'honneur de porter son nom d'Eleonor. Elle fut présentée au Bâteme par Monsieur le Prince d'Orange Henry Frederic qui en fut le Parrain.

Cette fille fut mariée au Baron de Mauzépré de la Rochelle, frere du Marquis de la Ville Dieu, & mourut sans enfant l'an 1660. C'étoit la femme de France qui peignoit le mieux, qui écrivoit le plus correctement, & qui faisoit de fort bonnes lettres d'un stile mâle & vigoureux, & où il n'y avoit pas un seul mot d'inutile.

Philippe  
Prince d'Orange  
sans mort.

Le Prince d'Orange Philippe Guillaume mourut à Bruxelles au commencement de l'an 1618. Il avoit des haymorroides fort enflammées : & Gregoire son Chirurgien Allemand l'ayant blessé du canon de la syringe, luy donnant un Lavement, la gangrenne s'y mit, & il fut impossible de le sauver. La Princeesse sa femme mourut aussi la même année.

Après

Après sa mort, Monsieur le Comte Maurice son frere, prit la qualité de Prince d'Orange, & hérita de tous ses biens. Auparavant, il se contenoit de la qualité de Comte.

*Le Comte Maurice, par sa mort devient Prince d'Orange.*

H 5 MAU-

MAURICE  
DE NASSAU  
PRINCE  
D'ORANGE.

*Maurice  
excellent  
fils d'un ex-  
cellent Pere.*



LE GRAND CAPITAINE a démenti le Proverbe, qui dit, que les enfans des Héros sont ordinairement des gens de rien: car quoy qu'il fût fils d'un tres-excellent Pere, qui a laissé après luy une gloire immortelle, il ne l'a pas seulement égallé en prudence & en grandeur d'ame, mais il l'a surpassé en science militaire, & par ses grands Exploits. Si le Pere à été vingt ans entiers le principal entretien de l'Europe, le Fils a plus fait de bruit quarante ans durant, que toutes les têtes couronnées ensemble: car depuis l'an 1584. qu'il commença d'agir jusqu'en 1625. qu'il mourut, on a parlé avec étonnement & admiration du Prince Maurice, qui a passé pour l'un des plus grands Capitaines qui ait jamais été.

*La verité des  
Peres porte  
leurs en-*

En verité, quoy que la nature ne fasse pas toujourns des efforts extraordinaires en

en formant de grands hommes: & de puissants génies tout d'une suite, les belles actions des Peres sont de puissants éguillons pour exciter leurs enfans à les imiter, la gloire des Ancêtres étant une lumière qui éclaire leur Posterité pour marcher sur leurs traces genereuses. Que si souvent les vertus étrangères portent les ames courageuses à bien faire: comme ce Grec, que les Trophées de Miltiade empêchoient de reposer, les exemples domestiques doivent toucher davantage, pour n'avoir pas la houte de dégenerer.

Sur ce sujet, je mettray icy ce que j'ay souvent ouy dire à mon Pere en sa vieillesse: qu'il auroit assurément passé sa vie dans le Pays, comme quelques-uns de ses Prédécesseurs, sans l'exemple de son grand Oncle Paternel Jacques Aubery, qui par sa vertu, par son sçavoir, & par son éloquence, fit la Charge d'Avocat general au Parlement de Paris, fut Lieutenant Civil, du Conseil d'Enhaut de Henry II. & son Ambassadeur Extraordinaire en Angleterre, où il fit un Traité de Paix entre les Roys Henry II. & Edoüard VI. & qui a laissé la reputation d'un Ciceron & d'un Demosthene François, par ce fameux Plaidoyer qu'il fit par ordre du Roy pour ceux de Cabrieres & de Merindol, que Mr. le Chancelier de l'Hôpital admira tant, qu'il le traduisit en partie en Vers Latins.

*L'avancement de Mr. Aubery. oncle Paternel de mon Pere, est cause qu'il a travaillé.*

Mon Père crût donc, qu'en travaillant, il pourroit parvenir à des Charges honorables, & employa si bien les grands talens que Dieu luy avoit donnez, qu'il s'est aussi veu dans les Conseils des Roys, & dans les Ambassades.

*Devise du Prince Maurice.*

Le Prince Maurice d'Orange, dès sa plus tendre jeunesse, pour faire connoître le désir passionné qu'il avoit de suivre les traces glorieuses de son Père, prit pour le corps de sa Devise, le tronc d'un Arbre coupé à deux pieds de haut: duquel sortoit un Scion vigoureux, qui apparemment feroit renaitre ce bel Arbre qui l'avoit produit, avec ces mots, *tandem fit furculus arbor*: enfin le Scion devient Arbre, pour montrer qu'il ressusciteroit la gloire de son Père.

— Je ne pretens pas représenter par le menu toutes les belles actions de ce Prince: je ne dirois rien qu'on ne puisse apprendre dans les Annales, & ne veux pas augmenter le nombre importun des compilateurs. Mon dessein est seulement, de faire le portrait de sa personne & de ses mœurs: d'informer le monde de quelques particularitez de sa vie, qui ne sont pas connûes: & d'exposer les causes des grands differends qui survinrent entre luy & Mr. de Barneveld, qui ont pensé faire bouleverser cette Republique par une division intestine qui dure jusq' à ce jour, & qui la menace de ruine.

Mais auparavant que d'en venir là, il faut

faut représenter sommairement les principales actions : & dire que ce Prince Maurice avoit un grand fonds de courage & de confiance dès l'âge de dix-sept ans, qu'il fut appelé au gouvernement des Affaires, après la mort de son Pere : car il ne se laissa point abatre au torrent des prosperitez d'Alexandre Farnese Duc de Parme, Gouverneur & Capitaine general des Pays-bas pour le Roy d'Espagne : qui d'abord emporta Bruges, Gand, Den-dermonde, Deventer, Nimégue, Grave, avec quantité d'autres Places : ensuite Anvers même ; qu'on tenoit imprenable, par un Siegé qui passa pour la merveille du siècle, ayant bouché l'Escaut, & bridé la Mer par une Digue que les hommes tenoient impossible : ce qui depuis servit d'exemple pour entreprendre la même chose à la Rochelle. Le Prince Maurice ne se laissa non plus étonner de la confusion & du desordre qui regnerent long-temps dans la Republique, par la conduite superbe de Robert Dudley Comte de Leycestre, Capitaine general pour la Reyne d'Angleterre dans les Provinces confederées, dont l'orgueil insupportable, & l'ambition déreglée leur fit plus de préjudice, que les sommes qu'il porta, & les Troupes qu'il mena à leur secours ne leur servirent. Quatre ans entiers se passerent, que cet Etat-là fut réduit à d'étranges extrémités : & qu'on ne croyoit pas que ce jeune Prince pût

Grand courage du Prince Maurice.



démêler une fusée si embrouillée, ny guerir tant de maux causez par les pratiques d'Espagne, & par les trahisons des dépendants du Comte de Leycestre, qui après son retour en Angleterre, vendirent des Places importantes aux Espagnols; Enfin, comme les choses du monde ne demeurent pas toujours en une même scituation, & qu'elles sont sujettes à une vicissitude perpetuelle: la bonne fortune qui avoit favorisé le Duc de Parme dans toutes ses entreprises, se tourna tout d'un coup du côté du Prince Maurice: car cette Flotte d'Espagne nommée l'Invincible, destinée pour dévorer l'Angleterre & les Pays-bas unis, fut détruite l'an 1588. par les forces & le bon-heur de la Reyne Elisabeth: le tiers de cette grande Puissance s'étant sauvée à peine dans les Ports d'Espagne, après avoir fait avec des périls incroyables, le tour d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande: & cette perte inestimable fut suivie de la honte que le Duc de Parme reçut devant Bergopson, qu'il avoit assiégré; le Prince Maurice l'ayant forcé de quitter cette entreprise, avec la perte entière de sa reputation.

*La Flotte invincible détruite l'an 1588.*

*Le Duc de Parme leva le siège de Bergopson.*

Depuis ce bon-heur, le Prince dans le cours de vingt années, jusqu'à la Trêve, eut toujours la fortune si favorable, qu'il conquit trente-huit ou quarante Villes, & davantage de Forts, & deffit les Espagnols en raze-Campagne, en trois Combats signalez: outre qu'il obtint de gran-

grandes Victoires sur la Mer , tant aux Côtes de Flandres , qu'en celles d'Espagne , & aux Indes , par la valeur de ses Lieutenans & Vice-Admiraux.

Mais rien ne luy acquit tant de réputation , que l'hâreuse surprise de la Ville & du Château de Breda , qui luy appartenoit en propre, Il s'en rendit Maître l'an 1590. par le stratagème d'un bateau de tourbes, sans aucune effusion de sang, ne s'étant perdu qu'un seul Soldat dans une occasion si importante ; Et comme cette action remarquable fit un grand bruit dans le monde , il est a propos d'en dire succintement quelque chose.

Un Battelier , nommé Adrien de Bergues , qui fournissoit des tourbes à la Garnison de Breda , mécontent des Espagnols , proposa au Prince Maurice de faire surprendre la Place , en mettant des gens de Guerre dans le fond de son bateau ; A quoy le Prince ayant trouvé de la possibilité , il donna la conduite de ce grand dessein à Charles de Heraugiere Gentil-homme Valon , natif de Cambray , Capitaine d'Infanterie dans ses Troupes , tenu pour homme de tête & de main. Quand il eut cet ordre , il fit choix de soixante-dix Soldats de diverses Compagnies , de quelques Chefs d'une valeur éprouvée, qu'il mit au fond du bateau , où ils étoient tres-incommodément placez , ne pouvant y être que couchés ou courbez ; Le reste du bateau étoit rempli

*La prise miraculeuse de Breda avec un bateau de tourbes.*

*Heraugiere  
Chef de l'entreprise.*

rempli d'une grande hauteur de tourbes. Il faisoit un froid extrême ; de plus , ils avoient l'eau jusqu'aux genoux , qui entra par une fente qu'on boucha hûreusement. Ce froid excessif les faisoit touffer beaucoup : mais sur tous , Mathieu Helt Lieutenant ( dont le nom merite d'être mis icy , pour le courage qu'il témoigna en cette occasion ) car ne se pouvant empêcher de touffer , comme on approchoit du Château , il tira son poignard , & conjura ses Camarades de le tuer , afin que l'entreprise ne manquât point , & pour n'être pas la cause de leur perte ; Mais le Battelier empêcha qu'on ne l'entendit , tirant souvent la Pompe , comme si le batteau eut pris l'eau.

*La Garnison du Château tire le batteau dedans, comme les Troyens tirent le Cheval dans Troys.*

La Garnison , composée d'Italiens , manquant de chauffage : les Soldats , à cause des glaces , aiderent à tirer ce batteau par une Ecluse , dans l'enceinte du Château : comme les Troyens introduisirent le Cheval de bois dans leur Ville ; Ce qui donna lieu aux Poëtes du temps , de comparer la prise de Breda à celle de Troye : y faisant cette difference , que le Cheval rendit les Ennemis maîtres de la Ville de Troye qui fut ruinée : & que le batteau remit en possession de Breda , le legitime Seigneur qui la fit refleurir.

*Le Prince Maurice fit semblant d'en*

Le Prince Maurice ayant fait courir le bruit qu'il avoit dessein sur Gertrudenberg , facilita la surprisè de Breda ; Car Edouart Lanzavechia , qui étoit Gouverneur

neur des deux Places, accourut à celle <sup>vouloit à</sup> qu'il croyoit menassé. Ainsi le Château <sup>Gertrudens-</sup> se trouvant sans Chef, fut plus facile- <sup>bergs</sup> ment emporté: Après que Heraugiere s'en fut rendu maître par la mort de quarante des Ennemis: le Prince Maurice, accompagné des Comtes de Hohenlo & de Solme, de François Vere General des Anglois, de l'Admiral Justin de Nassau, du sieur de Famars General de l'Artillerie: étant entré dans le Château avec force Troupes, il fut ensuite reçu dans la Ville, d'où la Garnison Italienne, la plus part composée de Cavalerie, s'enfuit à toute bride du côté d'Anvers.

Heraugiere fut avec bien de la justice <sup>Heraugiere,</sup> étably Gouverneur de Breda: & Lam- <sup>fait Gouver-</sup> bert Charles François, brave Soldat de <sup>neur de Bre-</sup> fortune, fut fait Sargent major: & se <sup>da.</sup> Fay veu depuis Gouverneur de Nimègue, Sur cette surprise si considerable, on fit des Médailles: où d'un côté étoient ces mots. *Breda à servitute Hispanicâ vindicata ductu Principis Mauricii à Nassau 4. Marty 1590.* & de l'autre côté étoit représenté le Batteau avec ces paroles: *parati vincere aut mori.* On donna une de ces Médailles à chacun des Soldats de ce Batteau, & une somme d'argent: avec promesse d'être avancez. Le Battelier Adrien de Bergues eut aussi une Médaille, <sup>Le Battelier</sup> & fut récompensé d'une bonne pension. <sup>cause de la</sup> <sup>surprise: &</sup> <sup>sons les Sol-</sup> <sup>dats bien re-</sup> <sup>compensés.</sup>

Au sujet de cette surprise, on doit faire icy cette reflexion necessaire: qu'il ne faut

faut jamais confier la garde de deux Places Frontières tout à la fois à un seul Gouverneur, qui n'a que trop de peine à garantir son Gouvernement des Ennemis voisins, qui ont toujours l'esprit bandé, & les yeux ouverts pour le surprendre.

*Hulst pris, & Gertrudenberg, par le Prince Maurice.*

La prise de Hulst en Flandres fut fort considérable l'an 1591. & bien davantage, celle de Gertrudenberg, par un siege long & difficile à la veüe de l'Armée d'Espagne de trente mille hommes, commandée par le vieux Comte Pierre Ernest de Mansfeld, en l'absence du Duc de Parme, qui étoit en France au secours de la Ligue. Jamais ce vieil General ne put forcer ce jeune Prince dans ses Lignes, ny l'obliger d'en sortir, quoy qu'il luy presentât tous les jours le combat. Aussi, comme le Comte de Mansfeld dit un jour à un Trompette que Maurice luy avoit envoyé; qu'il s'étonnoit comme son Maître, qui étoit un jeune Prince plein de feu & de courage, se tenoit toujours à couvert dans ses Retranchemens. Le Trompette luy répondit que son Excellence de Nassau étoit un jeune Prince qui voudroit bien devenir un jour un vieil & expérimenté Capitaine, comme son Excellence de Mansfeld.

*Groningue pris, Rimbergue, Graves, & Mœurs.*

L'année suivante, il prit la grande & célèbre Ville de Groningue Capitale de Province. Il prit aussi, & reprit Rimbergues, & s'empara de Mœurs & de Grave, Villes de son Patrimoine: ayant  
vab

vangé par la mort de plusieurs Espagnols, les injures publiques, & les sienes particulieres.

La Reputation du Prince Maurice s'étendit fort loin, par la longue & célèbre deffense d'Ostende, où les Espagnols après avoir perdu plus de soixante-mil hommes pendant un Siege de plus de trois ans, & avoir épuisé leurs Tresors par une dépense de plus de cent millions, ne se virent maîtres enfin que d'un morceau de terre qui passoit plutôt pour un cimetière que pour une Ville.

*Deffense mémorable d'Ostende.*

Dans le temps de cette perte, le Prince Maurice fut si hûreux & si vigilant tout ensemble : que pour la recompenser avec usure, il s'empara en peu de jours de la Ville de l'Escluse, dans le même Pays de Flandres, de bien plus de consequence qu'Ostende, qui avoit coûté tant de temps, tant d'hommes, & tant d'argent : surquoy Theophile a dit assez bien dans l'Ode qu'il fit pour le Prince d'Orange.

*Le Prince prend l'Escluse en peu de jours.*

*Les ans qu'on mit à ses ruines,  
Furent les jours d'ont tes machines  
S'emparerent d'un plus beau lieu :  
Et c'est ainsi que tes journées,  
Comme on les compte pour un Dieu,  
Valent autant que des années.*

Cette Ode ne déplût pas au Prince Maurice : & quoy qu'il fut naturellement ennemi de la flatterie & de la vaine gloire, il récompensa ce Poëte d'une chai-

chaîne d'or de grand prix, où étoit sa Médaille.

*Le Prince  
Maurice def-  
fait l' Archi-  
duc Albert à  
Nieuport*

Mais ce Prince fit voir à la Bataille de Nieuport, où il battit l'Archiduc Albert, beaucoup plus fort que luy : qu'il ſçavoit auſſi bien deffaire des Armées nombreuses & aguerries en raze-Campagne : que deffendre, forcer, & ſurprendre des Places. L'Archiduc & le Duc d'Autmale furent bleſſez dans le Combat. François Mandozze Admiral d'Arragon, Meſtrè de Camp general, fut pris priſonnier avec quantité d'autres Chefs, & juſqu'au Pages de l'Archiduc, que le Prince Maurice luy renvoya civilement ſans rançon ; Tout le Canon, tout le Bagage, & plus de cent Cornettes & Drappeaux demeurèrent au pouvoir du Vainqueur, qui vid plus de ſix mille ennemis étendus ſur la place, & qui eut toutes les autres marques d'une pleine & entiere Victoire ; Ce qu'il fit dire à pluſieurs, parce que ce grand ſuccèz étoit arrivé le ſecond jour de Juillet : que la fortune de la Maïſon de Naſſau étoit changée : veu qu'un même jour de Juillet, trois cens ans auparavant, l'Empereur Adolphe de Naſſau avoir perdu l'Empire & la vie près de Spire, combattant contre Albert d'Autriche : & qu'au même jour, Maurice avoit vengé là diſgrace de ſon Ayeul, par la deſſaite de l'Archiduc Albert, deſcendu de ce premier Albert d'Autriche.

Un

Un peu devant la Bataille, il y eût une dispute d'honneur entre le Prince Maurice & le Prince Henry Frederic son jeune frere, qui lors n'avoit que dix-sept ans: car comme l'ainé exhortoit son cadet de se retirer en lieu de seureté, afin qu'en cas de malheur il pût soutenir le Pays, & la fortune de leur Maison: le Prince Henry s'en offensant, dit, qu'il vouloit vivre & mourir avec luy, & courir même fortune.

*Le Prince Henry veut demeurer prés de son frere Maurice.*

Ce Prince Maurice montra bien qu'aucun mal-heur n'ébranloit point son courage: car il ne laissa pas de se resoudre à la Bataille, nonobstant qu'à la veille, l'Archiduc eut deffait le Comte Ernest, qui commandoit deux Regimens d'Infanterie, & quatre Compagnies de Cavalerie qui furent taillées en pieces, & deux pièces de Canon prises, avec quantité de Drapeaux. Le Prince l'avoit envoyé pour se saisir d'un Passage.

Il faut remarquer que le Prince, pour ôter à son Armée toute esperance de retraite, & pour faire comprendre à ses gens qu'ils n'avoient à esperer aucun salut que dans leurs bras, il avoit fait retirer tous les Vaisseaux qui les avoient transportez en Flandres; dequoy il fut fort loüé par l'Admiral d'Aragon son prisonnier, comme un moyen qui luy avoit causé la Victoire, par la necessité que ses Troupes avoient eüe de combattre opiniâtement, n'y ayant point de vie pour

*Maurice s'ajouta la Victoire étant à ses Troupes tout espoir de retraite.*



pour eux, que par la deffaitte des Espagnols. Aussi il dit à ses gens devant le Combat, qu'il falloit passer sur le ventre aux Ennemis, ou boire toute l'eau de la Mer. Il parût en ce temps-là une Inscription magnifique sur cette Bataille de Flandres, à l'honneur du Prince Maurice. La voicy.

*Inscription sur la Bataille de Nieuport* Anno 1600. *secunda die Julii, Mauricius Arausionensium Princeps in Flan-*  
*driam terram hostilem traducto exercitu*  
*cum Alberto Archiduce Austriae conflixit,*  
*copias ejus cecidit, Duces multos primum-*  
*que Mendosam cepit, reversus ad suos vi-*  
*ctor signa hostium centum quinque in Ha-*  
*giensi Capitolio suspendit Deo Bellatori.*

*Maurice*  
*avoit forcé le*  
*Duc de Parme à lever*  
*le Siège de*  
*Knotsem-*  
*bourg.*

Ce n'étoit pas son coup d'essay en Campagne, autrement il n'auroit passé que pour un preneur de Villes: car longtemps auparavant, il avoit forcé le Duc de Parme à lever le Siège de Knotsembourg, vis à vis de Nimegue, luy ayant deffait sept Cornettes de la meilleure Cavallerie: honte que ce Duc couvrit de la necessité qui luy étoit imposée par les ordres d'Espagne, d'aller secourir Roiën.

*Deffaitte de*  
*Turnhout. du*  
*Comte Varax*  
*tué sur la*  
*place.*

L'an 1597. il avoit aussi deffait & tué au Combat de Turnhout, le Seigneur de Balançon, Comte de Varax, General de l'Artillerie d'Espagne, commandant un Corps de six-mil hommes de pied, & six-cens chevaux: dont, outre le General, il en demeura sur la place plus de deux-mil, avec quantité de prisonniers de

de marque : entre lesquels étoit un Comte de Mansfeld. Il y eut trente-huit Enseignes prises, avec la Cornette Dalonzo de Mondragon : qui en memoire perpetuelle, furent placées au haut de la grande Salle du Château de la Haye.

Et sur ce sujet, je diray icy qu'un Ambassadeur de Pologne étant venu de la part du Roy Sigismond exhorter les Etats generaux de se reconcilier avec le Roy d'Espagne, dont il exaltoit la Puissance, qui tôt ou tard les subjugeroit : & les voulant étonner avec des paroles empoullées, pleines de vanité, à la maniere de ceux de sa Nation : le Comte Maurice, qui avoit été present à sa Harangue au sortir de l'Assemblée, mena l'Ambassadeur dans cette Salle, où il luy montra tous les Drappeaux & Cornettes prises sur les Espagnols à Knotsembourg & à Turnhout : & sans employer tant de paroles, luy fit voir en effet que le Roy d'Espagne n'étoit pas invincible.

Mais si le Prince Maurice fut victorieux sur la Terre, il ne fut pas moins hûreux sur la Mer, ayant toujours eu de grands avantages sur les Espagnols : sous la conduite de ses Vice-Admiraux.

Ils aiderent fort à ruiner la Flotte d'Espagne nommée l'invincible, & en emmenerent des Gallions en Zelande.

*Les Hollandois aident à prendre Cadix, & à brûler la Flotte d'Espagne.*

L'an 1596. Jean de Duvendorde Seigneur de Varmont, aida au Comte d'Essex à pren-

à prendre la Ville de Cadix, & à brûler la Flotte d'Espagne, dont la Reyne Elisabeth remercia ledit sieur de Varmont, par une Lettre fort honnête, qui exalte sa bravoure.

L'an 1599. le Vice-Admiral Pierre Vanderdoes s'empara d'Allagona Capitale des Isles Canaries, d'où il contraignit les Espagnols de s'enfuir dans les Montagnes, & où il les fut chercher: puis, ayant saccagé & brûlé la Place, retourna victorieux au Pays.

*Philippe  
Spinola, déf-  
fait & tué  
prox. de l'E-  
cluse.*

Enfin l'an 1603. Dom Frederic Spinola ne pouvant souffrir qu'il y eût toujours des Navires de Zelande devant le Port de l'Ecluse: & étant sorti avec huit Galeres, & quelques Vaisseaux de guerre pour les chasser de leur Poste, il fut tué dans ce Combat: & sa Flotte mal-traitée, contrainte de se retirer dans l'Ecluse, avec une perte notable: sans faire mention de quantité d'autres avantages considérables obtenus aux Indes & en d'autres divers endroits du Monde, sur les Vaisseaux Castillans & Portugais.

*Le Prince  
Maurice fait  
lever le Siege  
de Bergopsem  
au Marquis  
Spinola.*

Voilà ce que je diray en general de ce grand Prince Maurice: sinon que j'ajoute que l'an 1622. la Trêve de douze ans étant expirée, & le Marquis Ambroise Spinola ayant assiégé Bergopsem avec toutes les forces d'Espagne, le Prince d'Orange luy en fit lever le Siege, ayant été assisté du Comte Ernest de Mansfeld, & de Christian Duc de Brunswic, qu'il avoit

avoit fait venir tout exprés d'Allemagne. Ces Chefs avoient armé en faveur du Roy de Bohême : & en passant par le Brabant, avoient deffait à Fleurù , si ma memoire ne me trompe, Dom Gonsalve de Cordoia, qu'on avoit envoyé pour s'opposer à leur passage. Dans le Combat, ce Duc de Brunswic eut un bras coupé forçant une Barricade: ce qui l'obligea d'en porter un d'argent, que je luy ay veu.

Il se fit de grandes réjouissances dans toutes les Provinces-unies pour cét heureux succez. Des Prieres publiques furent ordonnées par toutes les Villes: où l'on vid de si merveillex feux de joye, qu'il sembloit qu'elles fussent toutes en feu, dont nous avons déjà parlé cy-dessus. Ce furent donc ce Comte de Mansfeld & ce Duc de Brunswic qui contribuerent à la gloire du Prince d'Orange Maurice : laquelle s'étant envieillie, & presque effacée des esprits par une si longue Trêve, fut renouvelée & ressuscitée dans le monde par une action si éclatante.

*On fait de grands feux de joye en Hollande de la levée du Siege de Berghsom.*

Et parce que voicy une occasion de parler de ces deux hommes, qui en leur temps ont été des fleaux du genre humain, il est à propos que je laisse un peu à quartier le Prince d'Orange, pour dire ce que je scay de leurs façons de faire, & de leurs principales actions.

Ce Comte Ernest étoit Bâtard de la Maison célèbre de Mansfeld, qui à

*Description,  
& principales  
actions du  
Comte Ernest  
de Mansfeld.*

porté de grands Capitaines. C'étoit un homme si fin & si rusé, que quelques-uns l'ont fort bien nommé *Ulysses Germanicus*, l'Ulyssé Allemand. Il osa soutenir contre la Maison d'Autriche, le Party de l'Electeur Palatin élu Roy de Bohême, avec beaucoup de résolution & de confiance. Il eût divers succez hûreux & mal-hûreux; Enfin, ayant été appellé en Hollande pour le secours de Bergopson, il me souvient de l'y avoir veu. Il étoit lors âgé de cinquante ans: c'étoit un homme blond, fort ridé, & de belle taille, mais un peu courbé. Il portoit toujours un chapeau gris sans cordon, & disoit qu'il n'en mettroit jamais qu'il n'eût fait fortune: ce que je luy ay oüy dire. La France qui rentroit trop tard dans ses vrais intérêts (car elle avoit sacrifié mal à propos l'Electeur Palatin à la colere de la Maison d'Autriche, comme nous le dirons plus amplement cy-aprés) Paya d'une somme d'argent que mon Pere luy fit compter, & d'un secours de quatre mille hommes de pied, sous la conduite de Mr. de Montereau, qui eut son Quartier d'Hyver en Ostrise, au delà de la Riviere d'Éms, avec les Troupes du Comte de Mansfeld.

Ce nouvel Attila fut en suite ravager la Basse-Saxe: d'où ayant été chassé par le Comte de Tilly General de l'Empire, il marcha par le Pays de Brandebourg, en Silesie, où il eut quelques hûreux succez,

PRINCE D'ORANGE. 195

cez, & d'où enfin il se retira vers Bethlem Gabor Prince de Transilvanie. Peu apres, comme cét esprit inquiet & fertile en expédiens, alloit à Venise pour y proposer quelque Ligue : passant par la Bosnie l'an 1626. au mois de Novembre, *Le Comte de Mansfeld meurt en Bosnie.* il fut surpris d'un violent mal d'entrailles dont il mourut, non sans soupçon de poison, & fut enterré à Spalatro. C'étoit un grand courage, qui courut & désola la plus-part de l'Allemagne, ayant porté la terreur dedans & dehors l'Empire, & tellement épouventé la Champagne, & Paris même, au temps du Siege de Montpellier, où le feu Roy étoit en personne: que la plus-part des Habitans de cette grande Ville voyant le Roy, & ses principales armes, à l'extrémité du Royaume, se transportèrent à Orleans avec ce qu'ils avoient de plus précieux, pour éviter un feu qui consommoit tout ce qu'il trouvoit en son chemin. Les Badauts de Paris, etonnez de son approche, l'appelloient communement Mache-fer : & les gouvernantes des petits enfans, quand ils crioient, ou qu'ils étoient opiniâtres, les menassoient, s'ils n'étoient sages, de les faire dévorer à Mache-fer.

Quant au Duc Christian de Brunswic: *Description de la Duc Christiane de Brunswic.* il étoit de l'Illastre & ancienne Maison de Brunswic, l'une des plus riches & des plus puissantes d'Allemagne, qu'on voit *de Brunswic.* présentement entretenir des Armées de-

dans & dehors l'Empire : & qui après avoir conquis la Duché de Bremen, assiste de ses forces les Roys d'Espagne & de Danemarck, les Hollandois, & l'Electeur de Brandebourg. On nommoit ce Duc Christian, communement l'Halberstat, parce qu'il en étoit Evêque, ou le *Dol Hartzoch*, c'est à dire qu'il faisoit des actions d'un furieux. C'étoit un Prince de fort belle taille, & puissant de sa personne. Il étoit tres-brave, mais son courage tenoit plutôt de brutalité, que de la vraye valeur : car quand il voyoit un couvreur au haut d'un clocher, il n'avoit point de plus grand plaisir que de le faire tomber à terre d'un coup de fusil : ce qu'il pratiqua de mon temps en Hollande. Il faisoit alors le passionné de la Reyne de Bohême, à qui il avoit pris un Gant d'Angletere que je luy ay veu porter, attaché au cordon de son chapeau, & pendant sur le bord comme un Plumet.

*Il paye son Armée d'un saint Liboire de Paterborn & des douze Apôtres de Munster d'argent massif.*

Ayant levé une Armée en la Basse-Saxe, & n'ayant pas dequoy la payer, il fit monnoyer un saint Liboire, bien plus grand que le naturel qui étoit dans l'Eglise Cathédrale de Paterborn. Ce saint Liboire avoit été Evêque du Mans. Affriandé par là : & sçachant qu'à Munster il y avoit douze Apotres d'argent d'une prodigieuse grandeur, il s'y achemina : & s'en étant emparé, il marcha droit à la grande Eglise appelée le Dome,

accom-

accompagné de tous ses Colonels & Capitaines, où il harangua ces Apôtres, leur reprochant leur paresse & leur désobéissance, n'observant pas l'ordre de leur Maître, d'aller incessamment par tout le Monde, en ces mots, *ite per orbem Universum*, jurant qu'il les feroit bien obeir & courir par tout. Aussi-tôt il commanda qu'on en fit des Risdales, dont il paya son Armée, & qui s'épendirent par toute l'Allemagne.

Il avoit pris pour sa Dévise *Gottes Dévise du freinds, und der Psaffen feint*: c'est à *Duc de Brunswic.* dire, Ami de Dieu, & Ennemi des Prêtres, qu'il tuoit, ou du moins châtoit sans rémission; Enfin cet esprit fougueux mourut l'an 1662. à Wolfembutel d'une fièvre chaude, dans le fort de sa jeunesse.

Il n'aura pas été inutile ny désagréable d'avoir fait cette digression de ces deux Capitaines, qui aiderent au Prince d'Orange Maurice, à faire lever le Siege de Bergopsom.

De puis ce temps-là, le Prince ne fit rien de considerable: sinon qu'il projecta de surprendre Anvers; mais les Vents, & le Ciel s'opposèrent à son dessein. Il avoit donné si bon ordre à toutes choses; l'entreprise étoit si bien conduite; & ils s'en promettoit une si heureuse issue: qu'il disoit qu'il n'y avoit que Dieu seul qui put l'empêcher de réussir.



*Le Prince  
Maurice des-  
fenseur de  
mon Pere.*

Le Prince Maurice honoroit mon Pere de son estime & de sa confiance même, devant qu'il eût resolu de perdre Monsieur de Barneveld : & jusques-là qu'il entrepenoit sa deffense contre les Calomniateurs, ainsi que l'avoit fait son frere aîné le Prince Philippes, & la Princesse sa femme, comme je l'ay dit cy-dessus : ce qui a été bien connu de tous ceux qui étoient alors en Hollande : & ce qui se voit clairement par une Lettre que ce Prince Maurice écrivit à Monsieur de Villeroy après la Paix de Loudun, où il ne justifie pas seulement la conduite de mon Pere, mais de plus, il luy dit que la Cour ne pouvoit avoir personne par delà qui servit la France si utilement que luy, & qui luy fut si agréable, & à Mrs. les Etats. Voicy cette Lettre.

## M O N S I E U R ,

*Lettre du  
Prince Maurice  
à Mr. de Villeroy  
à l'avant de  
mon Pere.*

*A mon retour de Zelande : sur l'instance faite par Mr. du Maurier Ambassadeur du Roy pour le rétablissement des Officiers des Troupes Françoises en leurs Charges, j'ay tenu la main à ce qu'il y ait été pourveu au contentement de Leurs Majestez, Messieurs les Etats en ayant pris la resolution, dont l'Acte sera executé. Au reste, je me suis grandement rejoui que les troubles du Royaume ayent été si heureusement appaisez, & particulièrement que vos Labeurs y ayent si bien reüssi : desirant  
que*

que ce repos s'étende en longue durée, pour la prospérité que je souhaite à Leurs Majestés. Au surplus : quoy que le bon sein & devoir que ledit sieur Ambassadeur a rendu pour s'acquitter dignement des Com-mandemens de la Roynie, parlent assez d'eux-mêmes, si dois-je rendre ce témoignage à ses comportements : qu'ils ont été tels, que Leurs Majestés en ont été loyalement & utilement servies, sans qu'il ait donné aucun juste sujet de plainte à qui que ce soit : ayant conduit avec honneur, modestie & respect, toutes ses actions qui nous sont bien connues ; ce que je vous dis pour certaine assurance ; Que s'il avoit été fait d'autres rapports pour luy nuire, on auroit fait grand tort à son intégrité & bonne discretion : Messieurs les Etats, & nous tous étans pleinement satisfaits de ses procédures en l'égard de tous : & croyons que Leurs Majestés ne pourroient user par deça du Ministère d'aucun autre qui leur fût plus utile & fidele, ny plus agreable à cette Republique ; A quoy pour la raison, j'ajoute ma voix, qui est l'endroit où je finiray, en vous assurant de mon affection à vous servir, & priant Dieu de vous donner, Monsieur, en santé tres-longue vie.

Votre tres-affectionné serviteur.

MAURICE DE NASSAU.

Cette Lettre, & d'autres de meme sens, qu'écrivirent à la Cour Madame la Princesse Doüariere d'Orange, & les principaux du Pays, démentirent des

Calomniateurs de grande qualité, qui avoient assuré la Reyne Mere & Messieurs les Ministres, que mon Pere étoit desagréable au Prince & à Messieurs les Etats.

*Mr. le Prince Maurice, Parrain de mon frere de la Villaumiere.*

Enfin Monsieur le Prince Maurice donnoit à mon Pere en toutes occasions, des marques de son estime & de son amitié: jusques là que l'an 1615. luy étant né un fils, il en voulut être le Parrain, & luy donna son nom de Maurice, avec une boîte de Portrait, garnie de Diamans de grande valeur.

C'est luy qui a été connu sous le nom de la Villaumiere: & qui ayant passé toute sa vie en Hollande, où il étoit né, étoit parvenu par quarante ans de service dans les Armes, & par son seul mérite, sans aucune faveur, à la Charge de Colonel. Il avoit un chagrin mortel de cette dernière guerre: car il tiroit son extraction de France, où il avoit sa Parenté; d'autre côté, il se voyoit forcé de deffendre le Pays de sa naissance, où il avoit toutes ses habitudes, & où il étoit parvenu par une patience extraordinaire, à un degré honorable. Jamais homme n'eut plus de véritables amis que luy, & de toutes Nations; même il s'étoit acquis l'estime de tous les François Illustres qui l'avoient connu en Hollande, entr'autres de Mr. de Beringhen premier Ecuyer du Roy, de Mr. de S. Romain qui a été Ambassadeur en Portugal & en Suisse & sur la fin de sa vie, de Madame la Prin-

Princesse de Tarente. Il a vécu en grande estime de valeur & de fidélité, & est mort à la tête de son Regiment au Combat de Senef, fort regretté de tous ceux qui l'ont connu, & de Mr. le Prince d'Orange même, qui avoit beaucoup de confiance en luy. On pardonnera à la tendresse que j'avois pour ce seul frere qui me restoit, d'avoir fait cette digression pour l'amour de luy.

Mais venons à la description de la personne du Prince Maurice & de ses mœurs, ainsi qu'à des sectets de sa vie qui n'ont point été divulgués; que j'ay appris de mon Pere, & de plusieurs personnes Illustres de ce Pays-là.

Ce Prince étoit tres-robuste & in-  
 fatigable dans le travail. Il paroissoit  
 plus petit qu'il n'étoit, à cause qu'il  
 étoit fort gros & fort réplet. Son vi-  
 sage étoit plein & vermeil, & sa bar-  
 be fort blonde, qu'il portoit assez gran-  
 de, & carrée. Il se servoit toujours  
 de petites freizes gauderonnées. Il ne  
 s'habilla jamais que d'une même sorte,  
 d'une même étoffe, & d'une même cou-  
 leur qui étoit brune & de couleur de  
 musc. Ses pourpoints étoient de soye  
 à filets d'or, & le reste de ses habits  
 étoit de layné: mais ses manteaux  
 & Casques étoient doublez de velours.  
 Je parle de ses habits ordinaires, &  
 non de ceux qui étoient destinés pour  
 quel-

*Description  
 de la person-  
 ne du Prince  
 d'Orange  
 Maurice, de  
 ses habits, &  
 de ses diver-  
 sifsemens.*

quelques grandes Fêtes , & pour les Assemblées. Il portoit souvent à son Chapeau un cordon de Diamans. Il n'étoit point sans ceinture , à laquelle étoit attaché un pendant pour porter son épée qui étoit dorée. Je ne l'ay jamais veu habillé que de cette sorte , & si je l'ay considéré mille fois dans l'Eglise Françoise du Château de la Haye , qui servoit autres-fois de Chapelle aux Comtes de Hollande : & souvent chez mon Pere , soit en y mangeant , ou bien y venant jouer aux Echets , jeu qui faisoit son principal divertissement : car pendant la Tré-

*Mr. de la Caze Capitaine aimé du Prince Maurice, à cause des Echets qui faisoient son principal divertissement.*

ve , que la guerre ne l'occupoit pas , il y jouïoit souvent , & recherchoit ceux qui le sçavoient. Il aimoit fort , à cause de cela , Mr. de la Caze brave Capitaine Béarnois , qui servoit dans les Troupes de Hollande , & qui jouïoit fort bien. Ce Mr. de la Caze n'avoit point de revenu plus assuré que ce qu'il gagnoit au Prince à ce jeu : ne partant point d'ordinaire de chez luy , qu'il n'eût neuf ou dix écus d'or : ce qui luy valoit mieux que sa Compagnie ; Ils n'en jouïoient qu'un à chaque partie , sans jamais doubler : mais pour ne pas rebuter le Prince : la Caze , de trois à quatre fois qu'ils jouïoient , s'en laissoit gagner une.

*Le Prince triste quand il perdoit & guay quand il gagnoit aux Echets.*

Ce Mr. de la Caze a conté à mon Pere , que le Prince étoit furieusement picqué quand il perdoit : ce qui arrive aux plus Grands Hommes : & la raison en est claire ,

claire, parce qu'on ne perd que par sa faute, le hazard n'ayant aucune part en ce jeu, qui consiste en la bonne conduite : & il est tres-sensible de se voir surpasser par les autres en science & en jugement. Mr. de la Caze disoit que quand le Prince avoit perdu, & qu'on quittoit le jeu bien tard, les bougies étans à leur fin : qu'il tenoit son chapeau enfoncé dans la tête, & baissé sur les yeux, sans se lever de sa place, ny luy donner le bon soir ; Mais les jours que la Caze se laissoit gagner, le Prince tout gay, le conduisoit bien loin, commandoit à ses Pages de l'éclairer & de l'escorter jusqu'à son logis. Ces particularitez font connoître le naturel des gens, & que les plus Grands Hommes ne sont pas sans foiblesse.

Sur le sujet des Echets, Monsieur le Prince d'Orange Philippes a dit à mon Pere avoir oüy assurer en Espagne, quand il y étoit prisonnier, qu'un vieux Seigneur Espagnol ayant gagné à ce jeu tout un soir, & une bonne partie de la nuit le Roy Philippes II. sans avoir la complaisance de luy laisser emporter une seule partie : & ayant remarqué beaucoup de chagrin sur le visage du Roy : après avoir fait reflexion sur sa faute, il dit à ses enfans, étant retourné au logis, qu'il falloit partir le lendemain, & ne songer jamais à revenir à la Cour, où il n'y avoit jamais rien à faire ny à esperer

pour luy ny pour eux : parce que ce soir-là il avoit gagné continuellement le Roy aux Echets, & qu'il ne luy pardonneroit jamais.

Monfieur le Prince Maurice fe railloit fort de nos François : qui afin d'être vêtus à la mode de ce temps-là, portoient des pourpoints tailladez avec une feule chemife, ce qui faisoit géler ceux qui les regardoient ainfi nuds & tremblans au cœur d'hyver, qui est long & rigoureux en Hollande; & comme il se mocquoit un jour d'eux en grande compagnie : un de ces Messieurs luy dit qu'il trompoit les gens : qu'il avoit deux chemises l'une sur l'autre : & qu'il n'y avoit rien de si chaud que deux chemises ; Le Prince qui étoit railleur, luy dit, je gage que non ; A quoy l'autre luy ayant répondu qu'il ne sçavoit rien de si chaud que deux chemises : Maurice luy répliqua que trois chemises étoient affûrement plus chaudes que deux : & qu'il feroit fort bien de les prendre par ce grand froid.

Monfieur le Prince Maurice a conté à mon Pere : qu'un Hyver à la Haye y ayant quantité de Princes & de grands Seigneurs d'Allemagne de sa Parenté, un jour ils s'assemblerent en la principale Auberge de la Haye, pour s'y divertir ; qu'après avoir fait la débauche jusqu'à ne voir plus goutte : un de la compagnie proposa d'éteindre les lumieres, & de s'entrebattre toute la nuit à coups d'Escabelle :

belle : ce qu'ayant exécuté, l'un de ces Souverains se trouva un bras rompu, l'autre une jambe cassée, un autre le crane enfoncé : & que les moins offenzés en furent quittes pour avoir d'horribles contusions, & les yeux pochez au beurre noir. Après cela il fallut se mettre tous au lit, & se faire penser : ce que le Prince sçeut de Mr. Luc son Chirurgien qui étoit François, & tres-expert dans sa Profession, qui fut appellé pour les traiter, & pour leur remettre leurs membres disloquez. Sur cela, Monsieur le Prince Maurice disoit à mon Pere, en s'éclattant de rire : après ce beau & agréable divertissement, Messieurs mes Parens pouvoient se vanter d'avoir merveilleusement bien passé leur temps.

Il avoit accoutumé de comparer les quatre principales Nations de l'Europe, à quatre sortes d'insectes. Il disoit que les François étoient des puces qui ne pouvoient non plus qu'elles, demeurer en aucune place. Qu'un François en un vire-main alloit du Couchant en Orient, & du Nord au Midy, sautant continuellement d'un lieu en un autre. Que les Espagnols étoient des morpions, qui ne quittoient jamais prise. Que les Italiens étoient des punaises, ne séjournant jamais en un lieu sans y laisser quelque mauvaise odeur de sodomie, d'affassinat, ou de trahison ; Et que les Allemands étoient des poux

*Le Prince Maurice compare les quatre principales Nations de l'Europe à quatre sortes d'insectes.*



qui se faisoient crêver sur la table.

Le Prince Maurice aimoit fort les Mathématiciens & Ingénieurs : & entre tous ceux du temps, il estima le plus Mr. Aleaume excellent en cette Profession, & luy donnoit une grosse pension, quoy qu'il en eût une fort bonne du Roy ; Mais il n'y avoit personne qui pût rien apprendre au Prince en cette science-là, ayant inventé des belles machines pour passer les Rivieres, & pour servir aux Sieges des Villes. Enfin, de son tems il a servi de modèle aux Ingenieurs & aux Capitaines.

Il ne vouloit point que les Cavaliers se servissent de Bottes étroites, disant qu'il en pouvoit arriver de grands inconveniens, étans souvent pressés de monter à cheval : se moquant de nos François, qui pour affecter d'avoir de belles jambes, étoient des heures entières à suer sang & eau à se botter, & à se débotter ; Et pour en donner l'exemple, il avoit luy-même des Bottes si larges, qu'il les eût presque mises en sautant dedans.

Il n'approuvoit pas ces Ecuyers d'Italie, qui dressoient des chevaux à faire des voltes & des courbettes, qu'il disoit être pernicieuses, & avoir causé la mort à plusieurs. Il n'avoit que de simples pioqueurs qui faisoient faire des passades aux chevaux de son Ecurie, se contentant qu'ils pussent seulement bien tourner à droit & à gauche.

Pen-

Pendant la Trêve, le Roy luy envoya un présent magnifique de chevaux d'Espagne, conduit par Mr. de Pluvinel Escuyer de sa Majesté, qui avoit eu l'honneur de mettre le Roy à cheval : personne de grande réputation, & le plus célèbre du temps en ce métier-là. Il avoit mené avec luy Mr le Comte de Maure Louis de Roche-Chouart, frere de feu Mr. le Duc de Mortemar, & logerent chez mon Pere à la Haye.

Quelques jours devant leur arrivée, mon Pere entre tenant Mr. le Prince Maurice de la merveilleuse industrie de Mr. de Pluvinel, à dresser les chevaux les plus furieux, & à les réduire à l'obeissance, iouant son adresse, & mettant son Ami au dessus de ceux de sa profession. Le Prince luy répartit: je gage que le picqueur du Roy de France ne fera pas lever le devant à un des chevaux de mon Ecurie, car tous mes picqueurs y ont perdu leur Latin; Ce que mon Pere ayant rapporté à Mr. de Pluvinel quand il fut venu, il l'assura qu'il y auroit bien du malheur s'il n'en venoit à bout. Pour en voir faire l'expérience, mon Pere prit jour avec le Prince dans le Bois de la Haye, où le cheval étant venu avec tous les picqueurs du Prince, Mr. de Pluvinel, en presence de plusieurs personnes de qualité, & d'un grand nombre de personnes de toutes conditions, fit monter sur ce cheval un grand Page de l'Ecurie du Roy qu'il avoit

avoit mené avec luy, fort bon homme de cheval, dont Mr. le Comte de Maure me dit le nom un peu auparavant sa mort; Je l'ay oublié: mais il me souvient seulement qu'il me dit qu'il vivoit encor, & qu'il étoit Gentil-homme de Bourbonnois. Mr. de Pluvinel, qui avoit sçeu, devant que de venir sur le Lieu, qu'il y avoit de gros arbres abbatus en ce Bois, ordonna au Page de donner vigoureusement des deux éperons, & de courir à toute bride à la rencontre du plus gros de ces arbres; Le cheval, de crainte de se blesser: ce qui est naturel, fut contraint de lever le devant, de sauter, & de passer par dessus cet arbre, étant pressé par le Cavalier. Lors Mr. de Pluvinel dit tout haut qu'il feroit faire à ce cheval tout ce qu'il voudroit: car après l'avoir fait passer & repasser a plusieurs fois par dessus cet arbre, courant de toute sa force, le cheval après passoit par dessus l'arbre, quand il en approchoit, au trot, & puis au petit pas: & enfin, âiant aidé de la main & des éperons, il levoit le devant sans arbre; ce que le Prince fut contraint d'admirer, & d'avouer l'ignorance de ses brutaux de picqueurs, qui en demeurèrent tous confus.

Mais à propos de ce terme rude dont usoit le Prince d'Orange, appellant Mr. de Pluvinel le Picqueur du Roy de France; il est tres-certain qu'en ce Pays-là, où

où l'on vit en liberté, on n'y traite pas les Roys avec tant de respect, que les autres Nations qui vivent sous la domination d'un seul : Et pour preuve de cela, mon Pere nous ayant loué une petite Maison de Noblesse près de la Haye, nommée Ingelbourg : & nous y ayans placez mes freres & moy, avec le Sr. Prioleau nôtre Précepteur, & deux valets pour nous servir, afin d'étudier plus en repos que chez luy, & sans être détourné; un jour le Roy de Bohême qui s'étoit réfugié depuis peu en Hollande, après avoir perdu le Palatinat, pour se mettre à couvert des armes de l'Empereur Ferdinand second : étant à la Chasse, & par hazard ayant entré, suivant un lièvre avec des chiens & des chevaux, dans un petit Champ joignant cette maison, qu'on avoit nouvellement semé de knolles, qui sont ces gros naveaux dont on fait les hochepots si renomméz : le Fermier du Lieu nommé Florus, en son habit de Fête de Drap d'Espagne noir, avec une Camisole de Ratine de Florence à gros boutons d'argent massif, courant avec un grand Valet qu'il avoit, à la rencontre du Prince, ayant chacun une grande fourche ferrée à la main, & sans le saluer, luy dit en grondant : *Koning van Behemen, Koning van Behemen*, c'est à dire : Roy de Bohême, Roy de Bohême, pourquoy viens-tu perdre mon champ de knolles, que j'ay

j'ay eut tant de peine à sémer; ce qui fit retirer ce Roy tout cour, luy faisant des excuses, & luy disant que les chiens pour suivans un lièvre, l'avoient mené là malgré luy.

Au reste: qu'on ne s'étonne pas de ce que je dis que ce Paysant étoit si bien habillé; car les Paysants de Hollande sont mieux couvers que les Conseillers des Présidiaux, & les plus riches Elûs du Royaume: & il y en a qui donnent en mariage à leurs filles une tonne d'or, c'est à dire, parlant en terme de ce Pays-là, cent mil livres.

Le Prince Maurice, qui étoit si vigilant & si laborieux, avoit une si grande quietude d'esprit: que d'abord qu'il se mettoit au lit, & qu'il avoit la tête sur le chévet, il dormoit si fort, qu'on avoit grande peine à l'éveiller; Mais comme il connoissoit son infirmité: en temps de guerre, pour n'être pas surpris, comme son Pere qui étoit de même complexion avoit pensé l'être dans sa Tente en Brabant près de Malines: après avoir donné ordre à tout, il se faisoit veiller par deux hommes relevez par d'autres d'heure en heure, avec commandement de l'éveiller en cas de besoin. Le Marquis Spinola étoit tout au contraire du Prince, ne pouvant dormir quand il avoit la moindre affaire dans l'esprit: aussi le Marquis étoit fort maigre, & le Prince fort gras; mais c'est que leurs temperaments étoient bien diffé-

différents: le Marquis étoit fort sec & bilieux, & le Prince réplet & sanguin.

Ce Prince Maurice étant un jour en bonne humeur, dit à mon Pere que la Reyne Elisabeth d'Angleterre; par une foiblesse ordinaire de son sexe, desiroit si fort d'être tenue pour belle: que Messieurs les Etats ayant envoyé une celebre Ambassade des principaux du Pays, suivis de beaucoup de jeunesse des Provinces-unies: un Hollandois de la suite des Ambassadeurs à la premiere Audience qu'ils eurent, après avoir considéré attentivement la Reyne, dit à un Gentil-homme Anglois qu'il avoit connu en Hollande, qu'il ne savoit pas pourquoy on parloit si peu avantageusement de la beauté de la Reyne: qu'on luy faisoit grand tort: qu'il la trouvoit fort à son gré: & s'il en étoit le maître, il luy feroit bien voir qu'elle étoit capable d'enflammer un honnête-homme: ajoutant d'autres discours de jeunesse qu'on peut mieux penser que représenter: ce qu'il disoit regardant souvent la Reyne, & puis se retournant vers l'Anglois. La Reyne qui avoit la veüe attachée sur ces Particuliers, plus que sur les Ambassadeurs: si-tôt que l'Audience fut finie, envoya querir l'Anglois, & luy ordonna, sur peine de son indignation, de luy dire de quoy l'avoit entretenu l'Hollandois: étant assurée qu'ils avoient parlé d'elle: ce qu'elle avoit reconnu à leur mine & à leurs gestes. L'Anglois

gloiss'étant fort long-temps excusé, sur ce que ce n'étoient que des bagatelles indignes d'être dites à Sa Majesté; Enfin la Reyne l'ayant pressé extraordinairement, il fut contraint de luy dire naïvement la chose, & de luy avouer la passion extrême que cét Hollandois témoignoit d'avoir pour sa personne Royale. L'issue de l'affaire fut, que les Ambassadeurs furent régalez chacun d'une chaine d'or de huit-cens écus, & ceux de leur suite d'une de cent chacun: mais l'Hollandois, qui avoit trouvé la Reyne si belle, eut une chaine de seize cens écus, c'est à dire le double des Ambassadeurs, & il la portée à son col toute sa vie; Ce qui prouve que les Dames, de quelque qualité qu'elles soient, ne peuvent s'empêcher d'aimer ce qui flatte leur beauté.

Cette Reyne brillante de cent qualitez heroïques, avoit cette foiblesse de souhaiter d'être cruë belle de tout le monde: & sur ce sujet, j'ay ouï dire à mon Pere, qu'ayant été dépêché vers elle, dans chaque Audiance qu'il eut, elle se déganta plus de cent fois pour luy faire voir ses mains qui étoient tres-belles & tres-blanches. Je luy ay aussi ouï dire qu'elle étoit implacable contre ceux qui témoignoient le moindre mépris de sa personne; Surquoy il contoit qu'un certain François nommé des Combes ayant rapporté à cette Reyne qu'étant à la table de Mr. du Pleffis-Mornay pendant

dant le Siege de Paris, Mr. de Buzanval qui avoit residé à Londres de la part du Roy, en la contre-faisant, avoit dit que la Reyne parloit fort desagrablement François; disant souvent; mais avec un accent long & ridicule, *paar Dieu paar maa foy*. Elle en garda le souvenir, pour se vanger, du railleur & de celuy qui avoit souffert qu'on eût raillé publiquement d'elle; Car peu après Mr. du Plessis ayant été envoyé Ambassadeur Extraordinaire en Angleterre pour demander secours contre la Ligue, il fut tres-mal reçu, & ne pût rien obtenir; surquoy mon Pere ayant été dépêché vers Mr. le Comte d'Essex à Douvre, pour voir s'il n'y avoit rien à esperer, il luy répondit qu'il y avoit un mal-heur inconnû en cette affaire, & qu'il n'avoit jamais veu l'esprit de la Reyne si aliéné des affaires de France; Ainsi, pour appaiser cette Princesse, le Roy Henry IV. envoya extraordinairement en Angleterre Mr. le Vicomte de Turenne depuis Duc de Bouillon, suivi de Mr. de Buzanval, qu'il devoit laisser Ambassadeur ordinaire pres de la Reyne. Pour le Vicomte, il fut tres-bien reçu: mais Elle ne voulut pas voir Mr. de Buzanval; Et, comme Mr. de Turenne luy eût dit qu'il avoit ordre du Roy de le laisser là, Elle luy dit précisément & absolument qu'Elle ne vouloit point de luy: & le Vicomte



comte sçeut de quelques Anglois , que cette averſion venoit des contes qu'il avoit faits de la Reyne au Siege de Paris.

Ce Mr. de Buzanval s'appelloit Paul Choſart fort ſçavant homme , & grand politique ; il eſt fort célèbre dans les Ecrits des Doctes de Hollande , où il eſt mort Ambaſſadeur Extraordinaire , après y avoir été long-temps ordinaire ; Mais tout habille qu'il étoit , il fit une grande faute , de ſe moequer en public d'une ſi puiffante Princeſſe , de l'aſſiſtance de laquelle le Roy avoit tant de beſoin à ſon avènement à la Couronne : aſſi il ſe fit un grand préjudice , & à ſon Maître ; ce qui prouve qu'il faut toujours parler des Grands avec reſpect.

Le même Prince Maurice a aſſi dit à mon Pere , qu'au temps de la Reyne ElizaBeth , la Tour de Londres étant pleine de priſonniers d'Etat pour les fréquentes conſpirations qui ſe faiſoient contra ſa perſonne : comme on étoit en peine de les loger tous ; on ſ'aviſa d'ouvrir la porte d'une chambre qui étoit murée il y avoit fort long-temps , & qu'on trouva dans cette chambre ſur un lit , deux petites carcasses , avec deux licols au col. C'étoient les Squelettes du Roy Edeüart V. & du Duc d'York ſon frere , que leur oncle Richard le cruel fit étrangler , pour ſ'aſſurer la Couronne que Henry VII. ayeul d'ElizaBeth , lay éta avec la vie. Mais cette prudente Princeſſe ne voulant pas

pas renouveler la memoire d'une action si execrable, fit rémurer cette porte comme auparavant. Cependant j'apprens que cette même porte ayant été ouverte depuis peu, & ces squelettes s'étans trouvées dans la même place: le Roy d'Angleterre, ou par compassion que ces Princes fussent privez de la sépulture, ou par d'autres raisons que j'ignore, a résolu de leur faire dresser un Mausolée, & de les transporter en l'Eglise de Westminster, où sont les Tombeaux des Roys.

Il ne sera pas inutile ny desagréable d'ajouter icy ce que le même Prince Maurice tenoit de Mr. Carleton Ambassadeur d'Angleterre en Hollande, qui est mort Secrétaire d'Etat, si fort connu sous le nom de Milord Docheſter homme d'un tres-grand mérite; Que la Reyne Elisabeth donna une bague au Comte d'Essex dans la plus grande ardeur de sa passion, luy disant qu'il la gardât bien; Et quoy qu'il put faire, en luy rendant ce dépôt, quelle luy pardonneroit. Depuis, les Ennemis du Comte l'ayant emporté sur l'esprit de la Reyne: & d'ailleurs, se trouvant irritée du mépris que le Comte faisoit de sa beaulté, que l'âge ruinoit, Elle luy fit faire son procez: & dans le temps de sa condamnation, attendoit toujours qu'il luy rendit cette bague pour luy donner grace, selon sa parole. Le Comte, dans la dernière extremité, eut recours à la femme de  
l'Ad-

l'Admiral Havard sa parente, & la fit supplier par une personne confidente, de bailler cette bague à la Reyne en main propre; Mais son Mary, l'un des ennemis capitaux du Comte, à qui elle le dit imprudemment, l'ayant empêchée de s'acquitter de sa Commission, elle consentit à sa mort, indignée contre un esprit si rogue & si altier, qui aimoit mieux mourir que de recourir à sa clemence. Quelque temps après, cette Admirale étant tombée malade, & abandonnée des Medecins; euvoya dire à la Reyne qu'elle avoit une chose de grande importance à luy dire devant que de mourir. La Reyne étant au chevet de son lit, ayant fait retirer tout le monde, l'Admirale luy rendit hors de temps cette bague du Comte d'Essex, s'excusant de ne luy avoir pû donner plûtôt, sur ce que son Mary l'en avoit empêchée. La Reyne se retira aussitôt, frappée d'une douleur mortelle, fut quinze jours à soupirer, sans rien prendre du tout, se couchant toute habillée, & se relevant cent fois la nuit. Enfin Elle mourut de faim, & de douleur d'avoir consenti à la perte de son Amant, qui avoit recouru à sa misericorde. Cette triste aventure fait voir que souvent on yà d'une passion à une autre; & que comme l'amour se change souvent en haine, la haine se convertit quelquesfois en pitié, & qu'on

qu'on retourne à son premier penchant.

J'espère que les Lecteurs curieux seront bien aises de sçavoir ces particularitez & ces secrets de cette grande Princesse, que mon Pere avoit appris de Mr. le Prince Maurice, auquel il faut retourner : & dire qu'il étoit naturellement bon & juste, & qu'il fut mort dans une réputation d'une droiture exemplaire, si à la fin de sa vie l'ambition de regner ne l'eut détourné du chemin de la vertu.

Pour montrer que son esprit étoit naturellement porté à l'équité, & à detester le crime : deux Domestiques François qu'il avoit, dont l'un le servoit à la chambre, nommé Jean de Paris, & l'autre étoit l'un de ses halbardiers nommé Jean de la Vigne : ayant assassiné un Marchand Jouvailier d'Amsterdam, pour avoir des pierres d'un grand prix, qu'il avoit voulu vendre au Prince : tant s'en faut qu'il les protégeât (comme il y a bien des gens qui croient qu'il y va de leur honneur de sortir des plus méchantes affaires de leurs proches, & leurs Domestiques) qu'au contraire, il sollicita luy-même la pution d'une action si inhumaine, & furent tous deux rompus vifs à la Haye; Mais le desir de commander absolument & indépendamment, luy fit pratiquer la maxime de César, qui disoit, *si violandum est jus regni*

K

regni

*regni gratia violandum est, in ceteris rebus fidem, pietatem colas* ; c'est à dire : que s'il faut violer l'équité & le droit naturel, on est excusable de le faire pour commander souverainement : & qu'en toutes autres choses il falloit se gouverner par les règles de la foy, de la justice, & de la piété.

Ce fut dont cette mal-hauteuse ambition qui le fit résoudre à perdre Mr. de Barneveld, qui avoit été l'un des principaux Confidents & Ministres du Prince Guillaume Ion Pere : & qui après sa mort, luy fit donner le Commandement souverain sur la Mer & sur la terre ; Car comme on estoit dans un terrible abattement après ce désastre : que plusieurs se voyans privés de leur principal appuy, parloient de recourir à l'Amnistie que le Roy Philippes leur offroit. Il dit publiquement que les affaires n'étoient pas si desesperées, qu'il fallut perdre courage ; qu'il estoit bien vray qu'ils avoient perdu leur véritable soutien par la perte du Prince : mais qu'il avoit laissé un Fils qui étudioit à Leyden, capable de remplir la place de son Pere, par les excellentes inclinations qu'il témoignoit pour la vertu. Ainsi, par la persuasion & par l'autorité de ce grand homme, le Prince Maurice, en sortant du Collège, se vid à la tête des Armées. Pour cela, le Prince le regarda long-temps com-

comme son second Père & son bien-fa-  
cteur , jufqu'à ce que l'ambition luy  
eût fait fouler aux pieds les droits de  
l'humanité , de la juftice , & de la ré-  
connoiffance.

Quand Mr. de Barneveld étoit d'a-  
vis de continuer la Guerre que le  
Prince defiroit pour l'intereft de fa  
Grandeur , ils étoient fort bien en-  
semble : comme l'an 1598. qu'il fut  
trouvé le Roy Henry quatrième en  
Bretagne , pour le diffuader de faire  
la Paix de Vervins ; Mais quand le  
même Barneveld témoigna d'être en-  
clin à faire la Trêve , après une Guerre  
de quarante ans , qui avoit épuifé l'Etat  
de telle forte qu'il étoit impoffible , à  
caufe de la prodigieufe quantité de  
debtes , de continuer la Guerre. Ce  
fut lors que ce Prince , qui regardoit la  
Trêve comme un coup mortel à fa  
gloire & à fes interefts , ne pût s'em-  
pêcher de faire éclater fon reflentiment ,  
choquant ouvertement Monsieur de  
Barneveld dans les Conférences publi-  
ques , jufqu'à le démentir , & même à  
lever une fois la main fur luy. Ce Prin-  
ce Maurice fit tous les efforts ima-  
ginables pour perfuader le Roy Henry  
quatrième , de rompre les deffeins de  
la Trêve , comme contraire au bien de  
la France , puifque les Efpagnols n'é-  
tans plus occupez contre les Provinces-  
unies , tourneroient fans manquer tou-

tes leurs forces contre son Royaume, & fit semer force libelles, qui accufoient de trahison & d'intelligence avec l'Espagne, ceux qui conseilloient la Trêve ; Mais Mr. de Barneveld fit représenter au Roy par des Ambassadeurs de sa dépendance, ce qu'il avoit dit déjà plusieurs fois à Mr. de Buzanval son Ambassadeur, & à Mr. le Président Jannin, qui avoit été dépêché extraordinairement en Hollande, qu'il falloit que les Provinces confederées, fissent au Roy ce que les blessés & les malades avoient de coutume de faire aux Chirurgiens & aux Medecins : c'est à dire qu'ils doivent découvrir leurs blessures, & luy dire leurs maux, afin que Sa Majesté vît s'il étoit en son pouvoir, de leur donner des remedes capables de les guerir ; Que leur Etat étoit chargé de debtes excessives, dont il falloit payer l'interest aux particuliers qui avoient prêté leur bien à la Republique, & qui la plus-part n'avoient point d'autre subsistance : & que sans le payement exact de ces rentes, le monde seroit réduit à mourir de faim ; Que les divers impôts établis pour subvenir aux frais de la guerre, ne suffisoient pas pour la continuer, & qu'il leur falloit par an treze à quatorze cens mille écus de plus pour le payement de l'interest de leurs debtes, & pour l'entretien des Troupes qu'ils avoient sur pied ;

Mais

Mais que si sa Majesté leur vouloit donner ce qui leur étoit nécessaire pour continuer la guerre contre l'Espagne, qu'ils la feroient plus courageusement que jamais.

Le Roy, dont les Finances étoient épuisées, voyant qu'il eût été obligé de leur fournir par an quatre millions de livres pour le moins, consentit à la proposition de la Trêve, qui fut conclue par son Autorité, malgré l'opposition continuelle qu'y fit le Prince Maurice par ses Créatures. Ainsi la Trêve ayant été faite l'an 1609. par la persuasion de Mr. de Barneveld, il ne faut pas s'étonner si Mr. le Prince d'Orange luy vouloit mal, voyant que la France avoit suivi le sentiment de ce grand homme: & si peu considéré ses conseils & ses intérêts.

Depuis ce temps-là, ce Prince chercha des occasions pour se venger de Mr. de Barneveld, & des prétextes pour le perdre: neantmoins, devant que d'en venir à des résolutions extrêmes, il tenta de le gagner, par le moyen de Madame la Princesse Douairière d'Orange sa belle-mère, ainsi que nous l'avons dit cy-dessus: ce qui n'ayant point réussi, la Princesse ayant été convaincue par les raisons de Mr. de Barneveld, que Mr. le Prince Maurice tâchant de parvenir à la Souveraineté du Pays, souhaittoit manifeste-



ment sa ruine : il résolut de s'appuyer de tous les ennemis & des envieux de la vertu , & de l'autorité de Mr. de Barneveld; sans leur découvrir son dessein , remettant de le faire en temps & lieu : leur promettant seulement de les revêtir de ses dépouilles , afin que par le support de ces esprits inquiets , intéressés & desireux de nouveautéz , & par la force des armes qu'il commandoit souverainement , il pût parvenir à sa fin.

Mais afin que ceux qu'il vouloit perdre ne se desfassent point de luy , & ne songeassent point à se desfendre , il leur accordoit toutes les graces imaginables. Ainsi il donna à Mr. de Groeneveld fils aîné de Mr. de Barneveld , la Charge de Grand Maître des Eaux & Forets de Hollande , & à son cadet Stoutembourg , le Gouvernement de Bergopsom , qui est une des principales Clefs du Pays.

Il gagna entr'autres François Aersens fils de Corneille Aersens Greffier des Etats , Brabançon d'origine , qui avoit été long-temps Résident , puis Ambassadeur en France , qui fut l'auteur de tous les Conseils violens , & principal exécuteur des passions du Prince. C'étoit un esprit capable & hardy , qui n'aspiroit qu'à des nouveautéz pour s'agrandir , eloquent pour le dommage du public , & desireux d'amasser du bien par quelque voye que

ce fût. Le Prince s'acquitt aussi plusieurs autres personnes d'un naturel inquiet & ambitieux ; qui souhaitoient de pescher en eau trouble ; & de profiter de la disgrâce de ceux à qui ils portoient envie.

Mais il falloit une occasion pour rendre Mr. de Barneveld & ses dependants, suspects & odieux au peuple, afin de les pouvoir opprimer avec quelque ombre de justice. Le differend qui survint en ce temps-là au sujet de la Religion entre les Sectateurs de Gomarus & d'Arminius, servit de prétexte spécieux au Prince, car cette diversité d'opinions ayans partagé l'Etat, il arrivoit de grands troubles dans les Écoles, & des batteries & des meurtres à la sortie des Eglises ; ce qu'un Ministre avoit prêché le matin dans une Chaire, étant réfuté l'après-dînée dans la même Chaire par un autre Ministre de sentiment contraire. Ainsi tous les Docteurs & tous les Ministres ayans mis sous les pieds la charité, principal fondement du Christianisme, au lieu d'instruire le peuple à la vraie piété, & d'expliquer la parole de Dieu, qui ne respire & ne dicte que la Paix, & qui est assez intelligible aux esprits doux & bien intentionnez, ne s'amusoient qu'à traiter des questions subtiles, où le vulgaire ne peut rien comprendre ; & tous, pleins d'animosité

& de vengeance de part & d'autre , employoient tout leur esprit & toute leur science , à faire paroître leurs adversaires ridicules , déployans contr'eux plus d'injures que de raisons.

Ces prêches differents où ces Ministres s'accusoient les uns les autres d'ignorance & d'hérésie , divisoient le peuple : chacun suivant l'opinion du Ministre de sa connoissance : étant incapable de juger par luy-même , d'une question si difficile que celle du franc-arbitre , de la prédestination , & de la grace ; comme il est arrivé en ce temps , où les Dames les plus qualifiées ont suivi l'opinion des Peres Jesuites , & des Docteurs du Port - Royal. De plus , cette division s'augmentoit de jour en jour , & prenoit de plus fortes racines dans toutes les parties de l'Etat , par une infinité d'imprimez , qui fourmillant de toutes parts , entretenoient les esprits dans l'aigreur & dans le schisme.

Les Gomaristes attachez à l'opinion de Calvin , soutenoient que Dieu avoit arrêté par un décret éternel , quels hommes devoient être sauvez , & quels devoient se perdre. Que cet Arrest attiroit les uns dans le chemin de la pieté & du salut , tandis qu'il laissoit les autres ensevelis dans le vice commun à toute la nature humaine.

Les Arminiens disoient au contraire ,  
que

que Dieu qui étoit un Juge tres-juste & un tres-bon Pere, faisoit cette distinction entre les pecheurs : que ceux qui se repentoient de leurs fautes, obtenoient la grace & la vie : au lieu que les desobeissans & les obstinez dans le crime, étoient chatiez ; que Dieu souhaittoit que tous se remissent dans le bon chemin, & leur avoit donné de bons préceptes pour les suivre ; mais qu'il n'y avoit point de nécessité qui forçât ny les uns ny les autres : dépendant de la volonté d'un chacun de se sauver ou de se perdre.

Dans la chaleur des Disputes, & dans divers Ecrits, les Arminiens qui avoient quitté l'opinion de Calvin touchant la Prédestination, accusoient les Gomaristes d'attribuer à Dieu la cause du peché des hommes, & soutenoient que par une espee de destinée, on rendoit les ames immobiles, étans soumises à cette fatalité irrevocable de salut & de damnation.

Les Gomaristes, d'un autre côté, blâmoient les Arminiens d'inspirer dans l'esprit humain une grande arrogance, ne voulant pas que ceux qui possedoient la plus grande des richesses : c'est à dire une ame bien née, en demeurassent redevables à Dieu seul, mais au mérite de leurs bonnes œuvres.

Ces Opinions étoient soutenues avec tant d'opiniâtreté & de chaleur.

de part & d'autre , que j'ay oüy dire à Daniel Tilenus Arminien - célèbre, natif de Goltsberg en Silesie , qui avoit été chassé de Sedan par les Ministres de l'opinion contraire, & qui est mort à Paris dans une extrême vieillesse: que s'il étoit forcé de se faire Turc ou Huguenot, qu'il aimeroit mieux embrasser l'opinion de Mahomet, que celle de Calvin : disant que les Turcs croyoient en Dieu, & que les Calvinistes n'y croyoient point : d'autant que le principal attribut de Dieu étoit d'être infiniment bon & misericordieux. Que les Turcs reconnoissoient un Dieu de cette nature: mais que les Huguenots faisoient un Dieu cruel, impitoyable, damnant ses Créatures de propos délibéré.

Au sujet de ce Tilenus, je diray icy qu'il avoit osé disputer contre le Cardinal du Perron: la conférence qu'ils eurent ensemble étant imprimée: & qu'étant Allemand, & de la Frontiere de Pologne. il n'y avoit personne en France qui écrivit en notre Langue avec plus de netteté ny d'élégance: ce que je tiens de mon Pere qui avoit reçu mille lettres de luy, & qui étoit Juge compo- tant en cette matiere, ayant passé pour l'une des meilleures plumes de son tems. Ce Pays de Silesie a aussi porté Mr. de Borstel, qui avoit le même talent de bien écrire, si estimé de Madame  
des

des Loges, & immortalisé dans les Lettres de Mr. de Balsac.

Les États Généraux s'étans assemblés diverses fois pour remédier aux desordres qui arrivoient de jour en jour dans toutes les Villes, à cause de ces differents sur la Religion : Mr. de Barneveld fut d'avis qu'on fit défense à tous Professeurs en Theologie, & Ministres, de parler dans les Academies & dans les Chaires, de cette matiere de la Grace & de la Predestination, & qu'on deffendit aussi à tous Imprimeurs, d'imprimer aucuns Livres sur cette matiere ; Qu'il falloit se souffrir fraternellement les uns les autres, sans separer ny diviser scandaleusement l'Eglise ; Que cette Doctrine étoit si subtile & si incompréhensible pour le peuple, que le Pays deviendroit calme & tranquille si-tôt qu'on n'en parleroit plus ; Qu'il restoit un champ assez ample aux Ministres pour consoler & pour instruire les Ames, en les exhortans de pratiquer les Commandemens de Dieu & les vertus Chrétiennes, & en leur expliquant sa parole contenuë dans le vieil & dans le nouveau Testament, qui ne portent les esprits qu'à la paix & à la charité ; Enfin il ajouta que le Livre de la Predestination étoit un Livre si difficile & si obscur, que les plus grands Docteurs n'y voyoient goutte, & que les

Anges même avoient peine à le comprendre.

Avis si prudent & si sage, qu'en ce temps il a été imité par le Roy, qui ayant vu son Royaume tourmenté des mêmes questions, & menacé de tomber dans un schisme dangereux, par les Disputes & les fréquents Ecrits des Peres Jesuites, & de ceux qu'ils appellent Jansenistes, à imposé silence perpetuel à tous ces Ecrivains: ce qui a fait diminuer les animositez qui étoient entretenues & augmentées par une infinité de Libelles qu'on voyoit éclorre de part & d'autre de jour en jour, dont la plus-part tendoient plutôt à diffamer qu'à instruire le prochain.

- Mais Mr. le Prince Maurice & ceux de sa faction, qui ne cherchoient qu'un pretexte, quel qu'il fût, pour perdre Mr. de Barneveld & ses adhérents, s'opposèrent à ce bon sentiment, le faisant soupçonner d'intelligence avec les Catholiques & les Espagnols, & de vouloir r'introduire la Religion Romaine dans les Pays-bas-unis, qui étoit seule capable de ruiner la Republique; Et comme François Aersens étoit entreprenant, éloquent à parler & à écrire, & d'une nature ingenieusement maligne, propre à changer le blanc en noir, on se servit de sa plume pour rendre cette opinion salutaire, non feu-

seulement odieuse, mais exécrationnelle.

Ce fut lors qu'on vid paroître plusieurs Libelles l'un après l'autre, dont l'un étoit intitulé *Prævia detectio*, intelligence découverte par avance : un autre *Disertario necessaria*, discours nécessaire : & le troisième *Hispanici Consilii artes*, Artifices des Conseils d'Espagne ; Par lesquels cet esprit pernicieux, bien loin de louer la sagesse de Mr. de Barneveld, qui avoit travaillé si utilement & si hûreusement pour le bien de son Pays, & qui le conseilloit si avantageusement en cette occasion : l'accusoit ouvertement de s'être ligué avec les Papistes, & d'avoir été gagné par l'argent d'Espagne, pour ruïner la véritable Religion, & pour remettre le Pays dans l'Esclavage.

Mr. de Barneveld répondit à ses calomnies par une grande Apologie, où ses longs services pour le bien de l'Etat étoient amplement representez ; Mais comme le Parti contraire étoit le plus nombreux, & qu'il étoit soutenu de Mr. le Prince Maurice qui avoit la force à la main, tous les gens de guerre dépendans absolument de luy & la populace ignorante prit facilement ses mauvaises impressions, & suivit les opinions du Prince, ne pouvant pas s'imaginer qu'il eut aucun mauvais dessein, après s'être exposé un si long-temps.



temps à tant de périls pour maintenir leur liberté.

Sur ce sujet, j'ay ouï affurer à mon Pere que Mr. le Prince Maurice & tous ceux de sa dépendance étoient si peu entêtez de ces opinions nouvelles de la Religion, & qu'elles leur étoient si indifferentes : que si Mr. de Barneveld eut été d'avis de proscrire les Arméniens, & de suivre le sentiment violent des Gomaristes, le Prince eut sans doute embrassé l'opinion que Mr. de Barneveld condamnoit, ne cherchant qu'à le contredire, qu'à diviser le peuple, & d'en avoir une partie de son côté. En ce cas, Aersens & les autres plumes venales n'auroient pas manqué de raisons pour appuyer leur avis, ny de prétextes spécieux pour rendre leurs adversaires odieux ; Ils auroient représenté sans doute, que cette violence étoit pernicieuse à l'État, opposée directement aux préceptes doux de l'Évangile, & qu'elle étoit suggérée de Rome & d'Espagne par les Auteurs de la cruelle Inquisition, pour le ruiner de fond en comble ; Que la force n'avoit aucun pouvoir sur les consciences, comme on le voyoit par les condamnations rigoureuses de ceux de la Religion en France & aux Pays-Bas, où les cendres d'un seul Huguenot brûlé, en avoient quelques-fois fait renaitre plus de cent.

Mr.

Mr. de Barneveld se voyant attaqué, se plaignit aux Etats de Hollande ses Juges & Seigneurs naturels qui le prirent en leur protection par un Acte authentique; Mais comme il eût conseillé à ceux d'Utrecht de conserver leur nouvelle Garnison qu'ils avoient levée à leurs frais pour leur seureté particuliere, le pouvant faire par les Privileges de leur Province, les Etats de chaque Pays s'étans reservez leurs droits par l'unjon d'Utrecht; Mr. le Prince Maurice & ceux de son Parti luy imputant cette action à crime, & le faisant passer pour un attentat contre le bien de la Republique confederée, se transporta aussi-tôt dans la ville d'Utrecht, assisté de quelques députez des Etats Generaux de sa dépendance, desarma les nouvelles levées, & y changea les Magistrats, ainsi qu'à Leyden, à Harlem, à Amsterdam, & autres Places; ensuite il interdît plusieurs des Etats de Hollande qui luy étoient contraires, & en substitua d'autres à sa dévotion en leur place.

Tout cela se fit sous le nom des Etats Generaux, & en effet par la seul pouvoir du Prince armé & suivi de la plus-part du commun peuple. Ce changement fut notable dans cette Republique; il étonna tous les gens de bien amateurs de la liberté & des loix du Bays; mais il se fit par le ter-  
reur

reur & par la puissance des armes ainsi qu'il en est arrivé de semblables dans des Républiques, & notamment à Rome, où César, soutenu de la force des Legions, changea le Gouvernement Aristocratique en Empire Monarchique & absolu.

Un peu après, par une Ordonnance extraordinaire de huit personnes sous le nom des Etats Generaux, le Prince Maurice fit arrêter Mr. de Barneveld, qui fut mis au Château de la Haye, dans la même chambre où avoit autres-fois été mis prisonnier l'Admiral d'Arragon Mendozze. En même temps furent aussi arrêtez Mr. Hoguerbeets Pensionnaire de Leyden, personne de probité & de capacité reconnüe : Mr. Hugues Grotius Pensionnaire de Rotterdam, homme de grande Doctrinè : & le sieur de Leedenberg Secretaire des Etats d'Utrecht.

Ils étoient accusez de crimes énormes contre l'Etat : entr'autres, d'avoir voulu mettre le Pays tout en sang, & le livrer aux Espagnols : ce qu'on lisoit aux coins des rues dans des Placards qu'on y avoit affichez pour animer le public contre les Prisonniers, & pour les rendre odieux.

Mr. le Prince, pour se garantir en partie de la haine que luy attiroit un si grand changement, fit tout ce que dessus sous le nom des Etats Generaux,

**aux**, comme conservateurs de la République, lesquels n'avoient aucune Jurisdiction sur les Sujets particuliers des Provinces, & bien moins sur ces Grands Hommes qui avoient été arrêtez, & sur ceux qui avoient été destituez de leurs Charges sans aucune forme de Procez contre toute Justice, & malgré les Etats de Hollande leurs seuls Seigneurs & Superieurs.

Leur veritable crime étoit de s'être opposés au desir ambitieux de Mr. le Prince Maurice, dont on n'avoit garde de leur parler dans leur Procez; Mais ceux qu'on leur a objectez, sont d'avoir obey aux ordres des Etats de Hollande leurs Maîtres, d'avoir conseillé à quelques Villes de se servir de leurs Privileges: comme d'armer pour leur bien & pour leur conservation particuliere, & n'avoir pas donné leur consentement à la convocation d'un Synode general, qu'ils croyoient devoir causer plus de mal que de bien à leur Pays.

Ainsi ils furent opprimez par leurs Ennemis, sous le nom des Etats Generaux qui sont des Députez des Provinces, pour traiter seulement des affaires de la Paix & de la Guerre contre leurs Ennemis, & pour entendre les propositions des Ambassadeurs étrangers, & en faire rapport aux Etats Particuliers de chaque Province: les  
Etats

Etats Generaux n'ayant aucun droit legitime de se mêler des affaires des Provinces : qui toutes ont des Etats particuliers souverains dans leur Ressort : & qui auparavant, & de temps immemorial, ont été Maîtres des biens & de la vie de leurs Sujets ; Mais ce fut un pretexte specieux & apparent pour n'émouvoir pas les Princes allies & voisins qui ignoroient la véritable constitution de ces Provinces, & pour couvrir en quelque façon une si grande injustice.

Les Prisonniers s'écrièrent inutilement qu'on violoit les Loix du Pays en leurs personnes, & appellerent vainement à leur secours les anciennes Coutumes jurées par tous les Comtes de Hollande, ainsi que par les Ducs de Bourgogne & par l'Empereur Charles Quint même, & qui avoient été observées saintement & inviolablement, par une longue suite de siècles ; pour le maintien desquelles loix, leurs Ancêtres avoient pris les armes pour les conserver contre la tyrannie. Enfin ils eurent beau appeler de ces Juges incompetens, & visiblement suspects d'inimitié à leurs Juges naturels ; rien ne fut écouté, & tout fut mis sous les pieds par des méchans artifices, par une injustice manifeste, & par la violence des armes.

Les Partisans de la Maison d'Oran-

range, ont voulu couvrir & deffendre ce changement étrange d'Etat, par une fort mauvaise raison: soutenant qu'il est plus expedient pour le bien des Provinces-unies, que les choses soient gouvernées par les Etats Generaux, que par les Etats particuliers de châque Pays. Mais outre que tous changemens sont dangereux dans le gouvernement des Etats, les Loix ne doivent point être sujettes au caprice ny aux passions de quelques particuliers, qui les changeroient à toute heure pour divers intérêts, au grand préjudice du public: les Coûtumes anciennes devant toujours être inviolables.

En ce temps-là Mr. le Prince Maurice & ceux de son party, sous le nom des Etats Generaux, convoquerent un Synode dans la Ville de Dordrecht, qu'ils appellerent National, comme si les sept Provinces n'eussent été qu'une seule Nation contre les Privilèges des Provinces particulieres, qui avoient toujours pourveu aux choses de la Religion dans leur Ressort. Ce qui est si véritable, que les Etats Generaux des dix-sept Provinces assemblés autre fois à Bruxelles, ayant demandé avec instance au Prince d'Orange Guillaume l'exercice de la Religion Catholique dans ses Gouvernemens, il leur répondit que cela dépendoit des Etats de Hollande, & de Zelande.

A

A ce Synode National , furent appellez les Ministres & Docteurs Gomaristes qui l'emportoient sur les Arminiens qui étoient à bas , & condamnez par avance. Il y avoit aussi plusieurs Ministres de même opinion , & animez de même esprit , appellez de divers Pays étrangers , plutôt pour condamner les Remontrans ou Arminiens , que pour pacifier doucement leurs Controverses de Religion.

Cette Assemblée , pour arracher , à ce qu'elle disoit , l'yvroye , qui pulluloit dans le champ du Seigneur , déclara l'opinion d'Arminius Héretique , scandaleuse , & tendente à rétablir le Papisme dans les Provinces-unies. En conséquence, Utembogart , & tous les Ministres & Docteurs suspects de cette croyance , furent démis de leurs Charges & exilés du Pays , avec desfenses de n'y plus retourner sous des peines tres-rigoureses.

J'ay déjà dit cy-dessus , que par les Loix de Hollande Mr. de Barneveld & les autres prisonniers ne pouvoient être jugez que par les Etats de la Province de Hollande : mais comme ils avoient pris Mr. de Barneveld en leur protection par un Acte public , Mr. le Prince Maurice appuyé d'un puissant party , & de la force des-armes qui se mocquent des Loix , renversant & foulant aux pieds les Coûtumes ordi-

dinaires : changea la plus-part des Membres des Etats de Hollande , & leur en substitua d'autres de sa faction , afin que ce corps ne dit mot , & ne s'écriât point de la violation de son autorité souveraine ; Puis il donna à Mr. de Barneveld & aux autres accusés , des Juges à sa poste nommez par les Etats Generaux. Ces Juges suspects pour divers égards , & incompetens manque de Jurisdiction : condamnerent à mort Mr. de Barneveld , le 12. May 1619. non obstant l'intercession que mon Pere fit pour luy plusieurs fois au nom du Roy , & que fit aussi Mr. de Boiffise , envoyé deux fois extraordinairement en Hollande pour exhorter les Etats de sa part , & pour leur propre bien , de traiter avec modération l'affaire de leurs Prisonniers.

En consequence de ce Jugement , il fut executé dans la Cour du Château de la Haye , où l'on avoit dressé un échaffaut contre la fenestre de sa chambre , qui étoit exposé à la veüe de l'appartement du Prince : & l'on dit même qu'il regarda cette execution de ses fenestres , avec des lunettes de Hollande , dont il fut blâmé de plusieurs , comme se voulant souler du sang d'un Vieillard de soixante-seize ans , qui avoit si long-temps & si dignement servi l'Etat , & qui avoit été le principal autheur de le mettre ,  
au



au sortir du Collège, à l'administration des affaires.

Mais de tout temps les Grands-hommes n'ont pû souffrir ceux qui se font opposer à leur ambition : & Auguste, Clément de son naturel, ne pût s'empêcher de commettre quelques cruautés en son jeune âge, dont il avoit horreur en sa vieillesse.

Ces violences de Mr. le Prince Maurice, furent comparées par les amateurs de la liberté, à celles que fit Pompée pour faire condamner Milon : sur quoy ils alleguoient ces Vers du Lucain.

*Quis castra timenti*

*Nescit mista foro, gladii cum triste mi-*  
*nantes,*

*Judicium insolita trepidum cinxere coronâ,*  
*Atque auso sanctas perumpere milite*  
*Leges,*

*Pompeiana reum cinxerunt signa Milonem.*  
Vers que Mr. de Brebeuf a ainsi traduits.

*Qui ne sçait qu'on à veu la Justice éton-*  
*née,*

*Le Camp dans le Barreau, la robe pro-*  
*fanée,*

*Un accusé tremblant au milieu des Sol-*  
*dats,*

*Et dans les Jugemens l'image des Combats.*

Le Prince Maurice se roidit contre l'intercession de la France, parce qu'il avoit attiré l'Angleterre de son côté :  
ayant

ayant si-bien travaillé par ses Emissaires  
 près du Roy Jacques, qu'il consentit  
 à l'oppression de cet Innocent, qu'on  
 luy avoit faulxement persuadé ne luy  
 vouloit point de bien ; Ce qu'il crût  
 d'autant plus facilement, que Mr. de  
 Barneveld luy fit un sensible déplaisir  
 luy ayant fait retirer les Garnisons An-  
 gloises des Villes de Flessingue, de la  
 Brille, & du Château de Zeebourg ou  
 de Ramckenis, que l'Angleterre tenoit  
 en dépôt pour l'assurance des sommes  
 que la Reyne Elisabeth avoit prêtées  
 aux Etats. Mr. de Barneveld, Chef  
 d'une célèbre Ambassade, ayant fait  
 instance au Roy en une grande As-  
 semblée, de retirer ses Troupes de  
 leurs Villes : le Roy Jacques promit  
 publiquement & solennellement de les  
 ôter, pourveu qu'on luy rendit l'ar-  
 gent qui luy étoit dû, croyant que  
 c'étoit leur imposer une condition im-  
 possible dans l'épuisement des Finan-  
 ces où ces Provinces se trouvoient ;  
 Mais Mr. de Barneveld, après une  
 parole donnée si authentiquement, s'ap-  
 pliqua avec tant de soin au recouvre-  
 ment de ces sommes de deniers : &  
 par son autorité, les peuples se fai-  
 gnerent si fort, qu'en fort peu de temps  
 ces sommes immenses se trouverent por-  
 tées en Angleterre, que le Roy Jac-  
 ques, bien étonné, fut contraint de re-  
 cevoir, & de retirer ensuite les Gar-  
 ni-

nifons, dont il luy étoit reſté toujours un mal de cœur, & une grande animoſité contre Mr. de Barneveld.

Outre donc que Mr. le Prince Maurice avoit l'approbation de l'Angleterre, il ſe conſoloit de n'avoir en aucun égard à l'interceſſion de la France, dont il n'appréhendoit aucun reſentiment. Le feu Roy ſôrtoit de minorité, & il y avoit lors un nouveau favori Maître abſolu dans l'Etat, qui ſongeoit bien plus à l'élevation de ſa perſonne & de ſes deux freres, qu'à venger les injures de ſon Maître, & à ſoutenir les vrais interêts du Royaume; Ce qu'il fit bien paroître dans l'affaire de l'Electeur Palatin deſſunct, appellé à la Couronne de Bohême: car bien qu'il puſt être maintenu par maxime d'Etat pour affoiblir la Maiſon d'Autriche, rédoutable en ce temps-là: & parce que cét Electeur étoit un de nos principaux Alliez, afin de tenir toujours l'Allemagne partagée, pour nous pouvoir aider au beſoin de l'un des Partys: Mr. de Luyne promit au Marquis de Mirabel Ambaſſadeur d'Eſpagne à Paris, de ruiner les affaires du Palatin, à condition que Mr. de Cadenet ſon frere, épouſât Mademoiſelle de Fecquigny & de Chaulne, l'une des plus nobles, des plus belles, & des plus riches heritières du temps, qui étoit nourrie à Bru-  
xel.

elles près de l'Infante Isabelle. Sous cette esperance qui ne fut pas vaine , ( car les Espagnols luy tinrent parole ) Mr. de Kuyne envoya cette célèbre Ambassade en Allemagne , de Mrs. d'Angoulême , de Bethuné , & de Château-neuf , tous trois Cordons bleus , qui tromperent les Princes Protestans , armez pour le soutien du Palatin ; car il fut dit par le Traitté d'Ulm , où tous les Princes des deux Partys s'assemblerent pour entendre les propositions de la France : que les Princes Catholiques & Protestans desarmeroient & laisseroient démêler la querelle de Bohême au Palatin & à l'Empereur Ferdinand. Les Princes Protestans s'étans laissez abuser , desarmerent de bonne foy le Marquis d'Ansbaët General de leurs Troupes , ayant eu ordre de les licentier ; Mais le Duc de Baviere , & les autres Princes Catholiques de même Party , envoyèrent leurs Troupes par le Danube à l'Empereur Ferdinand , qui en accabla le Palatin , à la Bataille de Prague. Depuis , Mr. de Luyne ayant aggrandi suffisamment sa Maison , rentra dans les vrais intérêts du Royaume , ayant cét honneur d'avoir le premier concilié au feu Roy , d'abbatre le Party des Huguenots , qui avoient l'insolence de faire un Etat dans l'Etat même , & qu'on tenoit invincibles auparavant : car depuis

puis Saumur jusques aux Pyrenées, il se fist de toutes leurs Places, à l'exception de Montauban : & l'an 1622. après sa mort, en suivant ses maximes, on s'empara de Montpellier : & enfin, quelque temps après, le Cardinal de Richelieu conseilla au Roy d'attaquer la Rochelle, qu'il prit & qu'il rasa : & après avoir détruit ce rempart de la Rebellion, la ruine entiere du Party Huguenot s'ensuivit, & la retraite à Venise de Henry Duc de Rohan, qui l'avoit long-temps soutenu par son industrie & par la valeur.

*Le Prince  
Maurice, fort  
d'amis en Al-  
lemagne.*

Mr. le Prince Maurice n'avoit donc rien à craindre du côté de la France, étant bien informé de la constitution de l'Etat par Mrs. les Ducs de Bouillon & de la Trimoüille ses beaux-freres ; D'autre côté, outre l'approbation de l'Angleterre, il s'étoit fortifié d'amis en Allemagne, où il avoit pour parens les principaux Souverains, tant de son chef que de celuy de sa Mere fille de Maurice Electeur & Duc de Saxe, desquels il esperoit être soutenu dans sa pretendue Souveraineté ; Mais la principale esperance consistoit dans le secours qu'il croyoit tirer de son Neveu l'Electeur Palatin, appelé à la Couronne de Bohême, que le Prince Maurice luy conseilla d'accepter, contre l'avis de Jacques Roy d'Angleterre son

son beau-pere , qui jugeant prudemment que ce jeune Prince sans experience n'étoit pas capable de soutenir une affaire de telle importance , ny de résister à la puissance de la Maison d'Autriche , luy avoit protesté qu'il ne le secoureroit ny d'hommes ny d'argent , s'il ne quittoit ce dessein de Royauté qui attireroit infailliblement sa ruine ; Mais le conseil & l'autorité de Mr. le Prince Maurice l'emporta , & les persuasions de la Princesse sa femme , jeune Princesse pleine d'ambition , qui étant fille de Roy , étoit bien aise de porter aussi une Couronne , & d'être traitée de Majesté. Mr. le Duc de Bouillon qui avoit tout pouvoir sur ce jeune Prince son Nėveu , qui avoit été élevé près de luy à Sedan , fut de l'avis de Mr. le Prince Maurice , pour se pouvoir vanter d'avoir un Nėveu qui fut Roy ; Aussi en ce temps-là il écrivit à ses Amis à la Cour : que pendant que le Roy faisoit des Chevaliers à Fontainebleau , il faisoit des Roys en Allemagne.

Mais cette Royauté ne fut pas de longue durée , car elle ne dura que six mois : & pour cela les Ennemis de cet Electeur l'appellerent le Roy d'un Hyver , *Winter Koning* , ou le Roy de Neige ; parce que la seule Bataille de Prague luy fit perdre au

commencement de l'an 1621. toute la Bohême avec la Silesie, la Lusace, & la Moravie, Provinces annexes: & l'année d'après, les forces d'Espagne venues des Pays-bas, le dépouillèrent du Palatinat même, où il ne fut rétabli que par la venue du Roy Gustave de Suède, en Allemagne. Mr. le Duc de Lorraine Charles, mort depuis peu, l'un des plus vieux Capitaines de son temps, se signala fort à cette Bataille de Prague, où Mr. le Comte de Harcourt se trouva aussi, fort jeune.

*Le Duc Charles de Lorraine & le Côté de Harcourt, se trouvent à la Bataille de Prague.*

On pourroit douter avec quelque vray-semblance, de ce dessein de Souveraineté qu'avoit Mr. le Prince Maurice, puis-qu'après avoir abbatu Mr. de Barneveld & ceux de son Parti, il ne l'exécuta pas: ce qu'il auroit fait après avoir surmonté les obstacles qui s'opposoient à son ambition.

Les Partisans de la Maison d'Orange qui la veulent décharger de la hayne que luy attireroit un dessein si odieux & si préjudiciable au bien des Provinces-unies, se servent de cette couleur apparente & vray-semblable, pour tâcher d'obscurcir la verité, & s'efforcent de faire passer ce dessein formé & trop visible de domination, pour un artifice de ses ennemis, afin de la rendre odieuse aux peuples des Pays-bas. Mais ceux qui étoient de ce temps-

temps-là, & qui étans presens, comme mon Pere, ont approfondi cette affaire, ont reconnu qu'il se rencontra des difficultez insurmontables qui empêcherent Mr. le Prince Maurice d'exécuter son dessein: & voicy les principales que j'ay ouï dire à mon Pere. Premièrement, tous ceux qui du commencement s'étoient montrez les plus échauffez contre Monsieur de Barneveld, & pour les interets du Prince, quand il les fonda sur le fait de la Souveraineté, nonobstant qu'il les eût tous accablez de bien-faits, se montrerent plus contraires que le deffunt à la perte de la liberté.

*Obstacles qui empêchèrent Mr. le Prince Maurice d'exécuter son dessein de Souveraineté après la mort de Mr. de Barneveld.*

D'autre côté, par la mort, par la prison, & par l'exil de tant de personnes qui avoient si bien servi l'Etat, & qui avoient un grand nombre d'Alliez & de dépendants: Mr. le Prince Maurice reconnût trop visiblement qu'il s'étoit attiré l'aversion générale; car auparavant, quand il marchoit par les Villes de Hollande, tout le monde sortoit des maisons, le bénissant avec des acclamations extraordinaires, mais depuis il connut que les volontez des peuples étoient bien changées; entr'autres, traversant un jour à Gorcum la Place publique qui se trouva pleine de monde, il n'y eut pas un seul homme qui luy tirât le chapeau: ce qui le mortifia extrêmement, & qui



luy fit bien connoître que ces coeurs ro-  
gues & altiers n'étoient pas difpofez à  
devenir fes esclaves.

De plus, l'indignation que tant de  
Placards & de Libelles féditieux avoient  
dabord fait concevoir contre Mr. de  
Barneveld pour le rendre odieux, s'é-  
toit bien-tôt changée en pitié & en  
compassion: car la vérité fille du temps,  
s'étant enfin manifestée, & ayant dé-  
truit les artifices dont on avoit usé  
pour perdre des innocens, avoit sus-  
cité un véritable ressentiment contre  
Mr. le Prince Maurice, qu'on tenoit  
publiquement l'auteur de ces injusti-  
ces

Mais ce qui l'empêcha de penser  
davantage à ce dessein de regner, &  
qui luy en fit entièrement perdre l'es-  
perance, fut qu'après la Bataille de  
Prague, Mr. l'Electeur Palatin, dont il  
avoit esperé son plus véritable support,  
luy tomba sur les bras, & qu'il fal-  
lut qu'il aydât à luy bailler la subsifan-  
ce, bien loin d'en esperer aucun so-  
cours.

De plus l'Empereur Ferdinand Se-  
cond, par l'héroïque conduite de ses  
Generaux, les Comtes de Tilly & de  
Valestein: s'étant rendu Maître absolu  
de toute l'Allemagne jusqu'à la Mer  
Baltique, où il établit une Admi-  
rauté à Vifmar: & tenant sous le joug  
tous les Princes de l'Empire, & toutes  
les

Les Villes Imperiales , Monsieur le Prince vid toutes ses esperances du secours d'Allemagne , évanouies pour jamais.

Tant d'obstacles & de fâcheux événemens le chagrinerent si fort , qu'il devint tres-maigre , & ne survécut pas long-temps à une grande Conspiration que le Sieur de Stautembourg fils puiné de Mr. de Barneveld , fit contre sa vie : & qui ayant été hûreusement découverte quelques heures avant son exécution , l'obligea de faire punir un grand nombre de conjurez des principales Villes des Provinces unies : ce qui luy fit voir que l'aversion qu'on avoit déjà pour luy , au lieu de diminuer , s'augmenteroit encor par le nouveau ressentiment des Amis & des Parens de ces suppliciez.

*Conjuration de Stautembourg , cadet de Mr. de Barneveld , contre le Prince Maurice.*

Le Prince Maurice qui ne fut jamais marié , eut plusieurs Enfans naturels , dont le principal & le plus honnête-homme de tous , à été feu Mr. de Beververt , tres-bien fait de sa personne , & tres brave ; Il étoit Gouverneur de Bolduc. Après la mort Mr. le Prince de Tarente eut ce Gouvernement , à qui le Colonel Kilpatric Ecoffois , a succédé.

*Mr. de Beververt. Fils naturel du Prince Maurice.*

Au Printemps des l'an 1625. Mr. le Prince Maurice mourut , lors que le Marquis Spinola assiégeoit la Ville de Breda. L'opinion commune est , qu'il

*Veritable  
cause de la  
mort du Prin-  
ce Maurice.*

mourut de chagrin de ne pouvoir sauver cette Place qui lui appartenoit en propre, & qu'il avoit surpris il y avoit trente-quatre ans : mais la plus veritable, fut le déplaisir de voir son dessein de Souveraineté entierement avorté par tant d'obstacles qui en empêcherent l'exécution.



H E N-

HENRY FREDERIC  
 DE NASSAU  
 PRINCE  
 D'ORANGE,  
 ET SA POSTERITE.



LE PRINCE NAQUIT *Portrait du*  
 le 28. Fevrier 1584. Il é- *Prince d'O-*  
 toit de fort-belle taille, & *range Henry.*  
 tres-robuste de corps, &  
 son Entendement étoit  
 aussi bon, que sa Personne  
 étoit agréable. C'a été un tres-grand Ca-  
 pitaine, qui a égalé la gloire de son Fre-  
 re Maurice. Il luy avoit appris le métier *Il se trouve à*  
 de la Guerre, & le mena dans les occa- *la Bataille de*  
 sions les plus perilleuses : entr'autres à *Nieupors fort*  
 la Bataille de Nieuport, où, tout jeune *jeune.*  
 qu'il étoit, il contribua par sa valeur à  
 remporter cette grande Victoire, dans  
 une conjuncture ou l'armée des Etats a-  
 yant en tête une puissante Armée enne-  
 mie, commandée par l'Archiduc Albert  
 en personne & l'Océan à dos, il étoit  
 d'une nécessité absoluë de vaincre ou de  
 mourir.

L 5

Quand,

*Son frere le Prince Maurice luy conseilla d'épouser Mademoiselle de Solms.*

Quand Mr. le Prince Maurice mourut l'an 1625. il conseilla à son Frere Henry Frederic son principal heritier, d'épouser Mademoiselle de Solms (qui étoit venue en Hollande avec la Reyne de Bohême) dont la beauté & la bonne grace étoient accompagnées de modestie & de sagesse; Elle est morte depuis peu, fort âgée: & s'appelloit Amelie fille de Jean Albert, Comte de Solms.

*Henry Frederic a eu un fils & 4 filles.*

Le Prince en a eu un Fils & quatre Filles; L'ainée de ces Princeffes, nommée Louise, a épousé Mr. l'Electeur de Brandebourg Frederic Guillaume, de qui elle a eu Plusieurs Enfans. C'est le plus grand terrien de toute l'Allemagne, marchant sur ses terres depuis les Pays-bas jusques en Pologne & en Courlande.

La seconde fille Henriette Emilie est mariée au Comte de Nassau.

La troisième Henriette Catherine a épousé Jean George Prince de Anhalt.

Et la quatrième a été mariée au Duc de Simmeren, puiné de la maison Palatine, mort depuis peu.

*Portrait du Prince d'Orange Guillaume le 10 l'an 1626.*

Le fils du Prince d'Orange Henry Frederic, & de la Comtesse de Solms, s'appelloit Guillaume, qui naquit l'an 1626. & mourut le 6. Novembre 1650. après l'affaire d'Amsterdam. C'étoit un Prince naturellement ambitieux & de grand

Grand courage, qui dans sa jeunesse voulut exécuter ce que le Prince Maurice avoit voulu tenter en sa vieillesse. On ne sçait s'il eût réüssi dans une entreprise aussi violente que difficile : mais la mort inopinée qui le surprit enterra tous ses desseins avec luy, & changea les affaires de face en ce Pays-là. Il avoit le cœur enflé de l'Alliance Royale d'Angleterre, ayant épousé la Princesse Marie fille de Charles I. Roy de la Grand' Bretagne : de laquelle il a laissé le Prince Guillaume Henry d'à présent, né le 14. Novembre 1650. quelques jours après la mort de son Pere.

Ce jeune Prince a fait remarquer en luy dès son enfance beaucoup de retenuë & de modération. Sa prudence s'est augmentée en croissant : & tous les bons connoisseurs en mérite qui l'ont bien observé, ont dit que jamais Prince n'a fait plus esperer que luy dès son plus jeune âge. Il a souffert avec une profonde dissimulation les injures du Party de Barneveldt, & résisté dans les personnes de Mrs de Wit, attendant avec une patience & une tranquillité plus grande encor que celle de son bis-ayeul le grand Prince Guillaume d'Orange, le bénéfice du temps, & les occasions favorables de son rétablissement ; car ayant été privé par un Arrest solennel, de toutes les Charges

*Portrait  
du Prince  
d'Orange  
d'aujourd'hui.*

*Grande  
prudence  
de ce jeune  
Prince  
à souffrir  
les injures*

ges de la Maison, après la mort précipitée du Prince son Pere, il y fut rétabli au commencement de cette dernière Guerre, par un Ordonnance contraire.

*La France,  
cause de son  
rétablisse-  
ment.*

Il a obligation de son rétablissement & de son élévation, à la France: qui ayant fait de grandes Conquêtes il y a prés de huitcens, la plus-part des Villes Frontières des Provinces-unies, & plusieurs Capitales de Provinces: Utrecht entr'autres, & Zutphen s'étans renduë à la seule veuë de nos armes. Quoy que ces Places fussent pourveuës de grosses Garnisons, pour être composées de Chefs & de Milices sans aucune expérience, le Roy se vid Maître de plus de quarante Places en moins de deux mois, & se trouva tellement accablé d'hûreux succez, non seulement au delà de ses esperances, mais même au delà de ses souhaits: qu'il pouvoit dire aussi bien que Cesar, *Je suis venu, J'ay veu, J'ay vaincu.* Ces mal-heurs qui en présageoient d'autres, & qui avoient mis les Provinces-unies dans la dernière consternation, donnerent lieu au peuple de se plaindre de la mal-hûreuse conduite de Messieurs de Wit qui gouvernoient: & fournirent un prétexte spécieux aux Partisans de la Maison de Nassau, de dire avec apparence qu'il n'y avoit que les Princes d'Orange

ca-

Capables de soutenir leur Etat chancelant, & de les défendre contre les plus puissants Ennemis; Et que, comme autre-fois ils les avoient maintenus contre la tyrannie d'Espagne, il n'y avoit qu'eux seuls qui pussent les garantir de la fougue & de l'impetuosit  Fran-  
çoise.

La grand' Mere de ce jeune Prince, femme d'un courage m le, qui souffroit fort impatiemment le rabbaissement de la Maison d'Orange, qu'elle avoit veu  dans sa plus grande splendeur, ne servit pas peu   r veiller tous les d pendents & toutes les Cr atures du nom de Nassau qui  toient en tres-grand nombre. Tous ces gens-l , indignez de se voir d ch s de cr dit, tous les principaux employs se donnant lors aux Enfants des Bourguemaitres: & secondez de la fureur du peuple  pouvent  de tant de disgraces, & de voir une Arm e victorieuse dans les entrailles du Pays, massacrerent les ennemis du jeune Prince son petit-fils, lequel fut remis ensuite dans la possession de toutes les dignitez que ses Peres avoient possed es: c'est   dire, dans celles de Capitaine, d'Admiral General, & de Gouverneur, ou de Statalder qui de plus furent rendus h ritaires   sa posterit  par un Dcret solennel.

Sur ce sujet, il faut dire icy qu'on  
pour-



pourroit s'étonner, beaucoup comment un Etat si puissant, qui avoit fait tête quatre-vingts ans à la Couronne d'Espagne, qui luy avoit pris de si grandes Villes, & gagné des Batailles, & qui s'étoit rendu redoutable sur la Mer à toutes les Puissances du monde, ayant porté ses armes & ses Victoires aux dernières parties de la Terre; Que cet Etat, dis-je, qui s'étoit rendu si fameux par la longue deffense d'Ostende, qui a égalé la reputation des célèbres Sieges d'Alexie, de Tyr, & de l'ancienne Troye, ait été réduit en moins de deux mois à la veille de sa ruine, & qui eût assurément trouvé sa fin l'an 1672. si par une résolution desesperée, il ne se fut résolu de se sauver en submergeant une partie de son Pays, comme un Pilote qui jette toute sa charge dans la Mer pendant une furieuse tourmente, pour tâcher de sauver les hommes & le corps de son Vaisseau.

Mais ceux qui sçavoient la constitution de ces Provinces, & qui n'ignoient pas que la discorde ne soit la peste & la mort certaine des plus fleurissans Etats, ne s'en étonnent pas tant, sçachans qu'il y a plus de soixante ans que ce Pays-là est déchiré de deux Factions, contraires qui le menacent de subversion sans aucune force étrangère. Aussi cette gangrene avoit-  
tel-

tellement gagné les plus nobles parties de ces Provinces-unies : que l'an 1672. par une fatalité mal-héureuse, & par une passion déréglée, la plus-part des principaux du Pays souhaitoient la perte de leur Armée de Terre, & la défaite du Prince d'Orange, dont la puissance & l'élevation leur étoit suspecte. Pour cela, ils n'avoient pas assez pourveu son Armée des choses nécessaires, tandis qu'ils mettoient tous leurs soins & leur principale application, à grossir leurs forces de Mer pour résister aux Roys de France & d'Angleterre, qui les attaquoient conjointement avec une Flotte de plus de quatre-vingts Navires de guerre. Mais on s'étonnera encor moins de la rapidité de nos Conquêtes de cette Campagne-là, quand on considèrera que ces peuples, de crainte de devenir Sujets de la Maison d'Orange, alliée de ces deux grands Monarques, avoient fait une faute notable contre la politique : car après la Paix de Munster, se croyans en parfaite seureté ; & n'avoit plus rien à craindre : & qu'étans reconnus Souverains par l'Espagne, ils pouvoient plutôt donner la Loy, que la recevoir de personne : ils casserent la plus-part des vieilles Troupes étrangères, & des Officiers experimentez qui avoient causé tant de gloire à leur Pays : s'imaginans que le plus seur

moy-

moyen de se delivrer à jamais de la servitude dont ils étoient menacez, étoit d'ôter au Prince d'Orange le soutien de sa prétendue domination, en réformant ces Troupes qui le regardoient comme leur Maître, qui luy avoient prêté serment, & qui luy étoient si dévouées: que par leur moyen son grand Oncle Maurice avoit cy-devant donné une si grande atteinte à leur liberté, qu'elle eût été perduë sans la ruine des Princes Protestans d'Allemagne, qui arriva lors hûreusement pour leur salut, comme je l'ay dit cy-dessus en parlant de ce Prince.

De plus, les principaux du Pays trouvoient, ce leur sembloit, leur intérêt en ce changement: car ils donnerent toutes les Charges de l'Armée, & les gouvernemens des Places, à leurs enfans: croyans ainsi se fortifier de l'appuy des gens de guerre, en dégradant & affoiblissant en même temps la Maison d'Orange. Mais ils ont connu par une expérience funeste, que voulant éviter un inconvenient, ils sont tombez dans un autre bien plus grand: parce qu'ayans donné les grands Emplois de l'Armée, & tous les Gouvernemens aux fils des Bourguemaitres & des Deputez des Villes, gens sans aucune expérience, & qui eussent dû avoir des conducteurs pour les commander: publians qu'il étoit plus juste que

que les naturels du Pays eussent cét honneur & ce profit , que les Etrangers ; Lors qu'un Ennemi puissant & vigoureux leur a fait la guerre , ces Borgeois nouveaux en ce métier ont perdu la tramontane dans le péril & dans l'orage : car on a veu des Places où il y avoit cinq mille hommes de pied de Garnison , & huit cens chevaux , se rendre tous prisonniers de guerre à la seule veüe de nos armes , sans avoir fait la moindre résistance.

Mon Frere de la Villaumaire , qui étoit venu faire un tour en France un peu devant cette derniere guerre : en me contant l'état de l'Armée de Hollande , m'avoit bien dit que le service y étoit si mal-hûreux , que si un puissant Ennemi les attaquoit , il falloit que les Officiers se résolussent à périr & à payer de leurs personnes , n'ayans aucune confiance aux Soldats qu'ils commandoient , qui ne sçavoient pas s'aider de leurs armes : Prophetie qu'il a depuis accomplie aux dépens de sa vie. Un peu auparavant il m'avoit dit aussi que la Cavalerie Hollandoise étoit si peu aguerrie , que cinquante Reitres de Munster mettoient en fuite deux ou trois cens Cavaliers de Hollande , qui fuyoient devant ces Allemands , comme un Troupeau de Brebis devant le Loup.

Il est arrivé un semblable inconvenient

nient aux Suedois, pour avoir fait la même faute que les Hollandois ; car après cette l'air de Munkær, ayant aussi cassé leurs vieux Corps, qui avoient fait de si grandes choses, & ressuscité dans le monde l'ancienne gloire des Goths qui avoient conquis une grande partie de l'Europe ; ayant eu la témérité d'attaquer avec de nouvelles levées Mr. l'Electeur de Brandebourg qui avoit des Troupes aguerries, ils n'ont osé tenir devant luy, & ont été toujours battus quand il les a pu joindre : Que si par un bon-heur sans pareil ils n'eussent eu un si puissant & si fidèle gardien que le Roy, ils auroient perdu pour jamais la Poméranie, & se fussent vuë éloigner pour toujours dans leurs glaces au delà de la Mer Baltique.

Tout ce que dessus fait voir qu'un Prince doit toujours conserver un grand Corps de vieilles Troupes pour défendre son Etat, qui sans ce soutien court risque d'être la proie du premier Ennemi hardy & puissant qui l'attaquera.

A ces deux causes de l'extremité où se trouva la Hollande l'an 1672. c'est à dire à la division intestine, & à la cassation des vieux Corps étrangers, on en peut ajouter une troisième, qui est l'extrême & inouïe secheresse qu'il fit cette année-là : car elle fut si grande, que

que le Rhin, l'un des plus grands Fleuves de l'Europe, qui porte des Navires de guerre, se trouva si bas, que nos Troupes le passerent à gué; Ainsi ce Pays déjà fort épouventé de se voir attaqué par mer & par Terre par les deux Puissances de France & d'Angleterre, conjurées pour sa ruine, fut réduit au dernier desespoir, voyant que le Ciel conspiroit à sa perte, en luy ôtant les Bomparts qui le mettoient à couvert de toute insulte.

Quand donc pour les raisons susdites nos Armées eurent pénétré dans le cœur du Pays, & qu'on vit quarante Places conquises en un moment, que les Etats croyoient devoir occuper nos Armes plus de vingt ans: ces peuples un peu trop orgueilleux dans la prospérité, se trouvoient en une terrible consternation, & dans le même état que les Venitiens le furent autres-fois quand le Roy LOUIS XII. se rendit Maître de la plus-part de ce qu'ils possédoient en terre-ferme. Etant ainsi desesperez, ils furent contraints de recourir au dernier remède, c'est à dire, à inonder leur Pays, & en rompant leurs Digues, nous opposer sur la Terre une Mer, qui nous empêchant de passer outre, empêcha la perte de cette Republique, qui sans cela eût asseurement lors trouvé sa fin.

Autres-fois, s'étans veus réduits en  
une

une pareille extrémité, ils se servirent du même remede contre l'Armée d'Espagne au Siege de Leyden, ayant secouru la Place qui étoit aux derniers abboys, avec un nombre innombrable de Batteaux qui flottoient sur les terres submergées; & lors les peuples confederez furent reduits à une si étrange extremité, & se trouverent en un tel desespoir, que les principaux d'entr'eux proposerent, à l'imitation des anciens Suisses, de brûler toutes leurs Villes & tous les Villages & les Châteaux de la Campagne, & de gâter ce qu'ils pourroient de leur Pays, pour monter en Mer sur tous leurs Vaisseaux, & s'aller établir dans les Indes, afin de se delivrer de la tyrannie Espagnole: mais ils n'eurent pas assez de Navires pour transporter le quart du peuple; & ne voulurent pas laisser la plus grande partie à la misericorde d'un Ennemi si impitoyable; Et pour marque que ce Pays-là étoit reduit dans un état bien lamentable, ils firent gravér sur de la monnoye qu'ils bâtirent lors, un Vaisseau sans Mast & sans Voiles, agité des flots & de la tourmente, avec ces mots, *Incertum quò fata ferant*: paroles qui representoient l'extremité de leur condition d'alors.

Mais revenons au Prince d'Orange, d'aujourd'huy, & disons qu'il s'est veu à vingt-deux ans à la tête des Armées,

mées, comme son bis-ayeul le Prince Guillaume, qui fut Generalissime de l'Empereur Charlequint à même âge que luy : & dans le cours de cette grande guerre, il à fait paroître tant de conduite & tant de courage dans les Sieges & dans les Combats, qu'il auroit assurement surpassé les Actions de ses Illustres Ancêtres, qui depuis deux cens ans ont servi de modèle aux plus grands Capitaines, s'il n'avoit eu le mal-heur de naître au Siècle du Roy, dont le cœur, le génie, & la puissance ne trouvent point d'obstacles. Ce jeune Héros, avec des Troupes ramassées & peu disciplinées, a osé faire tête à ce grand Monarque, & sa valeur dans les Batailles a fait balancer quelques heures la Victoire de son côté ; Mais enfin il a cette consolation de n'avoir cédé qu'au plus grand Roy du monde : & on doit dire de luy, qu'il n'y avoit que le Soleil qui pût faire disparoître la lumiere de cet Astre naissant.

Je n'ay pas resolu de faire un Journal exact des Actions du Prince Henry Frederic son Pere, qu'on peut apprendre de l'Histoire : mais d'en parler en general, & dire seulement certaines choses qui sont peu connues.

L'an 1626. il prit Oldenseel Capitale du Pays de Tuenta dans le voisinage de Frise & de Groningue : &  
la



la même année, Pierre Hein, l'un de ses Vice-Admiraux, prit en la Baye de Todos los Santos en la Rade de Saint Salvador, une Flotte d'Espagne chargée de sucre.

*Henry Prince d'Orange prend Grol en 1627.*

L'an 1627. il prit Grol à la barbe du Comte Henry de Bergues General d'une puissante Armée d'Espagne, qui ne pût y jetter aucun secours, ny en faire lever le Siege au Prince : tant il s'étoit bien retranché contre les Ennemis du dehors.

*Pierre Hein prend la Flotte d'argent d'Espagne, estimée plus de vingt millions.*

A la fin de l'an 1627. le même Pierre Hein, cy-devant nommé, prit la Flotte d'argent d'Espagne près de l'Isle de Cube. Cette prise, sans compter les Vaisseaux & les Gallions; fut estimée plus de vingt millions. Il y avoit entr'autres richesses trois cens cinquante-six mille marcs d'argent, trois cens marcs d'or, quantité de perles, de cochenilles, force bijoux précieux, beaucoup de Bezoar, de Musc, d'Ambre gris, deux cens cinquante caisses de Sucre, & une infinité d'Etoffes & de Marchandises de grande valeur. Ce Vice-Admiral Pierre Hein arriva glorieux en Hollande au commencement de l'an 1629. laquelle fut remarquable par la Conquête de la puissante Ville de Bolduc : où par un Siege tres-long & tres-difficile, le Prince Henry Frederic montra par sa conduite & par sa valeur, qu'il pouvoit vain-

*Siege & prise de Bolduc l'an 1629.*

vaincre ce qui avoit résisté à son frere Maurice , qui avoit attaqué autres-fois inutilement cette importante Place; Mais ce qui fut de plus merveilleux: c'est que pendant que le Prince Henry Frederic étoit attaché à ce grand Siège , le Comte Henry de Bergues ayant passé la Riviere d'Issel avec une grosse Armée , ravagea tout le Pays d'Utrecht , où il s'empara d'Amersfort, & épouvanta tellement la Hollande, que plusieurs conseillèrent au Prince de quitter son entreprise de Bolduc, pour secourir le cœur du Pays , desolé par les Ennemis: mais il eut la confiance de demeurer jusqu'à ce qu'il se fut rendu Maître de cette Ville si considerable, sans s'ébranler, ny des conseils de la plus-part de ses Chefs & de ses Supérieurs, ny des lamentations des peuples saccagez.

- Dans le même temps , le Prince, par la vigilance & par la resolution d'Ottho de Guent Seigneur de Diedon, Gouverneur d'Emeric, ayant hûreusement surpris la Ville de Wesel, où étoit le Magasin & la grosse Artillerie de l'Armée d'Espagne (ce qui obligea le Comte Henry de Bergues a repasser l'Issel plus vite que le Pas) il s'acquit par cette double Conquête, la reputation non seulement de tres-brave, mais de tres-hûreux Capitaine: qualité si souhaittable a un General, que

*Surprise de  
Wesel, où étoit  
le Magasin  
d'Espagne.*

que le Dictateur Sylla préfera le furno d'Hûreux à celuy de Grand.

*Jean de Nassau pris & mené à Wesel.*

L'an 1630, il s'empara au Brésil de la Ville d'Olinde, sous la conduite de ses Vice-Admiraux: & la même année, le Comte Jean de Nassau son Cousin, qui pour quelques mécontentemens avoit passé du service de Hollande en celuy d'Espagne, fut deffait en campagne auprès du Rhin, & pris par le Colonel Iselstein, de moitié plus foible que luy. Il fut mené prisonnier à Wesel, d'où il sortit pour dix-huict mille Risdalles de rançon.

L'année d'après, le même Comte Jean de Nassau, qui avoit fait un puissant Armement sur Mer, esperant de surprendre Willemstat dans le Prinsland, fut totalement deffait en cette occasion par les Hollandois, plus de quatre mille des siens demeurèrent prisonniers, le reste fut tué ou noyé misérablement, & le Comte Jean eut bien de la peine à se sauver sur une Chaloupe avec le Prince de Brabançon.

*Les Etats donnent la survivance des Charges du Prince Henry au Prince son fils.*

La même année 1631, les Etats Generaux, pour gratifier le Prince d'Orange, & pour luy témoigner leur reconnaissance des services qu'il rendoit continuellement au Pays, donnerent la survivance de toutes ses Charges, au Prince Guillaume son fils, & les expéditions en furent présentées à ce jeune

le Prince de la part des Etats dans un petit coffre d'or.

L'an 1632. le Prince Henry, après *Le Prince*  
avoir pris Ruremonde, Venlo, & Stra- *assiege &*  
le, entreprit la Conquête de Maftrict, *prend Ma-*  
Place éloignée de la Hollande, & sci- *strict malgré*  
tuée sur la Riviere de Meuse, à l'ex- *les efforts des*  
tremité du Brabant, où il mesura si *Espagnols &*  
bien les vivres & les munitions qu'il *de Pappen-*  
porta à ce Siege, qu'il en eût assez *heim.*  
pour se rendre maître de la Place. Il  
l'avoit entourée d'une grande circon-  
valation que l'Armée d'Espagne ne pût  
jamais forcer, non plus qu'une autre  
d'Allemagne sous Henry Godefroy  
Comte de Pappenheim Capitaine re-  
nommé, qui furent contraintes de se  
retirer avec honte, apres beaucoup  
d'efforts inutiles, & de pertes considéra-  
bles.

L'an 1633. le Prince assiegea & prit *Le Prince*  
Rhinbergue. L'année suivante, les Es- *prend Rhin-*  
pagnols ayant assiege le Fort de Phi- *bergue, &*  
lippine en Flandres, qui étoit une gran- *sauroit Phi-*  
de épine aupied de la Ville de Gand, *lippine.*  
le Prince d'Orange leur en fit lever le Sie-  
ge.

Un peu auparavant, le Comte Hen-  
ry de Bergue se plaignant d'être mal-  
traitté des Espagnols, quitta leur ser-  
vice, & se retira en Hollande: sur-  
quoy il publia un Manifeste: & deux  
ans apres, l'an 1634. il fut condamné  
par contumace d'avoir la tête tran-

M chée,

chée, par Arrest du Parlement de Malines.

Il faut dire en ce lieu, que l'an 1628. après la prise de la Rochelle, Mr. le Cardinal de Richelieu, qui gouvernoit absolument la France, avoit mis en sa tête de s'acquérir la réputation de détruire toutes les retraittes de l'hérésie, ayant une passion démesurée de se faire un jour canoniser; & pour parvenir plus facilement à cette fin, il faisoit dire à ses Confesseurs qu'il n'avoit jamais commis de peché veniel, comme je l'ay oui dire bien des fois à Mr. Lescot de S. Quentin son Confesseur, qu'il fit Evêque de Chartres: Picard aussi maître qu'il en fut jamais, & qui sous une franchise & une simplicité apparente, cachoit beaucoup de ruse & d'artifice. Cette Eminence donc, pour s'acquérir de la réputation parmy les zelateurs de la foy Catholique, avoit traité sourdement avec Jean d'Osmael Sieur de Walkembourg Gouverneur d'Orange, qui paroissoit mécontent de son Maître, pour luy rendre la Place. Cét homme, nourri dans la maison d'Orange: à qui le Prince Henry avoit confié sa Souveraineté, fut gagné par la promesse qu'on luy fit de quatre cens mil livres d'argent comptant, & d'une Terre de vingt mille livres de rente en Provence, où il faisoit état de se reti-

*Passion de Mr. le Cardinal de Richelieu, d'être canonisé.*

*Mr. le Cardinal corrompt le sieur de Walkembourg Gouverneur d'Orange.*

retirer, & de rénoncer au Calvinisme, n'ayant point d'autre Religion que son intérêt; Mais cette affaire ayant traîné assez long-temps: Walkembourg ne voulant pas rendre la Place, qu'on ne luy eût mis tout l'argent entre les mains: & le Prince ayant été assez hûreux pour être averti de cette trahison, dépêcha le Sieur Knuth Zelandois, homme résolu, en qui il avoit toute confiance, avec un ordre exprès de le deffaire de ce traître; Mais afin qu'il ne pût prendre le moindre ombre, il l'envoya seul à Orange sous d'autres prétextes. Ce Knuth, que j'ay connu, & qui étoit aussi adroit que hardy: après s'être assuré des principaux Habitans de la Ville, & de plusieurs Gentils-hommes de la Principauté d'Orange, épioit l'occasion de surprendre ce Gouverneur, qui étant un jour descendu du Château dans la Ville, peu accompagné contre la coûtume, le fit attaquer & tuer dans la maison de la Pise Grefsier, où il s'étoit retiré: puis Knuth alla droit au Château, où le Lieutenant, après avoir tiré d'abord le Canon contre la Ville, & un peu balancé, le reçût enfin après avoir veu l'ordre du Prince, & fit avec toute la Garnison nouveaux serment de fidélité au Prince Henry Frederic de Nassau, qui envoya ensuite le Baron de

Dona son Beau-frere, pour commander dans la Place.

Ce Walkembourg avoit épousé la fille du sieur de Bie Trésorier des Etats, Dame de probité & de merite, qui avoit fait son possible pour luy ôter de l'esprit ces desseins pernicieux. Elle eût le déplaisir, aussi bien que ses filles, de le voir expirer: car il fut contraint de se rendre à Knuth après avoir été blessé au travers de la porte d'une chambre, où il se deffendit long-temps.

*Mon Pere  
compares  
cette trahison  
à celle de Ber-  
nardin de  
Corte & de  
Donat Raf-  
sagnin qui  
vendirent  
Milan &  
Valence au  
Roy Louis  
XII.*

J'ay autres-fois oüy conter cette perfidie à mon Pere, avec grande indignation contre ce Walkembourg: & comme il étoit ennemi juré de l'ingratitude & de l'infidelité: pour nous faire avoir ces crimes en horreur à mes Freres & à moy, il nous disoit sur ce sujet la grande trahison de Bernardin de Corte, qui livra au Roy LOUIS XII. pour cent mil écus, le Château de Milan, qui luy avoit été confié par le Duc Ludovic Sforce son Maitre, dont il avoit été nourry Page par préférence à ses autres Sujets, & où il avoit mis tout ce qu'il avoit de plus précieux, allant chercher du secours en Allemagne. Il nous alleguoit encor une semblable trahison de Donat Rafagnin qui vendit Valence au même Roy pour cinquante-mil écus: & nous faisoit remarquer dans Guichardin, que ces Traîtres étoient tellement regardez de

de travers dans l'Armée Françoise, & y étoient détestez de telle sorte, que le mépris qu'on en faisoit les fit mourir de regret : tant il est véritable qu'on souffre bien la trahison, mais qu'on déteste toujours les Traîtres.

Ce Mr. Knuth rendit un service important à son Maître, qui le récompensa d'un présent, & d'une pension de deux mil livres sa vie durant.

Il n'y a personne qui ne s'imagine bien que Mr. le Prince d'Orange ne voulût grand mal à Mr. le Cardinal de Richelieu, de luy avoir voulu ravir sa Souveraineté, qui luy étoit aussi chere que la prunelle de ses yeux ; Mais il cacha son ressentiment dans son cœur, & attendit une occasion favorable de s'en ressentir, qui ne tarda gueres à se presenter : car quelque temps après, Mr. le Cardinal s'étant brouillé avec la Reyne Mere Marie de Medicis, qui étant de la Maison d'Autriche du côté Maternel, étoit soutenüe de toute la Puissance d'Espagne & d'Allemagne. Il fut contraint de recourir à des Aliances Etrangères, & de caresser & d'appaïser ceux qu'il avoit méprisés & offensés,

La tempête qui se fôrma contre ce Cardinal, pour le perdre, tant au dedans qu'au dehors du Royaume, l'obligea de rechercher l'amitié de Mr. le Prince d'Orange, qui hors le titre

*Mr. le Prince d'Orange fort irrité contre Mr. le Cardinal de Richelieu pour son dessein sur Orange.*



de Souverain , dispoſoit de tout dans les Provinces-unces. Il ſe fit un Traitté entre la France & les Etats: par lequel on devoit attaquer puiffamment les Eſpagnols , & diviſer la Conquête des Pays-bas Catholiques , qu'on avoit déjà devorez en imagination. Le Prince d'Orange devoit entrer en Brabant avec l'Armée de Hollande : la France le devoit joindre avec une Armée de trente mille hommes : nos Generaux , en cas de jonction, avoient ordre du Roy d'obeir au Prince d'Orange , tant le beſoin qu'on avoit de luy étoit grand. En effet, le Printemps ſuivant , l'an 1635. l'Armée de France ſous le commandement des Maréchaux de Châtillon & de Brézé , étant entrée dans le Pays-bas , deſſit à platte-couture les forces d'Eſpagne à Avein , commandées par le Prince Thomas de Savoye , qui depuis prit le nom de Prince de Carignan. Tout le Bagage & tout le Canon demeura au pouvoir des François , avec quantité de priſonniers, dont pluſieurs tres-qualifiez furent menez à Maſtriect. Ces Generaux , enſuite de cette Victoire , ſe joignirent au Prince d'Orange , après avoir ſaccagé une partie du Brabant ; Mais le Prince qui avoit toujours ſur le cœur l'affaire d'Orange , & qui n'aimoit pas mieux le voiſinage des François , que celui des Eſpagnols : manqua de vivres & de

de subsistence fit ruiner nôtre Armée victorieuse, qui s'étant retirée en Hollande après la levée du Siege de Louvain, sous prétexte de l'approche de Picolomini avec une Armée d'Allemagne, y périt la plus-part de faim, de misère & de maladie, n'en étant pas retourné la sixième partie dans le Royaume.

Le Prince d'Orange regardoit le Cardinal de Richelieu comme un Ennemi réconcilié, qui ne le recherchoit que parce qu'il avoit nécessairement affaire de luy; Et pour cela, sous main, il luy faisoit tous les déplaisirs & toutes les mortifications dont il étoit capable, donnant retraite favorable à tous ceux qui étoient disgraciés en France, & les honorans des plus beaux Employs, & de la confiance même, comme il le fit bien paroître entr'autres à Mrs. de Hauterive & de Berghen, qu'il considéroit autant pour faire dépit au Cardinal, que parce qu'ils le meritoient: & le Cardinal de Richelieu, tout puissant qu'il étoit, se voyoit forcé d'avaler ces Pillules, ayant nécessairement besoin de la diversion de Hollande, pour le bien de ses affaires.

*Le Prince  
d'Orange  
favorise  
les Enne-  
mis du  
Cardinal.*

Tout cela fit connoître à Mr. le Cardinal, qu'il ne faisoit pas bon d'offenser les personnes de courage: mais luy, comme tres-sage politique, sçeut tres-

bien diffimuler, ne s'irritant point de ces mauvais traitemens, qui passerent plutôt dans son esprit pour des ressentimens justes & naturels, que pour des offenses de gayeté de cœur. Ainsi il continua de rechercher l'amitié de Mr. le Prince d'Orange: & il fut arrêté que d'oresnavant chacun attaqueroit l'Ennemi commun de son côté. Du depuis il entretint une fidelle & parfaite correspondance avec le Prince: & le Prince qui s'étoit assez vengé, & tiroit un grand avantage de l'Alliance avec la France, exécuta depuis les Traitez de bonne foy.

*Les Espagnols surprinrent le Fort de Skink.*

La même année de la Bataile d'Arvein, & du Siege de Louvain, les Espagnols surprirent le Fort de Skink par le moyen du Lieutenant Colonel d'Enhold, qui s'en rendit maître, avec une partie de la Garnison de Gueldre, dont il se servit pour exécuter cette hardie entreprise. Le Sr. Velder Gouverneur, s'étant éveillé au bruit de l'attaque, & levé en chemise, eut d'abord le bras cassé: & desespéré de se voir surpris, ne voulut point se rendre, quelque offre de quartier qu'on luy fist, se deffendant toujours jusques à ce qu'il fût accablé de coups. Le Pere de ce d'Enhold avoit été décapité à la Haye pour quelque crime: & le Fils, pour venger la mort de son Pere, quitta le service de Hollande, & se mit en ce-  
luy

luy d'Espagne : ce qui luy réussit fort bien , surprenant cette importante Place ; car outre la satisfaction interieure qu'il eût, d'avoir par un juste ressentiment causé une si grande perte aux Etats : le Cardinal Infant Ferdinand d'Autriche , nouvellement arrivé aux Paysbas , où il commandoit souverainement , le regala d'abord , pour cette hardie & heureuse action , d'une chaine d'or de grand prix , & de plus luy fit compter la somme de cinquante mil livres. Mais le Prince Henry s'opiniâtra tellement à reprendre cette Place, qui don-

*Le Prince assiège & reprend le Fort de SKink*

L'an 1637. Mr. le Cardinal de Richelieu , pour bien gagner le Prince d'Orange , luy fit donner le Titre d'Altesse, dans un discours que fit pour cela Mr. de Charnassé Ambassadeur de France en Hollande, au nom de Sa Majesté, dans l'Assemblée des Etats Generaux , qui fut aussi-tôt imprimé : en quoy il fut suivi de tous les Ambassadeurs des Princes Chrétiens, qui auparavant ne traittoient le Prince que d'Excellence.

*Le Roy fait donner le Titre d'Altesse au Prince d'Orange par son Ambassadeur.*

La même année 1637. le Prince Henry reprit par un Siege de quatre mois , la Ville & le Château de Breda , que le Marquis Ambroise Spinola

avoit conquis l'an 1625. par un long Blocqus d'un an tout entier, avec de dépenses incroyables, quoy que cette Place fut soutenüe de la France, de l'Angleterre, & du Dannemar. Aussi le Marquis avoit fait mettre sur une des Portes de la Ville qu'il l'avoit emportée, *tribus Regibus frustra remitentibus*; malgré la résistance de trois Roys.

Mr. de  
Charnassé tué  
au Siege de  
Breda.

Ce fut à ce dernier Siege de Breda que Mr. de Charnassé fut tué: car quoy qu'Ambassadeur de France, il voulut servir à la tête du Regiment qu'il avoit en ce Pays-là, esperant qu'il deviendroit Maréchal de France par la faveur de Mr. le Maréchal de Brézé, dont il avoit épousé une tante, & qui luy avoit moyenné ses Employs.

Antonio Do-  
quendo def-  
fait aux Du-  
mes d'Angle-  
terre par  
l'Admiral  
Tromp.

L'an 1639. les Hollandois remporterent une Victoire considerable en Mer sur les Espagnols: La Flotte de Dom Antonio Doquendo, de soixante-sept Navires de guerre, qu'on avoit été si long-temps à équiper en Espagne, fortifiée de Vaisseaux Dunkerquois, redoutables en ce temps-là, qui venoit pour quelque grand dessein qu'on n'a jamais sceu penetrer, fut arrêtée dans la Manche d'Angleterre par ce renommé Admiral Martin Erpez Tromp, avec douze Navires seulement; Mais quelques jours après, ayant été ren-  
for-

forcé de plus de quatre-vingt-dix Vaisseaux de guerre ; & de plusieurs Brûlots accourus de divers endroits de Hollande, de Zelande & de Frise, il entoura la Flotte d'Espagne qui s'étoit mise à l'abry des Dunès d'Angleterre proche de la Flotte du Roy de la Grand Bretagne, où elle se croyoit en toute seureté : & puis l'attaqua avec une si grand résolution : qu'après un long Combat, où une infinité de personnes de France, d'Angleterre, & des Pays bas, accoururent de toutes parts pour voir des Côtes un spectacle si extraordinaire. Cette grande Puissance fut la plus-part brûlée, détruite, & dissipée : la moindre partie qui échappa s'étant mise à couvert des Ramberges d'Angleterre, d'ou elle se sauva dans la Rivière de Londres, & dans les Ports de Flandres. Les Espagnols perdirent plus de sept mille hommes brulez, ou noyez, outre deux mille qui furent prisonniers des Hollandois. Cet avantage fut grand & mémorable : car il y eut quarante grands Vaisseaux pris, coulez à fonds, ou brûlez, & entr'autres ce grand Gallion de Portugal nommé Mater Theresa brula. Il étoit de soixante-deux piéds de large, & il y avoit huit cens hommes dessus qui perirent tous, sans qu'il en restât un seul. Quand le feu prit à cette grande machine, on eut

dit que ç'eût été un grand Château en feu au milieu de la Mer. Ce Tromp est le Pere du Comte Tromp, qui s'est engagé au service du Roy de Dannemarc, où il a déjà remporté des avantages sur les Suedois. S'il vit encore quelques années, il égallera la réputation de son Pere, & celle de l'Admiral Ruitter.

*Le Prince d'Orange marie son Fils unique à la Princesse d'Angleterre.* L'an 1641. le Prince Henry Frederic d'Orange maria son fils unique le Prince Guillaume, avec la Princesse Marie d'Angleterre, fille aînée de Charles I. Roy de la Grand' Bretagne; & de Madame Henriette de France: & ce Mariage se fit avec grande pompe & magnificence.

*Il prend Hulst en 1645.* L'année 1645. fut remarquable par la prise de l'importante Place de Hulst en Flandres, qui fut emportée sans que les Espagnols y pussent jeter du secours, ny en faire lever le Siege au Prince Henry Frederic.

Ce Prince a fait remarquer une conduite fort sage & fort modérée en vingt-deux ans de Gouvernement, sans avoir fait paroître, comme son frere Maurice, l'ambition d'être Souverain. Parce que sa Princesse sa Mere Louïse de Colligny, avoit maintenu le Party de Barneveld, il y en avoit qui croyoient que le Prince suivant l'inclination de sa Mere, rétablirait le Party abbatu, & rappelleroit les exilés.

lez, entr'autres Mr. Grotius : mais ce Prince, comme bon politique, trouva qu'il étoit plus à propos de laisser les choses en l'état qu'elles étoient, que de faire une nouvelle brouillerie, en s'attirant à dos le Party dominant, dont j'ay veu Mr. Grotius indigné, parler tres-mal de ce Prince, qu'il accusoit d'ingratitude, & de peu de reconnoissance pour ses amis maternels.

Le Prince Henry étoit fort pécunieux : mais au lieu de trouver du support du côté d'Angleterre, il fut contraint d'assister le Roy Charles dans ses besoins, de tout son argent comptant, dont le Roy d'Angleterre a remboursé la plus grande partie, depuis son rétablissement, à son Neveu le Prince d'Orange.

Henry Frederic mourut le 14. Mars 1647. & fut enterré avec grande pompe. Outre les enfans legitimes dont nous avons parlé cy-dessus, il à laissé un fils naturel, considerable par sa valeur, nommé Mr. de Zullestein, Colonel de l'Infanterie Hollandoise, qui mourut à l'attaque de Vorden. *Le Prince d'Orange meurt l'an 1647.*

Le Prince Guillaume d'Orange a jetté les fondemens de la Republique des Provinces-unies, & en est le premier Fondateur. Son fils aîné Maurice a assuré & affermi cette Republique par ses Victoires, qui ont forcé les

Ef-



Espagnols, dans le Traitté de la Trêve de douze ans, à reconnoître les Provinces confederées pour des Pays libres; Et Henry Frederic frere de Maurice, & ayeul de Mr. le Prince d'Orange d'aujourd'huy, par la continuation de ses Conquêtes a enfin forcé les Espagnols de rénoncer entiere-ment au droit qu'ils prétendoient toujours sur ce Pays là. De sorte qu'on doit dire avec raison & justice, que ce Pere Illustre, & ses deux Fils genereux, Imitateur de sa vertu, sont les Fondateurs de cette Republique, qui envoie des Ambassadeurs qui se couvrent devant les plus puissants Roys de la Chrétienté, même devant celuy d'Espagne, dont ils étoient Vassaux il

*Devise du* y a cent ans.

*Prince Henry  
Frederic.*

Henry Frederic avoit pour sa Devise ce mot *Patrique patrique*, voulant dire qu'il ne songeoit qu'à servir les Provinces, & à venger la mort de son Pere.

JEAN

J E A N D E  
 B A R N E V E L D ,  
 A V O C A T G E N E R A L  
 D E H O L L A N D E ,  
 E T S A P O S T E R I T E



Amais Homme ne fut si *Description*  
 sage ny si vertueux que *de Mr. de*  
 Mr. de Barneveld. Il avoit *Barneveld.*  
 une presence majestueuse,  
 & disoit beaucoup en peu  
 de paroles , avec une elo-  
 quence grave & succinte.

Ses longs & importans services l'a-  
 voient rendu venerable , & tres-cher  
 à sa Nation ; Mais avec tout cela,  
 dans son extrême vieillesse , il fut la  
 victime de l'ambition de Mr. le Prince  
 Maurice , & de ceux de sa caballe :  
 ayant moins meritè qu'aucun homme  
 du siecle , de tomber en cette infor-  
 tune pour sa grande vertu & pieté.  
 Nicias cet excellent Capitaine Athe-  
 nien qui luy ressembloit en probité ,  
 eut aussi une fin tres mal-heureuse, bien  
 que differente.

Ce qui donnoit lieu à beaucoup de  
 sages de ce temps-là , de douter de la  
 Pro-

Providence , puisque les gens de bien avoient une fin funeste ; & que les méchans prosperoient ordinairement.

Quand Mr. de Barneveld se vîd attaqué au temps de la Trêve , il voulut se retirer du Gouvernement , & se démettre de ses Charges ; mais il s'y r'embarqua mal-hûreusement , à la prière des principaux de l'Etat.

*Dire notable de Mr. de Barneveld.*

Quand ses Confidens luy parloient avec aigreur de la malice de ses Ennemis , il les consoloit , en leur disant : il faut toujours bien faire ; & prier Dieu , & bien esperer ; Ce que mon Pere luy a entendu dire beaucoup de fois quand ils parloient confidemment sur ces matieres-là.

*Mr. de Barneveld confirme à mon Pere le grand secret que Madame la Princesse d'Orange luy avoit confié.*

Lors qu'il vîd l'orage formé pour le perdre , il dit à mon Pere la même chose que Madame la Princesse d'Orange luy avoit racontée touchant la proposition qu'elle luy fit de la part de Mr. le Prince Maurice , ne la favoriser dans le dessein qu'il avoit d'être Souverain : ce que mon Pere tenoit pour tres-certain , Mr. de Barneveld étant non seulement homme droit & véritable , mais son dire étant soutenu du témoignage de Madame la Princesse d'Orange Douairière , qui ne peut recevoir de reproche.

Mais parce que la France s'intressa fort pour son salut , & qu'elle fit plusieurs efforts pour sauver cet homme

cé-

célebre, qu'elle avoit toujours reconnu fort zelé pour le bien des deux Nations: il sera très à propos d'en informer le Public: ce détail n'ayant jamais été connu que des Ministres d'État de ce temps-là, par les dépêches des Ambassadeurs de France.

Aussi-tôt qu'on sceut à la Cour les broüilleries qui étoient en Hollande au sujet de la Religion: mon Pere qui y étoit Ambassadeur depuis quatre ans & plus, eût ordre de témoigner aux Etats Generaux, & à ceux de Hollande, le desir extrême qu'avoit Sa Majesté de les voir tous bien réunis. Il harangua donc ces Messieurs sur ce sujet à la fin de Novembre 1617. dont ayant rendu compte au Roy, Sa Majesté témoigna en être satisfaite, & luy ordonna de continuer en toutes occurrences, pour tâcher d'appaïser ces broüilleries.

*Mon Pere exhorte les Etats Generaux au nom du Roy à une bonne union, l'an 1617.*

Après cet Office public il continua avec assiduité par plusieurs autres en particulier, jusqu'à la tenuë des Etats de la Province de Hollande, au commencement de Decembre de la même année 1617. laquelle ayant été commencée par des vehementes disputes entre les Deputez dont elle étoit composée, il les fut visiter de la part du Roy, pour les porter & exhorter à une bonne réunion: ce qui parût leur être agréable, par la réponse qu'ils luy

*Il exhorte aussi les Etats de Hollande à même fin.*

fi.

firent sur le champ , & par le rapport qui luy en fut fait par ceux de l'une & de l'autre opinion : s'étant aussi étudié de concevoir ce qu'il avoit à dire, de telle sorte que de part ny d'autre on ne pût justement l'accuser de partialité ; ce qu'il avoit ordre d'éviter soigneusement , & à quoy il travailla avec d'autant plus de soin , que l'Ambassadeur d'Angleterre s'étoit échoué contre le Banc qu'il luy falloit éviter ? car ayant fait un discours aux Etats Generaux , il se declara ouvertement pour l'un des Partys , dont il reçut ce déplaisir : que sa Harangue ayant été traduite en Flaman , & rendue publique par l'Impression qu'on en fit : ceux qui s'y croyoient interessez y firent aussi tôt une réponse qui détrui-soit toutes ses raisons , dont étant offensé , il en demanda réparation ; Mais il le fut encor davantage de ne l'avoir pu obtenir : car en l'Assemblée des Etats de Hollande il fut jugé par la pluralité des voix , que par cette réponse l'honneur de son Maître ny le sien particulier n'y étoient point interessez.

Quelques uns asseuroient qu'en ce discours il avoit excédé son pouvoir, porté à cela par quelques uns du Pays engagez pour l'un des Partys : peu ou point de personnes pouvant s'imaginer que le Roy de la Grande Bretagne :

le but duquel, comme d'un sage Prince, devoit être de pacifier ces dissensions, eût voulu s'y montrer partial.

Les broüilleries survenuës entre Mrs. les Etats sur ces differends, tirans de longue, sans qu'il parut quelque issue pour en sortir, non obstant qu'en cette occasion la Province de Hollande fut assemblée il y avoit plusieurs mois.

Sa Majesté reconnoissant que si cette Province pouvoit être réunie, ce seroit un grand acheminement à la réunion des autres, commanda à mon Pere de l'y exhorter en son nom : à quoy il satisfit le 13. Mars 1618. en leur Assemblée à la Haye : ce qu'ils témoignèrent leur être tres-agreable par le remerciement qu'ils en firent, & qu'ils luy délivrèrent par écrit.

*Mon  
Pere a un  
ordre rei-  
teré d'ex-  
horter en-  
cor les  
Etats de  
Hollande.  
à se bien  
réunir.*

Depuis cela, non obstant tous ces offices & ces devoirs, les dissensions s'augmentans & s'aigrissans en cette Republique, tous conseils de réunion rejettez, il sembloit qu'en ces maux il y eut une fatalité inévitable : car les uns & les autres, comme il arrive ordinairement en une grande tourmente, ne s'écoutans point parler, & ne donnant aucune audience à la raison, les affaires s'acheminèrent visiblement à une plus grande confusion & renversement des ordres précédens, tant les passions possedoient les esprits.

Dequoy mon Pere ayant donné avis

avis au Roy : Sa Majesté, pour la singuliere affection qu'il portoit à la conservation de cet Etat, se resolut de porter sa main secourable au devant des funestes accidens desquels il étoit menacé par ces divisions. A cét effet, elle fit choix de la personne de Mr. de Boissise, l'un de ses plus anciens & fideles Conseillers d'Etat, personne d'une prudence consommée, & d'une grande experience dans les affaires, ainsi qu'il l'avoit bien fait paroître dans ses Ambassades d'Angleterre ; de Suisse & d'Allemagne, dont il s'étoit dignement acquitté.

*Le Roy députa Mr. de Boissise extraordinairement en Hollande, pour porter les Etats à se bien réunir.*

Il partit de Paris en Juillet 1618. & arriva à la Haye au commencement d'August, où il resolut d'attendre le retour de Mr. le Prince d'Orange Maurice qui étoit à Utrecht ; d'où étant revenu : aussi tôt Mr. de Boissise, accompagné de mon Pere, harangua les Etats Generaux : les exhortant à la concorde, & leur offrant à cét effet l'entremise favorable du Roy, qu'elle leur offroit par ses Ambassadeurs.

Mais Mr. le Prince Maurice qui avoit pris l'affirmative pour l'un des partis, ayant fait ce qu'il avoit voulu à Utrecht, d'où il avoit chassé la nouvelle Garnison, que l'autre party y avoit établi : il en prit un si grand avantage, que luy ny ceux de son opinion ne voulurent entendre à aucune voye d'ac-

d'accommodement, resolu seulement d'abbatre ceux qui luy avoient résisté: au lieu dequoy, dans le peu d'affermissement de cette Republique, & au temps que la Trêve avec l'Espagnol étoit prête d'expirer, on avoit estimé qu'il eût été plus salutaire aux uns & aux autres, puisqu'on avoit licentié les nouvelles Garnisons qui donnoient ombrage de publier une Amnestie generale de toutes choses passées: convenir d'une Assemblée Ecclesiastique pour l'affoupissement de leurs differends sur la Religion: remettre les choses en l'état précédent, & faire une nouvelle union entre les Provinces, pour les étreindre d'autant plus fortement contre leur ennemi commun, éclaircissant ce qui pouvoit être douteux & obscur dans la precedente, faite autres-fois à Utrecht, afin de remédier à pareils inconveniens à l'avenir. Mais comme il arrive le plus souvent en semblables rencontres: les meilleurs conseils ne prévalurent pas, & l'on en suivit d'autres entierement contraires, ayant été resolu d'en venir aux dernieres extrémitez.

Il arriva donc que le 22. Aoust 1618. *Mr. de Bar-*  
 furent arrétez Mr. de Barneveld Avocat *neveld arrêté*  
 general & Garde des Sceaux de Hol- *prisonnier*  
 lande, Mr. de Hoguerbets Pension- *avec Mr.*  
 naire de Leyden, & Mr. Grotius *Hoguerbets*  
 Pensionnaire de Rotterdam: ensuite  
 de quoy fut aussi arrété le Sieur de  
 Lec-



*Mr. Gro-  
tius.*

Leedemberg Secretaire des Etats d'U-  
trect , qui quelques jours après avoir  
été conduit à la Haye pour être con-  
fronté aux autres , fut trouvé mort  
dans son lit , blessé de plusieurs coups,  
comme s'étant tué soy-même. Tout  
cela se fit par l'ordre de huit personnes  
nommées par les Etats Generaux.

*Le Prin-  
ce Mau-  
rice chan-  
ge les Ma-  
gistrats  
des Vil-  
les, sous  
le nom  
des Etats  
Gene-  
raux,*

Après cela on changea sans aucune  
forme ny figure de procéz les Magi-  
strats des Villes de Delft , de Schie-  
dam , de la Brille , de Sconhove, de  
Gorcum , de Medemblic , de Muni-  
kedam , de Horn , & d'autres : en la  
plus-part desquelles Mr. le Prince Mau-  
rice mit des Garnisons pour la seureté  
de ces nouveaux établissemens. Ces  
emprisonnemens & ces changemens  
furent faits par Mr. le Prince Mau-  
rice armé sous le nom de quelques-  
uns des Etats généraux , contre les Pri-  
vilèges & les Loix des Provinces par-  
ticulieres , & contre l'usage ordinaire ,  
lesdits Etats Generaux n'ayant point  
de Jurisdiction sur les Sujets des Pro-  
vinces.

*Remon-  
trances  
des Am-  
bassa-  
deurs de  
France  
sur tous  
ces chan-  
gemens.*

Sur lesquels changemens Mrs. les  
Ambassadeurs remontrèrent plusieurs  
fois , tant en public qu'en particulier,  
qu'il estoit mal-aisé , & presque impos-  
sible qu'une si grande emotion d'hu-  
meurs en ce nouveau corps , ne fût  
pour y engendrer de dangereuses ma-  
ladies dans peu de temps pour diver-  
ses

ces raisons, dont les plus apparentes étoient, que ces peuples ne sont pas à un naturel à être forcez; Que ce qu'on tireroit d'eux par un consentement volontaire, seroit plus seur, plus solide, & plus durable que ce qu'on leur auroit extorqué par violence.

Qu'encor que le plus grand nombre applaudit du commencement ces changemens: que néanmoins, ceux au préjudice desquels ils se faisoient, qui avoient été au gouvernement de l'Etat depuis trente ans & plus, en garderoient toujours le souvenir dans leurs cœurs, auquel prendroient part infalliblement tous ceux de leur dépendance, soit par proximité de Sang, d'Alliance, ou d'amitié; Qu'à la première occasion ils tâcheroient de rentrer en la possession d'honneur qu'on leur avoit été sans connoissance de cause; Mais tout cela fut représenté sans aucun fruit: la résolution d'agir contre les Loix, & d'user de la voye de fait l'ayant emporté.

Les discours où toutes ces raisons étoient amplement représentées, furent données par écrit à Mr. les Etats, par les Ambassadeurs de France, & ont passé dans l'esprit des Sages pour une Prophétie véritable de ce qui arriva après la mort du dernier Prince d'Orange Guillaume l'an 1650. en conséquence de l'affaire d'Amsterdam;

Car

*Faction de  
Barneveld  
ressuscité  
après la mort  
de*

*Mr. le Prince  
d'Orange  
Guillaume,  
& dépoüille  
la Maison  
d'Orange de  
tous ses avan-  
tages.*

Car la Faction de Barneveld ayant revigueur par cette mort inopinée, pouïlla la Maison d'Orange de tous ses avantages, Et sans cette dernière guerre que le Roy a declarée aux Etats la Maison d'Orange ne se seroit jamais établie de la maniere qu'elle est.

Tant d'Offices faits en public & particulier par mon Pere seul, & avec Mr. de Boissife, pour porter Mrs. aux Etats à la réunion, & à ne point changer les anciens ordres de leur Etat, leur en rémontrant le péril & les consequences: font voir combien Mr. le Duc de Rohan Henry étoit mal instruit de ce qui se passoit lors en Hollande, & qu'il ne parloit que par la bouche des Partisans de Mr. le Prince d'Orange, ajoutant foy entiere aux patquils de la façon de Mr. Aersens, qui accusoient Mr. de Barneveld & ses dépendants, d'intelligence avec les Espagnols, & de vouloir r'introduire le Papisme dans l'état dont on les taxoit ouvertement par des Placards imprimez attachez aux coins des rues aux lieux publics, & par quantité de Libelles seditieux pleins de semblables impostures, bien qu'il n'en ait jamais été fait aucune mention dans leur proces; Car ce Duc, dans son beau Traitté de l'interet des Princes, au sujet de l'affaire des Arminiens, écrit des chimeres inventées par ledit Aersens,

ens, pour rendre odieux les adversaires du Prince, & les donne pour des secrets de politique. Il dit que la Reyne Mere Marie de Medicis ayant obtenu la Régence pour affermir son Autorité contre les Princes du Sang & les Grands du Royaume, procura la division parmy eux, & se jetta entre les bras d'Espagne. Que les Espagnols ne perdirent pas une si belle occasion, sur tout au Pays-bas dans l'affaire des Arminiens, laquelle Barneveld se voyant soutenu de la France par les pratiques d'Espagne entreprit de maintenir contre le Princ d'Orange. Que l'Espagnol déploya toutes ses ruses pour faire agir Marie en ce Pays-là, suivant ses interêts, persuadée que la desunion luy étoit avantageuse, afin que ce Pays-là ne pût secourir les Princes mécontents d'Elle: de sorte que les Ambassadeurs de France se trouverent sollicitateurs des affaires d'Espagne en Hollande, favorisans la cause de Barneveld, & fomentant la division de l'Etat; qui eût été perdu sans le courage de Maurice, assisté des gens de guerre.

Tout ce raisonnement est un pur Arsenisme, c'est à dire une invention de François Aertens, qui a publié cette fausseté par plusieurs Libelles imprimés.

Le Lecteur, clair-voyant & des-intéressé verra tout le contraire dans plusieurs Harangues que mon Pere fit l'an 1617. 1618. 1619. que le public verra un jour, pour porter Mrs. les Etats

N

Ge

Generaux, & ceux de Hollande, à la concorde, leur Etat étant menassé de ruine par la division; Aussi Mr. Grotius, dans l'Épître Dedicatoire de son Apologie à Mrs. les Etats de Hollande, dit, *Rex Gallie intellectis amicorum dissidiis Boissium ad ipsos allegat, qui consequenter his que per Maurerium ejusdem Regis ordinarium legatum acta hactenus fuerant, Auctor esset omnium que ad concordiam spectarent*; c'est à dire: le Roy de France ayant appris les differends qui estoient entre les Amis, dépêche vers eux Boissie: qui en consequence de ce qui avoit été souvent representé par du Maurier Ambassadeur ordinaire du même Roy, leur conseilloit d'embrasser tout ce qui les pouvoit porter à la concorde & à la reünion; Mais pour faire voir que tout ce raisonnement de Mr. le Duc de Rohan est contraire à la verité des choses, & qu'il a été trompé; c'est que mon Pere voyant qu'on vouloit perdre injustement Mr. de Barneveld & ceux de son Party, par un esprit de justice & de compassion contraire à ses interêts, qui eussent voulu qu'il n'eût point choqué Mr. le Prince Maurice qui lui temoignoit beaucoup d'amitié qui étoit nécessaire à tant de Fils qu'il avoit, fut la principale cause de l'envoy de Mr. de Boissie en Hollande: ayant remontré qu'il étoit juste

&c

& nécessaire de maintenir l'innocence de ce pauvre persécuté, comme on le peut justifier par ses Dépêches à la Cour; Aussi, outre que la France trouvoit qu'il étoit juste de maintenir la Cause de Mr. de Barneveld, Elle étoit intéressée à tenir cette République unie, afin qu'elle pût tirer assistance de cet Etat contre les Princes soulevés contr'Elle: laquelle Mrs. les Etats ont été toujours prompts de donner dans tous les mouvemens qui agiterent le Royaume aux premières années du Règne du feu Roy, comme je le puis justifier par l'Extrait d'un discours que mon Pere a laissé à ses enfans, qui fera voir que ce qu'écrivit Mr. de Rohan sur les faits des Arminiens, est une pure erreur, ou plutôt une tâche qui défigure son bel ouvrage de l'intérêt des Princes.

## EXTRAIT DU

*Traité de Monsieur du Maurier  
Benjamin Aubéry, à ses Enfans.*

**C**omme j'étois après cet exercice, & à soigner à ce qui étoit de ma charge, & les mouvemens qui avoient été excités en France au mois de Février 1614. tendans au retardement du Mariage du Roy, & d'autres pretextes,

tes, recommencerent au mois de Juillet de l'année suivante 1615. nonobstant quoy Sa Majesté ne laissa de s'acheminer de Paris pour aller en Guyenne, aux fins d'accomplir sondit Mariage, prenant la route par Poitiers, où Elle me fit l'honneur de me faire expedier par Mr. de Puyfieux Secretaire de ses Commandemens, mes Provisions de Conseiller en son Conseil d'Etat, lesquelles me furent envoyées par le sieur de la Beauffe Gentil-homme de Poitou. Les maux de l'Etat augmentans en ce deuxieme mouvement, je n'obmis aucune chose qui fût en mon pouvoir, ny du deu de ma Charge, pour en faciliter les remedes, sollicitant Mrs. les Etats d'y contribuer ce qui seroit d'eux: aux principaux desquels je representay le notable interêt qu'ils avoient au retablissement du repos de la France, & à l'affermissement de l'Authorité de Sa Majesté, tant pour l'acquit de leur foy & promesse obligée au Roy par les Traitez faits par eux avec luy: ce qui regardoit leur propre honneur, que pour le particulier avantage de leurs affaires: étant indubitable que si la France avoit ce malheur de demeurer engagée dans un trouble de longue haleine; tant s'en faut qu'Elle put continuer l'entretènement des Troupes Françoises en leur Pays, comme Elle a fait depuis son evenement

à la

à la Couronne : qu'au contraire Elle auroit besoin de l'assistance & du secours de ses Amis & Alliez ; & partant , que ce seroit faire bien à eux-mêmes de coopérer aux bonnes intentions de Sa Majesté , & favoriser la justice de sa cause , afin de remettre son Etat en son précédent repos : ce qui ne se pouvoit mieux , qu'en faisant à sadite Majesté une vigoureuse declaration de leur constance à son service , & de l'envoy du secours qu'ils sont tenus luy fournir en vertu desdits Traittez : ce qui serviroit à l'appuy de son Authorité contre tout ce qui voudroit l'ébranler , & à détromper ceux qui à faute de ce , pourroient douter de la persévérance desdits Srs. Etats envers sa personne & sa Couronne : & qui dégûs de quelque fausse opinion , seroient pour s'embarasser plus avant en ces mal-heurs publics ; A quoy j'ajoutois que c'étoit même le plus grand bien qui pût être fait à un Prince qu'on y avoit alleché sous de faux présupposés & fondemens sur lesquels il cesseroit de se fier quand il verroit clair en la résolution de cét Etat , afin qu'au plutôt il en prit une conforme au bien du Roy , du Royaume , & du sien propre ; Et je n'oubliai par même moyen à leur représenter que le gré que le Roy leur en auroit seroit



grand : si sans être sollicitez en public de sa part , ils se portoient d'eux-mêmes a luy envoyer l'assurance de leur secours , dont l'obligation seroit d'autant plus sensible , que moins cette declaration paroïtroit avoir été extorquée.

*Quand plusieurs Grands s'armerent pour empêcher le mariage, les Etats generaux en voyerent assésrer le Roy de leur confiance à leur service, par le conseil de mon Pere.*

Sur quoy Mrs. les Etats Generaux assemblez , & Mr. le Prince Maurice prirent une solemnelle & uniforme résolution de faire cette declaration , & de dépêcher à leur Ambassadeur à Paris , avec ordre exprez d'en partir incontinent , & de s'acheminer vers le Roy , pour luy faire publiquement & authentiquement cette protestation de leur part ; A quoy ledit Ambassadeur fut satisfait en la Ville de Tours , au grand contentement de Sa Majesté & de ses bons serviteurs , qui jugerent qu'Elle étoit arrivée tres à propos pour faciliter le Traitté de la Paix commencé à Loudun. Cét Office fut si agréable à Leurs Majestez , qu'en reconnoissance d'iceluy Elles accorderent ausdits Srs. l'entretienement des Troupes Françoises durant l'année 1616. & me donnerent charge , non seulement de les en assurer , mais de leur faire bien esperer pour les années suivantes.

Depuis la conclusion du Traitté de Loudun , les choses demeurerent assez paisibles , c'est à dire depuis le 13. de May 1616. jusqu'au mois d'Aoust suivant :

vant : neantmoins on étoit en crainte de rentrer dans les mal-heurs précédents : ce qui sembloit inévitable à tous ceux qui pensoient voir plus clair dans les affaires & dans la constitution de l'Etat : peu ou point de personnes se contentans de leur condition présente, & pretendans l'améliorer dans les mal-heurs du temps : quand tout d'un coup on sçeut que Leurs Majestez avoient fait mettre en arrêt la personne de Mr. le Prince de Condé le 1. Septembre 1616. sur les onze heures du matin au Château du Louvre : dequoy Elles me donnèrent avis par leurs Lettres écrites du jour même, dont fut porteur le Capitaine Mancius, dépêché exprès,

*Mr. le Prince de Condé arrêté en 1616.*

Des que j'eus reçu les Lettres portant la nouvelle de cette detention, j'en fus donner avis aux principaux de l'Etat, suivant le commandement qui m'en étoit fait : mais je m'abstins de le faire entendre à Mrs. les Etats Generaux en leur Assemblée, jusqu'à ce que par une dépêche subsequnte j'eusse été plus particulièrement informé des motifs de cette action, même de ce que Leurs Majestez auroient publié pour la justifier : non pas qu'il m'appartint de douter qu'elles n'y eussent été portées par quelque puissante & extraordinaire nécessité : mais desirant être pourveu de ce qui étoit neces-

cessaire pour assurer les esprits d'un chacun, en faisant voir les causes de ce qui demeurant ignoré, eût été plus capable de les émouvoir.

Ce qui soit dit pour avertissement à mes Enfans : afin que s'ils sont appelés un jour à quelque Charge importante, ils pratiquent cette règle, de ne rien faire trop à la hâte : car comme en telles rencontres il ne faut rien laisser déperir es affaires de son Maître par retardement ou par paresse ; aussi ne faut il rien gâter par legereté ny par précipitation.

*Grande prudence de mon Pere en cette occasion, approuvée du Roy & de ses Ministres.*

J'attendis donc la declaration de Sa Majesté, qui fut verifiée en son Parlement le 7. dudit mois de Septembre, & qui me fut aussi-tôt envoyée : laquelle ayant pour fondement d'en parler en public, je demanday Audiance à Mrs. les Etats, auxquels je fis entendre les raisons qui avoient forcé leurs Majestez de s'assurer de la personne de Mr, le Prince : en quoy je mis tel temperament, qu'en ne faisant rien dont le silence pût nuire aux affaires de Leurs Majestez ; je ne m'entendisse aussi en aucuns propos qui pussent être blâmez de manque de respect à l'endroit des grands interessez dont j'avois à parler.

Ce qui soit dit encor pour avertissement à mes enfans, afin qu'ils retiennent ce précepte de moy, d'être  
aussi

aussi hardis à dire les choses nécessaires pour le service de leur Maître, que retenus aux superflus, & qui ne peuvent servir qu'à aigrir mal à propos les Grands, desquels il faut toujours parler avec sobriété; Procédure que Leurs Majestez même, & Mrs. leurs principaux Ministres me témoignèrent approuver par les Lettres qu'il leur plût m'écrire, lesquelles me confirmèrent au jugement que j'avois fait de marcher bride en main en une affaire de telle importance.

Ensuite de cela, Leurs Majestez me dépêcherent un Courier nommé le Sr. la Garde, avec dépêche portant commandement de faire tenir prêtes à marcher les Compagnies de Cavalerie entretenues par Elle en ce Pays: ce qu'ayant fait entendre à Mrs. les États le 28. May 1616. je l'obtins aussi-tôt, & en envoyay l'assurance à Leurs Majestez par le même Courier: Mais un peu après Elles m'en dépêcherent un autre nommé le Sieur Laucour, pour contre-mander lesdites Campagnies, & m'assurer que tout étoit en voye de bon accommodement.

Peu de temps après, je reçus par un Courier exprès, qui fut l'un des fils de Mr. de Refuge, commandement du Roy de faire plainte à Mrs. les États d'un de leurs Capitaines de Marine qui s'étoit porté à quelque insolence

*Le Roy demande aux Etats les Compagnies de Cavalerie qu'il entretenoit en Hollande ce qui luy est accordé.*

*Le Roy envoie un fils de Mr. de Refuge pour leur demander*

*des six navires de guerre, qu'il obtient.* au préjudice de son service dans la Rivière de Charante, & de les requerir d'envoyer six de leurs meilleurs Vaisseaux de Guerre, és Rivières de Bordeaux, pour favoriser le dessein fait par Sa Majesté de ramener le Sr. de Luffan Gouverneur de Blaye à son devoir, & se départir des exactions qu'il vouloit faire des marchandises montant & descendant par lesdites Rivières, contre l'autorité de Sa Majesté; ce que Mrs. les Etats m'accorderent au contentement entier de Leurs Majestez: auxquelles j'envoyay aussi-tôt cette resolution par Beaufort mon Secretaire.

Peu de jours après je reçus une dépêche du Roy & de la Reyne Mere, du 3. Novembre 1617. qui m'honoroient du témoignage de leur agrément sur ce que j'avois fait & obtenu de Mrs. les Etats, touchant les Navires de Guerre demandez, & m'ordonnoient qu'encor que la necessité de s'en servir à l'effet y mentionné cessât par l'obeissance que le Sr. de Luffan montroit vouloir rendre à leurs Majestez: neantmoins elles desiroient que leursdits Vaisseaux parussent esdites Rivières de Bordeaux, afin de montrer à ceux qui auroient mauvaise volonté, qu'Elles ont en leurs mains des verges prêtes pour les châtier.

Pour satisfaire à ce Commandement, je fus le 16. Novembre en l'Assemblée.

semblée de Mrs. les Etats, où je leur representay ce que j'avois ordre de leur dire sur ce sujet : à laquelle proposition, dès le lendemain ils firent réponse par écrit, contenant l'octroy de ma demande : ensuite duquel furent incontinent expédiés par Mr. le Prince Maurice leur Admiral general, les pouvoirs & commandemens ausdits Navires, de s'aller rendre en ladite Riviere de Bordeaux : & d'y prendre l'ordre de ce qu'ils auroient à faire pour le service du Roy, de Mr. de Vic Conseiller en son Conseil d'Etat, ainsi que j'avois charge de le dire plus particulièrement audit Sr. Prince; dequoy je donnay avis à Leurs Majestez par homme exprés.

Lequel envoy de Navires fut retardé par l'obstination du Vent contraire qui souffla trois mois entiers à l'opposite de la route qu'ils devoient tenir : ce qui ne préjudicia pas seulement au désir de Leurs Majestez, mais aussi à l'envoy de la levée que la République de Venise avoit fait faire en ces Provinces-unies, pour s'en servir en la guerre contre l'Archiduc Ferdinand : laquelle levée, au nombre de quatre mille hommes, demeura embarquée durant lesdits trois mois près de Texel & de Rotterdam, sans jamais pouvoir sortir desdits Havres; Au moyen dequoy, & de la réduction de

*Ces Vaisseaux  
sont arrêtés, 4  
mois pale  
vent contrai-  
re*

Blaye en l'obéissance de Sa Majesté, cessa la nécessité du secours desdits Vaisseaux.

Mais comme après la mort du feu Roy, même depuis la majorité de Sa Majesté regnante à présent, les mouvemens suscitez dans le Royaume se sont entre-suivis de fort près : la fin de l'un ayant été le commencement de l'autre, il arriva que le mécontentement de l'Arrest de Mr. le Prince, lequel sembloit assoupi par le Traité de Soissons: duquel, les Grands qui s'étoient retirez de la Cour paroïssent demeurer satisfaits, recommença de paroître dès le mois de Janvier ensuivant de l'an 1617. s'étans joints en Requétes & en Armes pour demander la liberté de Mr. le Prince, prenant particulièrement à partie le Maréchal d'Ancre, comme Autheur de tout ce qui se faisoit à leur desavantage.

Sur quoy seroient intervenuës plusieurs Declarations contr'eux suivies d'armement de Sa Majesté: duquel voulant éclaircir Mrs. les Etats, & de ses intentions contre les prétextes de ceux qui s'étoient armez contr'Elle. Il sembla bon à ceux qui avoient lors la direction de leurs affaires, de dépêcher en Hollande extraordinairement Mr. de la Nouë: & il y arriva au commencement, du mois de Fevrier 1617.

*Mr. de la  
Nouë, envoyé  
extraordinairement  
en  
Hollande, pour  
d. mander*

& cü-

& eûmes Audiance luy & moy de Mrs. les *secours, que*  
 Etats aussi-tôt. *luy & moy*

Peu après il nous vint commande- *Pare obtien-*  
 ment de la Cour, de demander à ces *nent.*  
 Messieurs le secours dont ils sont obli-  
 gez à Leurs Majestez : ce que nous  
 fîmes le dernier jour de Mars 1617.  
 Mr. de la Nouë en ayant fait l'ou-  
 verture par les termes de Traitez,  
 & moy l'ayant suivi par un assez long  
 discours où je m'étenois sur quelques  
 raisons d'autant plus nécessaires d'être  
 représentées, que l'on avoit épandu  
 plusieurs mauvais bruits, & donné de  
 sinistres interpretations à plusieurs en  
 cet Etat, aux fins d'empêcher leur as-  
 sistance, que le Roy nous ordonnoit  
 de solliciter ; Surquoy Mrs. les Etats  
 Generaux ayant communiqué nôs pro-  
 positions à leurs Provinces, pour les  
 hâter d'y prendre une bonne résolu-  
 tion, je pris occasion de récharger en  
 l'Assemblée des Etats de la Province de  
 Hollande le 15. jour d'Avril, & depuis  
 encor en celle des Etats Generaux le 24.  
 ensuivant ; Ce qui opera, que deux jours  
 après ils formerent leur résolution de se-  
 courir Sa Majesté, comme il appert par  
 leur réponse, que j'envoyay prompte-  
 ment au Roy.

Mais comme les hommes étoient *La mort du*  
 bien empêchez de chercher à tâtons *Mariotat*  
 la guerison de nos maladies, Dieu inf- *d'Ancre*  
 pira au Roy d'y pourvoit efficace- *fait cesser*  
 se.



*le besoin de  
ce secours.*

sement par un seul coup autorisé de Sa Majesté ; car ayant destiné le 24. Avril 1617. pour couper jusques dans le fonds de la racine les prétextes des troubles de son Royaume , il commença de prendre possession de sa fonction & dignité , par un trait signalé de sa justice & resolution , ayant commandé à Mr. de Vitry Capitaine de ses Gardes du corps , d'arrêter ledit Maréchal d'Ancre : ce qu'il fit si bien & à point-nommé , qu'écrasant le Scorpion sur la playe de son Etat , chacun deslors reprit esperance de luy voir reprendre sa premiere vigueur & splendeur ; Ce que par une sienne ample Dépêche du jour même m'ayant fait sçavoir , pour en communiquer la nouvelle à Mrs les Etats & à Mr. le Prince Maurice.

J'accomplis promptement cét office & devoir même d'autant plus aisément , que je sçavois la joye qu'ils recevroient de voir le Roy n'avoir obligation de sa délivrance qu'à Dieu & à soy-même , & rapprocher de sa personne les anciens & fidelles Ministres du feu Roy son Pere ; comme aussi de s'être declarez de luy donner secours avant l'avis de cette délivrance , réputant à bon-heur que Sa Majesté ayt sujet de croire qu'ils étoient résolus de la fortifier de tout leur pouvoir lors qu'elle en avoit le plus de  
be.

besoin. La susdite Action de Sa Majesté ayant été cause de rétablir comme en un instant son Etat en tranquillité, & par conséquent fait cesser la nécessité qu'Elle avoit du secours de ces Messieurs, Elle me commanda par ses Lettres du 24. de May, de leur en faire son remerciement : à quoy je satisfis en leur Assemblée le premier jour de Juin ensuivant ; Ensuite dequoy voyant, sans retardement du service de Sa Majesté, pouvoir reprendre les erremens de l'instance de mon congé, pour faire un voyage en France, je m'en adressay à Mr. de Villeroy, qui me le fit obtenir pour trois mois, par une Lettre qu'il plût à sa Majesté m'écrire, en datte dudit mois de Juin, en vertu de laquelle je fus en l'Assemblée de Mrs. les Etats le 14. de Juin, afin de prendre congé d'eux, & par même moyen leur faire entendre la résolution de Sa Majesté, d'entreprendre sérieusement la protection de Mr. de Savoye contre les Armes d'Espagne, employées par le Gouverneur de Milan contre ledit Duc ; Nouvelle qui fut tres-agréable à ces Messieurs : ausquels d'abondant je fis comprendre que Sadite Majesté auroit bien agreable qu'ils contribuassent de leur côté au secours dudit Duc, selon l'état & commodité de leurs affaires : afin que les Espagnols voyans plusieurs Etats interessez à la conservation dudit Duc,

Duc, il fût tant plus facile de les faire approcher de la raison, & consentir des conditions équitables & seures pour luy.

*Mon Pere  
solicite les  
Etats Gene-  
raux de secon-  
rir Mr. de  
Savoie : ce  
qu'ils font.*

Ce qui opéra, que lesdits Srs. Etats hâterent leur resolution sur ce sujet, qui fut enfin d'accorder audit Duc un secours de cinquante mille livres par mois : ce qui pouvoit, sur le pied de leur solde ordinaire, servir à l'entretenement de quatre mille hommes de pied.

Tout ce que dessus fait voir que si le mensonge a des aîles vigoureuses, il est neantmoins enfin attrapé par la verité qui est la fille du temps; Car, quel aveugle ne verra que les affaires des Pays-bas ont été malicieusement déguisées à Mr. le Duc de Rohan, qui étant abusé, écrit que la France avoit interêt de diviser cette Republique, afin qu'elle ne secourût pas les Princes armez contr'Elle : & que les Ambassadeurs de France furent les flambeaux de la discorde, & les agens d'Espagne en Hollande : pures chimères qui s'évanoüissent par le récit veritable de ce qui se passa aux Pays-bas unis depuis l'an 1614 jusqu'en 1619. par où l'on void que Mrs. les Etats ont été tres-prompts à accorder les secours au Roy qu'il leur demandoit par ses Ministres, qu'ils étoient obligez de luy donner en vertu des

Trait-

Traitez ; & qu'ils ne secourroient pas seulement son Etat en toutes occasions , mais aussi ses Alliez à la priere ; Et que les Ambassadeurs de France , tant ordinaires qu'extraordinaires , ont toujours porté cette Re- publique à fuir la division , comme la seule peste , capable de la ruiner & de la livrer en proye à ses Ennemis.

L'an 1618. Mr. de Boissise eût com- *Mr. de Boif-*  
mandement du Roy de faire plainte *se se plaind*  
en son nom aux Etats généraux , d'un *inutilement*  
Libelle diffamatoire écrit , signé & *d'un libelle*  
publié par François Aersens , au grand *diffamatoire*  
scandale & des-honneur de Mrs. du *publié par*  
Conseil de Sa Majesté : dont lors il *Mr. Aersens.*  
ne pût tirer aucune raison ; Ceque voyant Mr. de Boissise : & que d'ailleurs il avoit accompli la Charge que le Roy luy avoit donnée , il se résolut de s'en retourner en France , & partit de la Haye , prenant son chemin par Ahvers ; où étant , il reçut un ordre exprès de Sa Majesté de retourner en Hollande , pour assister dérechef Mrs. les Etats de ses bons avis ; A quoy obéissant , & rebroustant chemin , il retourna à la Haye ; où il vid Mrs. les Etats en leur Assemblée , pour leur faire entendre la cause de son retour , procédant de la singuliere affection de Sa Majesté , au bien & au repos de leur Republique : offre qui meritoit bien du respect , mais qui fut aussi peu

peu agréablement reçu que la première, tant on étoit éloigné du train du précédent Gouvernement, comme il parût par leur réponse : témoignant leur mal d'autant plus dangereux, qu'ils montroient n'en avoir aucun sentiment.

Depuis ce temps-là jusqu'à Pâques 1619. Mr. de Boissie & mon Pere continuerent de faire aux occasions, tant en public vers les Etats Generaux, qu'en particulier vers Mr. le Prince Maurice, tous les offices possibles au nom du Roy, pour les porter pour leur propre bien, à traiter avec douceur & modération l'affaire de leurs prisonniers, leur en remontrant les raisons & les conséquences: se fondans sur ce que ces prisonniers étant principalement en peine pour avoir exécuté les Commandemens & Ordonnances de la Province de Hollande, venans à être deshonorés, ou à souffrir quelque chose pour ce sujet, il étoit fort à craindre que les Magistrats qui avoient été destituez pour cela même, & les peuples qui leur adhèrent, ne se trouvaient au bout de leur patience voyans exercer une si extraordinaire rigueur contre ceux qui depuis longues années avoient été leurs principaux Officiers, avec bon succès des affaires publiques dont ils avoient eu le maniemment : étant à craindre

*Remontrances des Ambassadeurs, reiterées aux Etats.*

dre que ce mécontentement ne fût préjudiciable à leur Etat.

Mais toutes ces raisons n'ayans pu *Mr. de Boissise a en- dre de recon- ner en France* ébranler ceux qui avoient jetté le fondement de leurs desseins sur d'autres maximes, & qui persistoient à ne déferer aucunement aux conseils salutaires de Sa Majesté, Elle se résolut de rappeler Mr. de Boissise; reconnoissant que ses avis ne pouvoient pas être si long-temps méprisés & réjettes, que sa dignité n'y fût intéressée.

Il faut dire icy, que Mr. de Boissise *Adieu von- nois de Mr. de Boissise à imiter.* en partant, ne voulut pas accepter le présent que les Etats Generaux luy voulurent faire, lequel il avoit refusé dès la première fois qu'il partit pour s'en retourner en France, en Septembre 1611. de quoy à cette dernière fois, luy ayant été fait tres-grande instance par leurs Députés, il s'en excusa, leur disant que la même cause qui l'en avoit empêché la première fois, duroit encore: à sçavoir, pour n'avoir pas été satisfait par eux, comme il étoit juste, sur la plainte de Sa Majesté contre Aersens, pour le Libelle diffamatoire publié contre son Gouvernement, & de Mrs. de son Conseil: & pour ce sujet, qu'il n'étoit pas résolu de couvrir & de dissimuler une si grande offense, en prenant une gratification d'eux; Exemple d'une vertu désintéressée qui merite d'être imité.

*Mon Pere eut ordre du Roy de continuer ses offices au nom de Sa Majesté.* Par la même voye que Mr. de Bois- lise eut la dépêche du Roy, qui luy ordonnoit de le venir retrouver : Mon Pere en reçût une de Sa Majesté, portant commandement exprez de continuer de sa part les mêmes offices qu'il avoit commencez, pour porter Mrs. les Etats à la moderation envers les prisonniers : remettant à sa prudence de prévenir le Jugement du Proccez : ou après, de faire une remontrance aux Etats sur ce sujet.

*Mon Pere vid Mrs. les Etats generaux en leur Asssemblée.* C'est pourquoy, étant averti à la fin d'Avril 1619. que les Juges étoient prêts à prononcer pour obéir au Roy, il fut à l'Assemblée de Mrs. les Etats Generaux le premier jour de May suivant, & leur réitera les derniers sentimens de Sa Majesté : nonobstant lesquels offices les Juges ayant condamné à mort Mr. de Barneveld : mon Pere, devant l'exécution, voulut encore parler aux Etats; Mais ne luy ayant pas voulu donner Audiance, à cause, disoient ils, de l'heure induë : pour ne point manquer du tout au commandement du Roy, il jugea à propos de leur écrire une Lettre, par laquelle il les exhortoit entr'autres choses à ne pas abréger les jours du plus ancien Officier de leur Etat, qui s'écouleroit bien-tôt sans l'aide d'aucune violence; C'étoient ces propres termes. Cette Lettre n'opéra non plus que

*Il écrit à Mr. les Etats, devant l'exécution de Mr. de Barneveld.*

que les precedents Offices : n'ayant eu *Mon Pere*  
 regard ny aux raisons qui leur en avoient *rend compte*  
 été representées, par Sa Majesté, ten- *de cette action*  
 dantes à les detourner de ce Precipice, *au Roy par*  
 ny aux justes prieres qu'elle leur en *Courriers ex-*  
 faisoit, ny à tant de bien-faits reçus *prez.*  
 d'Elle, de laquelle action il luy ren-  
 dit compte des le même jour par un Cour-  
 rier exprez.

Mr. de Barneveld fut condamné *Mr. Barne-*  
 pour avoir maintenu les droits de son *veld condam-*  
 Pays, & soutenu que c'étoit aux Etats *né pour avoir*  
 particuliers de chaque Province à con- *maintenu les*  
 noitre des affaires de la Religion, & *Loix du Pays.*  
 non aux Etats Generaux, qui con-  
 vocquerent un Synode general, qu'ils  
 appellerent National, comme si toutes  
 les Provinces n'üssent été qu'un seul  
 Corps & qu'une seule Nation. Car un  
 des principaux chefs de sa condamna-  
 tion, fut pour avoir soutenu cette ex-  
 orbitante maxime (ce sont les termes  
 de l'Arrest) qu'il appartenoit à chaque  
 Province de pouvoir disposer en son  
 Ressort du fait de la Religion, sans  
 que les autres en pussent connoitre:  
 c'est à dire qu'il fut condamné pour  
 avoir maintenu les Privileges de Hol-  
 lande; Car auparavant ce changement  
 dans la Republique, qui se fit par bri-  
 gue, & par le pouvoir de Mr. le Prin-  
 ce Maurice armé: cette maxime  
 qu'on nomme exorbitante dans l'Ar-  
 rest donné contre Mr. de Barneveld,  
 estoit



étoit si généralement reçüe, que comme je l'ay déjà dit cy-dessus, parlant du Prince Guillaume d'Orange, il repondit aux Etats Generaux assemblez à Bruxelles, lors qu'ils luy demanderent l'exercice de la Religion Catholique dans ses Gouvernemens, qu'il ne pouvoit rien en cela sans l'avis des Etats de Hollande & de Zélande, à qui il appartenoit d'en connoître; & cela est si veritable: que quand les Etats Generaux des Provinces unies ordonnerent la tenuë d'un Synode National, de peur d'irriter les esprits, ils protesterent dans leur declaration, que par la convocation de ce Synode, ils ne prétendoient aucunement préjudicier aux Loix ny aux Privilèges des Provinces; Ainsi ils feignoient de les conserver par des paroles & des protestations, pendant qu'ils les renversoient en effet. On objecta aussi à Mr. de Barneveld comme un grand crime, qu'il avoit toujours conseillé la tolérance de l'Arminianisme, afin que cette Heresie, qui tendoit au Papisme, à leur dire, prît de fortes racines dans le Pays, qui enfin se trouveroit ruiné par la division. Et luy, tenoit tres-prudemment (comme il a été dit cy-dessus en la vie du Prince Maurice) que toutes ces disputes s'évanouïroient sitôt qu'on n'en parleroit plus dans les Ecoles ny dans les Temples. Que leur

leur Eglise pouvoit conserver son union, nonobstant la diversité de ces opinions : comme l'Eglise Catholique ne se separe pas pour diverses opinions, entr'autres pour les differends qu'ont les Docteurs Romains touchant la Conception de la Vierge Marie. Mais son seul crime, ou plutôt la veritable cause de sa mort, fut de n'avoir pas consenti au désir ambitieux de Mr. le Prince Maurice, qui tendoit à la Souveraineté des Provinces.

Quand ce venerable Vieillard fut sur l'échaffaut, en robe de Damas noir, jettant les yeux au Ciel, & les mains jointes, il dit, *ô Dieu, qu'est ce que de l'homme :* & en les baissant sur l'Assemblée, il dit *qu'il mourrotten bon Compatriote, & pour avoir maintenu la liberté du Pays* *Dernieres paroles de Mr. de Barneveld.*

Il fut exécuté dans la court du Château de le Haye, pleine de gens de guerre, entr'autres des Gardes du Prince Maurice : sur quoy les Sçavans de ce Pays-là firent ce Vers imité de Lucain, faisant parler la Hollande.

*Mauriciana meum cinxerunt signa Ca-  
tonem.*

Il se fit en nos jours l'an 1631. une semblable violence en justice, de Mr. le Maréchal de Marillac ; que Mr. le Cardinal de Richelieu, sacrifia à sa vengeance, qui a bien du raport à celle que fit Mr. le Prince d'Orange Maurice. *Comparaison de l'affaire de Mr. de Barneveld à celle de Mr. de Marillac.*

Mais

*Monsieur le  
Prince Mau-  
rice plus blâ-  
mable que  
Monsieur le  
Cardinal.*

Mais Mr. le Prince Maurice étoit incomparablement plus blâmable que Mr. le Cardinal de Richelieu, qui avoit sujet de haïr ce Maréchal, lequel avoit offert son bras pour l'assassiner ; Car le Prince avoit de tres-grandes obligations à Mr. Barneveld, qui apres la mort de son Frere, fut le principal auteur de le tirer du College, pour luy donner le commandement sur la Mer & sur la Terre. Il ne pouvoit pas même avoir une ombre de plainte contre Mr. de Barneveld si non qu'il alleguât à sa honte, qu'il n'avoit pas voulu consentir à son dessein de Souveraineté, aussi contraire à ses vrais interets, que pernicieux à la Republique: & qu'il crût que l'autorité de ce Grand Homme étoit un obstacle invincible au cours impetueux de son ambition de regner.

*Enfans de  
Mr. de Bar-  
neveld: une  
fille mariée à  
Mr. de Van-  
der mile.*

Mr. de Barneveld laissa deux fils & une fille qui fut mariée à Mr. de Vannermile, homme de qualité, de probité & de sçavoir, qui fut Ambassadeur extraordinaire en France, & Curateur de l'Université de Leyden. Gaspar Barleus, bon Poëte Hollandois, a fait divers Poëmes à son honneur, dont j'ay retenu ce disthique.

*Descendit Miles Mily quos ipse pro-  
babit.*

*Livor, & in Bataronia commoda na-  
ta fides.*

L'ai-

L'ainé des fils de Mr. de Barneveld s'appelloit Mr. de Groeneveld ; C'étoit un homme fort sage & fort moderé, que j'ay connu, en ma jeunesse. Par la consideration de son Pere il avoit eu l'ordre de S. Michel, il étoit grand Maitre des Eaux & Forets de Hollande, & a laissé des enfans.

*L'ainé  
Groeneveld.*

Le second nommé Stautembourg étoit Gouverneur de Bergopsom. C'étoit un esprit inquiet & violent qui avoit donné beaucoup de déplaisir à son Pere, par les débauches de sa jeunesse. Cét homme ne pouvant souffrir le tort qu'on avoit fait à Mr. de Barneveld, resolut, de s'en vanger par la mort de Mr. le Prince Maurice. Dabord il communiqua son mauvais dessein à son frere ainé, l'exhortant au ressentiment des injures que le Prince leur avoit faites, & à delivrer le Pays de sa tyrannie ; Mais Mr. de Groeneveld l'ayant fort blâmé, fit tout son possible pour le détourner de son mauvais dessein, luy disant enfin qu'il falloit laisser la vengeance à Dieu.

*Le second  
Stautem-  
bourg Gouverneur de  
Bergopsom.*

*Stautem-  
bourg conjure  
contre le Prin-  
ce Maurice,  
& communi-  
que son dessein  
à son ainé,  
qui luy dé-  
conseille.*

Ces sages rémontrances n'arrêterent pas cet esprit impetueux, qui engagea dans sa Conjuracion plusieurs personnes animées de la même passion que luy, à la perte du Prince, & qui se picquoient, à l'exemple de Brutus & de Cassius, de remettre le Pays en sa premiere liberté. Ces Conjurez arrêterent de tuer le Prince auprès d'une Ladrerie qui est entre la Haye & Reijwic, maison du Prince où il avoit

O

son

son haras, & où il alloit souvent peu accompagné. La troupe de ces Conjurez se devoit trouver sur le chemin, au lieu marqué pour l'exécution de leur dessein; Et pour le mieux cacher, & ne donner aucun ombrage, ils devoient être à la promenade en manteaux, sans aucunes armes. Un Porte-faix leur devoit apporter sur la place un coffre plein de poignards; Mais celui des Conjurez qui s'étoit chargé du coffre, ayant offert une piece d'or à un Crocheteur, ce port excessif luy fit soupçonner qu'il y avoit dedans quelque chose de conséquence: comme Pandolpho Collenuccio rapporte, que le Roy Conradin ayant été defait par Charles d'Anjou, & se sauvant, fut arrêté au passage d'une Riviere, pour avoir offert au Battelier une bague d'un grand prix. Ce doute qu'eut le Crocheteur sauva la vie du Prince: car en ayant averti une personne de sa dépendance, l'ouverture du coffre découvrit tout le mystere: outre qu'en même temps, quelques-uns qu'on avoit voulu engager dans la conjuration, en donnerent avis à Mr. le Prince Maurice. Aussi-tôt on arrêta quelques Conjurez assemblez dans une Hôtelierie à la Haye: ce qui ayant été hûreusement sçeu par Stautembourg, il se sauva en Brabant, où il est mort sans enfans. Sa femme demeura en Hollande: & si je m'en souviens bien, elle étoit fille de Philippes de Marnix Seigneur de sainte Aldegonde. Après sa fuite on arrêta ses principaux amis, soup-

*La Conjuration se découvrit: Stautembourg se sauva en Brabant où il est mort chez les Espagnols.*

soupçonnez d'être de la conjuration.

Mr. de Groeneveld voyant son frere en fuitte, & ses amis arrêtez: par un faux raisonnement, & par une crainte mal fondée, son frere aisné est decapité pour n'avoir pas révelé la voulut se mettre en seureté. Pour cét effet, s'étant jetté dans une Barque de Pêcheur, Conjuration, comme Mr. de Thou. pour passer en Angleterre: & le vent l'ayant repoussé sur la Côte, il fut pris & mené prisonnier à la Haye, où il fut condamné d'avoir la tête tranchée pour avoir sçeu la conjuration & ne l'avoir pas révelée: n'ayant été chargé d'aucun des Conjurez, qui furent exécutez en grand nombre dans toutes les Villes de Hollande.

Voilà ce que j'ay oüi dire à mon Pere sur ces affaires-là, & à d'autres qui me l'ont contée en ma jeunesse en Hollande, quoy qu'on y ayt publié faussement, en haine du nom de Barneveld, qu'il avoit aussi conjuré la mort du Prince Maurice. Il n'y eut personne qui ne déplorât son mal-heur, étant d'un naturel fort doux, & étant universellement aimé. Je croy qu'il étoit filleul du Prince Maurice.

Ce pauvre Mr. de Groeneveld eût même distinée que Mr. François de Thou, qui mourut pour n'avoir pas révelé le dessein que Mr. de cinq Mars grand Ecuyer de France luy avoit communiqué. Sur cette matiere, Mrs. Dupuy ses Illustres Parens firent imprimer un discours: où pour prouver l'iniquité de ce jugement, ils se sont servis entr'autres de ce passage de Gigas. Jurisconsulte Milannois. *Qui consilium adver-*

*ſus Majestatem Principis initurum cognoscunt, nec probare poſſunt, non tenentur revelare; & qui tales condemnant, non ſunt Iudices, ſed Carnifices.* Ceux qui ont connoiſſance d'une cōjuration contre le Souverain, & ne la ſçauroient prouver, ne ſont pas tenus de la révéler: & ceux qui condamnent ces gens-là, ne ſont pas des Juges, mais des bourreaux.

Devant l'exécution de Mr. de Groeneveld, mon Pere luy envoya demander le Collier de l'Ordre de S. Michel, qu'il renvoya au Roy: ce fut l'an 1622. & il conçût autant d'indignation contre Stautembourg pour cét attentat, qu'il eût de compaſſion pour Mr. de Groeneveld, qui fut généralement plaint & régrété.

Cette Conjuratiō eſt une des plus grandes qui ſe ſoit faite il y a longtems, ſi on excepte la Conjuratiō de Jean Louiſ de Fieſque Comte de Lavagne, la Fougade d'Angleterre, & celle d'Alphonſo de la Cueva Marquis de Bedamar, Ambaſſadeur d'Eſpagne à Veniſe, pour perdre cette puiffante Ville, & renverſer une Republique fondée ſur le cours de douze ſiècles.

## FRANCOIS AERSENS

*Seigneur de Sommerdic & de la  
Plaat, & sa posterité.*

**F**Rançois Aersens étoit le plus dange- *Description de*  
reux esprit que les Provinces conf- *Mr. François*  
dérées ayent jamais porté: & d'autant plus *Aersens.*  
à craindre, qu'il cachoit toute la malice &  
toute la fourbe des Cours Etrangères, sous  
la fausse & trompeuse apparence de la  
franchise & de la simplicité Hollandoise.  
Il étoit ardent & persuasif, & trouvoit des  
raisons pour appuyer les plus mauvaises  
Causes. Mr. le Prince Maurice se servit de  
sa plume pour parvenir à ses fins, & pour  
rendre odieux ceux qu'il vouloit perdre.  
les Libelles qui couroient de ce temps là  
étans de sa façon. Tous moyens d'acquérir  
du bien luy ont toujours semblé honnêtes,  
& il s'en est servi toute sa vie. Il a laissé de  
grands biens, étant mort riche de cent  
mille livres de rente: ce qu'on n'avoit ja-  
mais veu dans ce Pays-là; Aussi des richesses  
immenses passent pour des crimes  
dans une Republique réglée, étans acquises  
en peu de temps: parce qu'on tient qu'on  
ne peut devenir puissamment riche en  
un instant, & être homme de bien.

En sa jeunesse, son Pere, Corneille Aer- *Il fut en sa*  
sens, qui avoit connu Mr. du Pleffis Mor- *jeunesse avec*  
nay prez de Guillaume Prince d'Orange, *Mr. du Pleffis*  
le pria de prendre son fils à sa suite, où il *Morlay.*  
fut quelques années: mais ce Grand Hom-



me qui avoit une ame droite & sincere, ayant remarqué en plusieurs rencontres ses dissimulations & ses déguisemens ordinaires, pronostiqua deslors qu'un jour ce seroit un grand fourbe.

*Puis il fut  
résident de  
Hollande à  
Paris.*

Ayant donc acquis la connoissance de la Langue Françoisé, & des affaires du Royaume: Levin Câlüard, qui résidoit auprès du Roy Henry IV. pour les Provinces unies, étant venu à mourir: le sieur François Aersens fils de Corneille Aersens Greffier des Etats, luy succeda l'an 1598. & ne fut que résident des Etats à Paris jusqu'en l'an 1609. que la Trêve de douze ans étant conclüe: & le Roy d'Espagne ayant traité avec les Provinces unies, comme avec des peuples libres, il fut reconnu par le Roy Henry IV. pour Ambassadeur.

*Il reçoit de  
grands bien-  
faits en  
France.*

Pendant son séjour en France, qui fut de quinze ans, il reçut de grands biens-faits du Roy, & même des honneurs: car il fut annobli & fait Chevalier & Baron; ce qui fut cause qu'en-suite il fut reçu en Hollande entre les Nobles de la Province.

Mais comme c'étoit un esprit intriguant & interessé, qui avoit des liaisons & des intelligences avec des Grands de France, dont les Actions étoient non seulement suspectes, mais odieuses au Roy, il avoit donné de si grands mécontentemens de sa conduite à Sa Majesté, & depuis à la Reyne Regente: que successivement l'un & l'autre avoient eu un extrême désir d'être déchargés d'un esprit si artificieux & si mé-

méconnoissant: & que Mrs. les Etats pourvûssent quelque'autre de la conduite de leurs affaires en France: ce que toutes fois Sa Majesté n'avoit voulu leur témoigner, attendant avec patience ce que le temps feroit en cela pour leur contentement.

Mais comme la Reyne Mere & Mrs. les Ministres cherchoient quelque expédient honnête pour se deffaire d'une personne qui leur étoit si defagréable, il en fournit luy-même un infailible par son extrême avidité d'amasser du bien, qui fit connoître publiquement la génie du personnage, & qui fit naître à mon Pere au commencement de son Employ, l'occasion de faire son apprentissage à servir Leurs Majestez en Hollande, dans un sujet extrêmement scabreux, & peut-être sans exemple.

Le fait est: qu'au même temps que Mr. de Refuge fut de retour à Paris de son Ambassade de Hollande, Mr. Aersens eut envie de faire un voyage en son Pays: duquel ayant obtenu permission de ses Maîtres, il s'avisa d'un moyen pour attraper un grand présent de Leurs Majestez, leur faisant entendre, & à Mrs. les Ministres, qu'il étoit resolu de se retirer tout à fait, & de remettre sa Charge à ses Maîtres, tant pour sa santé que pour ses affaires particulieres, & de s'arrêter d'oresnavant en Hollande: sur quoy ayant été pris au mot avec grande joye, Leurs Majestez luy accordant sa licence avec les honneurs & les ceremonies accoutumés: Elles luy firent, comme pour

*Mr. Aersens veut attraper un present de la Cour & prend congé de la Reyne Mere pour l'avoir.*

dernier adieu, un présent tres-honorable  
 de vaisselle d'argent de vermeil doré, de la  
 valeur de quatorze à quinze mille livres;  
 au moyen de quoy, luy qui avoit tenu  
 son rêts à ce gibier, pensoit être parvenu à  
 sa fin, se promettant par ses Amis, d'être  
 maintenu en cette Charge dont il s'esti-  
 moit être seul capable dans les Provinces-  
 unies; D'ailleurs Leurs Majestez croyoient  
 être parvenues à la fin de leurs desirs, qui  
 étoient de luy voir un Successeur: dequoy  
 mon Pere ayant été averti, & de veiller sur  
 ses actions il reconnût aussi-tôt qu'il n'a-  
 voit rien moins dans l'ame que de rénon-  
 cer à cette fonction: pour laquelle repren-  
 dre il employoit tout ce qu'il avoit d'in-  
 dustrie & de crédit; Sur quoy mon Pere  
 eut commandement de Leurs Majestez, de  
 faire entendre aux principaux d'entre  
 Mrs. les Etats, qu'il avoit absolument pris  
 congé d'Elles, & qu'elles auroient tres-a-  
 greable qu'il luy donnassent un Succes-  
 seur: ce qu'ayant fait entendre le plus dis-  
 crettement qu'il luy fut possible, & Mr.  
 Aerffens en ayant eu le vent, il se laissa tel-  
 lement transporter à la violence de sa pas-  
 sion, qu'il voulut Haranguer sur cela en  
 pleine Assemblée de ses Maîtres, niant a-  
 voir pris congé de Leurs Majestez: prenant  
 ouvertement à partie leurs principaux Mi-  
 nistres, & mon Pere particulièrement,  
 comme ayant parlé sans charge ny pou-  
 voir: ce que Leurs Majestez ayant sçeu,  
 Elles autôriserent mon Pere d'un com-  
 man-

*Mon Pere  
 eut ordre de  
 le recuser en  
 pleine assem-  
 blée des Etats:  
 ce qu'il fit  
 par un dis-  
 cours pais-  
 sant.*

mandement exprès de le récuser en corps, ce qu'il fit le 13. Novembre 1613. par un discours si puissant & si fort en reprochant audit Aersens d'avoir osé parler irreveremment de Leurs Majestez, & de Messieurs de leur Conseil qui étoient les plus fermes soutiens de la liberté des Provinces confederées, l'accusant en presence de ses Maîtres, d'audace, de legereté en ses langages ordinaires, d'ingratitude, payant d'insolence tant de biens-faits dont la France l'avoit comblé: & enfin d'avoir violé le droit des gens, ayant corrompu par argent de ses Domestiques, pour avoir le secret de l'Ambassade; que quoy qu'il eût un front d'airain, il se trouva lors dans une extraordinaire confusion.

En vertu de ce discours, Messieurs les Etats élurent pour leur Ambassadeur en France Mr. de Languerac, de la Maison *Mrs. les Etats nommerens en sa place Mr. de* des Barons d'Aspre, qui pendant son séjour à Paris, qui fut fort long, épousa une des *ras.* Sœurs de feu Mr. de Clermont Marquis de Gallerande, Député General de ceux de la Religion.

C'étoit un esprit fort doux, & fort simple, mais nullement capable de cet employ: car on a remarqué que pendant plusieurs années qu'il a été en France, il n'a jamais donné un seul avis veritable à ses Maîtres: leur écrivant sans discernement tous les faux bruits qu'on prend plaisir de répandre, & leur donnant pour choses veritables & assurées. Ses dépêches suivantes

tes n'étoient que des refutations des précédentes, ne pouvant distinguer le vray d'avec le faux, ny le vray-semblable d'avec l'impossible. Il écrivoit d'ordinaire aux Etats: *Jé vous avois mandé par mes précédentes, que telles & telles choses se passoient qui ne se sont pas trouvées vraies; Mais il se passe telle & telle chose qui est tres certaine;* Ce qu'il étoit contraint de rétracter par une Dépêche subséquente. Enfin Mr. de Languerac n'avoit qu'une probité toute nûë: sans aucune suffisance ny capacité: & Mr. Aersens une grande intelligence accompagnée d'artifice & d'intérêt.

*Mr. Aersens a voit corrompu un Secrétaire de mon Pere, pour avoir le secret de l'Ambassade.*

Au reste, le reproche que mon Pere luy fit publiquement d'avoir violé le droit des gens en sa personne, étant Ambassadeur du premier Roy de la Chrétienté, principale Colonne de leur Etat, étoit fondé sur ce que Mr. Aersens avoit corrompu un sien Secrétaire nommé du Cerceau, de fort honnête famille de Paris, qui alloit toutes les nuits dans le Cabinet de mon Pere, assez éloigné de son Appartement, & dont en sortant il ne faisoit que tirer la Porte, au lieu de la réfermer à clef, qu'il redonnoit à mon Pere. Là il copioit les Dépêches de la Cour, pour les communiquer à Mr. Aersens, qui sçavoit ainsi les plus particuliers sentimens & intentions de Mrs. les Ministres; Aussi il se vançoit continuellement de sçavoir tout par ses Amis de France, & d'être aussi bien averti que le Ministre du Roy: dequoy mon Pere étant dans

ans une peine extrême, & soupçonnant  
 e du Cerceau, qu'il reconnoissoit être  
 ort âpre à l'argent, & qui se tenoit plus  
 ette que ses gages ne le portoient: il pria  
 es plus intimes Amis, auxquels il conféra  
 ce secret, de le suivre quand ils le rencon-  
 treroient par la Ville, pour sçavoir où il  
 fréquentoit, Peu de jours après, Mr. du  
 Colombier Gentil-homme de Bourgogne,  
 lors Capitaine en Hollande, & qui après  
 avoir été Gouverneur de Mr. le Prince de  
 Joinville François de Lorraine, frere aîné  
 de feu Mr. le Duc de Guyte, est mort Gou-  
 verneur de S. Quentin: ayant un jour ap-  
 perçû par la Ville, & suivi de loin ce du  
 Cerceau, rapporta à mon Pere qu'il l'avoit  
 veu entrer chez Mr. Aersens. Cecy, & ce  
 present qu'il voulut extorquer de la Cour  
 prouve clairement que Mr. Aersens se ser-  
 voit de tous moyens illegitimes & des-  
 honnêtes pour s'enrichir, & pour parvenir  
 à ses fins. Après ce rapport fait par Mr. du  
 Coulombier homme d'integrité recon-  
 nûe, & celuy d'un Domestique, qui avertit  
 mon Pere qu'il avoit veu la nuit du Cer-  
 ceau avec une bougie entrer dans son Ca-  
 binet: on ne douta plus de sa corruption; &

Mon Pere  
 tout aussi-tôt, mon Pere seignant luy être *ayant decon-*  
 survenu une affaire importante, fit partir *vert la tra-*  
 du Cerceau en diligéce, chargé d'un gros *hison du Se-*  
 Pacquet à son Correspondant à Paris: où *cretaire le*  
 étant arrivé, cet Ami luy ayant reproché *congedie dou-*  
 son Action, & remontré de mieux fai- *cement sans*  
 re à l'avenir, luy dit qu'il eût à se retirer. *le faire clau-*

doucement , & qu'il n'en seroit jamais parlé en consideration de tant d'honnêtes gens à qui il appartenoit : ce qui fait voir le naturel debonnaire de mon Pere , qui quoy que justement irrité , aima mieux vaincre son ressentiment , que de le faire éclater en perdant ce jeune homme de bon lieu , qui se pouvoit changer avec le temps & avec l'âge.

*Mr. du Coulombier arrive dans une mauvaise conjoncture.*

Mais au sujet de Mr. du Coulombier , je ne puis oublier une chose fort plaisante que je luy ay ouï dire à mon Pere en sa jeunesse. Etant venu faire un voyage en France l'an 1621. lors du Siege de Montauban , il arriva mal-hûreusement à Roüen , dans le moment que la nouvelle y vint de la mort de Mr. le Duc de Mayenne Henry de Lorraine , qui se fit tuer assez imprudemment d'une mousquetade , du côté de Villebourbon. Il ne se peut dire comme cette grosse Ville s'émut tout d'un coup de cette mort , & comme on y menaçoit ouvertement les Huguenots. Dans le plus fort de cette émeutte , Mr. du Coulombier , en débarquant , fut entouré d'une troupe de Batteliers insolents , qui le prenant pour Héretique parce qu'il venoit de Hollande , le menassoient , les uns de l'assommer & de le mettre en pièces , & les autres de le jetter dans la Mer , l'appellant incessamment maudit Huguenot , bien qu'il fut tres-bon Catholique , & jusqu'à la superstition. Il avoit beau joindre les mains , & dire tout haut son *Pater* & son

son *Ave* : ces rustres luy disoient : *voyez ce vaurien de Huguenot qui contre-fait l'homme de bien* : Enfin il se dépêtra par miracle des mains de cette troupe de furieux.

Pour revenir à Mr. Aersens : l'an 1624. *Mr. Aersens est envoyé Ambassadeur extraordinaire en France.* Et comme Mr. le Cardinal de Richelieu gouvernoit nouvellement le Royaume : & qu'il ignoroit les mécontentemens que les Ministres précédents avoient eus de luy, il en fit état : & le connoissant éclairé & intéressé, il s'en aida pour parvenir à ses fins.

Monfieur Aersens est mort fort âgé, & a laissé un Fils qui s'appelloit Corneille Aersens comme son ayeul. Ce Corneille Aersens a passé pour le plus riche de Hollande, & a été fort connu sous le nom de Monsieur de Sommerdic. Il étoit Gouverneur de Nimegue, & Colonel d'un Regiment de Cavalerie. Il a toujours paru plus modéré que son Pere : & en voicy une marque indubitable.

Outre qu'il y avoit entre Monsieur François Aersens & mon Pere, une incompatibilité insurmontable, par leurs naturels directement opposez & differents; car *Mr. de Sommerdic fils de Mr. Aersens, fort sage & fort modéré.* l'un étoit ouvert, & l'autre dissimulé : l'un étoit ingénu, & l'autre plein d'artifice ; enfin l'un étoit juste & droit : qui pour une montagne d'or n'eut pas voulu préjudicier à personne, & l'autre eut fait périr cent Innocens pour le moindre intérêt ; Ces facheuses récontres avoient entretenu



entr'eux une grande aversion qui s'augmentoit de jour en jour au lieu de diminuer, & qu'ils ont eue toute leur vie l'un pour l'autre. Mr. Aersens, par la subtilité de son esprit, & pour le grand crédit qu'il s'estoit acquis auprès de Monsieur le Prince Maurice pendant les divisions de l'Etat, tâchoit continuellement de surprendre mon Pere, qui estant fort éclairé, renversoit toutes ses ruses & tous ses artifices. Ainsi ils furent toujours Ennemis. Monsieur Aersens se plaignoit que mon Pere s'estoit porté contre luy avec trop de chaleur, & qu'il l'avoit offensé publiquement de gayeté de cœur : mon Pere repondoit qu'il n'estoit point réformateur du genre humain, & qu'il n'auroit jamais dit un seul mot contre luy, s'il n'en avoit eu ordre tres-exprés de la Cour. Nonobstant donc cette mes-intelligence, qui devoit avoir nourri le fils dans l'aversion pour ceux de nôtre nom, Monsieur de Sommerdic pria mon frere de la Villamairé d'oublier le passé: luy disant qu'il n'estoit pas juste ny chrétien que les haines se perpétuassent, le conjurant d'estre de ses Amis, & qu'il vouloit être le sien; ce qui ne pouvoit partir que d'un tres-bon fonds: & qui prouve que son Ame étoit tres-belle, & semblable à celle de Philippes le bon Duc de Bourgogne: qui payant la rançon de Charles Duc d'Orleans, & le sortant d'une prison d'Angleterre où il avoit veilly, le força par ses bieu-faits d'être son Ami, d'Ennemi mortel

mortel qu'il étoit auparavant; Car mon frere étant étranger & sans crédit en Hollande, ne luy pouvoit être bon à rien: & luy, comme un des principaux des Etats, pouvoit fort contribuer à son avancement; Aussi mon Frere en faisoit un tres grand état. & se tenoit fort obligé de l'honneur qu'il luy avoit fait de rechercher son amitié, & il ne se contentoit pas d'une réconciliation extérieure, il avoit admis mon frere dans sa confiance, & au nombre de ses intimes; Car traitant un jour Monsieur de Thou Ambassadeur de France, & Monsieur Estevan de Gamarra Ambassadeur d'Espagne, avec Messieurs l'Admiral d'Obdam, de Beververt, & autres des premiers du Pays, il voulut que mon frere de la Villaumaire fût de cette Illustre Compagnie, & qu'il vit une Feste si extraordinaire: ne s'estant gueres veu deux Ambassadeurs de France & d'Espagne manger ensemble à une même table: mais aussi elle estoit ronde, & l'on s'y plaça sans ceremonie; ce fut un peu après la paix des Pyrennées. J'ay ouï dire à mon frere qu'il y avoit à ce régal trois buffets de differend vermeil doré.

Ce Monsieur Corneille Aersens Seigneur de Sommerdic a laissé deux fils, dont l'aîné nommé François, Seigneur de la Platte, se noya passant d'Angleterre en Hollande l'an 1659. retournant chez luy, après huit ans de voyages en divers endroits de l'Europe. Il estoit de grande esperance.

*Ce Mr. de Sommerdic perd son Fils sans malheur.*

rance, & ce fut une cruelle affliction au Pere, qui n'avoit rien épargné pour le parfaitement bien élever.

*Son second  
épouse la fille  
de Mr. de S.  
André  
Montbrun.*

Le second fils de Monsieur de Sommerdic nommé Corneille, devenu son principal héritier par la mort de son frere, & puissant en biens, a épousé la fille aînée de Monsieur le Marquis de saint André Montbrun, qui s'est rendu mémorable à la posterité, par la longue & célèbre deffense de Candie. Monsieur de Sommerdic a eu aussi sept filles, dont trois sont mariées à des personnes de qualité: & les quatre autres se sont jettées dans une devotion superstitieuse avec un tel emportement, qu'elles ont suivi le sieur de Labhadie Ministre, comme si c'étoit un Apôtre.

## HUGUES GROTIUS

*Pensionnaire de Rotterdam,*

**Ambassadeur de Suede en France,  
& sa Posterité,**

*Jugement  
de Mr. Bignon,  
de Mr  
Grotius.*



'Ay ouï dire à Mr. Hierôme Bignon Advocat general au Parlement de Paris, l'un des plus Doctes Sujets de ce Siècle, Pere de Mr. Bignon, qui a aussi été long-tems Advocat general, & de Mr. Bignon Mr. des Requêtes & Président au grand Conseil, que Mr. Grotius étoit le plus universellement sçavant hom-

homme qui eut paru dans le monde depuis Aristote.

Il étoit originaire de la Ville de Delft ; grand & puissant de sa personne , & agréable de visage : mais si son extérieur étoit charmant, son intérieur l'étoit bien davantage. Il étoit franc, véritable & fidelle, & d'une vertu si solide, que toute sa vie il a fuy & detesté les méchants & recherché l'amitié des gens-de-bien & des illustres, non seulement de son Pays, mais de toute l'Europe, avec lesquels il avoit commerce par Lettres.

Il étoit Humaniste consommé, bon Poëte Grec & Latin, parlant & sçachant bien toutes les Langues, tant mortes que vivantes, grand Theologien, grand Jurisconsulte & grand Historien.

Il avoit leu tous les livres qui ont été publicz : & ce qui est admirable, sa mémoire étoit si prodigieuse que tout ce qu'il avoit lu luy étoit présent à l'esprit, sans qu'il en eut oublié la moindre circonstance. On remarque que ceux qui ont grande mémoire n'ont pas toujours bon jugement : mais il étoit tres-judicieux en parlant & en écrivant, possédant au dernier degré deux qualitez ordinairement incompatibles. J'ay souvent veu Mr. Grotius jeter la veüe un moment sur une grande page d'un volume in folio & sçavoir parfaitement ce qu'elle contenoit.

*Description  
de Mr. Grotius.*

*Amis de  
Mr. Grotius.*

En France il avoit cultivé amitié avec Mr. le President Jannin, avec Mr. le President

dent de Thou, avec Mr. Bignon Avocat general & avec Mr. du Puy freres, qui ont été l'ornement des Lettres en leur temps, & qui sans Magistrature ont été honorez des plus Grands-Hommes de France & des Pays étrangers, qui cherchoient leur connoissance & leur approbation. Mr. Grotius avoit aussi pour amy particulier Mr. des Cordes Chanoine de Limoges, qui l'assistoit de sa Bibliothèque, tres-ample & tres-curieuse.

*Grande amitié de mon Pere avec Mr. Grotius puis le trois de son mertras dans ses lettres imprimées.*

Comme mon Pere l'avoit secouru dans ses adversitez, il en avoit une grande reconnoissance, ainsi qu'on le peut voir en plus de quatre-vingt Lettres Latines imprimées depuis quelques années, où il le traite diversement de *Vir illustris illustrissimus, summe, eximie, maxime*. L'an 1616. il en finit une de Rotterdam, *Vale Vir nobilissime Patria tua, & bonorum omnium grande praesidium*. Voicy la fin d'un autre qu'il lui écrivit d'Anvers, après s'être échappé heureusement de sa prison de Louvestein. *Vale Vir maxime, & quem mihi prope extincto servasti amorem serva renascenti* il en comence une autre, *affectum tuum in me Vir illustris quem haud digne exprimam nisi paternum dixero*.

L'an 1632. dans une Lettre qu'il luy escrit d'Amsterdam, parlant de moy, il luy dit, *amo illum, & ob probitatem animi & ingenii felicitatem*; Ce que j'allegue pour montrer que dès ma jeunesse j'ay toujours fait profession de droiture & de verité: & pour cela je n'ay rien fait dans le monde: car

car ces qualitez sont incompatibles avec les deffauts necessaires à la Cour : où pour réüssir, il faut necessairement applaudir au vice, & souvent opprimer l'innocence.

Il y a aussi six lettres imprimées de Mr. *Six Lettres à Grotius à moy* : dans l'une desquelles, pour moy de Monsieur s'autoriser de ce qu'il m'exhortoit à ne *seur Grotius* point perdre le temps, il use de ces termes, *Amicus tibi à Patre datus*. Il en finit une autre, en signant, *amicus tibi cum patrimonio relictus* : & dans une autre il me remercie d'un bon office que je luy rendis en Suede. *Video ex litteris tuis, Nobilissime Maurerii, eundem esse qui fuisti: & tu semper, & ante Pater tuus meaque bona id est honorem & existimationem, semper in summis posui tibi esse cordi, discernus abs te ubi redieris qualis sit illa mundi pars quam sibi frigidus Septentrio seposuit.*

Bien que Mr. Grotius n'aymât point *Mr. Grotius* l'Ordre des Jesuites, qu'il a décrié toute sa *estimoit fort* vie, il faisoit grand estat de quelques Par- *les Peres Si-* ticuliers qui en estoient : & entr'autres des *ramond &* Peres Siremond & Petau. Il m'a dit avoir *Petau Jesui-* oüy assurer au Pere Siremond ; qu'il étoit : *tes : mais* allé à Rome grand Ligueur ; mais qu'à *grand ennemi* yant appris là les artifices de la Ligue, il-en *de l'Ordre.* estoit revenu Royaliste. Travaillant sur le vieil & le nouveau Testament, il communiquoit ses observations au Pere Petau, les foumettans à sa censure, comme on le void dans une de ses Lettres *Ad Gollos* de la derniere Edition, adressée *Dionisio Pet-* *arvio insigni Theologo*. En luy envoyant ses  
Ma-

Manuscrits pour en avoir son sentiment, il luy dit, *liceat mihi lumen de lumine accendere*: permettez-moy d'allumer ma lumiere à la vôtre. Il faisoit aussi tres-grand état des Poësies Lyriques de Mathias Casimir Sarbieski Jesuite Polonois, & disoit de luy, *non solum æquavit, sed inderdum superavit Flaccum*: qu'il n'avoit pas seulement égalé, mais quelques-fois surpassé Orace. Je parleray plus amplement de cét illustre Pere, en traittant de la Pologne.

Premier Ouvrage de Mr. Grotius.

Le premier Ouvrage de Mr. Grotius, fut le *Martianus Capella*, qu'il illustra d'observations, & qu'il dedia à feu Mr. le Prince de Condé, Il n'avoit lors que quinze ans: aussi il mit au devant du Livre sa taille-douce, avec ce disthique.

*Quem sibi quinidenis Astrea sacravit ab annis,*

*Talis Hugueïanus Grotius ora fero,*

Il Plaida à cét âge, avec tant d'éloquence & d'applaudissement à la Cour de Hollande, que fort jeune on le fit Avocat du fils de la Province.

Ses Poësies Latines furent imprimées en un corps par son Frere Guillaume Grotius: où l'on void des Epigrammes à l'honneur de Mr. de Buzanval, & de mon Pere: mais il en manque une, parce qu'il la fit depuis cette impression: c'étoit pour mettre au dessus d'un Tableau de mon Pere, qu'il luy avoit enuoyé à Rotterdam, dont il étoit Pensionnaire.

*Docta Tabella refes hominem qui rectius ipse.*

Ma-

*Magnanimum Regem cujus imago loquens.*

Il fit en sa premiere jeunesse onze vers latins sur Ostende, qui est une Profopée de cette Ville-là, qui avoit déjà souffert un Siege de trois ans; on les attribua à tous les Grands-hommes du Temps : & les plus doctes les crurent de la composition de Joseph Scaliger, qui en faisoit de merveilleusement beaux. A la fin voyant qu'ils étoient generalement approuvez & admirez, il s'en déclara l'Autheur. Ils ont tant de force & de beauté, qu'on sera bien aise de les voir icy, sans avoir la peine de les aller chercher dans ses Poësies.

*Area parva Ducum totus quam respicit orbis* Vers admirables de Mr.

*Celsior una malis, & quam damnare ruinae,* Grotius, sur la longue deffense d'Ostende.

*Nunc queque fata timent, alieno illitore resto;*

*Tertius annus abit, toties mutavimus hostem,*

*Sævit hyems pelago, morbisque furentibus æstas,*

*Et minimum est quod fecit iber, crudelior armis*

*In nos orta lues nullum est si funere funus,  
Nec perimit mors una semel; fortuna quid hæres?*

*Qua mercede tenes mixtos in sanguine manes?*

*Quis tumulos morient hos occupet hoste perempto*

*Queritur? Et sterili tantum de pulvere pugna est.* Ils



Ils ont été fort estimez de toutes les nations: & marque de leur valeur & de leur poids, Mr. de Malherbe, qui admiroit peu de choses, en a fait si grand état, qu'il les a traduits en Vers François.

Ces Vers de  
Mr. Grotius  
sont traduits  
par Malher-  
be.

*Trois ans deia passez, théâtre de la Guerre  
L'exerce de deux Chefs les funestes Combats,  
Et fais émerveiller tous les yeux de la terre  
De voir que le mal-heur ne m'ose mettre à  
bas.*

*A la mercy du Ciel en ces rives je reste,  
Où je souffre l'Hyver froid à l'extrémité:  
Lors que l'Eté revient il m'apporte la peste,  
Et le Glaive est le moins de ma Calamité.*

*Tout ce dont la fortune afflige cette vie,  
Pele-mêle assés, me presse tellement,  
Que c'est parmy les miens être digne d'envie,  
Que de pouvoir mourir d'une mort seulement.*

*Que tardez-vous des fins, cecy n'est pas ma-  
tiere,*

*Qu'avecque tant de doute il faille décider?  
Toute la question n'est que d'un cimetiere,  
Prononcez librement qui le doit posséder?*

Comme Monsieur le Premier President de Lamoignon, est une bibliothèque vivante, & qu'il a l'esprit plein de tout ce qui s'est jamais fait de plus beau: il n'a pas manqué de graver ces beaux Vers Latins dans sa mémoire, & je les luy ay entendu réciter souvent avec plaisir; Et à propos de Mr. de Lamoignon, je diray icy que Mr. Grotius le voyant dès sa jeunesse courir  
avec

avec tant d'ardeur à la vertu : m'a dit bien les fois, qu'assûrement un jour il seroit l'un des principaux ornement du Royaume.

Ce Grand Homme ne s'est point trompé dans son pronostic : car on doit dire de luy sans aucune flatterie qu'outre sa douceur & sa débonnaireté, vertus rares en ces derniers Siècles, c'est un abîme de Doctrine : & que dans l'Assemblée des plus sçavans il paroît entr'eux dans l'examen de toutes les sciences, comme un Maître parmy ses disciples, débrouillant les points les plus difficiles & les plus obscurs, avec une éloquence aisée, & une facilité admirable.

*Eloge de Mr. le premier President de la Moignon.*

Mr. Grotius fut un des adorateurs de la prudence & de la vertu de Mr. de Barneveld, & demeura avec tant de fermeté attaché à son Parti & à ses interests, qu'il fut enveloppé dans sa ruïne. Mr. le Prince Maurice se contenta d'abatre le Chef du Parti contraire, & Mr. Grotius en fut quitte pour la confiscation de ses biens, & pour la perte de sa liberté. ayant esté condamné à une prison perpetuelle : & pour cet effet, fut renfermé dans le Château de Louvestein près de Gorcum.

*Mr. Grotius fut un des Adorateurs de Mr. Barneveld :*

Pendant cette prison, ma Mere Genoïse d'extraction, de la Maison des Madeïnes du côté paternel, & du côté maternel de celle des Franzone, de laquelle il y a presentement un Cardinal, mourut à la Haye l'an 1620. & fut enterrée dans la grande Eglise, Mr. le Prince Maurice, M. le Duc de Simmeren, Mr. le Prince, & Madame

dame la Princesse de Portugal, M<sup>r</sup>. Comte de Culembourg, Mrs. les Estats Generaux, Mrs. les Etats de Hollande tous les Corps de Justice & de Ville assisterent au Convoy avec les Ambassadeurs & Ministres des Princes Etrangers, & tous les Officiers des Troupes Françoises : ce qui étant venu assez tard à la connoissance de Mr. Grotius, à cause de sa détention, il écrivit une grande Lettre de consolation à mon Pere, qui commence ainsi. *Debeo hoc meo malis, Illustrissime Maurerii, quod aliena mala serius ad me perveniunt.* J'ay cette obligation à mes mal-heurs, d'apprendre plus tard que les autres les mal-heurs qui arrivent à mes Amis. C'est une pièce fort longue qui à été fort estimée, & qui doit plutôt passer pour un Traitté parfait de consolation, que pour une Epître. Il lui envoya en meme tems une Inscription pour mettre sur le Tombeau de ma Mere.

Epitapho de  
ma Mere, de  
la façon de  
Mr. Grotius.

*Maria Magdalena corporis animique  
laudibus eminentissima vixit an-  
nos xxxv. in conjugio viginti.*

*Rara in Deum pietate, obsequio in mari-  
tum, charitate in liberos, quæ utriusque sexus  
senos peperit Decem sibi reliquit superstites ut  
semper vitæ emendatissima, ita constantissimi  
transitus exemplum præbuit. xij. Nov. 1620.*

*Benjaminus Auborius Maurerius, Assessor  
Sanctioris Consilii Christianissimi ejusdem ad  
ordines fæderatos Belgii Legatus conjugii opti-  
mæ, dulcissimæ, ac in perpetuum desideranda.*

Mais comme mon Pere ne pouvoit es-  
perer

perer ce bon office d'une personne affligée, & qui étoit en prison, il s'adressa à Mr. Daniel Heinsius, qui a été gravé sur un grand marbre noir.

## D E O O P T I M O M A X I M O

& aeterna Memoria.

Epitapho de  
ma Mere, que  
fit Monsieur  
Heinsius.

*Maria Magdalene conjugis carissima, matris dulcissima, piissima, undecim liberorum parentis. Quorum novem una cum Patre superstitibus mœrorem de se ac desiderium reliquit. Matrone ad exemplum nata, cum incomparabili conjugis luctu, qui ex ea nil nisi morte doluit, cum Maria & Benjamino, primogenitiis hic condita, ac sicca, in futura resurrectionis spem cum uberrimis lacrimis.*  
P. C.

*Benjaminus Auberius Maurerius Assessor sanctioris Consilii Regis Christianissimi, ejusdemque ad ordines fœderatos Belgii Legatus. Nata 7. May 1581. Extincta 12. Novemb. 1620.*

Mr. Grotius étoit étroitement gardé dans ce Château de Louvestein, où il n'avoit d'autre consolation que la compagnie de sa femme, & quantité de Livres qu'on permettoit à ses Amis de luy prêter; on luy en envoyoit un grand coffre tout plein, qu'il renvoyoit après les avoir dévorer: & ce fut pendant cette Prison qu'il traduisit Stobée; Mais elle ne dura que deux ans ou environ: en ayant été heureusement delivré par le conseil & par l'industrie de Marie de Regelsberg sa femme, qui ayant remarqué que ses Gardes, apres  
P s'être

s'être lassé d'avoir souvent visité & fouillé un grand coffre plein de livres & de linge qu'on envoyoit blanchir à Gorcum Ville voisine de là, le laissoient passer sans l'ouvrir, comme ils faisoient d'abord: elle conseilla à son mary de se mettre dans ce coffre, ayant fait des trous avec un virebrequin à l'endroit où il avoit le devant de la tête, afin qu'il put respirer, & qu'il n'étouffat point. Il la crût, & fut ainsi porté à Gorcum chez un de ses Amis, d'où il alla à Anvers par le chariot ordinaire, ayant passé par la place publique déguisé en Menuisier, ayant une reigle à la main.

Cette femme adroite feignoit que son mary étoit fort-malade, afin de luy donner le temps de se sauver, & pour ôter le moyen de le recouvrer: mais quand elle le crût en pays de seureté, elle dit aux Gardes en se moquant d'eux, que les oyseaux s'en étoient envollez. D'abord on voulut proceder criminellement contr'elle, & il y eut des Juges qui conclurent à la retenir prisonniere au lieu de son mary: mais par la pluralité des voix elle fut élargie & louée de tout le monde, d'avoir par son esprit redonné la liberté à son Mary.

Madame Grotius étoit d'une grosseur prodigieuse: & à son sujet il ne faut pas oublier de mettre icy une chose fort plaisante que la Reyne Mere me dit un jour à S. Germain a son dîner, où Madame la Comtesse de Brassac sa Dame d'honneur, tan-

*Il en fort dans un coffre par le conseil de sa femme.*

*Conte plaisant que me fit la Reyne Mere au sujet de Mr. le Cardinal de la Valette & de Madame Grotius.*

tante de Mr. le Duc de Montauzier, du nom de Ste. Maure, m'avoit mené; Qu'une fois que Madame Grotius étoit assise au Cercle ( car elle y alloit quelques-fois quand son Mary fut Ambassadeur de Suede) Mr. le Cardinal de la Valette, s'indant la presse pour s'approcher, & envisageant de loin cette grosse femme qu'il ne connoissoit point, demanda à une Dame du Cercle à l'oreille, qui étoit cét Ours assis auprès de la Reyne: à quoy ayant répondu, c'est ma Mere, Monsieur: car il s'étoit justement adressé à Mademoiselle Grotius nommée Cornelia. Confus de cette horrible méprise, le visage plus rouge que son habit, & tout grand qu'il étoit, il fit le plongeon dans le Cercle, & se retira aussi-tôt hors de là, attendant que le Cercle fût levé, pour faire part de son aventure à la Reyne.

Mr. Grotius s'étant sauvé de prison, & s'en allant d'Anvers à Paris, composa en chemin cette belle Silve, qu'il adressa à feu Mr. François de Thou, pleine de regrets de la mort de Mr. le President son Pere, où il dit entr'autres choses qu'il eût été consolé de sa disgrâce, s'il l'eût retrouvé en vie: & que la fortune, *dextram dexterae*

*sociare dedisse.* Dans cette Silve il parle de son évasion, dont il donne tout l'honneur à sa Femme, en ces mots que j'ay retenus: *Nos multum debere fatemur conjugio & finit* par dire l'injustice qu'on luy a faite en violant les Loix du Pays en sa personne.

*Et proculcatas in nostro corpore Leges.*

P a

H

*Mr. Grotius delivré de Prison, va à Paris, fait son Apolog. & de ceux de son party, en Latin.*

*Il fait en chemin sa Silve à Mr. François de Thou.*

Il y a plus de cinquante-cinq ans que j ne l'ay veü: ainsi je n'en ay retenu que ces lambeaux : mais c'est une des plus belles pieces qui soit jamais sortie des mains de Mr. Grotius.

*Mr. Grotius à une pension du Roy de mille écus, dont il vit.*

Mr. Grotius étant arrivé à Paris avec plusieurs lettres de recommandation que mon Pere luy envoya pour Mrs. les Ministres, ils luy firent donner par le Roy, en consideration de son mérite & de son sçavoir, une pension de trois mille livres dont il a vécu quelques années à Paris, ne tirant pas un sol de son bien. Pour ce qu'encor que Mr. le Prince Maurice fût mort, & que le Prince Henry Frederic fût de ses amis, il n'osoit par politique le faire remettre en possession de ses biens confisquez, de crainte d'offenser le party qui étoit demeuré le plus fort.

*Mr. Grotius fait son Apologie, & de ceux de son party.*

Monsieur Grotius, après avoir remercié ses bien-fauteurs, & veu ses amis, publia son Apologie en Flaman, & puis il la traduisit en Latin; Elle est non seulement pour luy, mais aussi pour Mr. de Barneveld & pour tous ceux de son Parti. Il la dédia aux États de Hollande & de Westfrise, autrement Nort-hollande, avec ce Titre, *Apologeticarum qui Hollandia Westfrisia vicinisque Nationibus ex Legibus presuerunt ante mansatam apud nos Rempublicam*, où l'on peut recourir pour voir le détail des injustices qu'il dit luy avoir été faites, & à ceux de son Party.

Pendant son séjour à Paris il traduisit en  
Pro

Prose Latine son Livre de la verité de la Religion Chrétienne, qu'il avoit fait en Vers Flamands en faveur des Matelots qui font les voyages des Indes, pour les divertir à chanter une Poësie si pieuse, & le dédia à Mr. Hierôme Bignon Advocat general en Parlement: & le commença ainsi. *Identidem à me quærerè soles, vir & de patria, & de litteris, ac de me etiam optimè merite Hieronime Bignone.*

Ce fut à Paris qu'il composa ce grand Ouvrage *De jure pacis & Belli*, qu'il dédia au feu Roy, qui ne luy en donna aucune récompense, pour n'avoir point de Patron auprès de Sa Majesté qui aimât les belles Lettres, & qui fit état d'un travail de telle importance..

Après avoir été dix ans ou environ à Paris, sa pension luy fut rayée par Mr. le Cardinal de Richelieu qui gouvernoit l'Etat: ce qui l'obligea d'aller chercher du pain autre part l'an 1631. Ce fameux Ministre fit une grande faute de laisser sortir de France un si sçavant homme, pour une pension si modique; Un autre qui eût aimé les belles Lettres & les Sciences, eût pris plaisir de l'y attirer & rétenir par des bienfaits qui eussent été tres-bien placez. Cela prouve que Prioleau, quoy que fourbe notable, a bien connu l'un des foibles de ce Cardinal, & qu'il a dit vray dans son Histoire, où il use de ces termes en parlant de luy, *Primum Abbas, deinde Episcopus, infelix Concionatur, Sorbonicis chimeris mentem pastor,*



*Le Cardinal  
donnoit qua-  
tre-vingt  
mille livres  
de pension à  
des Poëtes,  
& l'ôte à un  
Sçavant.*

*sus, pevitioris Litteraturæ rudis.* Et ce qui étoit étonnant : ce Cardinal laissoit sortir du Royaume le plus sçavant homme de l'Europe, pour faire le ménage, grimelinant une petite somme : & cependant il donnoit plus de quatre-vingt mille livres de pension par an à divers Poëtes, entre lesquels il y en avoit de tres-mediocres, pour le louer sans cesse, & pour parler de luy comme d'une Divinité visible. Sur cela Mr. de Bautru, après la mort de Mr. le Cardinal, disoit fort agréablement qu'il luy étoit aisé de prouver par plusieurs passages authentiques, que Mr. le Cardinal de Richelieu étoit un Dieu : car comme pour appuyer une opinion orthodoxe en Theologie, on allegue des passages de la S. Ecriture, & des Peres de l'Eglise, il citoit plusieurs endroits de Chappellain, de l'Estoille, de Boisrobert, de Benseradde, & d'autres où il étoit traité de Divinité ; comme dans ce Sonnet que Mr. de Benseradde a mis au devant de sa Cleopâtre, qu'il fait parler.

*Je reviens des Enfers d'une démarche grave,  
Non pour suivre les pas d'un Cesar, mais d'un  
Dieu :*

*Ce que je refusay de faire pour Octave  
Ma générosité le fait pour Richelieu.*

Puis Mr. de Bautru concluoit comme dans l'Ecolle : Ergo, le Cardinal est Dieu.

Pour retourner à M. Grotius, que la faim avoit fait quitter Paris, il se retira d'abord à Hambourg. Son Livre *De jure Pacis & Belli* étoit lors en grande estime par toute  
l'Al-

l'Allemagne, où le Roy Gustave de Suede Payant lû & admiré, il resolut de se servir de l'Authour, qu'il croyoit un grand politique à cause de cet Ouvrage: & le Chancelier Oxenstern, premier Ministre de ce Conquerant, le fortifioit dans ce dessein, faisant un merveilleux état de son Ouvrage *De jure Pacis & Belli*, qu'il feuillettoit incessamment: Mais ce Prince ayant été emporté à la Bataille de Lutzen l'an 1632. Mr. Oxenstern suivant son inclination, & le dessein du feu Roy Gustave, le nomma pour aller Ambassadeur en France.

Ce choix déplût fort à Mr. le Cardinal de Richelieu, qui vid un homme revenir triomphant dans le Royaume où on luy avoit refusé la subsistance; car on ne peut s'imaginer quelle étoit la réputation du nom Suedois en ce temps-là, & quelle étoit la terreur de leurs Armes par toute l'Europe. Le Cardinal, pour détourner ce coup, fit tous les efforts imaginables prés du Chancelier Oxenstern pour luy faire changer de résolution, & qu'il luy plût envoyer tel autre qu'il luy plairroit en sa place.

Ainsi Mr. Grotius qui étoit arrivé aux Portes de Paris jusqu'à S. Denys, y demoura jusqu'au retour d'un Courrier dépeché en Allemagne vers le Chancelier Oxenstern, pour sçavoir sa dernière résolution là-dessus; mais s'étant rendu inexorable, on fut contraint de le recevoir. Mr. le Maréchal d'Estrée eut ordre exprez de l'aller querir à S. Denys dans les Carosses du Roy, & de

*Mr. Grotius  
destiné Am-  
bassadeur en  
France: ce  
qui déplut  
fort à Mr. le  
Cardinal.*

*Mr. le  
Chancelier  
Oxenstern est  
inexorable.*

le conduire dans Paris avec les honneurs & cérémonies accoutumées : & ensuite Mr. le Duc de Mercœur , depuis Duc & Cardinal de Vandôme, le mena à l'Audience du Roy.

Cela fit un fort grand dépit à Mr. le Cardinal de Richelieu : mais il fallût qu'il avallât cette coupe, & qu'il honorât un homme qu'il avoit si fort méprisé. Il eût encor plus de déplaisir quand il vid Mr. le Chancelier Oxenstern opinaiâtré à le laisser Ambassadeur ordinaire à Paris, où il a été près de douze ans, sans avoir jamais eu aucun égard à toutes les prieres que Mr. le Cardinal luy faisoit faire par tous les Envoyez , Résidents & Ambassadeurs de France, qui avoient tous à la teste de leurs instructions , de solliciter le rappel de Mr. Grotius. Ce Ministre enflé de la consideration où estoient les Armes de Suede , se rendit inexorable & inflexible , comme *Ænée* dans Virgile , *Meus immota manet lachryma volvuntur inanes* ; Mais Mr. le Cardinal de Richelieu digera doucement toutes ces pillules , ayant besoin , dans les guerres qu'il avoit entreprises , de l'assistance des Suedois en Allemagne, qui faisoient diversion des armes de l'Empire, qui autrement nous fussent tombées sur les bras.

Mr. Grotius , pendant son séjour en France ne vid point Mr. le Cardinal de Richelieu , sous ce beau prétexte , qu'il ne donnoit point la main aux Ambassadeurs : di-

*Mr. Grotius  
demeure  
Ambassadeur  
à Paris où il a  
été 12. ans.*

*Mr. Grotius  
pendant son  
séjour ne vid  
point Mr. le  
Cardinal de  
Richelieu,  
sous un  
texte frivole.*

disant que quoy que les Princes Catholiques souffrirent cét orgueil par la deffiance qu'ils avoient pour la Cour de Rome : que la Couronne de Suede, qui en estoit independante, ne devoit pas souffrir ce mépris, si préjudiciable à sa dignité. Ainsi, par un ahürtement inconcevable, & pour mieux m'expliquer, par une opiniätreté Hollandoise, il ne voulut point se reconcilier avec ce puissant Ministre, quoy qu'il en eüt un tres-grand besoin pour le bien de ses affaires particulieres, & ne traitoit qu'avec les Ministres subalternes, c'est à dire avec Mr. Bouteiller, de Chavigny, de Bullion, & autres.

Il faut dire en ce lieu, que Monsieur Grotius estant arrivé à Paris après son évafion du Château de Louvestein : les Ministres de Charenton, suivant la coûtume ordinaire des hommes de ne point faire estat des malheureux, & de les abandonner dans leurs infortunes, & parce qu'ils le croyoient de l'opinion d'Arminius, condamnée par le Synode de Dordrecht, ne voulurent pas recevoir à leur communion : ainsi il s'abstint d'aller entendre leurs Prêches, se contentant de faire tous les Dimanches des Prieres avec sa famille. Mais ces Ministres, quand il fut Ambassadeur de Suede, ayant consideré que ce leur seroit un grand honneur qu'un Ambassadeur d'une Couronne si considerable assistat à leurs Assemblées, luy députerent un Ministre de leur Corps, avec des Anciens

*Les Ministres de Charenton qui avoient refusé leur communion à Mr. Grotius, le voyant Ambassadeur, la luy offrent; mais il la refuse siérement.*

du Consistoire , pour le prier d'honorer leurs Sermons de sa presence : luy disant que les Lutheriens même étoient admis depuis peu a leur communion , par acte du dernier Synode de Charenton ; Mais il leur répondit fièrement que l'ayant négligé étant particulier & fugitif , il les négligeroit a son tour , étant Ambassadeur. Effectivement il ne voulut jamais aller a leurs Preches : mais il en faisoit dire a sa maison. Les Dimanches au matin , un

*Le Docteur  
Ambreus &  
Monsieur  
d'Or , qui  
préchoit au  
Logis de Mr.  
Grotius , se  
déchirent  
sur les opini-  
ons de Luther  
& de Calvin.*

Ministre Suedois prêchoit , nommé le Docteur Ambreus Lutherien tres-opiniâtre : & les apresdinées il en faisoit prêcher un autre nommé Mr. d'Or , attaché aux opinions de Calvin. Ces Ministres , & sur tout Ambreus , au lieu d'expliquer purement & simplement la parole de Dieu , se jettoit à corps perdu dans la controverse avec tant de passion & de violence , que leurs Sermons n'étoient pleins que d'invectives , dont Mr. Grotius s'étant enfin lassé , les exhorta d'expliquer l'Evangile , sans blesser la charité chrétienne ; Sur quoy le Docteur Ambreus luy dit qu'il ne pouvoit s'empêcher de dire ce que Dieu luy inspiroit : & Mr. Grotius luy ayant enfin ordonné , ou de s'abstenir de dire des injures , ou de ne plus prêcher ; cet Ambreus le quittant en colere , & descendant le degré , disoit en grondant que c'étoit une chose étrange que l'Ambassadeur de la Couronne de Suede voulut fermer la bouche au saint Esprit ; ce que Mr. Grotius

tius me conta, crévant de rire, & me disant que cét Ambreus se plaignoit par tout qu'il fermoit la bouche au saint Esprit, parce qu'il voulut l'empêcher de dire des injures à son prochain.

Sur l'animosité de ces deux Ministres, on doit dire icy que les Lutheriens détestent cent fois plus les Calvinistes que les Catholiques, parce que les Calvinistes se sont separez d'eux: comme la plus-part des Catholiques & des Religieux même haissent plus les Heretiques qui ont divisé l'Eglise, que les Juifs, les Turcs, & les autres Infidelles. Cette grande aversion se remarque dans les Villes où les trois Religions chrétiennes se prêchent publiquement. comme à Danzic, où les Catholiques vivent en paix, les Lutheriens & les Calvinistes qui se déchirent les uns les autres, les souffrans fraternellement; Et cette aversion mutuelle qui est entre les Lutheriens & les Calvinistes est cause de la longue & opiniâtre résistance des Habitans de Stetin, qui estans Lutheriens passionnez, ont craint que Mr. l'Electeur de Brandeb. qui est Calviniste, ne les forçât dans leur religion, & d'être sous la puissance d'un Prince qui professe une foy qui leur est en horreur, n'y ayant rien de plus puissant sur les esprits que le motif de la Religion, comme on l'a veu par les guerres civiles de France & des Pays-Bas; Sur quoy un ancien Poëte, à propos du sacrifice d'Iphigenie, s'écrie assez justement: Tant la Religion a pu causer de maux dans

*L'animosité des Lutheriens contre les Calvinistes est cause de la longue deffense de Stetin.*

monde. *Tantum Religio potuit suadere morum.*

Mr. Grotius Pendant cette longue Ambassade de douze ans Mr. Grotius fit divers Ouvrages, entr'autres une dissertation Latine contre le sieur de la Perrere, qui avoit fait un Ecrit des Préadamites. Cette dissertation est intitulée *De origine gentium Americanarum Dissertatio*, où il enseigne que les peuples d'Amérique ne sont pas fort anciens: & qu'ils sont venus d'Europe, ou par la jonction des terres, ou par quelque tempeste: *Nisi, dit-il, quis Præadamitas esse dixerit, ut nuper quidam in Gallia somniavit.* Mais un certain Docteur nommé Laëtius des Paysbas, ayant escrit contre luy, il fit une seconde Dissertation intitulée *De origine gentium Americanarum Dissertatio altera*, où il réfute amplement Laëtius; & parce que ce Laëtius nourrissoit une barbe épaisse & longue a la Capucine pour s'attirer le respect, il le fit graver au devant de sa Dissertation avec sa grande barbe, & ajouta au bas, sans le nommer, *Adversus obstrictorem opaca bonum quem facit barba.* Quelques jours après, pour se divertir, il fit un Distique contre ce Laëtius, qu'il disoit n'écrire pas bien en Latin. Il me le recita, & je l'ay retenu.

*Laëtius haud latius satis est, nec scribere cessat.*

Mr. Grotius s'arrose à faire des Commentai-

*Latine, ut sileat Latius est satius.*

Pendant cette Ambassade de douze ans il s'occupa principalement a faire des ob-

ervations sur le vieil & sur le nouveau Testament: ce qui l'obligeoit de s'enfermer dans les Livres: & par conséquent, voyant peu de monde, il se rendit sauvage & soupçonneux plus que de coutume, se desfiait de ses meilleurs & plus fidelles amis, comme de Mrs. du Puy, qu'il s'imagina qu'ils le venoient voir pour l'épier, & pour rapporter ses sentimees à Mr. le Cardinal de Richelieu, qu'il haïssoit fort, pour le mépris qu'il avoit fait de luy.

Je ne pus éviter moy-mesme, non plus que ces Messieurs, ces soupçons mal fondz, qu'il ne me prît aussi pour un espion dans une occasion où j'avois pris grande peine à le servir. Voicy le fait. Mr. le Prince Palatin de Suede Charles Gustave fils de la Princesse Catherine, sœur du grand Gustave, cousin germain de la Reyne Christine, qui se démit depuis de la Couronne de Suede en sa faveur, & qui est Pere du Roy de Suede d'aujourd'huy, estoit venu en France, & sortoit de l'Academie de Mr. de Benjamin, où il s'estoit mis par mon conseil, à cause de la médiocrité de son train, pour un Prince héritier présomptif d'un Royaume lors si considerable. Dans cette Academie il fit une amitié particuliere avec Mr. le Marquis de Bréval, frere aîné de Mr. l'Archevesque de Paris, qu'il disoit estre le plus sage qui fut dans cette Academie. Ce Prince s'en retournant en Suede par Roüen, il fut coucher à Poissy un jour de S. Jean qu'il y avoit

*pres sur toute l'Ecriture & devient soupçonneux se desfiait de Mrs. Dupuy ses meilleurs amis.*

*Il se desfia aussi de moy, dans une affaire où je l'avois bien servi & où il me mit en peine.*



avoit au soir des feux allumez par *La Ville*. Il survint une dispute entre quelques Habitans & ceux de la suite, dans laquelle étoient quelques Seigneurs Etrangers, entr'autres Mrs. les Comte de Waldek, si je me souviens bien. Ces Bourgeois, ou yvres ou imprudens tirerent quelques coups d'armes à feu, dont un valet de pied de Mr. Grotius fut blessé d'un coup de fusil, & Mr. de Polhelm Résident de Madame la Landgrave de Hesse, d'un coup de pistolet : étant la coûtume des Allemands & autres peuples du Nord, de conduire quelques lieues ceux qui s'en vont ; Comme on ne s'étoit point plaint à la Cour de cette insulte, on n'en avoit fait aucune justice. Mr. Grotius entendoit qu'on la fît, & qu'on dévinât ce désordre. En ce temps-là, étant allé chez luy, où se trouverent quantité d'Etrangers qualifiez, il mençoit hautement, & disoit que les Barons d'Avaugour, & de Rorte, qui étoient lors en Suede pour les affaires du Roy, n'avoient qu'à se bien garder, puis-qu'on avoit pensé assassiner le Prince, sans qu'on en eût fait la moindre satisfaction. Je l'assuray fort qu'on ne sçavoit rien de cela à la Cour, & je m'hazarday de luy dire que s'il vouloit j'en advertirois Mr. le Cardinal de Richelieu, qui étoit à la Frontière de Picardie lors du Siege de Hesdin; ce qu'ayant fait, je reçus quelque jours après un gros paquet adressant à Mr. le Chancelier Seguyer : & son Eminence me mandoit par

par Mr. Citoyson Medecin, à qui je m'étois adressé, que je le rendisse à Mr. Grotius: étant ordonné à Mr. le Chancelier de faire une justice exemplaire: mais avec ordre de dire à Mr. Grotius, que lors qu'il auroit à se plaindre, il s'adressât promptement, & droit à ceux qui avoient la conduite des Affaires Etrangères.

Je croyois avoir fait des merveilles, & devoir être divinement reçu, ayant si bien réussi. Quand, voulant rendre ce paquet à Mr. Grotius, il me dit, ayant l'esprit plein de pensées qui le travailloient, & avec un visage tout ému: qu'on fit justice si on vouloit, mais qu'il ne se chargeroit pas du paquet; J'eus beau luy dire, & luy montrer l'ordre que j'avois de le luy remettre en main propre, il demeura heurté à ne le point recevoir.

• Jamais homme ne se trouva plus empêché que je le fus dans cette occasion: car je me perdois, renvoyant ce paquet à la Cour, où j'eusse été accusé d'avoir donné légèrement une fausse Allarme, quoy que je mandasse la verité de l'affaire, & la bigarrerie du personnage: d'autre côté, je n'avois point ordre de donner ce paquet à Mr. le Chancelier; Enfin, après avoir un peu balancé, je trouvay que des deux inconveniens il falloit éviter le moindre: & que le plus expédient & le moins dangereux étoit de le rendre à Mr. le Chancelier: ce que je fis un jour comme il alloit

loit sceller, & me retiray après luy avoir dit que s'estoit un paquet de la Cour que j'avois à luy rendre. Aussi-tôt Mr. le Chancelier envoya querir Mr. le Lieutenant Criminel Tardieu, qui informa si bien de cette insolence, réduisant les Habitans de Poissy à récourir à la miséricorde de Mr. Grotius, qu'il reconnût aussi-tôt qu'il avoit eu grand tort de m'avoir traité de la sorte. Il m'envoya inviter à dîner, & me dit d'abord en présence de plusieurs autres qu'il avoit aussi priez: que j'estois le meilleur, le plus effectif, & le plus officieux des hommes: & adjoûta qu'il n'avoit pû se charger de ce paquet, ne sçachant pas ce qu'il contenoit: & que les personnes publiques comme luy ne devoient jamais prendre des paquets fermez adressant à d'autres, sans sçavoir ce qui estoit dedans: dont il ne me dit aucun mot quand je luy portay. Il avoit songé à loisir cette raison politique, & trouvé cette mauvaise excuse pour couvrir son humeur ombrageuse, qui estoit l'un de ses deffauts: mais il n'y a personne au monde qui ne soit sujet à quelque foiblesse.

Quand Mr. le Cardinal de Richelieu mourut, un Mercredy à midy l'an 1642. le 4. Decembre, il me dit l'apredinée du mesme jour, *non illum refediam*. Il fit son Epitaphe, où il y avoit entr'autres choses, *Christianos Principes mixtus armis, & odiis exercuit. Aulam homoncionibus replevit, La fit Europam*. Ce mot *homoncionibus* estoit placé,

à son dire, pour Mr. Dupont de Courlay, dont la taille estoit contre-faite : & particulièrement pour Mr. de Noyers, qui estoit voué, basset, & de mauvaise présence.

Quand Mr. le Cardinal Mazarin eût succédé à Mr. le Cardinal de Richelieu dans le gouvernement de l'Etat, il fit ce Disthique sur luy, qu'il me récita, & que voicy :

*Ut domuit Gallos Romanus Julius armis  
Romanus Gallos Julius, arte domat.*

& me dit que par ce mot *arte*, il vouloit dire, par fourbe.

Après la mort de Mr. le Cardinal de Richelieu, Mr. le Chancelier Oxenstern ne se soucia plus de conserver Mr. Grotius, & il s'étoit fait un point d'honneur de le laisser en France pendant la vie de ce Ministre, qui sollicitoit continuellement son rappel. Ce Chancelier avoit considéré trop tard que cét Ambassadeur s'étoit retiré de la société des vivans : & que passant les jours entiers, & la plus-part de la nuit avec les morts, pour composer des œuvres en Theologie, il ne luy pouvoit mander que des nouvelles du Pont-neuf en beau latin ; ainsi : entièrement dégoûté de luy, il dépêcha extraordinairement en France le Sr. de Cérifantes, qui faisoit tout à la Cour sans rien communiquer à Mr. Grotius, soit qu'il en eût ordre, soit que s'abandonnant à son humeur trop altière : il voulût faire voir en France qu'il avoit seul le secret & la confiance de la Cour de Suede. Ce mépris si manifeste ne pût estre digéré par Mr. Gro-

tius :

*Disthique  
que fit Mr.  
Grotius sur  
Mr. le Cardinal  
Mazarin.*

*Le Chancelier  
Oxenstern  
ne se soucia  
plus de Mr.  
Grotius.*

tius: qui pour cela demanda la permission de se retirer, surquoy il fut pris au mot. Cérifante avoit tort de proceder si fierement & si ingratement: car, à ma prière Mr. Grotius luy avoit donné des lettres de récommandation à tous ses amis de Suède, où il alloit chercher de l'employ.

*Vie de Cérifante.*

*Es qualités.*

*Son Pere excellent homme.*

*Portrait de Cérifante.*

*Le lieu où il étoit Prcepteur du Marquis de For.*

Mais comme le Sr. de Cérifante a fait parler de luy dans le monde, les Lecteurs seront bien aises que j'en dise ce que j'en sçay, l'ayant connu plus particulièrement que personne. Il s'appelloit Marc Duncan, & étoit natif de Saumur, fils d'un Docteur célèbre en Médecine, de même nom, Ecoissois de nation, Gentil-homme d'extraction, mais encor plus noble par ses vertus qui étoient grandes, que par sa naissance. Il se donna ce nom de Cérifante. Il étoit tres-beau tres-bien fait de sa personne, & il avoit tant d'esprit & de valeur, qu'il se faisoit estimer par tout: mais sa vanité & son ambition démesurée ont souvent ruiné son avancement. Il avoit un génie tout particulier à la Poësie Latine: faisant des Vers en cette Langue qui tenoient des plus excellents de l'antiquité. Comme son Pere étoit de mes Amis: que je logeois chez luy en ma jeunesse, & que je faisois grand état de son sçavoir & de son mérite, j'ay rendu à son fils beaucoup de bons offices; Dabord, par le moyende Mr. le Carou de Chandolan oncle paternel de Mr. le Marquis de la Boulaye tous du nom d'Eschalard, qui étoit un des Cavaliers le plus

plus aymable & le plus parfait que j'aye  
 jamais rencontré, & qui étoit fort de mes  
 amis, je le plaçay chez Mr. le Marquis du  
 Vigean, & fut Précepteur de Mr. le Mar-  
 quis de Fors son fils aîné, qui promettoit  
 extrêmement de luy. Quand ce Marquis  
 fut en âge de servir le Roy, il eût le Regi-  
 ment de Navarre. Cérifante, qui étoit na-  
 turellement brave, & qui desiroit faire par-  
 ler de lui dans le monde, voulut suivre la  
 guerre; Et comme il avoit tout crédit au-  
 près de son Maître, il luy donna la Lieu-  
 tenance de sa Compagnie, & se trouva avec  
 luy à la Bataille de Thionville l'an 1639.  
 L'année suivante, le Marquis de Fors ayant  
 été tué au Siege d'Arras, & Cérifante ne  
 voulant pas demeurer dans ce Regiment,  
 où un autre Mestre de Camp ne l'auroit  
 pas souffert commander si absolument que  
 sous son Disciple, il vendit sa Charge deux  
 mille écus, dont il vécut quelque temps. Il  
 fit la Relation du Combat de Thionville  
 & du Siege d'Arras en fort belle Prose La-  
 tine, où parlant du General, Bek, qui trait-  
 ta fort mal Mr. de Fouquieres son Prison-  
 nier, il dit : *Quippe vir rusticus, & ferox ni-  
 bil Urbanitatis habebat.* Il se vante qu'à  
 Arras, dans une peur panique qu'eurent  
 les troupes, il soutint seul l'effort des Espa-  
 gnols sur une Digue, se comparant à Ho-  
 ratius Cochles, en ces termes. *Inventus est  
 tamen qui hostes sisset.* & dit que Mr. le  
 Maréchal de Grammont le dégagea :  
*Accurrit cum Equitibus aliquos Gra-*

Il fait la  
 Relation du  
 combat de  
 Thionville.  
 & du Siege  
 d'Arras.

*montius auxilium leve si numerum spes & fortitudinem Viri certe maximum.* Quand il parle du Maréchal de Rantzau, dont le Quartier fut forcé, & que ses gens emportoient dans un Linceul, ayant eu depuis peu une cuisse coupée. Il dit, *Rantzovium, cui alterum crus amputatum fuerat à suis frendentem efferrī vidimus, paucos me Hercule eo modo pugnantē videas quo magnus ille vir sedebat.* Cérifante ayant mangé tout son argent: nepouvant rien attendre de chez luy, recourut encor à moy, qui luy conseillay d'aller chercher de l'employ en Suede, où je luy donnay des Lettres de récommandation à Mr. le Prince Palatin, qui depuis fut Roy, & luy en fis donner d'autres par Mr. Grotius par Mr. le Duc de Longueville, & par Mr. d'Avaux. Il y fut tres-bien reçu: & comme Mr. le Chancelier, qui aimoit les belles Lettres, admiroit ses Vers, & qu'il étoit charmé de sa Prose, il l'envoya en France, où d'abord il fut estimé de Mr. le Cardinal Mazarin, à qui il donna le tableau

Il donna le tableau de la Reyne de Suede, au Cardinal avec une belle Ode.

de la Reyne Christine de Suede, accompagné d'une Ode que les plus Sçavans trouvoient égaller les plus belles d'Orace: où representant cette Princeesse, dansant de fort bonne grace, il dit, *trahit sequentes post vestigia gratias.* Il fit une action à Paris qui le décredita dans l'esprit de ses amis, où il parût tout à fait se méconnoître: ayant eu l'insolence, luy qui n'étoit qu'Envoyé de Suede, à un dîner chez Mr. le Maréchal de Châtillon, de se placer à table sans faire la

moin-

moindre cérémonie, au dessus de Mr. le Marquis du Vigean Seigneur âgé & considerable, dont il avoit été plusieurs années Domestique à cinquante écus de gages.

Mais enfin, comme il se fut montré aussi altier qu'imprudent: ayant envoyé appeler Mr. le Duc de Candale par un sien Cadet jusques dans l'Hôtel d'Epéron, prétendant qu'il luy avoit fait la grimace au Cours: & la Cour, pour satisfaire Mr. le Duc d'Espéron, qui ne pouvoit digérer cette algarade faite à son fils, & qui le menaçoit de le faire jetter par les fenestres de sa propre maison, par des Simons paternels: en ayant fait plainte en Suede, il fut reppellé de son Employ, & la Reyne Christine luy ayant dit par maniere d'excuse que le Conseil de la Couronne avoit resolu de ne plus employer d'Etrangers dans les Négociations, Cérifante luy répondit assez fierement, qu'il avoit toujours crû que Sa Maj. feroit plus d'état du mérite & de la velleur par elle-même, que par le lieu de la naissance. Il en partit avec quelque gratification de la Reyne, d'où il fut en Pologne, pour voir s'il y pourroit faire quelque chose: mais ayant reconnu qu'en ce Pays-la il n'y a rien à esperer pour les Etrangers; Car j'ay oüi dire à des Palatins, que les plus grands Princes de France & d'Allemagne sont des Paysans en Pologne: il passa à Constantinople, où il esperoit un jour être un des plus célèbres Baslas: mais n'ayant point trouvé de faveur à la Porte, il voulut enfin cher-

*Cérifante s'assoit à table avec Mr du Vigean.*

*Ayant fait appeler Mr. de Candale, il est rappellé.*

*Cérifante va en Pologne.*

*Puis à Constantinople.*



*Enfin, il va  
à Rome, espé-  
rant d'y de-  
venir Cardi-  
nal & Pape.*

*Puis il va à  
Naples, où  
il est tué.*

*Il fait Mr.  
de Guyse son  
exécuteur  
testamentai-  
re, sans à-  
voir un sol  
de bien.*

*Mr. Grotius  
veut partir  
sans voir la  
Reyne: mais  
elle le fait  
revenir, &  
lui donne  
douze milz  
Risdalles.*

chercher fortune à Rome, ayant l'esprit plein de pensées chymeriques, & ne désespérant pas d'y devenir Carninal, & d'être un jour assis dans la Chaire de S. Pierre.

Mais en ce temps-là la Révolte de Naples étant arrivée, il se jetta dans la place avec Mr. le Duc de Guise, auprès duquel il voulut passer pour Ambassadeur de France, & complotoit avec Gennaro Annese pour être Maître de Camp General des Troupes de Naples, sans le sçeu de Mr. de Guyse qui luy rabbatit son orgueil sur ces deux articles-là. Enfin, le jour de l'attaque générale des Postes des Espagnols, il reçut une mousquetade dans un talon, dont il mourut. Il fit son testament, où il laissa à ses freres ses terres, ses meubles, & son argent comptant, bien qu'il n'eût pas un seul sol vaillant, mourant avec la même vanité qui avoit été sa passion dominante toute sa vie. Mr. de Guyse dit dans ses Memoires, qu'il eût l'effronterie de le faire son Exécuteur testamentaire, & qu'il laissa pour vingt-cinq mille écus de legz pieux, n'ayant pas un seul denier.

Pour revenir à Mr. Grotius. Etant allé en Suede rendre comte de ses Négociations: & ne se voyant aucunement considéré, il se retira de Stokholm sans prendre congé de la Reyne ny d'aucun de ses Ministres & étoit déjà aux Dalles pour s'y embarquer: mais la Reyne l'ayant rémandé, luy fit present de douze mille Risdalles, ne voulant pas qu'un si grand Homme, qui avoit si longtemps servi la Couronne, par-

tit

dit d'auprès d'Elle sans l'avoir gratifié de quelque présent, & l'avoir assuré de sa bien-veillance. Il partit aussi-tôt de Suede: où s'étant embarqué: il aborda à Rostok, & il n'y fut pas plutôt arrivé: qu'étant tombé malade, il y mourut. On m'a rapporté que pendant sa maladie, un Prêtre Catholique & divers Ministres Luthériens, Calvinistes, Sociniens & Anabatistes le vinrent voir, pour le disposer à mourir de leur opinion; Mais pendant qu'ils l'entretenoient de controverse, & que chacun s'efforçoit de luy prouver que sa Religion étoit la meilleure, il ne répondit autre chose sinon, *non intelligo: &* quand ils ne disoient plus mot, il leur dit, *hortare me ut Christianum morientem decet.* Exhortez-moy comme il faut exhorter un Chrétien mourant.

*Il vient à Rostok, où il meurt.*

Il a laissé trois fils & une fille nommée Cornelia, qui eut cette aventure avec Mr. le Cardinal de la Valette, & qui a épousé Mr. de Bret Montbas, qui a eu de beaux Commandemens en Hollande, & qui a été enveloppé dans la ruine de Mrs de Wit & de Mr. Pierre Grotius son beau-frere.

*Mr. Grotius a laissé une fille & trois fils.*

L'aîné des fils de M. Hugues Grotius s'appelloit Cornelius, qui fut quelque temps attaché au Chancelier Oxenstern, & il étoit assez bon Poëte Latin, mais paresseux, & qui aimoit ses plaisirs.

Le puîné avoit été nourri page chez Mr. le Duc Bernard de Weimar, & fut depuis son Ayde de Camp, bien fait de sa personne, & en reputation de bon homme de guerre

guerre, ayant eu un grand maître dans  
 métier-là. Luy & son frere ainé: lors que  
 Reyne Christine eût quitte sa couronne  
 faveur de Mr. le Prince Palatin, qui étoit  
 feu Roy Charles Gustave pere du Roy  
 Suede d'à present, s'acheminèrent  
 deux vers ce Prince, qui avoit fort connu  
 estimé leur pere en France, en intention  
 luy offrir leur service, & d'obtenir quel-  
 que Employ. Etans donc partis de Hollan-  
 de à ce dessein: quand ils furent à la moitié  
 du chemin de Hambourg, entre Emden &  
 Brémen: un malheureux vallet, qui avoit  
 servi le second plusieurs années, tenté par  
 l'argent qu'il leur avoit veu, résolut de les  
 tuer tous deux. D'abord il entre de nuit dans  
 la chambre du puiné: car en ces Pays froids  
 il n'y a dans les Hôtelleries que de petites  
 Cellules où il n'y a qu'un lit, pour être  
 plus chaudement, & tua son Maître d'un  
 coup de pistolet, étant endormi: & avec  
 un autre pistolet s'en alloit traiter l'autre  
 de meme que son cadet: mais par bon-  
 heur pour luy il ne dormoit pas, & com-  
 posoit quelque Epigramme Latine. Si-  
 tôt qu'il l'entendit tirer près de luy, il se  
 saisit d'un Pistolet qu'il avoit sur une  
 cheze près de son lit, & l'ayant bandé, &  
 voyant le meurtrier venir à luy tout dou-  
 cement tête baissée: car il faisoit clair de  
 Lune: sans luy donner le loisir de l'appro-  
 cher trop prez il luy le tira premier, & l'e-  
 tendit dans la place. A ce bruit tout le  
 monde de l'Hôtellerie s'étant éveillé, on  
 fai-

*Grand acci-  
 dent arrivé  
 à ces deux  
 frères.*

fit ce scélerat qui étoit fort blessé, & qui  
fut supplicié sur les Lieux.

Le troisième fils de Mr. Grotius s'appel- *Son troisième*  
oit Pierre, qui avoit bien rétabli ses affaires *fils Pierre*  
domestiques pendant le Gouvernement de *Grotius à être*  
Mrs. de Wit, dont il étoit fort considéré. *Ambassadeur*  
aussi étoit-il homme de rare mérite, & *en Suède, puis*  
auss grand politique, que son Pere étoit *en France.*

grand homme de lettres. Dabord il a été  
Ambassadeur en Suede, & puis en France,  
où il s'est trouvé lors de la Declaration de  
la guerre. Il fit son possible pour en empe-  
cher la rupture: & quoy que le Roy fût  
fort mal-content de la plus-part de ceux de  
son Pays, Sa Majesté luy témoigna plu-  
sieurs fois qu'il faisoit état de sa personne,  
qui étoit agréable à Mr le Prince de Condé  
& aux principaux de la Cour. Il a des en-  
fans d'une tres-honnête femme: & depuis  
être de retour en son Pays, pour éviter la  
fureur du peuple qui le regardoit, comme  
étant du parti de Mrs. de Wit, il mit sa  
personne en seureté dans les Pays Etrangers;  
Mais étant retourné en Hollande, où il se  
justifia des crimes qu'on luy imposoit, il y  
est mort depuis peu, non sans soupçon de  
poison, pour s'être directement opposé aux  
interets de Monsieur le Prince d'Orange.

J'avois oublié, en parlant de Mr. Gro- *Devise de*  
tius, de dire qu'il avoit pour sa Devise ces *Mr. Grotius.*  
paroles *Hora ruit*, pour s'avertir soy-meme  
qu'il falloit employer utillement le temps  
qui s'enfuit avec rapidité.

Me voila insensiblement arrivé à la fin  
de

Q

de mes Memoires de Hollande. Il y a long temps que j'en avois formé le deffein mais jusqu'icy je n'ay pû l'exécuter, en ayant été empêché par ma mauvaise santé, & par les diverses distractions de ma vie. Quand je vis ma fortune enterrée avec Mr. le Cardinal de Richelieu qui me souffroit à la table ronde avec les plus grands du Royaume, & qui m'avoit promis de faire quelque chose pour moy, je me retiray dans ma maison du Maurier, tant pour réparer les brèches que j'avois faites à mon bien, courant après les esperances du monde, que pour y jouir du repos que je croyois goûter dans la tranquillité de la solitude. Je faisois donc état de-m'y divertir à mettre par écrit ce que j'avois remarqué de plus considerable dans plusieurs Cours Estrangers, & même dans celle de France: mais j'ay connu par une triste expérience, que Madame la Marquise de Rambouillet, qui ne proféroit que des oracles, avoit eu raison de me dire que ses esprits doux, amateurs des belles Lettres, ne trouvoient jamais leur compte à la campagne, habitée la plus-part de gens mal élevez; Que l'envie & la jalousie y regnoient bien plus que dans les Villes, & qu'on devoit s'attendre d'y être incessamment harcellé par des chicaneries sans fin: comme je l'ay été fort long-temps par des Ecclesiastiques déréglez, que leur Caractere, & les Privileges de leur Ordre enhardissent d'entreprendre les actions les plus téméraires; Mais comme par la grace de

Dieu, & par le zele de mes Amis je me  
 s delivré de leur persécution : s'il me  
 ce encor un peu de vie, je l'employeray à  
 ployer le grand magazin des choses eu-  
 uses que j'ay conservées dans ma mé-  
 sire, en voyant les Royaumes du Nord,  
 divers Pays de l'Europe ; Et quand j'au-  
 y achevé de faire mes Mémoires des Pays  
 rangers, je fais état d'écrire ce que j'ay  
 eu de plus rémarquable pendant les der-  
 rieres années du Regne du sen Roy, & de  
 faire une peinture veritable des Princes,  
 es Grands, & des Ministres qui étoient en  
 ce temps-là.

F I N.



# T A B L E DE CES MEMOIRES

qui sont divisez en huit Parties.

**LA PREMIERE TRAITTE**  
**DE GUILLAUME DE NASSAU**  
*Prince d'Orange, Fondateur de La Republique  
des Provinces-Unies, & de sa posterité. pag.*

**LA SECONDE**  
**DE LOUISE DE COLLIGNY**  
*derniere & quatrième femme de Guillaume Prince  
d'Orange, Mere du Prince Henry Frederic,  
Ayeul du Prince d'Orange d'aujourd'uy. p. 147*

**LA TROISIE'ME**  
**DE PHILIPPES GUILLAUME**  
*Prince d'Orange, & d'Eleonor de Bourbon sa fem-  
me, sœur de feu Mr. le Prince de Condé. p. 167*

**LA QUATRIE'ME**  
**DE MAURICE DE NASSAU**  
*Prince d'Orange, & par occasion, du Comte Ernest  
de Mansfeld, du Duc Christian de Brunswick, &  
de la Reyne Elisabeth d'Angleterre. p. 178*

**LA CINQUIE'ME**  
**DE HENRY FREDERIC DE NASSAU**  
*Prince d'Orange, & de sa Posterité. p. 149*

**LA SIXIE'ME**  
**DE JEAN DE BARNEVELD**  
*Advocat General, & Garde des Sceaux de Hol-  
lande, & de ses enfans. p. 179*

**LA SEPTIE'ME**  
**DE FRANCOIS AERSENS**  
*Seigneur de Sommerdic & de la Plaate, & de sa  
Posterité. p. 217*

**LA HUITIE'ME**  
**DE HUGUES GROTIUS**  
*Pensionnaire de Rotterdam, & puis Ambassadeur  
de Suède en France, & de ses Enfans. p. 328*













